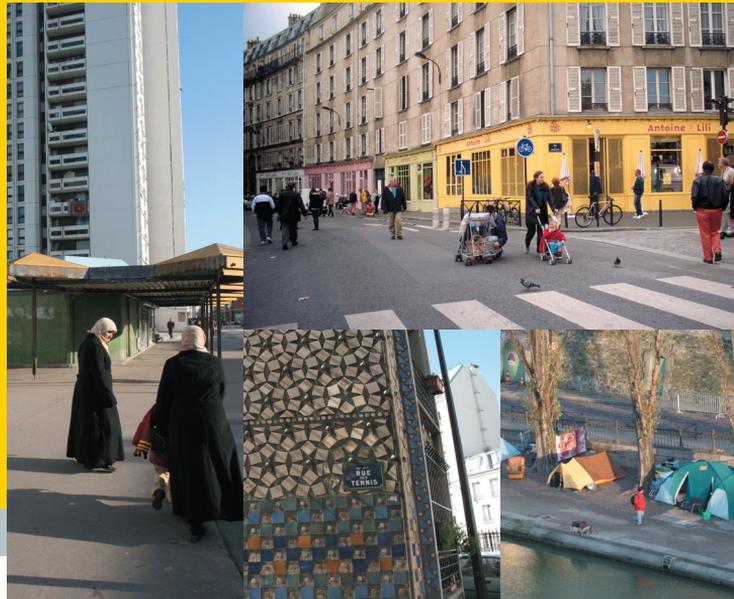


Marie-Christine Jaillet  
Evelyne Perrin  
François Ménard

recherche

PUCA

# Diversité sociale ségrégation urbaine mixité





# Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité

Sous la direction de

Marie-Christine Jaillet

Evelyne Perrin

François Ménard

Plan Urbanisme Construction Architecture  
Directeur de la publication : Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du Puca, pi  
Responsable de l'action : François Ménard  
Coordination de la publication et communication : Josette Marie-Jean-Robert  
PUCA / Grande Arche de la Défense  
Paroi Sud – 92055 La Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 24 79 – Fax : 01 40 81 63 78  
Site : [www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)

Collection « Recherches » du PUCA n° 180  
en vente au CERTU – 9, rue Juliette Récamier – 69456 Lyon Cedex 06  
Tél. : 04 72 74 59 59 – Fax : 04 72 74 57 80  
Site : [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

# Sommaire

|   |     |
|---|-----|
| <b>Présentation des communications</b>  | 5   |
| <b>Introduction</b><br>Marie-Christine Jaillet, Evelyne Perrin, François Ménard   | 11  |
| <b>Jacques BRUN</b> , La ségrégation urbaine :<br>état de la question en France vers le début des années 1990   | 21  |
| <b>Alain FAURE</b> , La ségrégation, ou les métamorphoses<br>historiographiques du baron Haussmann  | 51  |
| <b>Edmond PRÉTECEILLE</b> , L'analyse sociologique de la différenciation<br>sociale de l'espace urbain : apports et limites de l'analyse statistique  | 65  |
| <b>Monique ÉLEB et Jean-Louis VIOLEAU</b> ,<br>Dispositifs architecturaux et mixité sociale   | 85  |
| <b>Jean-Yves AUTHIER</b> , Les pratiques sociales de coprésence<br>dans les espaces résidentiels : mixité et proximité  | 103 |
| <b>Barbara ALLEN</b> , Les différents espaces de l'habiter,<br>la relation aux autres et la négociation d'enjeux identitaires :<br>éclairages sur la construction et la place du sentiment d'exclusion<br>et de ségrégation dans trois quartiers d'habitat social | 123 |
| <b>Alain BATTEGAY</b> , Mixités du dedans et d'en haut.<br>Regards socio-anthropologiques à partir de la Place du Pont à Lyon   | 145 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Alain TARRIUS, Le lien social fort comme préalable à la réussite économique. Initiatives des migrants ; parcours, étapes, transactions : vers de nouveaux cosmopolitismes</b> | 167 |
| <b>Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX, Jeunes d'origine immigrée et entrée sur le marché du travail : le cas de Sochaux-Montbéliard</b>  | 201 |
| <b>Michel BONETTI, L'injonction paradoxale faite aux bailleurs sociaux de loger les plus démunis et de favoriser la mixité sociale</b>   | 215 |
| <b>Christine LEFÉVRIER, Pratiques de logeurs : de la mixité aux processus de regroupements</b>   | 233 |
| <b>Emmanuelle DESCHAMPS, Mixité sociale et textes normatifs : le droit de la mixité sociale</b>  | 249 |
| <b>Jean-Philippe BROUANT, Mixité sociale, norme locale et intercommunalité</b>   | 273 |
| <b>Marie-Hélène BACQUÉ et Sylvie FOL, La mixité sociale dans les communes de la banlieue rouge</b>   | 287 |
| <b>Renaud EPSTEIN, La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles</b>   | 301 |
| <b>René BALLAIN, Droit au logement et mixité sociale, deux horizons de la politique du logement</b>  | 317 |
| <b>Table des matières</b>  | 333 |

# Présentation des communications

**Jacques BRUN**

« **La ségrégation urbaine: état de la question en France vers le début des années 1990** »

Ce texte constitue une excellente introduction à l'ouvrage car il s'agit d'une mise en perspectives de la question de la ségrégation urbaine à partir d'une relecture critique des concepts et des approches privilégiés par les travaux des chercheurs en France au tournant des années 1990, par l'un des meilleurs spécialistes de la question.

**Alain FAURE**

« **La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du baron Haussmann** »

Alain Faure passe au crible plusieurs travaux d'historiens au regard de l'évolution de la ségrégation urbaine, et discute le rôle attribué aux grands travaux d'Haussmann dans la segmentation sociale de l'espace parisien, montrant la complexité des processus à l'œuvre dans l'occupation de l'espace par les différentes classes sociales.

## **Edmond PRÉTECEILLE**

### **« L'analyse sociologique de la différenciation sociale de l'espace urbain : apports et limites de l'analyse statistique »**

Dans cet article à fort contenu méthodologique consacré aux apports des analyses statistiques de la division sociale de l'espace et avec l'exemple de quelques résultats sur le cas de la métropole parisienne, l'auteur remet en cause les visions dualistes ou segmentaires de la ville en soulignant la prédominance des espaces où se côtoient encore différentes classes sociales.

## **Monique ÉLEB et Jean-Louis VIOLEAU**

### **« Dispositifs architecturaux et mixité sociale »**

Après un détour historique montrant comment à chaque période et à chaque type d'habitat correspond un certain type de mixité sociale, les auteurs analysent les effets, en termes de cohabitation, d'un dispositif architectural expérimental mêlant plusieurs types de financement.

## **Jean-Yves AUTHIER**

### **« Les pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels : mixité et proximité »**

Procédant à une relecture de travaux récents consacrés aux formes et pratiques sociales de coprésence observables dans les quartiers urbains, l'auteur compare différentes situations de mixité sociale dans une pluralité de contextes résidentiels, analysant en quoi elles sont favorables ou non au développement de relations sociales entre les habitants, puis replace ces pratiques de coprésence dans le cadre plus large des sociabilités urbaines des habitants des villes contemporaines.

## Barbara ALLEN

### « Les différents espaces de l'habiter, la relation aux autres et la négociation d'enjeux identitaires »

A partir de l'étude de trois quartiers d'habitat social, l'auteur montre la diversité des modes d'habiter, ou relations des habitants aux différents espaces constitutifs de leur habitat, et analyse le mode de construction et les effets du sentiment de « ségrégation » ou d'« exclusion » tel qu'il est vécu par les habitants. Montrant la diversité réelle des situations rencontrées, elle souligne la nécessité de passer d'une approche en termes d'écarts à une analyse des processus de composition des territoires prenant en compte le rôle des institutions (bailleurs sociaux et collectivités locales).

## Alain BATTEGAY

### « Mixités du dedans et d'en haut. Regards socio-anthropologiques à partir de la Place du Pont à Lyon »

Analysant le rôle de « centralité immigrée » que joue la Place du Pont dans la ville de Lyon, comme lieu-carrefour, d'échanges et de commercialité à d'autres échelles que celle de la proximité, l'auteur montre qu'à côté des ancrages résidentiels existant dans la ville contemporaine des polarités caractérisées par des rapports particuliers entre ségrégation et agrégation, mixité et spécialisation.

## Alain TARRIUS

### « Le lien social fort comme préalable à la réussite économique. Initiatives de migrants ; parcours, étapes, transactions : vers de nouveaux cosmopolitismes »

Spécialiste des diasporas, errances et nomadismes, auteur du concept de « territoire circulatoire », Alain Tarrius reprend ici ses analyses des rapports entre sédentarités et mobilités, des articulations entre micro-lieux et macro-réseaux de l'économie souterraine trans-nationale, montrant comment des groupes identitaires de migrants créent des métropoles invisibles, subvertissent l'ordre des centralités locales, pour produire de nouveaux cosmopolitismes.

**Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX****« Jeunes d'origine immigrée et entrée sur le marché du travail : le cas de Sochaux-Montbéliard »**

Reprenant les apports de leurs deux ouvrages sur la transformation de la classe ouvrière à Sochaux-Montbéliard, les auteurs soulignent la nécessité d'inscrire le comportement face au travail des jeunes d'origine immigrée dans un temps historique plus long, le temps long de la crise des années antérieures, et dans les transformations du marché de l'emploi et du travail ouvrier avec la montée de la précarité. Les frottements entre différentes fractions de la classe ouvrière en deviennent plus âpres.

**Michel BONETTI****« L'injonction paradoxale faite aux bailleurs sociaux de loger les plus démunis et de favoriser la mixité sociale »**

Après s'être interrogé sur les vertus prêtées à la mixité sociale au regard des dynamiques sociales qu'elle est censée engendrer, l'auteur développe les contradictions auxquelles sont confrontés les bailleurs sociaux face à l'injonction de mixité sociale, et montre l'importance que revêt la qualité de la gestion de ces quartiers, plus que le niveau de revenus de la population, pour éviter les processus de dégradation.

**Christine LEFÉVRIER****« Pratiques de logeurs : de la mixité aux processus de regroupements »**

L'auteur montre, à travers les différents types de gestion du risque locatif mis en œuvre par les bailleurs, comment le principe de mixité s'ajuste aux contraintes de gestion, et quels effets ont ces types de gestion sur les modes de co-présence des populations et sur les processus de différenciation socio-spatiale.

## **Emmanuelle DESCHAMPS**

### **« Mixité sociale et textes normatifs : le droit de la mixité sociale »**

L'auteur passe en revue le corpus législatif et réglementaire s'appliquant à la question de la mixité sociale et de la diversification de l'habitat.

## **Jean-Philippe BROUANT**

### **« Mixité sociale, norme locale et intercommunalité »**

Si le principe de mixité sociale figure dans les textes législatifs régissant l'habitat, comment les différents outils mis à la disposition des intercommunalités permettent-ils de le faire appliquer par les communes ?

## **Marie-Hélène BACQUÉ et Sylvie FOL**

### **« La mixité sociale dans les communes de la banlieue rouge »**

A partir de l'étude de trois communes de l'ancienne banlieue rouge, Saint-Denis, Montreuil et Gennevilliers, les auteurs analysent comment les municipalités déclinent le principe de mixité sociale au regard de leurs objectifs de développement de leur attractivité et de reconquête démographique, au risque d'une gentrification des quartiers les mieux situés.

## **Renaud EPSTEIN**

### **« La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles »**

L'auteur analyse l'évolution subie par les politiques territoriales de la gestion centralisée du local au modèle contractuel des années 1990, puis à l'émergence de politiques territoriales post-contractuelles, et s'interroge sur la redéfinition de l'objectif de mixité sociale dans ce nouveau design institutionnel.

**René BALLAIN****« Droit au logement et mixité sociale, deux horizons de la politique du logement »**

L'auteur explique les raisons de la faible articulation entre l'action visant à promouvoir la mixité sociale et la politique en faveur du logement des plus défavorisés et s'interroge sur le devenir de la priorité que constituait la mise en œuvre du droit au logement dans l'architecture des nouvelles mesures législatives et réglementaires.

# Introduction

Cet ouvrage est un jalon sur le chemin d'une réflexion collective. Celle-ci n'est pas nouvelle et se poursuit aujourd'hui, mais les textes rassemblés ici témoignent d'un moment particulier de la réflexion et conservent toute leur acuité aujourd'hui.

En 2004-2005, alors que la politique de la ville connaissait une inflexion avec le lancement d'un vaste plan de rénovation urbaine, le PUCA, organe incitatif de recherche placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'équipement et de celui du logement organisait un séminaire de dix séances consacré à la diversité sociale, à la ségrégation urbaine et à la mixité sociale.

Ce séminaire a débouché sur un appel d'offres de recherche intitulé « Renouveler l'urbain au nom de la mixité ? », destiné à approfondir les analyses qui y ont été proposées et pour tester quelques hypothèses sur des terrains situés en France et à l'étranger<sup>1</sup>.

Mais les textes produits à l'occasion de ce séminaire initial n'en sont pas pour autant dépassés. Ils ne se voulaient pas des points de vue d'experts mais des contributions destinées à apporter un éclaircir des questions passablement embrouillées.

Avec le recul, ce qui ressort de ce travail de mise à plat des interrogations et des problématiques est la difficulté de trancher la question en des termes simples : plus on la tente de la cerner, plus elle échappe. Les pièges de la notion même de mixité sociale sont apparus non négligeables, le risque de son instrumentalisation à des fins contradictoires évident.

Pour autant, les contours théoriques de la notion de ségrégation urbaine ont été mieux cernés. La mobilisation de plusieurs disciplines a également fait gagner en épaisseur ce concept et ses variations dans l'espace et dans le temps.

---

1. Ses résultats seront publiés en 2008-2009.

Les textes qui suivent sont donc à lire pour les débats qu'ils portent avec eux et dont on peut ici, en guise d'introduction, retracer les grandes lignes.

## Le choix des mots, le sens des maux

Un premier débat porte sur les termes employés pour désigner la diversité et la segmentation socio-spatiales, et la place qui est accordée à chaque acception, à chaque approche de la question dans les travaux des chercheurs. Selon les époques, les approches vont différer, certains aspects seront mis en avant, d'autres gommés. Or, les travaux scientifiques influent sur la façon de poser la question de la ségrégation urbaine sur le plan politique<sup>2</sup>.

Historiquement, la ségrégation sociale au sein de la ville a toujours existé. Seules ses formes ont changé<sup>3</sup>. L'immeuble haussmannien, célèbre pour la cohabitation de diverses classes sociales qui aurait régné en son sein, ne faisait qu'ordonner d'une certaine manière la division sociale, entre les étages, entre le côté cour et le côté rue.

Il est certain que la construction dans l'après-guerre et tout au long des « trente glorieuses » de logements sociaux dans des ensembles importants, sinon massifs, géographiquement isolés du reste de la ville (même s'ils ont été rattrapés depuis par l'urbanisation et leurs terrains devenus de ce fait aujourd'hui l'objet de convoitises), le plus souvent d'une grande uniformité et rigidité architecturales, a cristallisé une ségrégation résidentielle incontestable. A cette concentration géographique s'est ajoutée celle des populations les plus fragiles économiquement, ou d'immigrations les plus récentes, au fur et à mesure que les couches moyennes et l'aristocratie ouvrière quittaient ces ensembles pour le pavillonnaire de banlieue, et que les politiques de peuplement amplifiaient le phénomène en « condamnant » certains groupes d'habitation à regrouper toutes les familles les plus en difficulté. Les ingrédients de la ségrégation urbaine étaient en place. Ajoutons la stigmatisation de ces ensembles d'habitat social, l'apparition des termes tels que les « cités », les « zones de non droit », et nous aurons ce que l'on peut appeler un effet ou un processus de « ghettoïsation ».

Pour désigner le processus d'éclatement de la ville à l'œuvre au cours des dernières décennies, Jacques Donzelot a parlé de « la ville à trois vitesses », résumant ainsi la conjugaison de trois phénomènes : la relégation dont sont l'objet les quartiers dits « sensibles », la péri-urbanisation des couches moyennes, et la

---

2. Cf. la contribution de Jacques BRUN, dont l'ouvrage publié avec Catherine RHEIN en 1994 aux éditions l'Harmattan par le Plan Construction reste de référence : « *Ségrégation urbaine* »

3. Cf. la contribution d'Alain FAURE, et celle de Monique ELEB et Jean-Louis VIOLEAU.

gentrification ou reconquête par les couches supérieures du centre-ville des grandes agglomérations.

Pour autant, et nous sommes entièrement d'accord avec Loïc Wacquant là-dessus<sup>4</sup>, on ne saurait comparer ou assimiler la situation des ensembles d'habitat social en France à celle du ghetto noir nord-américain :

« Bien que la concentration des étrangers, et notamment des familles d'origine nord-africaine, se soit accrue dans les grands ensembles de la Ceinture rouge depuis la fin de l'immigration légale en 1974, les banlieues ouvrières françaises sont des univers hautement hétérogènes dans lequel les catégories ethnoraciales sont dotées d'une efficacité sociale limitée. (...) Contrairement au ghetto noir américain, la "banlieue" française n'est pas une formation sociale *homogène*, porteuse d'une *identité culturelle unitaire*, jouissant d'une *autonomie et d'une duplication institutionnelles* avancées, fondée sur un *clivage dichotomique entre races* (c'est-à-dire entre catégories ethniques fictivement biologisées) officiellement *reconnu ou toléré par l'Etat*. »<sup>5</sup>

## La mesure du phénomène

La ségrégation urbaine s'accroît-elle ou diminue-t-elle en France au cours des dernières années? Depuis des décennies, de multiples travaux de géographes et de sociologues de qualité ont avancé l'hypothèse d'une aggravation de la ségrégation urbaine. Les séances du séminaire consacrées à la mesure des phénomènes ségrégatifs au sein des villes françaises, tout en penchant pour une aggravation des processus, n'ont pas permis de trancher clairement cette question. Si l'on observe l'évolution de la répartition des différentes catégories socio-professionnelles dans l'espace urbain – en particulier pour les grandes métropoles françaises et plus spécialement pour l'Ile-de-France –, elle se traduit plus par la concentration accrue dans les mêmes espaces des couches supérieures que par celle des classes les plus défavorisées<sup>6</sup>. De vastes espaces de l'agglomération parisienne seraient encore caractérisés par un relatif « mélange » de catégories sociales. Evitons d'en déduire trop hâtivement que cela se traduirait par une plus grande mixité des pratiques sociales, ou une plus grande proximité sociale<sup>7</sup>. Si l'on prend au contraire la répartition spatiale des

---

4. Loïc WACQUANT, « *Parias urbains. Ghetto- Banlieues - Etat* », Paris, La Découverte, 2006.

5. Loïc WACQUANT, op. cité.

6. Cf. la contribution d'Edmond PRETECEILLE.

7. Depuis le célèbre article de CHAMBOREDON et LEMAIRE, on sait que proximité spatiale ne signifie pas proximité sociale.

différentes catégories de populations d'Ile-de-France caractérisées cette fois par leur revenu fiscal en 1999 et que l'on essaie de rétopoler cette répartition en 1990<sup>8</sup>, on constate une aggravation manifeste de la concentration de familles à bas revenu dans le département de Seine Saint-Denis et dans tout le nord-est de l'agglomération parisienne.

En fait la ségrégation résidentielle est le résultat de différents facteurs qui s'entrecroisent, fonctionnement du marché du logement, aspirations et pratiques résidentielles des ménages, politiques d'équipement urbain, et l'on ne saurait se contenter d'agir sur un seul levier si l'on veut faire reculer la ségrégation socio-spatiale<sup>9</sup>.

De plus, les transformations du capitalisme (passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme cognitif, financiarisation de l'économie, délocalisations...) et celles du marché du travail (maintien d'un chômage de masse, montée de la précarité de l'emploi, déconnexion entre la croissance économique et l'emploi) ont profondément modifié les conditions d'accès à l'emploi des couches populaires et les moins qualifiées, et cette dégradation frappe en premier lieu les populations concentrées dans les quartiers d'habitat social, notamment celles dites issues de l'immigration<sup>10</sup>. Ainsi, le chômage est deux fois plus élevé pour les habitants des Zones Urbaines Sensibles que pour le reste de la population des agglomérations concernées, et cet écart a eu plutôt tendance à se creuser entre 1990 et 1999<sup>11</sup>.

Si la ségrégation urbaine est difficile à mesurer quantitativement, malgré les progrès de l'analyse statistique<sup>12</sup>, elle est aussi difficile à cerner qualitativement, tant les appréciations portées sur tel ou tel ensemble d'habitat social peuvent différer selon qu'elles émanent des habitants eux-mêmes ou de l'extérieur (habitants du reste de la ville, médias, pouvoirs politiques). Les habitants peuvent en effet se sentir bien dans un groupe d'habitations déprécié de l'extérieur, du fait de l'antériorité de leur installation dans cet ensemble, de la qualité des relations sociales de voisinage nouées, du sentiment d'y être ou d'y avoir été en situation d'ascension sociale<sup>13</sup>. Ou au contraire la mauvaise réputation d'un immeuble ou d'une barre, la perception négative dont elle est l'objet de la part des instan-

---

8. Cf. la contribution de Thérèse SAINT-JULIEN et le rapport qu'elle a coordonné pour la Direction Régionale de l'Équipement.

9. Cf. la contribution de Benoît FILIPPI, et ses travaux.

10. Cf. Les rapports de l'Observatoire national des ZUS.

11. Ibid.

12. Cf. la contribution de Catherine RHEIN.

13. Cf. la contribution de Barbara ALLEN, et ses travaux.

ces questionnaires comme des pouvoirs municipaux, peuvent entraîner une dégradation de l'image qu'ont les habitants de leur habitat, et partant d'eux-mêmes. Dans certains cas, une identification positive au lieu devient impossible, la solution qui reste aux habitants étant le repli sur eux-mêmes et leur logement au sens strict, ou l'obsession d'un départ souvent impossible.

L'appréciation de la mixité sociale ou de la ségrégation a souvent été analysée en référence au seul aspect résidentiel. S'il est essentiel, ce n'est pas la seule dimension à prendre en compte pour analyser la mixité sociale ; il faut également prendre en considération les pratiques sociales dans l'espace urbain, de coexistence, de rencontre ou de côtoiement, de distance, d'ignorance ou d'affrontement, aux différentes échelles où elles peuvent s'observer. Une multitude de cas de figure peuvent se présenter<sup>14</sup>.

Une même mixité des pratiques sociales peut s'observer au niveau des espaces commerciaux de la ville, formels ou informels, comme les places commerçantes immigrées<sup>15</sup> qui juxtaposent spécialisation commerciale, concentration de clients d'origine immigrée, et mélange de catégories de populations différentes avec l'entrée en scène des « bobos ». La question posée par ces places commerçantes immigrées est celle de leur reconnaissance par les responsables politiques municipaux, souvent animés par le désir de les faire disparaître.

## Des catégories discutées

Une question importante se pose s'agissant des catégories selon lesquelles analyser la ségrégation urbaine : les catégories sociales sont-elles toujours les seules pertinentes, ou ne survient-il pas une dimension proprement ethnique de la séparation entre les groupes de population au sein de la ville ? Le débat est vif, à l'exemple de la séance consacrée à cette question, qui sans être conclusive a bien montré la dualité des approches<sup>16</sup>. Michel Pialoux et Stéphane Beaud nous ont parlé du poids qui reste celui de l'appartenance à la classe ouvrière, dans une période du post-fordisme qui voit se raréfier les emplois ouvriers et s'élever leur qualification, dans une région de mono-industrie comme celle de Montbéliard<sup>17</sup>. A cette crise de l'emploi s'ajoute une féroce discrimination à

---

14. Cf. la contribution de Jean-Yves AUTHIER, et ses travaux.

15. Cf. la contribution d'Alain BATTEGAY et ses travaux.

16. Cf. les contributions d'Alain TARRIUS, de Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX, et de Patrick SIMON.

17. Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX, *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1999.

l'embauche à l'encontre des enfants des ouvriers d'origine maghrébine, durablement écartés du marché du travail, sauf sous la forme de l'intérim en période de brève reprise de l'emploi. Ainsi, expliquent-ils la genèse des émeutes qui éclatent à Montbéliard en 2002<sup>18</sup>. Ainsi la dimension sociale resterait déterminante et première, même si une discrimination ethnique s'y rajoute.

A cette sorte d'idéal-type, Alain Tarrius en oppose un autre, constitué par les circulations et migrations commerçantes informelles des jeunes d'origine maghrébine des quartiers d'habitat social des villes du Languedoc en direction de l'Espagne et des pays du Maghreb. Analysant ces circulations, il y voit la preuve de stratégies rompant avec l'enfermement social et géographique mais également avec l'injonction à intégration républicaine. Ainsi, le facteur communautaire ou de l'origine se substituerait-il au facteur de classe sociale, au moins dans certaines zones frontalières du territoire national propices à une économie souterraine transnationale. Nous n'avons pas pu trancher, là encore, entre ces deux schémas, chacun ayant sa pertinence locale, mais notre hypothèse est que dans la plupart des situations, les deux logiques coexistent selon des dosages variés. La question reste celle de l'étanchéité ou non de ces processus. La composition des identités aujourd'hui est de plus en plus complexe et plurielle<sup>19</sup> et ne saurait se réduire à une seule de ces dimensions. De plus, le risque existe, avec le développement du discours sur la dimension ethnique, d'ethniciser les questions sociales en rendant encore plus incertain leur traitement politique<sup>20</sup>. Inversement, les précautions épistémologiques si elles deviennent des préventions *a priori* peuvent conduire à sortir de l'analyse des formes d'ethnicisation des rapports sociaux dont il demeure impératif de comprendre le ressort et les conséquences<sup>21</sup>.

---

18. Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

19. Maurizio LAZZARATO, *Les révolutions du capitalisme*, Ed. les Empêcheurs de Penser en Rond, 2004

20. Cf. Alain BLUM, directeur de recherche à l'INED et directeur d'études à l'EHESS : « La catégorie ethnique, lorsqu'elle est introduite, devient prédominante et fait oublier la dimension sociale des phénomènes observés, rendant tout phénomène explicatif impossible. » in *Le Monde*, 1<sup>er</sup> août 2006.

21. Les polémiques suscitées en 2007 par l'annonce du lancement par l'INED et l'INSEE de la enquête « Trajectoires et Origines » reflètent en partie cette controverse.

## Que faire ?

La question qui se pose à ce stade est alors : Que faire ? Ceci renvoie au rôle que jouent – ou ne jouent pas, ou devraient jouer – les différents acteurs, gestionnaires du parc social, municipalités, mais également responsables politiques nationaux. Les séances du séminaire consacrées aux politiques de ces différents acteurs ont bien montré la répartition des responsabilités, et le fait que lutter contre la ségrégation urbaine impliquait chacun d’entre eux, nous allions dire chacun d’entre nous.

Les bailleurs sociaux tout d’abord. Leur rôle est crucial au travers de leurs politiques de peuplement mais aussi de gestion. Les chercheurs spécialistes de ces politiques nous ont bien montré le poids des logiques de minimisation du risque<sup>22</sup>, qui conduisent les bailleurs sociaux à sélectionner les candidats au logement social et à les répartir en concentrant le plus souvent les locataires les plus fragiles ou susceptibles de produire des troubles de voisinage dans un certain nombre de quartiers ou de groupes d’immeubles, pour ne pas « contaminer » les autres, ce qui est un facteur évident de ségrégation résidentielle. Bien souvent, ces groupes d’immeubles « sacrifiés » sont à peine entretenus. Or, là encore les chercheurs qui suivent de plus près les effets des politiques des bailleurs sociaux mettent l’accent sur le rôle considérable joué par la gestion<sup>23</sup>. Un immeuble, même concentrant des populations en difficulté, s’il est bien géré et entretenu, aura moins de problèmes qu’un autre. La responsabilité des bailleurs sociaux ne saurait être sous-estimée.

Celle des responsables politiques locaux est tout aussi grande. C’est à eux qu’incombent l’entretien de la voirie, le ramassage des ordures ménagères et des carcasses de voitures, la création et l’entretien des équipements collectifs et des espaces publics. La place donnée à ces interventions selon les groupes d’immeubles, selon les quartiers, traduit la plus ou moins grande considération qui leur est accordée. Elle est directement perçue par les habitants comme la traduction de l’estime dont ils jouissent. Or, la division du parc entre des offices HLM municipaux ou départementaux et sociétés anonymes entraîne des différences considérables de gestion entre parties du parc, et les responsables politiques locaux ont souvent tendance à abandonner à leur sort les groupes d’immeubles relevant de bailleurs sociaux éloignés géographiquement et politiquement, sur lesquels ils n’ont généralement que peu de prise. Les facteurs négatifs s’accumulent alors. Un autre facteur de ségrégation urbaine est lié aux

---

22. Cf. la contribution de Christine LELEVRIER, et ses travaux.

23. Cf. la contribution de Michel BONETTI, et ses travaux.

recompositions de la configuration sociale des communes<sup>24</sup>, comme dans le cas de l'ancienne ceinture rouge parisienne dont beaucoup de communes sont passées à droite avec leur embourgeoisement sous l'effet de la hausse des prix de l'immobilier. Le poids accordé à l'habitat social dans les investissements et projets municipaux va dépendre grandement de la couleur politique de la municipalité, mais plus insidieusement de ses ambitions de « requalification » ou de « reconquête » sociale et urbaine au cœur des concurrences entre communes qu'aggravent la compétition économique des territoires et la raréfaction des finances publiques.

Les politiques nationales menées en termes de lutte contre la ségrégation urbaine ont toujours été conçues, présentées et justifiées sous l'impératif de « mixité sociale »<sup>25</sup>. L'arsenal législatif et réglementaire<sup>26</sup> est impressionnant, le principal outil restant l'article 55 de la loi SRU obligeant les communes d'une certaine taille à réserver 20 % de leur parc de logement au logement social. Malgré les remises en causes récurrentes dont il a fait l'objet de la part de parlementaires situés à droite de l'échiquier politique, cet instrument de mixité sociale n'a pas été supprimé à l'occasion du changement de majorité de la gauche à la droite en 2002. Il n'en reste pas moins que l'application du principe de mixité est devenue plus complexe avec la décentralisation et la création des instances pluricommunales telles que les communautés urbaines<sup>27</sup>. Et la référence obligée au principe de mixité sociale peut masquer des différences considérables entre les orientations des politiques publiques selon les époques<sup>28</sup>.

Une dernière difficulté, et non des moindres, demeure du fait de l'ambiguïté de la notion de mixité, et de son instrumentalisation possible en faveur d'objectifs politiques contradictoires. La mixité sociale peut ainsi être évoquée pour s'opposer à la construction de logements sociaux, ou pour en justifier la démolition. Droit au logement des plus démunis et mixité sociale peuvent ainsi se révéler hautement conflictuels<sup>29</sup>. C'est pourquoi il est si difficile d'apprécier le fondement et d'anticiper les effets de la vaste politique de rénovation urbaine engagée par Jean-Louis Borloo : ne fallait-il pas en effet intervenir pour casser la spirale de dégradation enregistrée par certains groupes d'immeubles ?

---

24. Cf. la contribution de Marie-Hélène BACQUÉ et Sylvie FOL, et leurs travaux.

25. Cf. la contribution de Renaud EPSTEIN, et ses travaux.

26. Cf. le recensement des textes de loi, décrets, circulaires, réalisé par Emmanuelle DESCHAMPS.

27. Cf. la contribution de Jean-Philippe BROUANT.

28. Cf. la contribution de Sigrine GENEST.

29. Cf. la contribution de René BALLAIN, et son ouvrage.

Mais cette intervention peut recouvrir autant une volonté de voir représenter une plus grande diversité de catégories sociales, que celle de hâter une gentrification sur des terrains péri-centraux devenus proches des équipements urbains et hautement désirables, au risque d'en chasser les habitants les moins dotés de ressources sociales et de les repousser plus loin de la ville, dans de nouveaux ghettos. C'est la question de la réelle participation et de la prise en compte des souhaits des habitants dans ces opérations qui est posée.

L'ensemble de ces observations et analyses conduisent assez naturellement à s'interroger sur la volonté politique et collective de lutte contre la ségrégation urbaine. Il appartient en effet à chacun d'entre nous de peser pour que chacun, toutes catégories – sociales ou ethniques – confondues aient des chances égales d'accéder à la ville, à ses services, à ses équipements, à sa culture, ce qui passe nécessairement par des politiques volontaristes. En ce sens, la lutte contre la ségrégation urbaine ne concerne pas que les habitants des quartiers de la politique de la ville, mais tous les citoyens.

C'est aussi à la recherche urbaine, par la remise en cause des évidences partagées, par l'analyse des processus les moins visibles, par la variation des échelles d'observation et par l'examen des pistes pionnières, de fournir les outils cognitifs susceptibles d'appuyer ce mouvement.

C'est ce que nous avons essayé de faire avec ce séminaire.

C'est ce que nous nous efforçons de poursuivre à travers les recherches qu'il a suscitées.

Marie-Christine Jaillet, Evelyne Perrin, François Ménard



# La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990

Jacques BRUN  
*Université Paris I,*  
*Laboratoire dynamiques sociales*  
*et recomposition des espaces (LADYSS)*

## L'émergence de la question et du terme dans la recherche urbaine française

Le début des années 1990 est une des périodes du XX<sup>e</sup> siècle où les questions de société qu'il est d'usage d'évoquer en parlant de « ségrégation » ont suscité le plus d'échos, dans la littérature française en sciences sociales mais également dans le grand public.

En réalité, la notion de ségrégation, et le mot, assorti ou non de qualificatifs (dans des expressions comme ségrégation urbaine, ségrégation sociale, plus rarement ségrégation résidentielle, ségrégation dans l'habitat...) avaient commencé à se répandre, en France, pour désigner des phénomènes observables dans les villes françaises contemporaines, à partir des années 1950 environ, et surtout dans les deux décennies suivantes. C'est alors que son acception actuelle s'est vulgarisée, avec un contenu sémantique sensiblement différent de l'acception originelle. Celle-ci désigne un comportement, le plus souvent institutionnellement reconnu, ou du moins considéré comme légitime par une fraction dominante de la population d'un Etat, visant à la protéger du mélange et des contacts avec une autre catégorie de population. En ce sens, la ségrégation est donc d'abord une pratique, ou plutôt un ensemble de pratiques, volontaires, conscientes, voire affichées. Si l'une de ses manifestations

les plus visibles est l'exclusion de la fraction dominée de la population d'un certain nombre de lieux ou parties de l'espace urbain, cette exclusion spatiale ne constitue pas l'élément sémantique premier de la notion de ségrégation. Celle-ci a longtemps été utilisée pour désigner des interdictions qui ne s'inscrivent que très indirectement dans l'espace, et qui, notamment, ne concernent pas nécessairement l'espace résidentiel<sup>1</sup>. De plus, elle implique une distinction ethnique ou raciale entre les populations considérées. Or, les oppositions décrites à l'aide du mot ségrégation, dans les villes françaises contemporaines, sont des différences dans la répartition spatiale de l'habitat de groupes sociaux que distingue, fondamentalement, non leur appartenance « raciale », mais leur position dans la hiérarchie socio-économique<sup>2</sup>.

Les disparités de localisation résidentielle des groupes sociaux, et notamment la concentration des plus défavorisés dans certains quartiers, certaines zones de banlieue<sup>3</sup>, avaient été déjà perçues et analysées comme un des volets les plus importants de la « question sociale », dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais il ne semble pas que le mot ségrégation ait été employé, sinon de manière exceptionnelle pour désigner l'existence, l'apparition ou l'accentuation de tels phénomènes dans les villes françaises. Il apparaît sous la plume de quelques auteurs, autour de 1950<sup>4</sup>. Son emploi se diffuse dans les années 1960. À partir des années soixante-dix, la notion occupe, progressivement, une place centrale dans la pensée et les écrits d'un éventail de plus en plus large d'auteurs d'appartenances professionnelles et scientifiques variées<sup>5</sup>.

Dans le même temps, d'autres mots, d'autres notions se sont également diffusées, pour évoquer les mêmes phénomènes, les mêmes problèmes liés aux variations spatiales de la composition du peuplement. Parmi les mots les plus proches, celui de ghetto est le plus courant, et l'un de ceux dont la pertinence a été la plus discutée. Son contenu sémantique ne recouvre pas exactement celui du mot ségrégation. Dans « ghetto », la distinction ethnique, culturelle, sinon franchement raciale est plus immédiatement sous-jacente, si l'on peut

1. Limitation ou interdiction de l'accès à certaines professions, interdictions de relations matrimoniales, d'accès à des lieux de loisir, des moyens de transport, etc.

2. Les dictionnaires de langue rapprochent le concept de ségrégation de celui de discrimination. Ils citent avant tout les formes de ségrégation raciales, offrant en exemple les anciens ghettos juifs d'Europe, les ghettos noirs des États-Unis ou encore le régime de l'apartheid.

3. Le mot ségrégation urbaine est souvent utilisé comme synonyme de « concentration ».

4. Voir J. Brun et Y. Chauviré, 1983.

5. À titre d'exemple, parmi les textes les plus représentatifs, on peut citer la célèbre « circulaire Guichard » (1973) et deux ouvrages du courant de sociologie marxiste, *La question urbaine* et *Dunkerque*.

dire, que dans « ségrégation »<sup>6</sup>. Le ghetto est un lieu, un espace bâti, rigoureusement délimité. Le terme évoque l'enfermement imposé aux habitants des anciens ghettos juifs. Au contraire, le mot ségrégation désigne moins un lieu déterminé qu'un processus. Ce dernier, enfin, affecte l'ensemble de l'espace de la ville, sinon l'ensemble des catégories de la population, et engendre des formes qui peuvent être moins contrastées, moins rigoureusement délimitées qu'un ghetto. De sorte que, même si, pour bon nombre de spécialistes, « ségrégation » veut dire « séparation » des aires résidentielles respectives de groupes distincts, la « séparation » en question – le processus comme le résultat – peut être incomplète<sup>7</sup>.

L'expression « division sociale de l'espace » est employée par un certain nombre d'auteurs, tantôt comme simple synonyme de ségrégation, dans un but stylistique, tantôt préférentiellement, et donc avec quelques nuances sémantiques. Sa parenté évidente avec la notion de « division sociale du travail » a en effet deux implications. D'une part, elle inclut une idée de partage inégal de l'espace, mais plus précisément de compétition, d'antagonisme. Il est vrai que, dans « ségrégation », il y a l'idée qu'un groupe dominant interdit à un groupe dominé l'accès à certaines portions de l'espace urbanisé que ce dernier convoite effectivement ou pourrait convoiter. De ce point de vue, les deux expressions sont donc presque équivalentes. Toutefois, dans division sociale de l'espace, on trouve peut-être, plus fortement, l'idée que ce partage inégal, mais aussi ces antagonismes, voire ces luttes, ont un rôle essentiel dans l'évolution des formes de répartition de l'habitat entre les groupes<sup>8</sup>, et donc, en dernier ressort, dans l'évolution globale des formes urbaines. Autrement dit, l'emploi des termes « division sociale de l'espace » semble relever d'une conception historique de l'espace urbain, plus distanciée à l'égard de la conjoncture politique, plus sensible à des mouvements de longue durée. Surtout, « division sociale de l'espace » renvoie à un principe défini de partition de la population en groupes.

---

6. Surtout, la population du ghetto, au sens classique du terme, comporte toutes les classes sociales.

7. « Par ségrégation, on entend, non pas la séparation complète de groupes, mais leur mélange imparfait » (H. Le Bras, « Echelle et ségrégation », in *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesure, op. cit.*) .

8. Employer de préférence « division sociale de l'espace », comme le faisait Marcel Roncayolo dès les années 1960, reflétait donc, me semble-t-il, un vision plus « dialectique » des rapports entre groupes sociaux que la vision des auteurs qui ont contribué à vulgariser la notion de « ségrégation », qui met davantage en exergue, même si c'est de manière implicite, la subordination, quelque peu passive, des dominés par rapport aux dominants (ou qui n'évoque, comme échappatoire à cette subordination, que des « luttes urbaines » dont l'issue devrait subvertir la situation dénoncée).

Là se situe la différence majeure. Ségrégation peut s'appliquer à n'importe quel système de différenciation de la population : selon l'âge, la structure des ménages, la race, la religion, etc. La partition en classes sociales n'est, dans cette perspective, qu'un principe de différenciation, important, mais parmi d'autres. Au contraire, l'emploi de la notion de « DSE » fait référence à une partition en classes reposant très précisément sur la division sociale du travail<sup>9</sup>.

Ces données lexicales sommaires font partie des principaux acquis dans les milieux qui s'intéressent à la ségrégation vers le début des années 1990. Encore convient-il de noter que, jusqu'alors, les réflexions sur la notion étaient restées isolées<sup>10</sup>. Des analyses et discussions théoriques intéressantes avaient eu lieu, il est vrai, sur les méthodes d'analyse de la ségrégation, sur son origine et ses changements, et ces débats abordaient plus ou moins directement diverses questions relatives au sens exact et à la pertinence du concept. Mais le travail épistémologique et critique n'a pris de véritable ampleur qu'à partir de 1991.

### Un regain d'intérêt pour le thème de la ségrégation au début des années 1990

Parler d'un regain d'intérêt pour la question de la ségrégation au début des années 1990 ne signifie pas qu'un véritable reflux de cet intérêt se soit produit au cours de la décennie précédente. Sans avoir le même retentissement que les premières études de l'école marxiste de sociologie urbaine qui, dès les années 1970, avaient placé le thème de la ségrégation au cœur des débats sur la question urbaine, de nombreux travaux les ont prolongées, les ont étendues à de nouveaux terrains, et, notamment par le recours à de puissants outils d'analyse quantitative, ont réalisé des avancées méthodologiques sur lesquelles il faudra revenir. De plus, aux titres les plus connus, il faudrait ajouter un grand nombre de publications, qui ne sont pas toujours aussi nettement centrées sur la question de la ségrégation. Celle-ci est souvent abordée comme un thème sécant

---

9. On peut donc se demander si le recours systématique au mot « ségrégation », dans certains travaux de sociologues, géographes, historiens, etc., des années 1970, qui se réclament du marxisme, ne traduit pas un souci de dénoncer, plus qu'un souci d'analyser les faits selon une démarche authentiquement marxiste ?

10. La première exception importante est la contribution de J.-L. Lacascade au colloque « Ségrégation » organisé par le Plan Construction à Rennes en 1978. Voir également J. Brun et Y. Chauviré, *art. cit.*, ainsi que A. Vant, *ibid.*

La notion de ghetto avait suscité davantage d'interrogations, sans doute en raison des images de violence et d'injustices dont elle est chargée, peu tolérables dans une société démocratique et égalitaire. Le mot ségrégation semble plus consensuel : porteur, lui aussi, d'images suffisamment inquiétantes et répulsives pour susciter la réprobation, il donne moins prise au reproche d'être excessif ou inadéquat.

par rapport à d'autres, comme le logement et l'habitat, les services collectifs, le travail des femmes, l'insertion des étrangers et des immigrés dans la société, les délocalisations dans l'emploi ouvrier, etc. Il en va de même dans d'autres types de travaux, plus nombreux encore, souvent inédits et moins connus en raison de leur ampleur restreinte ou de leur statut éditorial : mémoires universitaires, rapports de recherche, notes de bureaux d'étude, articles de presse, etc.

Si un changement paraît cependant se produire, au début des années 1990, c'est parce que la question de la ségrégation est posée avec une vigueur nouvelle, sinon dans des termes nouveaux. C'est aussi parce que le cercle des chercheurs impliqués s'élargit. Des relations plus denses, plus étroites, se nouent avec divers organes de l'administration en charge de la ville et du logement. De thème d'étude pour des groupes de chercheurs relativement restreints, la ségrégation devient une question politique, posée sur la place publique par le gouvernement. Des débats s'engagent, au Parlement, dans la presse, les médias, les universités et les autres centres de recherche. Des rencontres se produisent, entre des chercheurs, mais aussi des acteurs non universitaires, d'appartenances professionnelles et de sensibilités variées. On se bornera ici à en évoquer trois exemples<sup>11</sup> :

- le séminaire chercheurs-décideurs organisé en 1991 par le Plan Construction Architecture (PCA) ;
- les « Entretiens de la Ville » ;
- le séminaire « ségrégation » du Réseau Socio-Économie de l'Habitat, créé à l'initiative du PCA.

L'origine immédiate de ces débats est la décision du gouvernement de promulguer une loi permettant de s'attaquer plus radicalement à la ségrégation. Celle-ci, promulguée en 1991, a en effet pour principal objectif d'atténuer – ou d'éviter que se creusent davantage – les contrastes spatiaux dans la composition sociale du peuplement. Il s'agit notamment de réduire les disparités spatiales dans répartition des logements sociaux. Le gouvernement et l'administration en charge du logement espèrent ainsi corriger et prévenir les malaises sociaux qui se sont aggravés dans certains quartiers, notamment dans les grands ensembles d'habitat social, depuis quelques décennies. L'emploi du mot « ghetto » pour désigner ces derniers ne fait pas l'objet d'un consensus, même si la loi a, dit-on, failli s'appeler « loi anti-ghetto ». Sans doute également n'existe-t-il pas de réel consensus, que ce soit parmi les chercheurs, les responsables adminis-

---

11. Une grande partie des éléments d'information sur lesquels repose le présent exposé leur est empruntée, notamment au séminaire du Réseau Socio-économie de l'habitat. Une des notes d'orientation préalables au séminaire proprement dit, discutée dans le collectif d'animation, était en fait notre article du premier numéro d'Espace, Populations, Sociétés (J. Brun et Y. Chauviré, 1983, art.cit.).

tratifs ou les politiques, sur les origines exactes, ni même sur la nature précise des problèmes sociaux considérés. Toutefois, il existe de fortes convergences dans leur dénonciation, et dans l'emploi du mot « ségrégation », tant semble prégnante la relation entre certaines localisations – essentiellement dans les banlieues –, un certain type d'habitat – l'habitat social – et les principaux symptômes qui suscitent l'inquiétude des observateurs. Au-delà de la cause conjoncturelle qu'a été la préparation et le vote de la LOV, les débats sur la ségrégation répondent donc à une attente plus profonde.

La crainte de la ségrégation n'est peut-être qu'une des formes de la peur – récurrente – d'une crise de la ville, et de la conscience, très perceptible dans tous les débats du début de la décennie 1990, des difficultés auxquelles se heurte toute politique cherchant à traiter les problèmes sociaux par une action sur le logement. S'il est vrai qu'un surcroît d'intérêt pour la question de la ségrégation s'exprime alors, c'est, en tout cas, sous l'effet de la rencontre entre deux aspirations :

- dans certains milieux de décision, une volonté d'engager une politique plus radicale d'intervention sur les causes et sur les manifestations de la ségrégation ;
- dans certains milieux de la recherche, un désir de reprendre une réflexion plus approfondie et plus systématique sur la question. On estime utile de procéder à un bilan critique des connaissances accumulées, en France mais aussi dans d'autres pays, et de discuter des méthodes, des références théoriques, et, plus radicalement, des questions abordées à travers l'étude de la ségrégation. Quelques chercheurs, minoritaires, il est vrai, considèrent que le concept lui-même appelle un réexamen.

### **Les thèmes privilégiés dans les travaux sur la ségrégation jusqu'au début des années 1990**

Les publications sur la ségrégation sont, dès le début des années 1990, d'une richesse et d'une diversité telles que, même avec un recul de dix à quinze ans, il est délicat de dresser ou même d'esquisser un panorama des études françaises à cette période. Le tableau thématique ci-dessous n'a d'autre fonction que d'indiquer quelques-unes des questions qui, au vu des débats évoqués plus haut, semblent rester alors en suspens ou appeler un effort de réexamen critique.

#### **Formes de la ségrégation et inégalités d'accès à la ville et aux services**

Les études consacrées à l'analyse quantitative de la ségrégation, de ses formes, de sa genèse et de son évolution, constituent un corpus déjà très important.

Parmi les résultats les plus notables, figurent ceux de travaux dont l'objectif était d'étudier, dans la ségrégation, les inégalités dans l'accès des différents groupes sociaux aux services urbains. Il s'agit de recherches qui s'inscrivent, plus ou moins directement, dans la lignée de la sociologie urbaine marxiste et de ses textes fondateurs. Une question comme celle des disparités spatiales dans les possibilités d'accès aux équipements publics, par exemple aux transports en commun (qui entraînent à leur tour des inégalités dans l'accès aux autres biens et services que la ville est censée offrir à ses habitants) occupait en effet une place considérable dans certains ouvrages parmi ceux qui ont eu le plus d'échos, depuis les années 1970, auprès d'un large public, y compris des décideurs qui ne partageaient pas toujours les idées politiques des auteurs<sup>12</sup>. Leurs ouvrages et leurs articles ont joué, on l'a dit, un grand rôle dans la diffusion de la notion et du mot ségrégation<sup>13</sup>.

Ce rappel indicatif suffit à souligner que la ségrégation n'est en réalité pas traitée exclusivement en tant que révélateur, mais aussi en tant que facteur de nouvelles inégalités, dans la consommation, et plus largement dans les modes de vie, dans ce qu'une terminologie aujourd'hui un peu oubliée appelait la sphère de la reproduction. Reste que, globalement, jusqu'à l'époque que l'on considère ici, la relation causale entre la ségrégation et les « malaises sociaux » qui en découlent est souvent considérée comme allant de soi, si bien que les configurations formelles de la ségrégation ont, en fait, longtemps été plus analysées que ses conséquences.

Parmi les sujets déjà abordés figurent cependant les effets de la ségrégation urbaine sur la réussite scolaire (et, secondairement, sur l'attitude des enfants et adolescents envers l'institution scolaire, les études, la culture, etc.). Des travaux ont été réalisés sur ce thème, et la notion de ségrégation y est fréquemment employée. Elle est appliquée, par exemple, aux rapports entre les inégalités de répartition résidentielle des groupes sociaux et le « niveau » (ou la réputation) des établissements<sup>14</sup>, mais aussi aux effets de la composition des classes selon l'appartenance sociale des parents sur les taux de réussite des élèves... On trouverait dans ces publications des exemples illustrant l'impor-

---

12. Cf. les orientations bibliographiques à la fin de l'article : M. Castells, *La question urbaine*, Monopolville.

13. Leur influence a été considérable sur la problématique d'importantes recherches fondées sur des analyses statistiques de plus en plus élaborées, comme celles qui ont été réalisées, entre autres exemples, au CSU et au CREDOC. On retrouve cette influence dans un très grand nombre de publications sociologiques et géographiques des années 1980.

14. C'est un des premiers thèmes à propos desquels on observe un glissement de la notion de ségrégation entre catégories socioprofessionnelles à celle de ségrégation entre populations immigrées ou étrangères et population française.

tance des interactions entre les échelles spatiales (échelle d'observation, de recueil des données, échelle de différenciation sociale de l'espace) et les principes d'interprétation des relations causales. Toutefois, à l'époque du séminaire *Ségrégation du Réseau Socio-Économie de l'Habitat*, ce thème fait figure de domaine encore peu exploré<sup>15</sup>.

Plus importante encore, et non sans liens avec la précédente, est la question des incidences de la ségrégation sur les attitudes mentales et comportements des habitants, en particulier des « jeunes » des quartiers défavorisés dans divers secteurs de la vie sociale, en particulier dans les domaines du respect des règles usuelles de civisme, de la participation à la vie de quartier, et de l'implication politique. Plus globalement, au risque d'employer une notion controversée, il s'agit de la question de l'intégration. Bien avant 1990, un grand nombre d'acteurs avaient perçu la ségrégation dans l'habitat comme une menace contre le lien social. Les dangers du « communautarisme » avaient été déjà énoncés, dans des textes qu'il serait utile de recenser et d'étudier.

Comme on le verra plus loin, il commence à se poser une question de définition des groupes concernés dans ces processus de « marginalisation ». Vers la fin des années 1980, c'est encore surtout en termes socioprofessionnels que leur identité est perçue, même si la notion de « communauté », qui se diffuse alors, introduit une dimension nouvelle dans la problématique, sur le plan théorique autant que politique. Quoi qu'il en soit, ce qui est en cause ici, ce sont les effets sociaux et politiques de l'isolement dans lequel vivent les habitants de ces quartiers : cet isolement est une des composantes sémantiques essentielles de la notion de ségrégation.

### **Un cloisonnement entre l'étude des « quartiers » et celle de la division sociale de l'espace ?**

Il n'est donc pas surprenant que l'on rencontre de fréquentes occurrences du mot « ségrégation » dans les publications, déjà nombreuses, qui ont été consacrées à ces quartiers.

Leur étude a suscité, on l'a vu, des débats sur la pertinence du mot ghetto, sous lequel ils sont parfois désignés : débats demeurés isolés, il est vrai jusque vers 1990. Plus que la réflexion sémantique, les recherches sur ces quartiers ont

---

15. Il y aurait matière à réfléchir, à ce propos, sur une question apparemment mineure : il est courant, dès les années 1980, de lire (et surtout d'entendre dans des séminaires ou colloques) que le souhait de pouvoir inscrire ses enfants dans un « bon » collège ou lycée (ou, dès leur plus jeune âge, une « bonne école ») joue un rôle important dans les choix résidentiels, et, de là, dans les mécanismes de ségrégation sociale. Or, les enquêtes statistiques, à l'époque en tout cas, ne mettent pas souvent en évidence ce genre de motivation.

enrichi les connaissances sur les rapports sociaux et sur les pratiques caractéristiques de ces zones à certains égards en marge de la société et de l'espace urbain. Avant même les années 1990 s'est ainsi accumulé un corpus considérable de matériaux d'analyse des processus de « marginalisation ». Ce concept, en raison de son caractère extensif, offre prise, lui aussi, à la discussion, d'autant qu'il peut s'appliquer à des individus, à des groupes comme à des espaces. La réflexion sur les passages entre ces trois niveaux d'analyse a été riche d'enseignements sur les origines et les conséquences de la ségrégation.

L'émergence de ce thème, tout en contribuant à une meilleure connaissance de certains des effets de la ségrégation, semble être allée de pair avec une tendance au cloisonnement entre deux familles de travaux, d'un côté, l'étude spécifique des quartiers parfois dits « ségrégués », de l'autre l'étude de la ségrégation à l'échelle globale des villes ou, au minimum, de larges parties des agglomérations. Il semble en effet que l'on puisse observer dans chacune de ces familles quelques traits marquants.

Dans la première, qui regroupe des études sur les zones d'habitat où les problèmes sociaux sont les plus aigus et sur leurs populations, les statuts éditoriaux des textes sont [un peu] plus divers : rapports d'études et de recherches, articles scientifiques, mais également essais politiques visant un lectorat étendu. Parmi les travaux centrés davantage sur l'analyse des formes de la ségrégation et de leur évolution, prédominent les rapports de recherche et les articles de revues scientifiques.

Le recours à des enquêtes auprès d'échantillons stratifiés de population apparaît plus fréquent dans cette deuxième catégorie que dans la première, qui utilise davantage les entretiens avec des acteurs ayant des fonctions et positions sociales particulières (hommes politiques à responsabilités locales ou nationales, militants syndicaux et associatifs, leaders de groupes considérés comme porteurs de changement, etc.), ainsi que les sources écrites. C'est surtout dans la seconde catégorie que sont exploitées systématiquement des sources de type censitaire (recensements proprement dits, enquêtes dites « lourdes », y compris lorsqu'elles portent sur des espaces restreints et des populations relativement peu nombreuses).

Dans celle-ci, un effort particulier est souvent engagé pour prendre en considération la dimension spatiale des faits étudiés et leurs liens avec les formes urbaines (au sens large : modes d'occupation du sol, spécialisation fonctionnelle et architecturale des espaces, variations précises dans la composition sociale et démographique du peuplement). Dans la première, lorsque l'on cherche à appréhender des « frontières », des limites dans l'espace, c'est plus rarement sur la base d'analyses de données statistiques qu'à partir de l'étude qualitative des pratiques et du discours des habitants sur la manière dont ils s'approprient ou non l'espace, dont ils « le vivent ». Et dans certains textes, les zones en question sont désignées au moyen d'expressions imprécises, globalisantes, comme « les cités », « les quar-

tiers », « les banlieues ». Issues du langage commun, mais adoptées par une partie des médias, des milieux politiques, ou même par des chercheurs, ces dénominations tendent à accréditer une confusion entre les quartiers – certains quartiers – d’habitat social et l’ensemble des banlieues.

On peut enfin discerner des nuances dans les objectifs. Dans les écrits centrés sur « les quartiers à problèmes », on cherche souvent à proposer, avant tout, un éclairage sur la dimension politique des faits, au moins autant que sur leur dimension sociale, tout en prêtant une grande attention à leur dimension culturelle : il s’agit de saisir l’émergence de mouvements sociaux. Dans les travaux qui visent prioritairement à produire une représentation scientifique de la ségrégation et de sa dynamique, l’accent est placé davantage sur les données économiques, notamment celles qui concernent les marchés du logement (prix, règles d’attribution, transformations des structures du parc, etc.) et leurs variations spatiales à une échelle géographique fine.

### **L’approfondissement de l’étude des relations logement – ségrégation**

Dans la majorité de ces études, l’état et l’évolution du marché du logement, les caractéristiques juridiques, techniques et économique du parc, ainsi que leurs variations spatiales, occupent une place parfois importante. L’intérêt porté à la relation entre composition sociale du peuplement et structures du logement peut sembler aller de soi, du moment que la ségrégation, dans l’acceptation usuelle du terme, est entendue comme une distance dans l’habitat, en d’autres termes un écart dans la localisation résidentielle de groupes de population différents.

Effectivement, même dans les publications les plus strictement axées sur les implications politiques de la « question des quartiers » (ou de « la banlieue »), les comportements des acteurs et autres problèmes examinés sont rapportés, au moins implicitement, aux spécificités – parfois analysées, plus souvent postulées, considérées comme déjà connues – du logement social, des mécanismes de son peuplement, de son traitement par les politiques urbaines et sociales, etc. Il en va de même pour les quartiers anciens d’habitat dégradé, et autres espaces touchés par la rénovation urbaine. Symptomatiquement, dans ces textes, pour désigner certaines des questions qu’évoque d’ordinaire le mot ségrégation, on emploie parfois un autre mot, « cohabitation » : ce qui est en jeu, ce sont bien des relations qui se nouent autour de l’habitat<sup>16</sup>.

---

16. N.B. Dans la première moitié des années 1990, la distinction entre « logement » et « habitat » est rarement faite, du moins dans les publications consacrées à la ségrégation urbaine.

Mais c'est surtout dans les travaux où le mot et la notion de ségrégation (plus rarement, celle de division sociale de l'espace) sont le plus explicitement employés, et où les efforts sont les plus expressément orientés vers l'analyse des formes de cette différenciation (et de leur évolution) que la problématique accorde une place essentielle aux questions relatives au logement. C'est le cas notamment dans certaines des recherches qui ont fait le plus progresser l'emploi des méthodes quantitatives.

À la limite, on observe une propension à identifier la ségrégation à un système quantifiable de relations, synchroniques et diachroniques, entre les variations spatiales des structures du parc de logements et les variations spatiales de la composition sociale et démographique du peuplement.

### **Mobilité résidentielle et ségrégation**

Dès avant les années 1990, l'étude de la mobilité résidentielle a considérablement fait progresser la connaissance de la ségrégation urbaine. Ces travaux ont montré que les mouvements migratoires locaux sont le principal mécanisme de transformation des configurations spatiales du peuplement urbain. Sauf exceptions, la composition sociale d'une portion d'espace urbain évolue beaucoup plus, ou du moins plus rapidement, sous l'effet des déménagements que sous celui de mouvements d'ascension ou descension sociale sur place<sup>17</sup>. L'étude des migrations intra-urbaines est donc le prolongement logique des travaux exploratoires sur les formes de la division sociale de l'espace. À ce premier lien entre mobilité et ségrégation s'en ajoutent d'autres. En effet, si l'un des postulats implicites de certains des premiers travaux sur la ségrégation était celui d'une correspondance étroite entre distance spatiale et distance sociale – on parle parfois d'homologie, sinon d'influences réciproques –, l'étude plus approfondie de la mobilité a montré la complexité de ces rapports. La conscience que des individus ont d'appartenir à un groupe, leur sociabilité, les relations qu'ils entretiennent avec les membres de telle ou telle catégorie sociale, etc., ont des liens à certains égards paradoxaux avec la situation de mixité ou d'homogénéité sociale de l'habitat. L'article de J.-C. Chamboredon et M. Lemaire, en 1970, montrait que la proximité (autrement dit la mixité) entraîne parfois une exaspération de la conscience des différences sociales<sup>18</sup>. Le sentiment identitaire, son degré de prégnance, ses incidences sur les rapports sociaux, sont en grande partie commandés par les trajectoires résidentielles et sociales antérieures ainsi que par les perspectives de mobilité des habitants des

---

17. J. Brun et Y. Chauviré, 1983, art.cit.

18. J.-C. Chamboredon et M. Lemaire, 1970, R.F.S.

quartiers étudiés. L'essor de l'immigration lointaine dans les villes françaises et la concentration des populations issues de cette immigration dans les grands ensembles d'habitat social n'ont fait que renforcer les liens entre l'étude de la ségrégation et l'étude de la mobilité résidentielle.

L'étude de la mobilité a contribué à renouveler les méthodes d'approche de la ségrégation. En fait, dès les années 1970, un véritable bouleversement s'était amorcé dans l'étude quantitative de la division sociale de l'espace, avec l'application de techniques d'analyse multidimensionnelle à l'exploitation des données tirées des recensements<sup>19</sup>. Sans entrer ici dans le détail de ces avancées, il suffira de rappeler que l'emploi de ces outils s'est vulgarisé au cours des années 1980, donnant lieu à de très nombreux travaux<sup>20</sup>.

Entre autres résultats, ceux-ci ont permis de mieux cerner les relations entre les données sur les déplacements résidentiels et les variables – indicateurs démographiques, socioprofessionnels, données sur l'habitat et le logement – décrivant les formes de la division sociale de l'espace.

Les grandes enquêtes de l'INED, conçues de manière à produire des données spécifiquement destinées à l'analyse longitudinale de la mobilité, ne sont sans doute pas directement adaptées à l'étude de la ségrégation, du fait qu'elles reposent sur un échantillonnage qui ne permet pas d'appréhender à une échelle fine les variations spatiales des faits étudiés. Elles ont néanmoins fourni un lot d'enseignements utiles au progrès de l'étude de la division sociale de l'espace, en apportant de nouveaux éclairages sur les interactions entre la vie familiale, professionnelle et résidentielle des individus<sup>21</sup>.

Au-delà des innovations méthodologiques, la recherche sur la mobilité a conforté l'idée que la « ségrégation », y compris dans ses formes extrêmes (celles qui semblent justifier l'emploi du mot « ghetto ») ne résulte pas uniquement de mécanismes aboutissant, y compris involontairement, à l'exclusion de fractions défavorisées de la population. De nombreux travaux ont montré que la concentration des membres de ces groupes (quels qu'en soient les critères de définition) résulte pour une part de choix plus ou moins délibérés.

---

19. C'est surtout dans la décennie suivante que les chercheurs travaillant sur la division sociale de l'espace s'attacheront à tirer des informations des grandes enquêtes périodiques de l'INSEE, en particulier des Enquêtes-Logement, plus difficiles à exploiter dans la perspective d'une analyse spatiale à l'échelle locale.

20. Références détaillées dans *La ségrégation dans la ville*, op.cit.

21. Cf. J. Brun et C. Bonvalet, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle ? Eléments de bilan et perspectives », *Espace, Populations, Sociétés*, 2002, n°1, pp. 63-72. C. Bonvalet et J. Brun, "Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France", in *L'accès à la ville*, J.-P. Lévy et F. Dureau (éds), L'Harmattan (coll. Habitat et société), 2002, pp. 15-64.

L'idée d'une ségrégation volontaire n'est pas nouvelle, mais les progrès de la recherche sur la mobilité ne sont pas étrangers à l'essor de recherches sur l'auto-ségrégation, sur les processus d'agrégation, et sur les avantages que le fait d'habiter dans un quartier socialement homogène peut, dans certains cas, offrir à des familles socialement défavorisées<sup>22</sup>.

Ils ont également mis en évidence le rôle que des minorités, voire des groupes « marginaux » par leur nombre comme par leurs modes de vie et leurs pratiques de l'espace, peuvent exercer dans les changements des configurations sociales du peuplement, par exemple en amorçant des phénomènes de gentrification de certains quartiers.

L'étude de la mobilité a contribué à la connaissance des systèmes d'interrelations entre les changements de structures sociales qui se produisent dans les différentes unités spatiales d'une agglomération ou d'un bassin local d'habitat. L'embourgeoisement ou le déclassement relatif d'une partie de la ville se révèle ainsi indissociable d'un mouvement opposé dans une autre partie. La carte de la division sociale, à un instant donné, n'est en effet qu'une image instantanée, dans un mouvement incessant (quoique scandé d'accélération et de ralentissements) d'interactions entre les mobilités individuelles et la mobilité générale des configurations du peuplement.

Il existe donc un lien logique entre l'avancement des travaux sur la mobilité résidentielle et les efforts pour développer l'étude des marchés locaux du logement. Il serait intéressant, à cet égard, de revenir sur la genèse et la diffusion de la notion de segmentation des marchés du logement. On en trouverait des occurrences dans des publications et plus encore dans des papiers inédits de séminaires antérieurs à 1990, mais c'est surtout par la suite qu'elle a été mobilisée par des chercheurs attachés à l'analyse rigoureuse des interactions entre division sociale de l'espace et mobilité<sup>23</sup>. Dans l'état des recherches au début de la décennie 1990, il me semble – hypothèse qui appellerait des investigations plus fouillées – que la notion, à coup sûr féconde en économie immobilière, est plus séduisante que porteuse de résultats probants, appliquée à l'analyse de processus spatiaux.

Les recherches sur la division sociale de l'espace ont bénéficié, enfin, de l'apport des travaux engagés dans les années 1980 pour étudier des « stratégies résidentielles ». On en connaît les hypothèses fondatrices. Il ne s'agit pas de nier les contraintes, notamment économiques, qui limitent le choix des individus. Mais, sans préjuger de l'étendue réelle de leur marge de liberté, ni de leur

---

22. Cf. l'ouvrage tiré du séminaire *Ségrégation, La ville, agrégation et ségrégation sociales*, N. Haumont éd., l'Harmattan, 1996.

23. Voir notamment les travaux de Jean-Pierre Lévy.

capacité à anticiper le déroulement de leur trajectoire résidentielle, il s'agit d'appréhender comment se combine, dans leurs décisions, un éventail de facteurs plus ou moins ouvert. Parmi ces derniers, il s'agit enfin de prendre en compte des données autres que strictement économiques ou démographiques. Raisonner en termes de stratégies conduit à tenter d'évaluer le rôle des représentations dans les choix résidentiels, dont les combinaisons modulent la carte sociale des villes<sup>24</sup>.

Dans les années qui suivront, on en viendra, non sans effets de mode, à voir dans l'espace vécu et dans les perceptions de l'espace une clé, sinon la clé de l'évolution des configurations socio-démographiques de l'espace habité. Une des retombées les plus positives sera la progression des recherches sur les rapports entre mobilités quotidiennes – un des volets essentiels des pratiques de l'espace – et mobilité résidentielle, et leurs effets sur la division sociale de l'espace.

### Vers des convergences incomplètes dans les approches

Un état des lieux plus approfondi montrerait probablement, vers 1990-1992, à la fois la résistance de cloisonnements dans les approches de la ségrégation et l'essor de rapprochements. Un aspect important de ces derniers est, me semble-t-il, la diffusion des apports de l'École de Chicago. Celle-ci était relativement mal connue en France, encore au milieu des années 1970, alors que la thématique de la ségrégation – notion pourtant fondamentale dans les travaux de l'École de Chicago – connaissait une véritable vogue. Dans la première moitié de la décennie 90, les références bibliographiques se multiplient, deviennent moins stéréotypées, et des collaborations se mettent en place entre des chercheurs qui se réfèrent volontiers à Chicago et d'autres qui se réclament plutôt de l'école française de sociologie urbaine marxiste.

Les échanges se produisent notamment dans la recherche sur les rapports entre ségrégation et choix de localisation résidentielle. Sans doute subsistera-t-il une tension entre les schémas d'interprétation qui privilégient le rôle des acteurs institutionnels et macro-économiques dans la division sociale de l'espace et ceux qui insistent sur les effets, en partie involontaires et incons-

---

24. J.Brun, « Stratégies de localisation », *art.cit.* Puis-je préciser que, quinze ans après avoir plaidé – après Maurice Halbwachs et Marcel Roncayolo – pour que l'on reconnaisse l'action des représentations, je crains que la vogue actuelle de l'analyse des représentations – de l'espace, entre autres – fasse oublier que l'espace est aussi de l'argent, de la sueur, sinon du sang matérialisés...

cients, des décisions micro-sociologiques d'individus aspirant à minimiser la distance sociale qui les sépare de leurs voisins, ou plus précisément à se rapprocher (« agréger »), par leur lieu de résidence, de leurs pairs ou d'un groupe social dans lequel ils souhaitent s'intégrer. Mais les séminaires des années 1990 montrent que les deux principes d'analyse ne s'opposent plus de façon binaire. Des conceptions plus dialectiques se sont imposées, inspirant des investigations nuancées. Entre autres exemples, des notions comme celle d'arbitrage dans les choix de localisation, ou celle de choix sous contrainte se sont répandues<sup>25</sup>.

Cependant, dans les pages qui suivent, l'accent sera mis sur les recherches déjà publiées à cette époque, qui recourent aux approches quantitatives. En effet, c'est dans les textes qui présentent leurs démarches et leurs résultats que le mot et le concept de ségrégation sont les plus employés – du moins plus, me semble-t-il, que dans ceux où l'on parle d'intégration et de cohabitation – et en outre ces derniers se multiplieront un peu plus tardivement. Ces travaux sont en outre souvent considérés comme les plus représentatifs de la recherche sur la ségrégation. Un argument plus décisif est qu'ils traitent plus systématiquement du logement (un des axes thématiques majeurs du présent ouvrage). Enfin, le réexamen des études statistiques sur la ségrégation se prête assez bien au repérage d'un certain nombre des points obscurs, lacunes, questions prêtant à malentendus, etc., qui justifieront les débats des années 1991 et suivantes. Ces débats ont amplement souligné les principales ambiguïtés de la notion de ségrégation, dans son acception désormais usuelle. Ils ont montré que ces ambiguïtés tiennent, en particulier, au fait que la notion ne désigne pas seulement un état mais l'action ou le processus qui est à son origine, et que son emploi fait toujours référence simultanément à une distance spatiale et à une distance sociale, jouant souvent sur la nature des relations entre ces deux dimensions. Plus fondamentalement, me semble-t-il, elles résultent du fait que, au sens premier, la ségrégation, en tant qu'action, ou pratique, utilise l'espace comme moyen, mais (comme toute pratique...) est sociale par nature, dans son but, qui est de préserver un groupe des contacts et surtout des brassages avec un autre. Or, au cours des décennies 1960, l'idée de volonté discriminatoire a été évacuée de l'emploi de la notion, au profit de celle de dispositif spatial...

---

25. Éléments d'analyse et références dans *La Ségrégation dans la ville*, *op.cit.* Voir notamment le chapitre rédigé par Yves Grafmeyer.

## Jugements de valeur et efforts d'objectivation

Ambiguë, la notion de ségrégation offre donc prise à des glissements du registre de l'analyse scientifique à celui du discours de dénonciation. Mais ambiguïté ne veut pas dire seulement obscurité. À l'actif de la diffusion de la notion, des années 1960 aux années 1990, on peut ranger le fait qu'elle ne traduit pas seulement une sensibilité aux problèmes sociaux liés à la répartition spatiale des groupes sociaux dans l'habitat urbain, et à leur dimension politique. Elle exprime en effet, conjointement, un effort d'objectivation.

Le premier aspect est le plus évident. Les critères en fonction desquels on emploie le mot ségrégation, plutôt qu'une expression apparemment détachée de toute évocation de pratiques discriminatoires, comme concentration spatiale, répartition inégale, différenciation(s) dans la composition sociale du peuplement, etc., sont révélateurs. Plus que le constat de différences entre les aires respectives de distribution résidentielle de différentes catégories sociales, différences que l'observateur considère comme « sensibles », « amples », « sérieuses », « profondes », etc. (ou dans lesquelles il perçoit des « clivages », « frontières », « fractures », etc.), le véritable discriminant qui l'incite à parler de ségrégation est la conviction (ou l'hypothèse) que les « contrastes » en question sont autant de signes, facteurs, ou simultanément indices et causes de problèmes. Ces derniers pouvant être des « problèmes sociaux », cas le plus fréquent, mais aussi des problèmes de gouvernance urbaine (terme peu employé, en fait, avant les années 1990).

Le vocabulaire exprime donc un changement par rapport à une conception qui ne verrait, dans les contrastes socio-démographiques entre quartiers, que des données de fait, ou à la limite des phénomènes en quelque sorte naturels. Autrement dit, des faits susceptibles d'être objets de curiosité détachée, appelant un « constat » neutre, mais non un travail d'interprétation, ni, *a fortiori*, un effort d'action corrective<sup>26</sup>. En étudiant la ségrégation, on entend au contraire apporter un éclairage sur des mécanismes impliquant un jeu d'acteurs dont il importe de comprendre les logiques<sup>27</sup> : les structures spatiales du peuplement deviennent un objet politique.

Les motivations axiologiques n'ont pas empêché, et semblent au contraire avoir favorisé un important travail d'objectivation. En s'appliquant à décrire

---

26. Attitude intellectuelle dénoncée par certains géographes, qui entendaient rejeter une géographie « purement empirique », l'empirisme étant conçu comme un refus de voir les problèmes de société... (Frémont et al., 1984 ; R. Rochefort, 1984).

27. Il faut donc nuancer l'affirmation (J. Brun, 1994) selon laquelle l'emploi du mot procède d'un simple transfert métaphorique hors de son champ d'application originel, celui des sociétés dans lesquelles des pratiques ségréгатives reconnues, sinon affichées, ont force de loi.

avec précision les formes de différenciation sociale de l'espace urbain, les différents acteurs (chercheurs, décideurs, etc.) qui déplorent la distance entre les groupes sociaux, quelles que soient leurs divergences quant aux causes et aux conséquences de cette distance, peuvent plus facilement dialoguer. Cet effort s'est manifesté à travers les progrès de l'analyse quantitative des formes de la différenciation sociale de l'espace urbain, ainsi que de leur évolution, même si l'application de méthodes quantitatives au changement des formes s'est avérée plus difficile.

### **L'observation empirique de la ségrégation : les progrès de l'analyse quantitative**

Les progrès en ce domaine font partie des acquis les moins contestés de la recherche sur la ségrégation avant la fin des années 1980. On se bornera ici à rappeler la diversité des objectifs auxquels répond le recours à la mesure<sup>28</sup>.

– Il peut s'agir d'appréhender globalement un degré de mélange spatial ou au contraire de séparation entre différentes catégories (provisoirement appelées groupes sociaux) d'une population dans un espace donné. Pour que la mesure ait un sens, il faut que cet espace soit subdivisé en unités dont le nombre, la dimension et les principes de délimitation offrent un minimum de cohérence. Et, condition plus délicate, on le sait, il faut également que le classement de la population dans les catégories ou groupes considérés présente un minimum d'ambiguïtés. Très proche, par son but et par sa signification mathématique, est la mesure comparative de la concentration (ou, à l'opposé, de l'équi-répartition) de différents groupes de population.

– Lorsque l'on considère une partition de la population, non en deux groupes<sup>29</sup>, mais en un nombre plus élevé – par exemple selon une classification socioprofessionnelle –, on peut s'attacher à identifier les catégories qui apparaissent les plus opposées de par leur répartition spatiale, ou inversement celles qui présentent la plus grande tendance – au sens statistique – à être mêlées à d'autres. Décrire statistiquement les affinités et les oppositions entre les groupes sociaux (tels que les recensements permettent de les comptabiliser) a ainsi été l'objectif essentiel des progrès de l'analyse factorielle (ou « écologie factorielle ») des populations, diffusée en France à partir du milieu des années 1970.

– Un objectif, plus délicat, consiste à identifier les parties d'un espace (communes d'une agglomération, îlots d'un quartier, etc.), qui, par la composition

---

28. Références bibliographiques dans J.B. et C.R., éd., *op. cit.*

29. Blancs / Noirs, chrétiens / musulmans, autochtones / immigrés, pauvres / riches, jeunes / vieux, etc.

sociale de leur peuplement, s'écartent le plus de la composition moyenne, et « pèsent » donc le plus dans le caractère globalement plus ou moins homogène (ou contrasté : on dit en ce cas « ségrégué ») de l'espace englobant.

– On peut enfin, en vue d'étayer des comparaisons, chercher à caractériser les formes que dessinent les contacts ou les écarts entre des aires résidentielles de populations distinctes : ainsi, dans une ville où la population se diviserait entre deux catégories, existe-t-il une démarcation brutale, qui justifierait que l'on parle de « frontières », « lignes de fracture », etc., ou une zone de transition progressive, où l'on observerait une certaine mixité ?

Au cours des décennies 1970 et 1980, la panoplie des méthodes disponibles en France pour aborder ces questions s'est profondément transformée, les améliorations étant dues beaucoup plus aux progrès de l'informatique qu'à ceux, médiocres, du recueil des données statistiques<sup>30</sup> et de leur mise à la disposition des chercheurs.

La cartographie n'a pas connu de perfectionnement radical, mais la possibilité, grâce à l'informatique, de réaliser une carte rapidement, et surtout de la refaire très vite en changeant certains éléments (par exemple les limites de classes), a favorisé les tâtonnements, les allers et retours entre hypothèses et résultats, pratiques décisives dans une démarche scientifique.

Les principales avancées méthodologiques anglo-saxonnes en ces domaines ont été diffusées en France au cours de la période. Curieusement, toutefois, les indices de dissimilarité, objets de très nombreuses publications aux Etats-Unis, et qui, sous certaines conditions, donnent une mesure expressive du degré de mélange de deux populations et autorisent des comparaisons rigoureuses, n'ont pratiquement pas été utilisés en France<sup>31</sup>.

Les progrès les plus novateurs ont été ceux des méthodes d'analyse multivariée. Leur succès est dû à plusieurs avantages, qui sont très schématiquement les suivants : possibilité de traiter simultanément une très grande quantité de données (ce que ne permet pas la cartographie traditionnelle<sup>32</sup>), ventilées non seulement entre un grand nombre d'unités, mais, ce qui à l'origine était plus difficile, un grand nombre d'indicateurs ; représentation synthétique des ressemblances et différences entre les modes de distribution des variables ; et sur-

---

30. C'est essentiellement dans les années 1950 et 1960 que les recensements de la population ont permis l'accès à des données précises. À partir de 1990, ont surgi des difficultés.

31. Parmi les exceptions : J.B. et Y.C., 1983. Y. Grafmeyer, *Habiter Lyon*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991, 220 p.

32. Toutefois, le succès de l'analyse multidimensionnelle dans les disciplines qui étudient l'organisation de l'espace est dû, pour une part, à la possibilité de cartographier les résultats, notamment ceux des classifications dites parfois automatiques.

tout identification de la position des unités (ici, des quartiers, îlots ou autres circonscriptions de recueil des données) dans le système de relations entre les variables.

Vers 1990, sur le plan de l'étude quantitative de la ségrégation, le retard par rapport à l'Amérique et à l'Europe du Nord s'est sensiblement réduit. Il ne réside plus dans la connaissance des méthodes d'analyse<sup>33</sup>. Un retard relatif subsiste, dans le nombre restreint des travaux réalisés à l'aide de ces méthodes. Certaines questions, régulièrement posées, demeurent donc sans réponses probantes. Ainsi, alors qu'à plusieurs reprises, des politiques et des chercheurs ont avancé que la ségrégation est plus « forte » (plus « accusée ») dans les grandes villes que dans les villes petites ou moyennes, on ne dispose pas d'études permettant de confirmer ou infirmer cette hypothèse. De même, les jugements quant aux effets de telle ou telle politique sur la ségrégation – par exemple sur les effets « moins ségrégatifs » de l'aide personnalisée au logement, par rapport à l'aide à la pierre – relèvent de raisonnements qualitatifs, sinon de la conviction des observateurs, plus que de vérifications chiffrées systématiques. Peut-être en irait-il autrement si l'on disposait d'un corpus d'analyses portant sur un plus grand échantillon de villes ou de portions d'espaces urbains.

Si les innombrables études anglo-saxonnes sur des points de méthode sont restées longtemps relativement peu connues en France, à l'exception d'un nombre restreint de spécialistes, les interférences entre ces questions et les questions de fond vont faire l'objet de débats importants dans les années 1990.

### Un exemple d'interférence entre problèmes de méthode et problèmes de fond : l'échelle

La question du découpage des agglomérations en unités spatiales de traitement des données statistiques est un bon exemple de ces interférences. On a constaté depuis longtemps que la dimension de ces unités élémentaires et leurs principes de délimitation influent sur les résultats des analyses. Quelle que soit la méthode utilisée pour évaluer le degré de ségrégation dans une ville donnée, le niveau des indicateurs obtenus (valeur des indices, distance au barycentre des points-variables et des points-unités spatiales) a toute probabilité d'être plus élevé si l'on dispose d'un découpage en unités spatiales nombreuses, de petites dimensions et relativement homogènes que si le carroyage est grossier. Il paraît donc *a priori* intéressant de travailler à une échelle aussi fine que possible. Est-on pour autant en droit de penser que les images de la ségrégation que

---

33. Notons que c'est en France que la technique d'analyse des correspondances multiples a été élaborée par le mathématicien Jean-Paul Benzécri.

donnent les données agrégées à l'échelle des communes d'une grande agglomération sont moins exactes que les images tirées d'une analyse à l'échelle des quartiers? Que la ségrégation mesurée à l'échelle des îlots est plus « vraie » que celle que l'on peut appréhender à l'échelle des quartiers? Que, pour saisir la portée réelle de la ségrégation, il faut l'analyser à l'échelle des immeubles, voire des cages d'escalier?

Les attentes et les présupposés théoriques des chercheurs (ou des commanditaires) ne sont pas sans incidences sur les réponses à des questions de ce genre. Logiquement, le principe et l'échelle d'agrégation des données devraient varier selon, par exemple, que l'on étudie les incidences de l'évolution économique (division du travail, tertiarisation, précarisation, etc.) sur les « choix » résidentiels des classes sociales dans une agglomération, que l'on cherche à comprendre dans quelle mesure et en quoi la cohabitation entre des familles appartenant aux classes moyennes et au prolétariat influe sur les rapports des enfants à l'école et à la culture, ou que l'on s'intéresse aux formes de la sociabilité quotidienne.

Il y a donc lieu de s'interroger sur un discours, apparu dans les années 1980, consistant à dire que l'échelle pertinente d'analyse de la ségrégation urbaine est l'échelle micro-géographique. Une telle affirmation<sup>34</sup> incite à s'interroger sur la pertinence des « concepts » de ségrégation et de mixité. Si l'on admet que le premier implique l'idée de distance spatiale, et le second l'idée de proximité, il est paradoxal d'employer le mot ségrégation à propos des tensions induites par la proximité. Sinon, l'on doit admettre qu'il n'existe pas de seuil objectif, pas de critère mathématique de distinction entre la ségrégation et la mixité, notions que, pourtant, le discours dominant – des chercheurs comme des politiques et gestionnaires – présente comme des antonymes...

Les débats de la dernière décennie sur le point qui précède montrent bien la porosité des frontières entre questions de méthode, questions de vocabulaire et questions de fond. La démarche dite quantitative, de ce point de vue, a l'intérêt de contraindre, en principe, à expliciter les options théoriques et sémantiques, même si, parfois, sa mise en œuvre dérive vers une attitude « positiviste » consistant à négliger ou à contourner ce travail d'explicitation.

### Catégories statistiques et définition des groupes sociaux

Dans son acception ordinaire, la ségrégation est une affaire de rapports entre des groupes et des espaces. Il n'est pas surprenant qu'il y ait des parentés entre les questions de définition des espaces pertinents et les questions de définition

---

34. Indiquant que l'auteur songe à ce que certains appellent « problèmes de cohabitation ».

des groupes, et donc, si l'on utilise des données statistiques, d'affectation des individus à des groupes<sup>35</sup>. Ces questions ayant été beaucoup étudiées, on n'en abordera ici que quelques aspects.

Un premier problème est celui des sources disponibles. Il ne se pose pas dans les mêmes termes selon que le chercheur peut réaliser une enquête lui permettant de construire sa propre batterie de variables, ou qu'il est contraint d'employer des indicateurs fournis par un organisme pourvoyeur de données statistiques, comme l'INSEE en France. C'est le plus souvent de ce second cas de figure que relèvent les travaux sur la ségrégation menés jusque vers le début des années 1990. Leur dépendance à l'égard des données disponibles soulève divers problèmes, qui ont été largement discutés au cours de la décennie.

Celui qui tient à la contradiction entre le souhait de disposer de données agrégées en unités aussi petites que possible et le désir de disposer de descripteurs sociaux précis s'est posé à partir de la publication des résultats du recensement de 1990, mais les débats à ce sujet se sont amplifiés surtout lorsque l'INSEE a annoncé ses projets pour l'organisation des recensements suivants<sup>36</sup>.

La définition des « groupes sociaux » à partir des catégories de l'INSEE est une question récurrente, posée dès avant l'expansion des travaux sur la ségrégation. Vers 1990, les chercheurs soucieux de quantifier leur analyses sont encore tributaires de la classification en CSP. Or, celle-ci correspondait à une phase déterminée de l'histoire économique et de la division du travail. La formation des revenus (part respective des revenus du capital, du travail salarié, du travail indépendant, des transferts sociaux, etc.) et les relations entre qualification et statut social évoluaient dans un cadre politique et juridique relativement bien défini. La grille des CSP faisait déjà l'objet de critiques, mais apparaissait comme un instrument utile pour étudier le logement et l'habitat. À la fin des années 1980, son adéquation est plus douteuse. Par exemple, la distinction entre ouvriers et employés est devenue peu claire dans certaines branches, la hiérarchie entre employés, cadres moyens et cadres supérieures manque de précision. Surtout, la grille ne tient pas vraiment compte des niveaux de revenus, ni de l'exposition à la précarité. Or, en matière d'habitat, qu'il s'agisse de

---

35. Rappelons que, dans son acception originelle, la ségrégation est une discrimination, et implique donc une distinction entre l'acteur dominant et l'acteur dominé (J. Brun, *op. cit.*).

36. Par respect du secret statistique et pour des raisons d'économies, l'INSEE ne diffuse, à l'échelle des petites unités spatiales (quartiers et surtout îlots) qu'un nombre restreint d'indicateurs, qui ne donnent qu'une représentation sommaire de la structure sociale du peuplement. Les difficultés qui en résultent pour les chercheurs désirant effectuer des analyses micro-sociologiques ou micro-sociologiques ont suscité de nombreuses discussions, qui se sont multipliées à partir de l'annonce, au milieu de la décennie, des modalités de diffusion du recensement de 1999.

choisir la localisation, la taille ou le statut de son logement, les éléments qui définissent les catégories socioprofessionnelles (types de formation, qualifications, conventions collectives régissant la sécurité sociale, systèmes de retraite, etc.) tendent à devenir moins discriminants, tandis que le niveau des revenus d'un ménage et les anticipations possibles sur son évolution sont de plus en plus décisifs<sup>37</sup>.

Avant le début des années 1990, ces questions ont été fréquemment éludées, ou abordées rapidement dans beaucoup de travaux quantitatifs sur la ségrégation. Certains définissent avec une grande précision les groupes étudiés, mais c'est surtout le cas de travaux à orientation micro-sociologique, ou historiques, ou encore de monographies géographiques. Dans les études réalisées à l'aide de méthodes de calcul plus sophistiquées, la grille de désignation des groupes sociaux employée est celle des CSP, souvent sans véritable réexamen critique. Si l'on procède à des regroupements, ceux-ci sont parfois subjectifs.

La terminologie trahit en général ces difficultés, comme en atteste le recours à des termes qui varient d'une publication à l'autre, voire dans un même texte. Pour désigner la position des catégories considérées dans la hiérarchie sociale (ou « stratification », ou encore « division »), on emploie des expressions comme « sommet de la hiérarchie sociale », « de la pyramide », « de la société », « base de l'échelle... », « privilégiés », « défavorisés », « pauvres », etc. La manière de désigner les groupes révèle l'embarras des auteurs : on hésite à parler de « classes », de « groupes ». On introduit des variantes en écrivant individus, ménages, familles – ce qui ne correspond pas nécessairement à une problématique différente – ou parfois, habitants, citoyens, etc.

Des réflexions ont cependant été déjà menées sur les indicateurs fournis par les recensements, et des recherches ont permis d'élaborer des variables mieux adaptées à l'étude des rapports entre marchés du logement et comportements des acteurs. C'est le cas, par exemple, dans les analyses multidimensionnelles de Nicole Tabard ou de Martine Berger et Catherine Rhein, qui s'attachent à prendre en considération la pluri-activité au sein des ménages.

La liste des descripteurs quantitatifs de la division sociale de l'espace s'est élargie dans les décennies précédentes. Cette ouverture est manifeste en ce qui concerne les données démographiques : indicateurs des étapes du cycle de vie,

---

37. En raison de l'étirement de l'échelle des revenus, de la redéfinition des qualifications, et surtout de la flexibilité croissante de l'emploi. C'est ainsi que la possession d'un patrimoine hérité, qui a, certes, toujours été importante en matière de logement, est probablement devenue encore plus décisive en matière de stratégies résidentielles dans les années 1980 et 1990. On peut donc se demander si la classification française, qui, vers les années 1960, apparaissait plus adaptée aux études urbaines que la classification américaine, n'est pas devenue, à certains égards, moins pertinente à la fin du siècle.

de la dimension et de la structure des ménages et des familles, etc. Les apports des travaux réalisés en ce domaine sont bien connus. J'ajouterai seulement deux remarques. Dans le cadre, très large, de l'étude de la ségrégation, selon qu'on l'aborde par ses rapports avec le marché du travail, celui du logement ou d'autres sphères de la vie sociale, la manière adéquate de combiner indicateurs démographiques et indicateurs socio-économiques n'est pas nécessairement la même. Ainsi, pour mesurer l'impact de la mobilité résidentielle (et donc, au préalable, décrire correctement les choix de localisation), vaut-il mieux considérer les individus ou les ménages ? Cette question n'a été étudiée, sauf erreur, que de manière épisodique avant 1990-1992. Une seconde remarque est que la recherche sur les rapports société-espace a pris en considération les données démographiques avec d'autant moins de difficultés que ces dernières ne remettent pas profondément en cause les paradigmes, fondamentalement économiques, qui la régissaient traditionnellement (que les commanditaires aient été politiquement libéraux ou dirigistes). Les variables dites ethniques ou culturelles soulèvent et soulèveront des problèmes infiniment plus délicats.

### **De la ségrégation sociale à la ségrégation ethnique**

La sensibilité à ce qu'on appelle parfois la dimension ethnique de la ségrégation urbaine apparaît dans les publications françaises bien avant 1990. En effet, bien avant cette date, des données telles que le nombre ou le pourcentage des étrangers, des immigrés, et, lorsque les sources le permettent, sur leurs origines géographiques, sont déjà prises en considération dans un grand nombre d'études. Mais, longtemps, la présence de ces variables dans les analyses quantitatives demeure peu systématique. Dans les publications les plus marquantes des décennies soixante à quatre-vingt, on raisonne avant tout en termes de classes sociales. Au contraire, il suffit de parcourir les bibliographies de la deuxième moitié des années 1990 pour constater que la question majeure est celle des relations, liens, affrontements, non plus entre des classes sociales mais entre des groupes de population dont les flottements du vocabulaire trahissent la difficulté de les définir : étrangers, immigrés, populations issues de l'immigration, travailleurs immigrés, communautés, etc.

Là encore, le vocabulaire est donc un révélateur intéressant. Antérieurement, on parlait le plus souvent de ségrégation sociale. Désormais, on parle de plus en plus de ségrégation ethnique. Mais souvent, pour contourner la série de questions (théoriques, mais aussi éthiques, politiques) que soulève ce dernier qualificatif, on écrit ou l'on dit « ségrégation » tout court... Sur ce plan, comme sur d'autres, l'implicite l'emporte sur l'explicite.

Ce changement dans le regard des chercheurs et autres acteurs sociaux qui s'intéressent à la ségrégation correspond – est-il besoin de le rappeler ? – à une

mutation de fond dans la société française. Un recensement des recherches françaises sur la ville et la société vers le début des années 1990 montrerait qu'elle avait déjà suscité de nombreuses analyses<sup>38</sup>.

Toutefois, dans le domaine plus spécifique des travaux où il est question de ségrégation, il n'est pas parfaitement évident que l'on ait pris conscience très tôt, et surtout avec une parfaite cohérence, de la totalité des implications de ces changements, sur les méthodes d'approche, la problématique, voire la signification même de la notion.

Certes, comme au sujet de la traduction des CSP en classes ou groupes sociaux, des réflexions ont été engagées par de nombreux auteurs, bien avant cette date, sur les problèmes que pose l'emploi de catégories censitaires dans l'étude de la ségrégation selon l'origine géographique et l'« identité »<sup>39</sup> culturelle. Mais les indicateurs correspondants ont été souvent introduits dans les travaux sur la ségrégation, jusque dans les années 1980, comme s'il ne s'agissait que de données permettant d'affiner la représentation des disparités fournie par les variables socioprofessionnelles classiques. C'est ainsi que, dans de nombreuses études, des variables comme le nombre des étrangers, ou celui des immigrés (avec ou sans précisions sur leur pays d'origine) dans les différentes unités spatiales de la ville n'ont d'autre fonction que d'améliorer le classement de ces unités dans la hiérarchie socio-économique<sup>40</sup>. Une forte présence de ces catégories de population est en effet considérée comme un indice – parmi d'autres – du caractère prolétaire d'un milieu résidentiel, puisque les travailleurs immigrés sont, généralement, pauvres, peu qualifiés et particulièrement exposés au chômage.

Or, du moment que la ségrégation n'est plus, ou plus seulement une distance entre des groupes définis par leur position dans la division sociale du travail, mais entre des groupes distingués selon des critères culturels ou ethniques, il convient d'examiner l'hypothèse que son contenu se modifie sur plusieurs plans : ses mécanismes de formation, ses configurations spatiales, ses effets sur les relations

---

38. La promulgation de la LOV répond au moins autant aux questions soulevées par cette évolution qu'aux questions, plus anciennes, formulées exclusivement en termes de classes sociales.

39. La notion d'identité s'est déjà relativement vulgarisée, me semble-t-il (mais, là encore, une étude historique du vocabulaire s'imposerait), autour de 1990, dans le champ de la recherche sur la ségrégation. Mais – sauf erreur – peu de publications proposent une réflexion critique précise portant conjointement sur les notions d'identité, altérité et ségrégation avant la contribution de Carmen Bernard à *La ségrégation dans la ville* op. cit. Elle est également évoquée, plus brièvement, dans d'autres passages de cet ouvrage (notamment par Y. Grafmeyer).

40. J. Brun et M. Essadaoui, 1981.

entre les individus et les groupes et sur les processus de socialisation. Cette hypothèse n'est en fait qu'exceptionnellement débattue dans les études quantitatives, du moins jusque vers le début des années 1990. Seuls, les travaux qualitatifs (sur l'immigration, la cohabitation, etc.) traitent du problème. Mais, on l'a vu, ce champ de recherche est, jusqu'alors, assez peu relié à celui de la ségrégation.

## Conclusion

Un bilan des acquis et des questions restant en suspens au seuil des années 1990 est d'autant plus hasardeux que c'est une phase de changements importants<sup>41</sup>, tant dans la société et la ville que dans la manière dont les chercheurs – et d'autres acteurs, notamment des « décideurs » – s'intéressent à leurs relations. Je me limiterai aux remarques suivantes :

– Un des changements qui apparaissent alors les plus prometteurs est la diversification des méthodes, des questionnements, des références théoriques fondant les interprétations. Si des cloisonnements subsistent sur ces trois plans, les oppositions binaires tendent, on l'a vu, à faire place à des dialogues, voire des coopérations, même si ces rapprochements ne font encore que s'esquisser.

– Dans certains textes antérieurs aux années quatre-vingt-dix, on a parfois l'impression que les auteurs – et sans doute leurs commanditaires – souscrivent à l'idée que la quantification est, en elle-même, une garantie de scientificité dans l'approche de la ségrégation. Une confiance, discutable, dans la fiabilité et l'univocité de la mesure se manifeste de manière récurrente dans diverses tentatives sans résultats probants, comme celle de mettre au point des indicateurs numériques permettant de localiser les risques d'explosion de tensions sociales et autres problèmes de gouvernance<sup>42</sup>.

C'est sans doute une contamination du discours analytique par les préoccupations axiologiques qui se manifeste dans l'affirmation quasi unanime que la ségrégation s'accroît, quel que soit le contexte historique ou géographique. Y compris, là où l'on observe un mélange entre différentes catégories de population, dans le recours à la notion de « micro-ségrégation ».

---

41. Il est vrai que cette idée de « transition » est sans doute aussi illusoire que celle de « crise », qui ressort périodiquement dans le discours des acteurs politiques qui traitent des rapports entre la société et la ville...

42. De la même manière que l'on élabore des prévisions de « risques naturels » : avalanches, inondations, etc.

– Autre lacune : les travaux à dominante quantitative sont encore orientés surtout vers la description des formes de la ségrégation et de leur évolution, au détriment de l'identification des mécanismes et des causes, comme l'ont noté Henri Coing et Edmond Préteceille. Ce primat accordé à l'analyse –notamment à l'analyse mathématique– des structures spatiales et de leur dynamique n'est certainement pas étranger à une propension générale à renvoyer la genèse de la ségrégation à un état antérieur mal défini, frisant le discours utopique<sup>43</sup>.

Ceci va de pair, me semble-t-il, avec l'absence de débats théoriques sur les conséquences de la ségrégation, comme s'il suffisait de montrer, avec l'autorité du chiffre, que la ségrégation s'accroît, pour donner à entendre que l'on a une idée des avantages qu'offrirait la mixité.

– Une évolution positive ayant d'importantes conséquences sur la recherche –mais dont il est difficile de cerner le contenu et la périodisation– semble être le reflux du primat accordé antérieurement, de manière sans doute trop exclusive, aux phénomènes structurels. Comme dans bien des domaines, une plus grande attention est désormais accordée aux individus, surtout sur le plan des méthodes<sup>44</sup>. Mais, sur celui des hypothèses interprétatives, si le dialogue s'est amorcé entre les chercheurs qui étudient prioritairement les acteurs macroéconomiques et ceux qui s'intéressent surtout au rôle des acteurs microsociologiques, il n'a pas encore débouché, au début des années 1990, sur des confrontations très approfondies. Surtout, il n'y a pas encore eu, avant cette période, d'analyses critiques contradictoires sur les interférences, moins simples qu'il ne pourrait sembler, entre ces options (qui sont de nature plutôt méthodologique) et les options de nature plutôt idéologique ou politique (libérales ou dirigistes) des chercheurs.

La réflexion sur les effets de la ségrégation demeure le point aveugle de la recherche<sup>45</sup>. D'innombrables publications citent rituellement l'article « Proximité spatiale et distance sociale », mais l'hypothèse selon laquelle la mixité contribuerait à atténuer les tensions et antagonismes, et à favoriser une « contagion vers le haut » des processus de socialisation des populations les moins défavorisées, demeure un postulat, plus qu'un résultat d'analyses.

---

43. Cf. J. Brun, 1994, *op.cit.*

44. Même dans les analyses dimensionnelles de données censitaires, on ne se contente plus des données agrégées préconstruites par l'INSEE, et l'on s'attache à construire des agrégats à partir des données détaillées.

45. Ainsi, c'est seulement dans les années 1990 que la recherche sur la ségrégation scolaire connaîtra un véritable essor. Un sujet comme la plus ou moins grande fréquence des mariages entre conjoints issus de milieux sociaux ou culturels différents, selon que leur milieu de résidence est plus mixte ou plus ségrégué, n'a, semble-t-il, pas encore vraiment été étudié.

Ce postulat est parfois mis en question, par exemple dans des textes comme ceux de J.-L. Lacascade ou Y. Chauviré<sup>46</sup>. Mais ces remarques critiques, de même que celles qui mettent en doute la rigueur de la mesure, ne suscitent guère d'échos. Dans les travaux des spécialistes de méthodologie quantitative, les questions soulevées par quelques sociologues dans les années 1960 sur les « effets de lieu »<sup>47</sup> ne sont qu'exceptionnellement abordées, et presque uniquement sur le plan des problèmes de mesure de l'auto-corrélation.

Pierre Bourdieu abordera de front cette question dans *La Misère du monde*. Mais, jusqu'alors, elle ne fait l'objet que de textes brefs et isolés<sup>48</sup>. Y aurait-il là un signe du cloisonnement évoqué plus haut? En tout cas, il serait intéressant de réfléchir à la tension entre deux attitudes intellectuelles qui cohabitent, si l'on ose dire, dans le discours sur la ségrégation : la proclamation d'un « refus du déterminisme » (de l'espace, du cadre bâti...) et l'hypothèse ou plus exactement le postulat selon lequel la séparation des aires d'habitat a des effets négatifs...

Toute une recherche historique orientée vers le réexamen critique des méthodes et des concepts reste donc à développer. Après les articles pionniers de J.-L. Lacascade<sup>49</sup>, les deux ouvrages issus du séminaire « Ségrégation » du Réseau Socio-Economie de l'Habitat comportent diverses observations qui vont en ce sens. Resterait à analyser plus systématiquement la genèse et l'évolution des emplois de nombreux synonymes et expressions voisines de « ségrégation », ainsi que d'antonymes, qui incluent des références, inégalement explicites, à l'habitat et à l'espace. Aussi bien les recherches sur les problèmes sociaux et politiques posés par les relations entre l'habitat, la ville et la société, que le discours justificatif des politiques en ce domaine, recourent à un vocabulaire qui fluctue constamment, selon des pulsions parfois rapides, pour ne pas parler de modes. La relation espace-société y est souvent traitée par la métaphore, ce qui appelle une réflexion critique constamment renouvelée<sup>50</sup>.

46. J.-L. Lacascade, in *Ségrégation, op.cit.*, 1978. Y. Chauviré, in « Séminaire chercheurs-décideurs », *op. cit.*, 1991.

47. Cf. le chapitre sur l'analyse écologique dans l'ouvrage de Raymond Boudon, *L'analyse mathématique des faits sociaux*.

48. Jean-François Laë, par exemple.

49. Cf. également ceux de Véronique de Rudder sur le ghetto.

50. J.-L. Lacascade avait déjà noté le statut métaphorique de la notion de ségrégation. On a évoqué plus haut les questions que pose le transfert du mot « segmentation » du domaine économique (à propos du marché du logement) à celui de l'espace social. De même, on pourrait s'interroger sur la vogue du mot « fragmentation », qui a un sens précis chez certains architectes, beaucoup plus flou quand on l'applique aux relations entre groupes sociaux. La consommation de vocables tendant à hystériser le discours semblexion critique sur les liens entre la commande d'études et la recherche.

La poursuite d'un travail de déconstruction notionnelle apporterait probablement des éclairages intéressants sur les rapports entre politique urbaine (notamment politique du logement), politique sociale et politique de la recherche.

## Références bibliographiques

Cette contribution se réfère essentiellement à l'ouvrage collectif issu du séminaire Ségrégation du Réseau Socio-Économie de l'Habitat (1991-1993) : *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesure* (J. Brun et C. Rhein édés., avec un avant-propos de C. Bonvalet et J. Brun et une préface de M. Roncayolo), Paris, L'Harmattan, 1994 (coll. « Habitat et société »).

Pour compléter les références bibliographiques que contient cet ouvrage, on se référera utilement aux travaux de chercheurs spécialisés, qui citent des publications antérieures au séminaire décideurs-chercheurs organisé par le PCA en 1991.

Pour situer la genèse de la problématique dans l'histoire de la sociologie urbaine : M. Amiot, P. Lassave.

Sur la question spécifique des quartiers en difficulté et sur les questions que posent les politiques de lutte contre la ségrégation : J. Donzelot, M.-C. Jaillot. Voir également les publications de F. Dubet, D. Lapeyronnie, M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot.

CASTELLS M., GODARD F., BALANOWSKI V. (1974), *Monopolville. Analyse des rapports entre l'entreprise, l'état et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, Paris, Mouton, 496 p.

LOJKINE J. (1977), *Le Marxisme, l'État et la question urbaine*, Paris, PUF, 363 p.

BOURDIEU P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, éditions du Seuil, 1993, 947 p.

BRUN J., CHAUVIRÉ Y. (1983), La ségrégation sociale : questions de terminologie et de méthode, *Espace - Populations - Sociétés*, n° 1, pp. 75-85.

BRUN J., RHEIN C. (éd.) (1994), *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesures*, Paris, L'Harmattan, 260 p.

Ministère de l'Équipement, Plan Construction (1979), *Ségrégation spatiale*, actes du colloque, 16-17 mai 1978, École Normale Supérieure, Paris, Plan Construction, 175 p.

BRUN J., GRAFMEYERY. (1991), *Étude sur la mobilité de la société française contemporaine*, Paris, ENS, 170 p.

BRUN J. (1981), Écologie urbaine et géographie sociale, *Villes en parallèle*, n° 4, avril, pp. 9-40.

DE RUDDER V., CHAZALETTE A., GRANE J. (1983), Ghettos ou cohabitation? Le logement des immigrés en France, *Hommes & Migrations*, n° 1047, mars, pp. 3-18.

DE RUDDER V. (1985), *Le logement des immigrés en Europe. Attributions et conditions*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 37 p.



# La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du baron Haussmann

Alain FAURE

*Université de Paris-X Nanterre,  
Institutions et dynamiques  
historiques de l'économie (IDHE)*

Il y a beau temps que les historiens ont pris conscience que la ville n'est pas une toile peinte ou ne se borne pas à être un corps politique, mais constitue un espace. L'étude et la connaissance des processus de différenciation sociale en action dans l'espace urbain ont joué un rôle essentiel dans cette conquête historique de la perspective. La littérature qui en est sortie est vaste –et inégale–, et il ne sera pas possible ici d'en aborder toutes les facettes, notamment la façon dont les historiens rendent compte des contacts sociaux dans la ville, avant les grands processus du 19<sup>e</sup> siècle responsables, ou réputés tels, d'une séparation de plus en plus prononcée des classes sociales dans l'espace urbain. La fameuse question de l'étage demanderait à être longuement exposée à la fois dans sa réalité et dans sa mythologie alimentée par d'éternelles (et fausses) références : le rôle attribué à l'ascenseur, l'évocation du *Pot-Bouille* de Zola, que sais-je ? Il s'est développé aussi une abondante historiographie sur la question des regroupements en ville selon l'origine des migrants, ce qui est une heureuse façon de compliquer, mais sans l'abandonner, la question de la division sociale de l'espace, mais nous n'en dirons rien ici.

« Différenciation sociale », « séparation des classes »... mais pourquoi donc ne pas dire d'emblée ségrégation ? C'est un mot gênant pour les historiens. D'abord, il n'est jamais employé en ce sens dans les documents, de quelle nature qu'ils soient, avant le XX<sup>e</sup> siècle largement entamé, bien que naturellement les processus qui conduisaient à l'apparition de quartiers pauvres nettement distincts des autres au sein d'une ville soient connus et

nommés par les contemporains. Le fréquent évitement du mot par l'historien s'explique plus profondément par ce fait qu'en user serait forcément faire référence à l'existence ancienne d'une *politique* de l'État, ou des classes dirigeantes par le truchement de l'État, ayant pour but et pour effet la mise à l'écart systématique de la population la plus pauvre. Le mot évoque en effet irrésistiblement l'idée d'une construction cynique, d'un aménagement à la fois savant et brutal de l'espace réservé aux administrés de seconde zone. N'est-il pas lui-même le sous-produit langagier de l'urbanisme colonial, avant même toute référence à la discrimination raciale en usage aux États-Unis<sup>1</sup> ? On comprend qu'un tel arrière-plan idéologique provoque des réticences : plaquer le mot à tout bout de champ sur les réalités complexes du passé serait bien souvent les fausser. À moins alors d'en user comme un mot un peu fort qui vise à souligner et à dénoncer le résultat final de processus divers mais convergents et aboutissant à une séparation spatiale des individus en fonction de la classe sociale. Et encore l'historien tient-il le plus souvent à souligner qu'il ne faut rien exagérer : à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, « malgré de violents contrastes, on ne peut [...] parler de ségrégation sociale »<sup>2</sup> ; à Limoges aussi en dépit de fortes et précoces concentrations d'ouvriers et de bourgeois ici ou là, « la ville échappe à la ségrégation »<sup>3</sup>. Il est vrai que, pendant toute une époque, nous le verrons, une telle prudence n'était pas de mise, mais le mot a toujours bien plus servi à qualifier l'effet de certains processus qu'à en éclairer le fonctionnement.

## Hausmann pourfendu

Nous parlerons ici surtout de Paris : c'est là où l'historiographie est la plus abondante, et la capitale représente n'importe comment un point d'entrée obligé au sujet en raison du caractère célèbre de l'épisode haussmannien, qui serait à la ségrégation ce que la machine à vapeur est à la révolution industrielle. Rien de plus banal aujourd'hui encore, pour qui veut dénoncer tout urbanisme ayant conduit à de vastes destructions dans le centre d'une

---

1. On peut lire dans le *Larousse du 20<sup>e</sup> siècle*, édition de 1933 au mot ségrégation, rubrique hygiène : « Mesures qui consistent à isoler et à éloigner les logements européens des cases des indigènes, dans les pays chauds où règnent des pandémies ou des épidémies ».

2. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen : une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle* ; Paris, FNNSP, 1982, p. 167.

3. Pierre Lévêque dans le compte-rendu d'un ouvrage de Philippe Grandcoing, in *Revue historique*, juillet 2004, p. 688.

ville ancienne, que la référence à Georges Haussmann, préfet de la Seine entre 1853 et 1870, principal concepteur et metteur en œuvre des « grands travaux » qui, en effet, bouleversèrent la capitale au cours de ces années essentielles<sup>4</sup>. Même si l'on fait remarquer, avec un soupir, que la disparition d'une partie du vieux tissu était le prix à payer pour l'assainissement des centres et leur adaptation à la circulation moderne, on déplore hautement ce qui s'ensuivit partout où souffla l'esprit d'Haussmann, c'est-à-dire l'expulsion des pauvres vers des périphéries lointaines et mal équipées, premier pas vers les ségrégations contemporaines. D'ailleurs, est-il traditionnel aussi d'ajouter, s'il arrivait encore aux pauvres de se révolter, les larges avenues percées dans le centre étaient là désormais pour faire manœuvrer les troupes et tirer au canon. L'haussmannisation, vieille blessure de nos villes.

Chez les historiens de profession, pendant fort longtemps, Haussmann eut aussi mauvaise presse, précisément en tant que responsable de la séparation des classes engendrée par les grands travaux. Mais il y eut toujours plusieurs façons de parler du phénomène. Les uns se livraient à une sorte de déploration négative : la décohabitation des riches et des pauvres aurait en quelque sorte ensauvagé ces derniers. Nous songeons par exemple à Georges Duveau, historien de la vie et de la pensée ouvrières, inspiré par le socialisme de tradition proudhonienne. Il écrivait en 1946, dans sa thèse, qu'avant Haussmann ouvriers et bourgeois se côtoyaient dans les mêmes maisons, mais, à la suite des grands travaux, l'ouvrier « n'habite plus le cœur de Paris » et se trouve « refoulé vers les faubourgs extérieurs ». D'où un exil qui à l'époque constitue une formidable régression<sup>5</sup> :

« Libéré de cette tutelle bourgeoise qui, même sans qu'il s'en rendît compte, pesait sur ses mœurs, l'ouvrier prend possession de la rue avec une gouaille insolente ; il étale sa misère, il a à la fois moins de pudeur et moins de raideur qu'au temps où il rencontrait sur le même palier la femme du négociant ou du fonctionnaire.

---

4. Beaucoup d'ouvrages sont parus depuis dix ans sur le Paris d'Haussmann, qui souvent tournent à l'hagiographie du préfet, ou bien au pamphlet, ce qui ne vaut guère mieux. Les travaux de valeur sont au nombre de deux : Jean Des Cars et Pierre Pinon, *Paris-Haussmann : "le pari d'Haussmann"*, Paris, Éditions du pavillon de l'Arsenal et Picard, 1991, 365 p. ; Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Paris, Parigramme, 2002, 209 p. La thèse de Jeanne Gaillard – *Paris, la Ville (1852-1870)*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III et Honoré Champion, 1976, 676 p. ; réédition par Florence Bourillon et Jean-Luc Pinol, Paris, L'Harmattan, 1997, 528 p. –, reste une lecture indispensable.

5. Georges Duveau, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946, p. 344-345.

[...] Il ne pourra plus se familiariser directement, concrètement, avec l'existence bourgeoise qu'il se redessinera d'une façon mythique, d'une façon à la fois artificielle et haineuse. La fameuse *ceinture rouge* est en grande partie l'œuvre du baron Haussmann. »

Évidemment rien de bon ne saurait sortir d'un tel divorce des classes. La « mixité » – Duveau n'emploie pas le terme, mais il existait déjà en ce sens –, avait donc à ses yeux valeur de pacification sociale et d'éducation morale des esprits rustres. Cette idée, forgée d'ailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle – « Ah, dans les villes anciennes, celles d'avant la faute, la faute de la séparation, comme les hommes s'aimaient ! » –, se retrouve chez différents auteurs, d'esprit souvent très traditionaliste, tel Philippe Ariès : l'existence « dans des quartiers séparés » – les riches à l'ouest, et les pauvres à l'est – a entraîné « l'autonomie » de chaque groupe social et la naissance de « masses » réunies chacune par les mêmes « traits de mœurs », et qui s'ignorent les uns les autres et se détestent<sup>6</sup>, alors que « dans le vieux Paris de 1800 », le mélange des conditions sociales dans les maisons et dans les quartiers faisait qu'il n'existait en cette cité « ni isolement individuel, ni uniformité collective ». Haussmann avait inventé la foule solitaire. Certes, Ariès laissait le lecteur conclure, mais comment ne pas regretter une ville si respectueuse de la personne ? Par contre, Jean-François Gravier, géographe auteur d'un livre très lu en son temps par les historiens, n'y allait pas par quatre chemins lorsqu'il écrivait<sup>7</sup> :

« En détruisant des centaines d'immeubles mi-bourgeois, mi-ouvriers pour construire Chaillot et la Plaine Monceau, en chassant les prolétaires vers la banlieue, le baron Haussmann a assumé une bien lourde responsabilité. Il a créé ces milieux fermés, imperméables l'un à l'autre qui font qu'un habitant de Passy doit se plier aux rites de la bourgeoisie, tandis qu'un habitant d'Auber- villiers, de Saint-Ouen, de Clichy, se trouve emprisonné dans un climat de tristesse et de pauvreté [...] Le prolétariat se définit moins par le chiffre d'un salaire que par une séparation géographique et morale du reste de la société. »

Autrement dit, réunissez les classes dispersées par l'action d'un urbaniste délirant, vous aurez résolu la question sociale en faisant renaître une morale commune. Haussmann, ou l'apprenti sorcier.

6. Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Seuil, éd. 1971, p. 129-135, 144 (1<sup>er</sup> édition : 1946).

7. Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan 1947, p. 191.

Mais l'attitude la plus répandue chez les historiens dénonçant l'œuvre du baron fut plutôt d'en mesurer le rôle dans les mouvements révolutionnaires du siècle et finalement d'en faire un élément de l'histoire de la lutte des classes<sup>8</sup>. L'historiographie communiste tout d'abord. Pour elle, telle société, telle ville : « La reconstruction de Paris, réalisée [...] dans l'intérêt des classes possédantes » rendit tangible les « contradictions de classes existant [...] sous le régime bonapartiste ».<sup>9</sup> D'autre part, le peuple n'avait plus qu'à bien se tenir puisque l'esthétique des nouvelles avenues dissimulait le souci d'assurer « la pénétration de l'armée au cœur de Paris. »<sup>10</sup> Mais tout cela restait bien superficiel et rapide. Après mai 68, dans les années 1970, la sociologie urbaine en plein essor allait influencer directement, ou le plus souvent indirectement par la diffusion générale de ses thèmes et de ses thèses, nombre d'historiens, jeunes ou moins jeunes, mais tous sensibles à ce climat contestataire, quelles que soient par ailleurs leur préférences politiques personnelles au sein de la gauche ou dans les nébuleuses d'extrême gauche. Cette sociologie-là ne répugnait pas – les temps ont bien changé... – à s'appuyer sur le passé des villes pour mieux asseoir ses analyses et elle utilisait tout normalement le mot de ségrégation. La « rénovation » de Paris dans les années 1960 et 1970, vue comme la destruction sans vergogne des vieux faubourgs ouvriers et industriels hérités du XIX<sup>e</sup> siècle – ce qu'elle était d'ailleurs –, fut dénoncée comme de la ségrégation en train de se faire, là, sous nos yeux<sup>11</sup> :

« La rénovation est ségrégative en rejetant toujours plus loin de Paris les couches ouvrières de la population et en créant des micro-milieus pour classes aisées, ravivant ainsi en elles le sentiment hautain d'appartenir à une élite ».

Mais surtout, le présent continuait, parachevait l'œuvre du passé<sup>12</sup> :

« Le Paris populaire du centre frappé à mort sous le Second Empire, réinstallé dans les arrondissements périphériques se voit aujourd'hui repoussé vers les

---

8. Nous reprenons ici en le développant un passage de notre article : « Urbanisation et exclusions dans le passé parisien (1850-1950) », in *Vingtième siècle*, juil.-sept. 1995, p. 58-69 ; nous utilisons aussi plus loin quelques phrases de comptes rendus publiés par nous sur divers ouvrages.

9. E. Jéloubovskaïa, *La chute du Second Empire et la naissance de la Troisième République en France*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1959, p. 71.

10. Jean Bruhat, Jean Dautry et Émile Tersen, *La Commune de 1871*, Paris, Éditions sociales, 1960, p. 26.

11. Francis Godard et alii, *La rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 66.

12. Jean Ceaux, « Rénovation urbaine et stratégie de classe. Rappel de quelques aspects de l'haussmannisation », *Espaces et sociétés*, oct. 1975-janv. 1975, p. 30-31.

grands ensembles des banlieues lointaines, vers les ersatz urbains que constituent les ‘villes nouvelles’. Et ils sont remplacés dans la ville par les nouveaux possédants, par les cadres de la société capitaliste. »

L’histoire de la ville avait donc un sens. Nul ne l’exprima avec plus d’intelligence et de force que Henri Lefebvre, et la large diffusion de ses idées atteignit les historiens intéressés à ces choses, même si en réalité bien peu le lurent et que les contacts directs furent parfois un peu rudes<sup>13</sup>. Il y avait en effet chez Lefebvre de quoi frapper des spécialistes assez peu enclins en général aux vastes synthèses et aux fresques. Dans les villes de la Renaissance, le *populo grasso* et le *populo minuto* « rivalisent en amour pour leur ville », vrai trésor commun, écrivait le sociologue-philosophe. Et, fallait-il comprendre, il en allait ainsi pour toutes les villes anciennes. Mais l’industrialisation en surchargeant les centres par l’afflux des ruraux, mit en péril la bourgeoisie maintenant au pouvoir. Juin 1848 explique Haussmann, lequel expulse les ouvriers des quartiers centraux et du même coup « détruit l’urbanité » qui en était l’essence<sup>14</sup>. Mais les liens traditionnels entre le pauvre et sa ville résistent à cette expulsion<sup>15</sup> :

« [...] fait remarquable, cette ségrégation déjà très poussée n’a pas encore brisé l’image de Paris comme entité et unité sociales [...] Cette image splendide, si riche d’espoirs et d’illusions, reste intacte. Le peuple de Paris continue à aimer Paris, ce lieu de corruption, de luxe et de luxure, cette accumulation fabuleuse de richesses qu’il a produites et dont on l’écarte, matériellement et spirituellement, économiquement et culturellement, en le reléguant loin du centre rayonnant de la Cité. Par la Commune, par les manifestations et les fêtes, par l’action militaire comme par les décisions des Communards, il va reconquérir son bien, et d’abord sa ville. »

Cette idée d’une « reconquête » aussi extraordinaire que brève, répliquant à cette violente expulsion du centre et à la relégation générale des pauvres en des

---

13. Nous songeons au colloque universitaire qui réunit une centaine d’historiens en mai 1971 pour le centenaire de la Commune de Paris et dont le principal organisateur fut Jacques Rougerie, historien que nous évoquerons plus loin. Lefebvre y présenta une communication – « État ou non État ? » – où il concluait sur le fait que « la situation urbaine » dont témoignait la Commune « ne fait que s’aggraver depuis. La ségrégation de la classe ouvrière, loin des centres de décision, est devenue stratégie consciente ». Il eut à subir les feux croisés de plusieurs historiens communistes qui l’accusèrent de formalisme (Jean Bruhat : « en ce qui concerne le problème de la ville et de la conquête de « l’espace »... Encore une fois, ne confondons pas description et explication ! Qu’entend par « conquête de l’espace » ? »). Mais, sur le thème de la fête ou celui de la rue, Lefebvre avait manifestement l’oreille d’une partie de l’assistance. Voir le numéro 79 de la revue *Le mouvement social*, avril-juin 1972, « la Commune de 1871 », p. 173-190 (communication et discussion).

14. Voir Henri Lefebvre, *Le droit à la ville I*, Paris, Anthropos, 1968, pp. 17, 86-87.

15. Henri Lefebvre, *La proclamation de la Commune*, Paris, Gallimard, 1965, pp. 133-134.

périphéries éclatées, frappa les esprits et pénétra l'air du temps, si bien qu'on la retrouve en filigrane dans bon nombre des écrits suscités par le centenaire de la Commune de 1871. Citons un peu longuement Jacques Rougerie, qui, dans un des meilleurs livres du moment, *Paris libre*, écrivait ces lignes, au cours d'un chapitre intitulé précisément « Croissance de la Ville et ségrégation »<sup>16</sup>:

« [...] les coupes chirurgicales [...] mêmes que le préfet baron a pratiquées dans le vieux Paris, la prospérité aussi de la capitale qui provoque un afflux croissant d'immigrants, posant un redoutable problème de logement, tendent à créer au sein de la Ville une implacable ségrégation. Elle se dessinait autrefois, mais [elle] est maintenant dangereusement claire [...] On constate à l'évidence la concentration des travailleurs au nord, au sud, et surtout, formidable, à l'est. Tandis que les aisés demeurent, en majorité croissante, dans le centre, que les riches – loi bien connue – vont s'établir toujours plus à l'ouest, les éléments populaires, ceux qui travaillent, se voient, du fait de leur nombre, de l'étrécissement du Paris central par suite des transformations d'Haussmann, de la spéculation sur les terrains qui y règne et de la hausse ininterrompue des loyers, repoussés toujours plus à l'extérieur, hors de la "vraie" Ville [...] C'est maintenant comme une ceinture rouge qui enserre, investit la Ville centrale, fer à cheval qui ne s'interrompt que des Ternes à Auteuil. Là les pires misères, les taux les plus élevés de mortalité, d'indigence, de maladies [...] La plèbe campe maintenant sur les Aventins de Montmartre et de Belleville, et menace de ces hauteurs déshéritées le plat pays plus riche des quartiers centraux... »

La ségrégation serait donc sortie toute armée des mains du baron : il aurait rendu le centre aux bourgeois, et assigné les ouvriers à résider dans les nouveaux faubourgs, tandis que l'ouest commençait à réaliser son destin – « la loi bien connue »... – de zone réservée à l'opulence. Nous n'avons pas ici à discuter ces points, soulignons le caractère abrupt, tranché, de l'analyse, à l'origine parfois de maladresses et d'erreurs. Ainsi, Rougerie citait à l'appui de sa démonstration l'opinion d'un contemporain, Louis Lazare, qui avait parlé des « deux cités bien différentes et hostiles » nées des grands travaux, la ville ouvrière et la ville bourgeoise, mais il continuait ainsi, en reprenant une citation faite par le même auteur : « Un vieux texte des temps d'Henri IV disait de même : « Il n'est pas bon que les dodus soient d'un côté, et les menus de l'autre ». Or, ce texte, très en situation, est apocryphe, inventé par Lazare pour faire croire que les rois du passé, dans leur sagesse, avaient toujours répugné à

---

16. Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, p. 17-18.

une politique de ségrégation au sein de leur bonne ville<sup>17</sup>. Le triomphe reconnu des desseins haussmanniens avait empêché l'historien d'apercevoir le piège tendu par sa source providentielle.

Puis le chapitre se terminait par la phrase suivante, écrite dirait-on sous la dictée de l'heure, via Henri Lefebvre<sup>18</sup> :

La Commune de 1871, ce sera pour une large part, la reprise du Paris central, du Paris véritable, avec son Hôtel de ville, par les exilés des quartiers extérieurs, de Paris par ses vrais Parisiens, *la reconquête de la Ville par la Ville*. »

La Commune, refus armé de la ségrégation et prodrome des « luttes urbaines. »

### Hausmann à la loupe

Ces idées représentèrent un temps une sorte de pensée dominante chez les historiens. On vit même, en 1981, un auteur comme Louis Girard, homme fort peu extrémiste, citer au nombre des « critiques fondées » envers Haussmann et son œuvre la « légendaire ségrégation » créée par la transformation du centre de Paris<sup>19</sup> : épisode bien réel et à ce point célèbre qu'il en était devenu une légende, donc... Et ce n'est pas Jeffrey Kaplow, bon connaisseur du Paris populaire de la fin de l'époque moderne, qui l'aurait contredit. Comment, selon lui, expliquer la mort de la Saint-Lundi au XIX<sup>e</sup> siècle, cette habitude ouvrière de chômer le lundi pour prolonger le dimanche et faire la nique aux patrons ? Ne cherchez pas : c'est, en partie, « l'effet de la rénovation urbaine menée par Haussmann », le rejet des travailleurs dans les quartiers périphériques faisant qu'après le travail, « l'ouvrier ne retrouve plus ses copains de métier. »<sup>20</sup> La légende était vraiment noire.

Ce thème du rejet allait montrer toutes ses limites avec un ouvrage écrit par un autre historien américain, John Merriman, publié en 1991 et traduit en français sous le titre de : *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France*

17. Sur ce faux, qui valut d'ailleurs quelques ennuis à Lazare, voir Michel Fleury, « Les frères Lazare et le *Dictionnaire des rues...* », préface à la réédition du *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1994, p. XVI-XVII.

18. Jacques Rougerie, *op. cit.*, p. 19 ; les italiques sont dans le texte.

19. Louis Girard, *La Seconde République et le Second Empire*, Paris, Hachette 1981, p. 184 (collection « Nouvelle histoire de Paris »).

20. Jeffrey Kaplow, « La fin de la Saint-Lundi... », in *Temps libre*, été 1981, p. 115.

(1815-1870)<sup>21</sup> L'auteur partait du postulat qu'en de nombreuses villes françaises, dès cette époque, la population pauvre colonisait les périphéries et que par suite le centre bourgeois vivait en citadelle assiégée, entouré qu'il était par un chapelet de faubourgs et de banlieues sauvages ne rêvant qu'à en découdre avec lui, jusqu'à ce que, sous la Seconde République, ils soient mis au pas, embastillés ou annexés à la ville. 1848 est pour Merriman le moment où l'on solda cette phase primitive de la ségrégation, quoique le mot ségrégation apparaisse très peu dans son texte, du moins dans la traduction. Soit, mais l'ouvrage contient sa propre critique lorsque l'auteur passe aux études de cas. Il évoque parfois des villes sans véritable faubourg constitué –La Roche-sur-Yon– ou bien des villes dont les faubourgs populaires étaient voisins de faubourgs qui l'étaient moins, et surtout le scénario de lutte qu'il brosse entre centre bourgeois et périphéries populaires, s'il se vérifie à l'occasion –Reims– est loin de rendre toujours compte de tout: les conflits religieux étaient souvent d'une extrême importance –Nîmes–, et ils n'épousaient pas forcément les frontières intérieures de la ville. Bref, la réalité faisait éclater le modèle. Pourquoi? Est-ce une question d'époque choisie? Affirmer, pour ce début de siècle, que la bourgeoisie occupait tout entiers les centres des villes, apparaît pour le moins hardi et hasardeux: les barbares étaient encore fort nombreux à peupler «les plis sinueux des vieilles capitales», à Paris ou ailleurs, et comment ne pas penser que le rythme et l'ampleur de ces départs différèrent grandement d'une cité à l'autre, à supposer que toujours ils eurent lieu. N'est-ce pas aussi postuler que la lutte des classes implique une séparation physique des dites classes? Merriman n'expliquait pas non plus pourquoi les périphéries dont il parlait étaient de peuplement populaire. Situation ancienne? Rejet contemporain? mais à la suite de quels mécanismes? Et que faire des périphéries qui s'obstinaient à ne pas être populaires? On voit donc combien dans les années 1990 le «placage» du schéma à la fois militant et parisien des années 1970 conduisait à une sorte d'impasse. Un renouveau de la réflexion s'imposait.

Un courant historiographique parisien, déjà ancien, allait y aider et conduisit en effet, peu à peu, de très pragmatique façon, à une révision critique de l'effet des grands travaux. La première étape fut la thèse de Jeanne Gaillard, soutenue en 1975<sup>22</sup>. Dans un chapitre intitulé cette fois: «Vers une redistribution de la population», elle remarquait que si «la rénovation urbaine» avait bel et bien

---

21. L'ouvrage original s'intitulait: *The Margins of City Life. Explorations on the French Urban Frontier, 1815-1851*, New-York/Oxford, Oxford University Press, 1991, 398 p.; la traduction française, parue au Seuil, est de 1994.

22. Voir la note 4.

englouti des quartiers entiers –l'île de la Cité ou les Arcis, entre le Châtelet et l'Hôtel-de-Ville–, bien des « quartiers industriels » restaient debout, qui, une fois passé l'orage des travaux, pouvaient retrouver, aux côtés du nouveau Paris, comme une deuxième jeunesse, grâce notamment à la solidité de « la petite industrie des articles de Paris » qui gardait là emplois et personnel<sup>23</sup> :

« Donc la population proprement ouvrière, normalement ouvrière, tend à rester sur place. Tout indique que, refoulée par les travaux, elle ne va pas d'une traite jusqu'aux arrondissements extérieurs. À la place libre et aux loyers moins chers, elle continue de préférer la proximité du centre où se trouvent ses fournisseurs et ses clients. »

Même les plus pauvres réussissaient à s'accrocher au vieux Paris :

« Les mille et une petites gens qui vivent moins des métiers proprement dits que des petits métiers de Paris s'éloignent peu du centre où sont leurs moyens d'existence. Chassés par les démolitions, traqués par les règlements, porteurs d'eau, revendeurs de hardes, porteurs aux halles, s'éloignent aussi peu que possible [...] Longtemps encore les chroniqueurs signaleront ces nids de marginaux enkystés à proximité du centre et dont certains comme la Mouffe, ont duré jusqu'à nos jours. »

Certes, citant Rougerie, elle concédait qu'au bout du compte, les « habitants les moins chanceux finissent [...] par échouer dans les arrondissements extérieurs » : c'était là une réserve, non pas tout à fait de pure forme il est vrai, mais exprimée surtout pour ne pas avoir l'air de trop s'éloigner de la vulgate de l'heure.

L'idée était très stimulante et la sociologie urbaine aurait sans doute gagné à méditer l'ouvrage, à commencer par cette phrase où Gaillard parlait du « refus par les habitants d'un éclatement de la ville qui sera très long à entrer dans les mœurs ». <sup>24</sup> Le vaincu n'est-il d'autant plus beau qu'il a longtemps résisté ? C'est dans cette brèche ouverte par elle qu'une autre historienne, Florence Bourillon, est ensuite entrée pour conduire l'étude minutieuse d'un quartier en proie à l'haussmannisation, les Arts et Métiers, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>25</sup>. Elle a parfaitement prouvé le maintien, en dépit des travaux qui ont percé et bouleversé le quartier, d'un réseau d'entreprises petites et moyennes, typiques de ce qu'on est convenu d'appeler la Fabrique parisienne, où l'atelier se coule dans

23. Jeanne Gaillard, *Paris la Ville...*, éd. 1997, pp. 148-150.

24. J. Gaillard, *Paris la Ville...*, éd. 1997, pp. 154-155.

25. Florence Bourillon, *Étude de la sociabilité dans un milieu pré et post haussmannien : le quartier des Arts-et-Métiers entre 1850 et 1880*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris-X, 1985, 699 p.-annexes ; voir la II<sup>e</sup> partie de la thèse et les pp. 100-126. Ce travail est resté malheureusement inédit, mais on peut en lire un résumé dans son article : « Grands travaux et dynamisme urbain : Paris sous le Second Empire », in A. Plessis, A. Faure et J.-C. Farcy, *La terre et la cité*, Paris, Créaphis 1994, p. 139-166.

l'habitat et fait vivre tout un monde de petits patrons et de façonniers. Il n'empêche que la population du quartier baissa bel et bien, et cela au détriment des ouvriers : pas question pour eux de s'installer dans les immeubles neufs, et surtout – Bourillon y insiste aussi avec raison –, les loyers explosèrent dans les vieilles maisons qui subsistaient, et ce sont bien les petites rues du centre du quartier – les plus industrielles et les plus populaires – qui en proportion venaient en tête de cette hausse. Rester ? Pourquoi pas, mais au prix d'énormes sacrifices pour payer la plus-value foncière entraînée par les travaux. Dans un autre quartier étudié par elle, le quartier Saint-Victor dans le 5<sup>e</sup> arrondissement<sup>26</sup>, lui aussi très touché par les grands travaux, elle nous décrit cette fois une réalité plus tranchée : une population a commencé à chasser l'autre et pour les pauvres, les emplois étaient trop rares pour qu'il vaille la peine de rester à tout prix, mais il est vrai que la ville ancienne avait encore, en ces parages, de beaux jours devant elle. Bref, l'haussmannisation ne s'est pas faite en un jour et elle n'a pas tout détruit sur son passage. Haussmann n'est pas Attila.

Cette très heureuse « rectification de tir » est poussée aujourd'hui très loin, au risque d'une nouvelle distorsion de la réalité, maintenant dans l'autre sens. Lisons attentivement ce qu'écrit précisément Florence Bourillon dans la conclusion d'un article récent consacré à l'expulsion des habitants du centre<sup>27</sup> :

« L'observation de la situation sous le Second Empire nuance fortement le phénomène de l'exclusion. Les mouvements de déplacements de population se font sur le temps long du demi-siècle sans doute, mais aussi bien au-delà et peut-être même en deçà comme le montrent les croissances inégales des arrondissements centraux entre 1841 et 1846. La période du Second Empire voit s'ajouter les effets de l'onde de choc issue des destructions du centre-ville aux lents déplacements le long des couloirs de développement urbain. Les destructions n'auraient que momentanément accéléré le phénomène tant la capacité de résistance des citadins est forte, et l'adaptation de la ville, importante.

Ce sont donc les pesanteurs des pratiques urbaines qui frappent – on souhaite rester là où l'on est ou s'installer le moins loin possible – et, en ce sens, la mise en échec des stratégies décisionnelles. »

Un lecteur non prévenu – et qui n'aurait pas lu la thèse de l'auteure – retiendra surtout de ce passage ce qui va à l'encontre de l'idée encore largement reçue,

---

26. Florence Bourillon, « La rénovation du quartier Saint-Victor sous le Second Empire », *Recherches contemporaines* (Université de Paris-X Nanterre), n° 2, 1994, p. 79-112.

27. Florence Bourillon, « Travaux et spéculation : l'expulsion des habitants du centre de Paris sous le Second Empire? », in *Travaux et Recherches de l'UMLV*, n° 7, mars 2003, p. 143-171 (revue en ligne sur le site de l'Université de Marne La Vallée).

nous le disions en commençant, du baron expulseur de pauvres : les pauvres sont restés, ou s'ils sont partis, c'est qu'ils étaient sur le point de le faire<sup>28</sup>. Haussmann n'a rien inventé et au fond rien décidé. Chez un excellent auteur influencé par Bourillon – en tout cas, il la cite beaucoup –, on pouvait lire cette phrase à la fin d'un passage intitulé : « Le 'dépeuplement' du centre » (tout est déjà dans les guillemets) : « La rénovation haussmannienne a sans doute sensiblement renforcé la ségrégation, déjà largement engagée, entre les quartiers, mais beaucoup moins que certains contemporains et certains historiens ont pu le dire »<sup>29</sup>. Un pas de plus, et l'on viendra bientôt nous dire qu'Haussmann a été une parenthèse dans l'histoire sociale du peuplement de Paris...

Nous ne plaidons pas ici en faveur d'un retour aux schémas tout prêts des années 1970, mais voulons attirer l'attention sur le péril des nuances ajoutées aux nuances, qui peu à peu font perdre de vue l'original. Après cette phase nécessaire de repentirs, il faut maintenant rebâtir, c'est-à-dire conduire des recherches où les mouvements de la population et du bâti seront reconstitués sur des temps longs et à de vastes échelles<sup>30</sup>. Or, l'époque ne se prête guère à de telles études : l'historiographie du moment, celui où nous écrivons, engluée en partie qu'elle est dans les questions d'images, de représentations et de mémoire, a perdu la foi dans les chiffres et dans les « réalités » dont la connaissance est pourtant le préalable à toute étude des « pratiques ». Tout cela passera, mais, en attendant, Haussmann peut dormir tranquille.

À ce flou dans l'historiographie parisienne correspond aussi un certain flou dans l'historiographie des autres villes. L'importance du « modèle » haussmannien et la place en général de Paris dans les études urbaines – une place que certains pensent impérialiste –, conduit depuis déjà longtemps les auteurs d'études dites locales à placer la question de l'espace social par rapport à Paris : il y aurait en quelque sorte une échelle de ségrégation dont Paris occuperait le degré suprême. On ne compare pas vraiment les phénomènes, on les mesure à une aune commune, ce qui n'est pas la meilleure des méthodes. Ou bien – attitude inverse – on passe complètement sous silence l'épisode haussmannien et même tout ce qui, ailleurs, a pu y ressembler, pour penser une évolution « à l'américaine » des centres villes, comme dans cette page étonnante où Yves Lequin parle de « l'a-

---

28. Point de vue éminemment critiquable, mais ce n'est pas ici le lieu d'en discuter ; voir, pour qui le souhaite, notre article : « Spéculation et société : les grands travaux à Paris au 19<sup>e</sup> siècle », in *Histoire, Économie et Société*, 2004, n° 3, p. 433-448.

29. Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien...*, *op. cit.*, 2002, p. 93.

30. Nous en avons esquissé le début, par le biais de la mobilité, dans notre étude menée avec Jean-Claude Farcy, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2003, XVI-616 p.

bandon du centre à la pauvreté et à la dégradation » ; la bourgeoisie fuit les centres pour se pelotonner dans des banlieues choisies – « la richesse appelle de plus en plus la richesse », dit-il –, et il va même jusqu'à écrire<sup>31</sup> :

« À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le centre historique des villes n'est souvent qu'un amas de taudis où les plus déshérités des manœuvres étrangers sont venus rejoindre le sous-prolétariat et où les tentatives avortées d'assainissement ou de transformation n'ont fait qu'ajouter à la dégradation du centre. »

Le Second Empire et sa génération de préfets démolisseurs, les politiques conduites ensuite par maintes municipalités républicaines pour « assainir », c'est-à-dire démolir, tout cela n'aurait donc jamais existé.

Un vent frais est venu avec *La ville divisée*, un colloque organisé et publié en 1996 par Annie Fourcaut, et dont le sous-titre portait : *Les ségrégations urbaines en question*<sup>32</sup>. Il y a dans cet ouvrage maintes études de cas qu'il importe de lire et de méditer, mais précisément il n'y a que cela : des cas. Dans ce colloque consacré à la ségrégation, nulle définition n'en fut proposée. La ségrégation était prouvée en la nommant, en usant du mot, maintenant sans ménagement. On sent bien, chez plusieurs auteurs, les efforts déployés pour faire rentrer le mot dans leur analyse. Non seulement toute division sociale de l'espace urbain était baptisée ségrégation, sans une ombre d'hésitation, mais toute forme urbaine ou architecturale recevait ce qualificatif. Bien sûr, un pavillon de lotissement modeste a toutes chances d'être habité par une famille modeste, et on peut toujours dire que l'intention du lotisseur était ségrégative et que la forme elle-même crée la ségrégation, mais n'est-ce pas là une facilité, un artifice, une sorte de tautologie urbaine ? À ce compte, tout dans la ville est ségrégation. La croissance urbaine conduit forcément à une différenciation de l'espace qui ne peut être la reproduction à l'identique d'un prétendu noyau urbain primitif où le mélange aurait été parfait et les discriminations inconnues. Mais peut-on dire vraiment que différenciation et ségrégation soient bonnet blanc et blanc bonnet ? Bref, il a manqué à ce colloque un axe, une question ferme, posée à tous les participants, sur la nature profonde de l'objet et sur les mécanismes à l'œuvre. La diversité des échelles adoptées par les uns et par les autres – qui une forme du bâti, qui un quartier, qui une ville entière – n'a pas aidé à dissiper la confusion.

Donc, sur le plan des faits à récolter comme sur le plan des méthodes à suivre pour comparer entre les villes, l'historiographie hésite, tâtonne, avance à l'aveugle. Mais n'est-ce pas le propre de cette discipline ouverte aux vents du

31. Dans : *Histoire de la France urbaine*, t. 4, Maurice Agulhon dir. : *La ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1983, pp. 348-349.

32. Annie Fourcaut dir., , Grâne, Créaphis, 1996, 465 p.

présent, qui au fond déteste la théorie et se défie des systèmes, ou plus exactement se sert d'eux pour progresser, quitte à les abandonner ensuite sur le bord du chemin, comme une peau morte. Son irritant pragmatisme est une de ses forces. Elle aurait cependant tout à gagner au rapprochement le plus intime avec les disciplines du présent. Mais tant que pour ces dernières, l'historien sera seulement celui ou celle que l'on invite en levée de rideau d'un séminaire, avant de passer aux choses sérieuses, il manquera à tous quelque chose à la compréhension du réel.

# L'analyse sociologique de la différenciation sociale de l'espace urbain : apports et limites de l'analyse statistique

Edmond PRÉTECEILLE

*Observatoire Sociologique du Changement (OSC),  
Institut d'études politiques de Paris*

La nécessité d'une analyse systématique de la différenciation sociale de l'espace urbain a été soulignée dès les débuts de la sociologie urbaine. Dans les textes où ils présentent le programme de recherche sur la ville qui marque le début des travaux de l'École de Chicago dans ce domaine, Robert E. Park et Ernest W. Burgess soulignent l'importance d'une compréhension du fonctionnement d'ensemble de la ville<sup>1</sup> et les travaux menés par cette école ont le plus souvent combiné l'utilisation de données les plus diverses aux études de cas et approches qualitatives, Burgess ayant contribué au développement d'approches proprement statistiques<sup>2</sup> et à l'usage de la cartographie.

Toutefois, l'utilisation de méthodes statistiques dans l'analyse des villes ne s'est véritablement développée qu'avec l'accès des chercheurs à la puissance de calcul des ordinateurs, qui a permis par exemple le développement de l'« écologie factorielle ». En France, les premiers travaux de ce type datent de la fin des années 1960 : après une première recherche sur l'agglomération parisienne (Taisne-Plantevin & Barbier, 1965) dans cette tradition où l'on construit une typologie d'espaces à partir de variables hétérogènes, trois recherches publiées au début des années soixante-dix focalisent véritablement l'approche statistique sur l'analyse de la structure sociale des

---

1. pp. 79-143 in Grafmeyer & Joseph, 1979.

2. Alors que Park était semble-t-il plus réservé, cf. Chapoulie, 2001, pp.125-132.

espaces: celles de M. Freyssenet, T. Reggazzola et J. Retel (1971) et de L. Lebart et N. Tabard (1971) sur l'agglomération parisienne, et celle de M. Roncayolo sur Marseille (1972)<sup>3</sup>.

Depuis ces travaux pionniers, de nombreux autres sont venus enrichir la connaissance statistique des villes françaises. Pourtant, ces travaux n'ont eu qu'un écho limité, et certaines de leurs conclusions assez convergentes ont été peu prises en compte, ou même ont été tout à fait ignorées, tant par beaucoup de chercheurs non pratiquants des approches statistiques que par les acteurs des politiques publiques, bien que la question de la ségrégation soit devenue une question majeure et récurrente du débat public depuis une vingtaine d'années, avec le développement de la dite « politique de la ville », la loi d'orientation sur la ville (LOV, 1991) et la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU, 2001).

Le présent texte a pour premier objectif de présenter un certain nombre d'arguments en faveur de l'utilité de ces approches statistiques, agrémentés de quelques réflexions sur les raisons des réticences à leur égard. Son deuxième objectif est de présenter quelques résultats pour illustrer concrètement ces arguments, ainsi que quelques réflexions sur les difficultés de leur communication et sur les résistances qu'ils suscitent. Le troisième objectif est de réfléchir aux limites des approches statistiques et aux stratégies de recherche qui peuvent à la fois dépasser ces limites et valoriser pleinement leurs résultats.

## Pourquoi des analyses statistiques ?

La statistique, au sens de la mesure et de l'analyse de divers aspects de l'état d'une société par des données quantifiées produites systématiquement relève de l'activité de l'État avant d'être un instrument de la recherche (cf. Desrosières, 1993). À ce titre, elle répond d'abord aux questions des politiques et à leurs besoins d'argumentation et d'évaluation. Si la ségrégation est devenue une préoccupation importante des politiques publiques, elle n'a cependant pas généré de production de statistique officielle permettant d'étayer le constat

---

3. Pour une étude historique détaillée du développement de ces recherches aux USA puis en France, cf. le texte de C. Rhein (1994). Outre ce travail, le seul essai de bilan systématique des analyses quantitatives sur la ségrégation dans les villes françaises est à ma connaissance celui de F. Madoré (2002, tome 1), mais il ne porte que sur les travaux des géographes, à quelques exceptions près, ce qui est dommage car on a là un objet et des méthodes communs à la sociologie, la géographie et l'économie, avec des inflexions dans les approches de chaque discipline et des échanges plus ou moins assumés entre elles qu'il aurait été intéressant de discuter.

d'une augmentation de la ségrégation motivant les politiques urbaines, dont la LOV et la loi SRU, ni d'en évaluer le succès ou l'insuccès à cet égard – la demande inaboutie du ministre M.-N. Lienemann d'un indicateur de mixité sociale étant sans doute le mouvement le plus explicite en ce sens. Le seul travail statistique qui ait enregistré, à l'attention des politiques, une accentuation de certains traits de la ségrégation sociale au cours des années quatre-vingt est l'étude, non publiée, de M. Castellan pour la Délégation Interministérielle à la Ville – mais elle ne portait que sur les « quartiers de la politique de la ville ». À la question de savoir si la ségrégation sociale avait augmenté dans les villes françaises, les politiques ont donc répondu oui, mais les statistiques qui habituellement valident ce type de réponse n'ont rien dit.

Les questions et les méthodes de la recherche sont différentes de celles de la statistique publique<sup>4</sup>, même si les chercheurs ne sauraient ignorer les questions des politiques, sans pour autant devoir les prendre à leur compte.

L'analyse par les chercheurs en sciences sociales de la différenciation sociale de l'espace cherche à répondre à trois questions entremêlées : quelles sont les caractéristiques spatiales de la distribution des groupes sociaux – l'intensité plus ou moins forte de la ségrégation étant une des sous-modalités de cette interrogation ? quels sont les processus sociaux, économiques, politiques, qui produisent cette distribution ? quelles en sont les conséquences sociales, au sens le plus large ?

Dès les débuts de la sociologie urbaine, une partie de la réponse à la première question a consisté à étudier les quartiers les plus ségrégués, ce que Park désignait comme « les colonies et les aires de ségrégation », et l'ouvrage de L. Wirth, *Le ghetto* (1928) a sans doute été la première mise en œuvre majeure d'une démarche qui a surtout pris la forme de monographies de quartiers, d'études de cas. Cette approche par étude de cas répond à quatre motivations ou justifications.

La première est théorique : ces quartiers méritent une attention sociologique particulière parce que les relations sociales y sont différentes de celle du reste de la ville – c'était justement le point de vue de Park, selon qui « ... en milieu urbain le voisinage tend à perdre une grande partie de la signification

---

4. On schématise ici à l'excès les différences entre la statistique officielle et le travail des chercheurs alors que les liens entre les deux sont cependant nombreux quoique complexes : en France, les spécialistes de l'INSEE dialoguent avec les chercheurs, au moins certains d'entre eux, plus ou moins selon les périodes, et intègrent éventuellement certains résultats de la recherche dans les questionnements des enquêtes officielles ; réciproquement, les chercheurs utilisent les analyses de l'INSEE avec plus ou moins de réserves et d'approfondissement, et sont dépendants des données produites par l'INSEE, en premier lieu celles du recensement, pour les recherches sur l'espace urbain.

qu'il avait dans des formations sociales plus simples et plus primitives... Par contre, l'isolement des colonies d'immigrants et des colonies raciales dans les ghettos et les aires de ségrégation tend à préserver l'intimité et la solidarité des groupes locaux et des groupes de voisinage. Là où des individus de même race et de même profession vivent ensemble dans des groupes ségrégués, le sentiment d'appartenance au voisinage tend à fusionner avec les antagonismes raciaux et les intérêts de classe.» (op. cit. p.88). D'autres approches théoriques ont proposé des arguments différents, mais qui vont aussi dans le sens de la spécificité sociologique de ces quartiers. D'une manière plus générale, l'acuité de certains problèmes sociaux –pauvreté, chômage ou autres– justifie un intérêt particulier.

La deuxième justification est méthodologique : l'étude de cas permet une analyse en profondeur, par la durée et l'intensité de l'observation, sur le même mode que le rapport des anthropologues à leur terrain. La monographie de W. F. Whyte, *Street Corner Society* (1943) est sans doute l'exemple classique le plus achevé. La troisième justification est un peu le corollaire de la précédente : l'intensité de l'investissement nécessaire pour l'analyse approfondie d'un cas rend difficile sa réplique sur de nombreux autres, voire même seulement sur plusieurs ; et la comparaison entre monographies soulève des difficultés non négligeables.

La quatrième motivation est d'une nature différente : certains quartiers attirent plus particulièrement l'attention, soit en raison du retentissement médiatique donné à tels événements les concernant (des émeutes de Vaulx-en-Velin aux échauffourées récentes à la Goutte d'Or), soit du fait de leur sélection par les politiques publiques qui y focalisent certains types d'interventions. Ces politiques comprennent presque systématiquement le financement d'études destinées à préciser les caractéristiques des terrains qu'elle visent, puis à évaluer les effets des actions menées. Ceci explique pour une bonne part la forte croissance des publications de travaux monographiques sur ce type de quartier dans les périodes correspondant à ces focalisations territoriales, et leur reflux dans d'autres périodes. On pourrait peut-être le vérifier sur le cas français, comme L. Valladares l'a montré à propos des favelas de Rio de Janeiro (Valladares, 2001).

L'usage trop privilégié des études de cas a cependant des conséquences négatives souvent sous-estimées. La plus évidente est le processus fréquent de généralisation abusive, dont les médias nous offrent des exemples quotidiens –les mots « cité » ou « banlieue » devenus synonymes de quartier en difficulté, « jeune de banlieue » devenu synonyme de jeune issu de l'immigration maghrébine ou africaine, résidant dans une cité de logement social devenue un ghetto, en situation d'échec scolaire et au comportement déviant vers la violence, voire le trafic de drogue ! Même quand les chercheurs refusent cette

généralisation abusive, ils ont souvent du mal à tirer de façon rigoureuse des enseignements généraux des cas étudiés, ils savent mal apprécier l'exemplarité de ces cas. De plus, rien ne garantit qu'il n'existe pas d'autres situations problématiques, mais dont le caractère plus dilué ou plus « silencieux » n'attire pas l'attention, bien qu'elle puissent être sociologiquement tout aussi importantes et significatives. Enfin, la focalisation du regard sur certains espaces sociaux s'accompagne souvent d'une forte tentation à rechercher dans ces espaces eux-mêmes les clés de leur fonctionnement social – ou, dans le vocabulaire des politiques, à chercher la source des difficultés des quartiers dans ces quartiers eux-mêmes.

Dans le cas français, un grand nombre de monographies ont été conduites en relation avec le déploiement de la « politique de la ville » et soulèvent les difficultés que nous venons d'évoquer. Les travaux statistiques comme l'étude de M. Castellán déjà mentionnée, ou le travail de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (DIV, 2004) ou encore les données du système d'information géographique de la DIV ([www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)) permettent d'élargir les conclusions qu'on peut tirer d'un cas, et de disposer de données statistiques sur l'ensemble des Zones Urbaines Sensibles et leur évolution. Toutefois, ces données posent un problème au chercheur, qui est celui de la définition des territoires sur lesquelles elles portent. Cette définition opérée par la « politique de la ville » est-elle pertinente pour répondre aux questions du chercheur ? Rien n'est moins sûr a priori, si l'on en juge par les travaux de M. Castellán et al. (1992) et N. Tabard (1993), ou pour les plus récents de N. Tabard (pp. 51-60 in DIV, 2004) qui ont montré l'hétérogénéité de cet ensemble de quartiers, entre eux et quelquefois dans une même ville, et souligné le caractère avant tout politique de leur définition (au sens de négociations complexes entre acteurs politiques tenant compte de critères de conjoncture politique tant nationale que locale). L'avertissement de C. Brévan en ouverture du rapport cité de l'Observatoire national des ZUS (DIV, 2004, pp. 7-9) souligne d'ailleurs bien cette hétérogénéité et les précautions qu'elle impose.

Les risques d'une acceptation non critique de cette pré-construction politique de l'objet sont doubles. D'une part, l'assimilation des quartiers urbains pauvres ou en difficulté aux ZUS gomme l'hétérogénéité entre les ZUS en même temps qu'elle laisse hors champ d'éventuels quartiers en difficulté qui n'auraient pas été sélectionnés par la « politique de la ville ». D'autre part, la représentation des ZUS comme un ensemble à part s'opposant au reste de la ville risque de produire un effet de dualisation artificielle : si l'on compare l'évolution de l'ensemble des ZUS à celle de l'ensemble du reste des villes, on conclura à un écart croissant, preuve de la fracture urbaine ou de la dualisation croissante : or cet écart croissant pourrait très bien être l'effet d'un écart très

fortement accru avec les quartiers les plus huppés, lesquels seraient principalement responsables de l'évolution moyenne des quartiers hors ZUS, alors que l'écart ne serait guère accru entre ceux-ci et les quartiers populaires hors ZUS ou même les quartiers moyens.

Les analyses statistiques prenant en compte l'ensemble des situations urbaines sont donc indispensables pour avoir une représentation de la structure socio-spatiale d'une ville et de la dynamique d'évolution des différents espaces de la ville, pour pouvoir prendre en compte la diversité, la complexité et les interrelations des situations et des évolutions.

Au-delà de cette nécessité de principe, il reste à préciser le mode de construction de ces analyses statistiques : car pour la recherche, la statistique est un outil dont l'utilisation doit être orientée par une problématique, par des questionnements théoriques. Dans la suite du texte, on commentera à cet effet un exemple d'analyse inscrite dans un questionnement sociologique sur la métropole parisienne.

### **Apports des analyses statistiques : comment et à quelles conditions ? Quelques résultats sur le cas de la métropole parisienne**

Pour procéder à l'analyse statistique de la ségrégation sociale dans une ville, il faut évidemment des données permettant de telles analyses. Dès lors qu'on s'intéresse à un découpage assez fin des espaces urbains, le recensement est, en France, pratiquement la seule source de données possibles. Encore faut-il y avoir accès, ce qui a été progressivement facilité pour les chercheurs par les accords entre le CNRS et l'INSEE gérés par le LASMAS<sup>5</sup>. Avec certaines contraintes cependant, qui se sont durcies pour le recensement de 1999, concernant l'accès à des données dites sensibles comme la nationalité détaillée, et l'absence d'accès aux données individuelles qui rend beaucoup difficile la construction de variables différentes des variables standard. Reste enfin la question du nouveau recensement, « rénové » ou « en continu », qui va rendre presque impossible le type d'analyses que nous allons évoquer faute d'une image statistique précise de l'ensemble des quartiers d'une ville à une même date.

Il faut aussi avoir répondu à trois questions de méthodes, pour lesquelles les choix de réponse dépendent de questions théoriques et pas seulement de considérations purement méthodologiques<sup>6</sup>.

---

5. Cf. le site internet du LASMAS, <http://lasmas.iresco.fr>

6. On reprend ici brièvement une discussion développée dans Préteceille (2002).

La première est celle des catégories sociales dont on veut étudier la distribution. Dans notre recherche sur la ségrégation en Ile-de-France, nous avons choisi une catégorisation découlant du croisement entre la catégorie sociale (CS) détaillée, la position sur le marché du travail et la condition d'emploi (cf. Préteceille, 2003, pp.2-7). Les raisons de ce choix tenaient à notre questionnement : analyser les effets sur la structure socio-spatiale de la métropole des transformations de l'économie francilienne. Il nous a semblé que la CS détaillée restait une catégorisation pertinente, à condition de tenir compte également de la montée du chômage et de la précarité, sensibles au cours des années 1990.

D'autres choix sont possibles si l'on cherche à répondre à des questions différentes, comme on peut le voir dans les travaux de N. Tabard ou de C. Rhein qui ont croisé la CS avec d'autres variables. Il faut ajouter que c'est un choix sous contrainte : la seule source pour l'analyse spatiale fine étant les données du sondage au 1/4 du recensement, on ne peut utiliser que des combinaisons de variables qui y figurent, et on ne peut vouloir à la fois des catégories sociales très détaillées et des découpages spatiaux très fins.

On peut aussi se poser une question différente, qui est celle des effets des discriminations ethno- raciales sur la ségrégation. On cherchera alors à utiliser les données de nationalité et de lieu de naissance pour caractériser les immigrés, en considérant ces variables comme un « proxy » des caractéristiques ethno- raciales. Cette question est importante, car si la ségrégation socio- économique a longtemps été la préoccupation centrale dans le débat sociologique français – contrairement au cas des USA –, la dimension ethno- raciale de la division sociale ressort de nombreux travaux comme une interrogation plus aiguë.

La deuxième question à laquelle il faut répondre est celle des définitions territoriales : limites de la ville et découpage spatial des unités élémentaires. S'il est essentiel de partir du principe énoncé précédemment – il faut analyser la ségrégation en considérant la ville dans son ensemble –, la traduction de ce principe n'est pas toujours simple, encore que les travaux de l'INSEE sur la définition des aires urbaines soient fort utiles. Dans le cas de notre recherche, nous avons retenu la région Ile-de-France comme approximation de l'aire urbaine – un peu par défaut, puisque l'aire urbaine déborde aujourd'hui sur les régions voisines. Quant au découpage en unités élémentaire, la commune (ou le quartier administratif pour Paris) était le découpage le plus fin le plus facilement utilisable, commode pour le croisement avec d'autres données et stable dans le temps, et nous l'avons utilisé dans nos travaux antérieurs (Préteceille, 2000, 2001). Mais ce découpage soulevait deux problèmes : un problème de robustesse statistique résultant de la forte hétérogénéité de taille des communes, même en s'en tenant aux seules communes urbaines ; et un problème de

pertinence de l'échelle pour les grosses communes, dont on sait qu'elles comportent souvent des quartiers assez différents par le type de tissu urbain et de composition sociale de la population résidente, les données à la commune étant susceptibles de masquer de fortes disparités internes. Pour l'analyse de la ségrégation dans la dernière période, on a pu résoudre ces deux problèmes grâce à l'utilisation des IRIS définis par l'INSEE, quartiers d'environ 2000 habitants. Mais il faut rappeler que l'échelle de la commune garde sa pertinence, qu'il n'y a pas une échelle plus « vraie » que les autres pour l'analyse de la ségrégation, que chaque échelle apporte un certain type d'information complémentaire des autres, correspondant à un ensemble différent de pratiques sociales.

Enfin, la troisième question est celle des méthodes statistiques proprement dites. On peut distinguer trois grandes familles, deux qui relèvent de la statistique descriptive, celle des indices, qui visent à fournir une mesure synthétique de la ségrégation, et celle des typologies, qui visent à décrire les différentes configurations socio-spatiales observées, et une troisième, celle des modèles, où la statistique formalise une hypothèse de liaison entre variables.

Commençons par les indices. Les chercheurs des USA en ont proposé un grand nombre, présentant des avantages et inconvénients différents et focalisant l'attention sur différents aspects de la ségrégation<sup>7</sup>. On s'en tiendra ici aux deux les plus couramment utilisés en France, l'indice de ségrégation, qui compare la distribution d'une catégorie à celle de l'ensemble de la population, et l'indice de dissimilarité, qui compare entre elles les distributions de deux catégories différentes. Ces indices ont l'avantage d'une forme simple, permettant de comparer des intensités différentes ou des évolutions, sous réserve que les catégories et les découpages spatiaux soient bien homogènes ; ils permettent apparemment de communiquer facilement des résultats, avec une interprétation intuitive facilement compréhensible, qui est celle du pourcentage d'une catégorie qui devrait déménager pour avoir une distribution semblable à l'autre.

Le tableau suivant donne les indices de ségrégation des catégories que nous avons utilisées pour l'analyse de la métropole parisienne en 1990 et 1999. Notons que la comparaison avec les indices de ségrégation par commune, que nous avons analysés pour 1990 (Préteceille, 2001), montre des indices plus élevés pour le découpage en IRIS, mais sans modification de la hiérarchie des indices entre les catégories.

On résumera les résultats de ce tableau par trois remarques. La première est que cet indice, le plus synthétique pourtant, ne fournit pas de mesure globale

---

7. Pour une discussion de ces indices, cf. l'article classique de Duncan et Duncan (1955) et celui plus récent de Massey et Denton (1988).

de la ségrégation : celle-ci est toujours référée à une catégorie sociale particulière dont on examine la spécificité de distribution spatiale.

La deuxième remarque est que les indices les plus forts concernent les catégories supérieures, alors que l'on assimile généralement la question de la ségrégation à celle des catégories populaires, des pauvres, etc. Résultat classique, déjà trouvé dans nos travaux antérieurs, mais toujours oublié dans la plupart des débats sur la question.

La troisième remarque concerne les évolutions. L'examen de la variation des indices par catégorie entre les deux recensements montre une diminution pour la majorité des catégories, 26, et une augmentation pour 14. Les catégories pour lesquelles l'augmentation relative de l'indice de ségrégation est la plus forte (10% et plus) sont quatre catégories ouvrières dont les effectifs sont en fort recul, et les employés administratifs d'entreprise dont l'effectif a aussi fortement diminué. Les contremaîtres, les employés civils et agents de service de la fonction publique et les autres catégories d'ouvriers dont l'indice de ségrégation a progressé mais moins fortement ont tous connu un recul de leurs effectifs plus ou moins marqué.

#### Indices de ségrégation des catégories sociales (IRIS – Ile-de-France 1990-99)

| CATÉGORIE                                    | 1990  | 1999  | $\Delta$     |
|--|-------|-------|--------------|
| Artisans                                     | 0,247 | 0,241 | -0,006       |
| Commerçants                                  | 0,267 | 0,259 | -0,008       |
| Chefs d'entreprise                           | 0,447 | 0,440 | -0,007       |
| Prof. libérales (non sal.)                   | 0,419 | 0,412 | -0,006       |
| Prof. libérales (salariés)                   | 0,780 | 0,684 | -0,096       |
| Cadres de la fonction publique               | 0,330 | 0,309 | -0,022       |
| Professeurs, professions scientifiques       | 0,346 | 0,322 | -0,024       |
| Prof. De l'info., des arts et des spectacles | 0,455 | 0,441 | -0,015       |
| Cadres admin. et com. d'entreprises          | 0,294 | 0,315 | <b>0,022</b> |
| Ingénieurs et cadres techn. d'entreprises    | 0,270 | 0,279 | <b>0,008</b> |
| Prof. interm. (non sal.)                     | 0,406 | 0,373 | -0,033       |
| Instituteurs et assimilés                    | 0,214 | 0,214 | <b>0,000</b> |
| Prof. int. de la santé et du travail social  | 0,212 | 0,197 | -0,015       |
| Prof. int. admin. de la fonction publique    | 0,272 | 0,254 | -0,018       |
| Prof. int. admin. et com. des entreprises    | 0,143 | 0,142 | -0,001       |

| CATÉGORIE                                      | 1990  | 1999  | Δ            |
|--|-------|-------|--------------|
| Techniciens                                    | 0,217 | 0,210 | -0,007       |
| Contremaîtres, agents de maîtrise              | 0,256 | 0,269 | <b>0,013</b> |
| Empl. civils et ag. de serv. de la f. publique | 0,198 | 0,210 | <b>0,011</b> |
| Employés administratifs d'entreprises          | 0,133 | 0,148 | <b>0,014</b> |
| Employés de commerce                           | 0,195 | 0,193 | -0,002       |
| Pers. des services directs aux particuliers    | 0,194 | 0,167 | -0,027       |
| Ouvriers qualifiés de type industriel          | 0,255 | 0,297 | <b>0,042</b> |
| Ouvriers qualifiés de type artisanal           | 0,192 | 0,212 | <b>0,019</b> |
| Chauffeurs                                     | 0,269 | 0,299 | <b>0,030</b> |
| Ouv. qual. de la manut., mag. et transp.       | 0,331 | 0,356 | <b>0,025</b> |
| Ouvriers non qualifiés de type industriel      | 0,330 | 0,334 | <b>0,004</b> |
| Ouvriers non qualifiés de type artisanal       | 0,280 | 0,308 | <b>0,028</b> |
| Apprentis                                      | 0,368 | 0,305 | -0,063       |
| Intérimaires                                   | 0,290 | 0,282 | -0,008       |
| Stagiaires                                     | 0,534 | 0,353 | -0,180       |
| TUC, etc                                       | 0,471 | 0,299 | -0,172       |
| CDD cadres et prof. intellectuelles sup.       | 0,451 | 0,400 | -0,050       |
| CDD professions intermédiaires                 | 0,289 | 0,217 | -0,072       |
| CDD employés                                   | 0,218 | 0,189 | -0,030       |
| CDD ouvriers                                   | 0,313 | 0,319 | <b>0,007</b> |
| Chôm. cadres et prof. intellectuelles sup.     | 0,409 | 0,351 | -0,058       |
| Chômeurs professions intermédiaires            | 0,263 | 0,194 | -0,070       |
| Chômeurs employés                              | 0,202 | 0,220 | <b>0,018</b> |
| Chômeurs ouvriers                              | 0,314 | 0,322 | <b>0,008</b> |
| Chômeurs jamais travaillé                      | 0,390 | 0,366 | -0,024       |

Pour l'ensemble de ces catégories populaires, l'augmentation de la spécificité de leur distribution résidentielle peut donc être vraisemblablement interprétée comme un recul de ces catégories qui a été moindre dans les zones où elles étaient déjà le plus concentrées. On rapprochera de cette interprétation les cas des CDD ouvriers, dont les effectifs sont presque stables, et des chômeurs employés et ouvriers dont les effectifs sont ceux qui présentent le taux de croissance le plus faible parmi les chômeurs.

A l'appui de cette hypothèse, on peut souligner a contrario le cas des catégories populaires dont les effectifs augmentent, notablement ou fortement : employés de commerce, personnels des services directs aux particuliers, CDD employés, apprentis, intérimaires : pour tous, l'indice de ségrégation diminue plus ou moins fortement.

Dans le même sens, la plupart des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, dont les effectifs augmentent pour l'essentiel, y compris les CDD et les chômeurs, voient leur indice de ségrégation diminuer. Il y a cependant deux exceptions notables, du côté des catégories supérieures : les cadres d'entreprise et ingénieurs stables (CS\_37 et CS\_38) dont les effectifs augmentent et dont l'indice de ségrégation progresse. Notons d'ailleurs que ce résultat montre l'intérêt d'utiliser des catégories assez détaillées : si on avait considéré l'ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures, on aurait trouvé un résultat gommant les évolutions divergentes entre les différentes catégories supérieures.

On voit que même en partant d'un tableau aussi simple que celui des indices de ségrégation les conclusions ne sauraient être simples. La ségrégation ainsi mesurée diminue pour la majorité des catégories, mais on observe une ségrégation croissante pour celles des catégories populaires dont les effectifs déclinent, ainsi que pour les cadres d'entreprise dont les effectifs progressent. On a donc là un processus de bipolarisation partielle qui ne concerne que certaines catégories populaires d'un côté – et pas le nouveau prolétariat tertiaire en expansion, ce qui va à l'encontre du modèle de la ville globale de S. Sassen (1991) – et de l'autre que les cadres d'entreprise – ce qui va à l'encontre du modèle de la « sécession des classes moyennes » proposé par J. Donzelot (1999) et M.-C. Jaillet (1999).

Une limite importante des indices de ségrégation est le fait qu'ils comparent la distribution d'une catégorie à celle de la population dans son ensemble, alors que les hypothèses sociologiques portent plutôt sur des proximités ou distances entre catégories spécifiques. Les indices de dissimilarité mesurent celles-ci, mais il y faut autant d'indices qu'il y a de couples de catégories pertinentes. Même si l'indice lui-même est simple, le tableau de l'ensemble des indices de dissimilarité est un résultat plus complexe et plus difficile à communiquer – le tableau pour les mêmes catégories que précédemment comporte 40 colonnes, autant que de lignes. L'analyse détaillée est plus riche d'enseignements que celle des indices de ségrégation, mais plus longue et plus complexe et dépasse les limites de la présente discussion<sup>8</sup>.

---

8. On renverra le lecteur à la deuxième partie du rapport de recherche où nous analysons plus particulièrement la place des classes moyennes dans la ségrégation (Oberti et Prêteceille, 2003).

La deuxième famille de méthodes statistiques dans l'étude de la ségrégation est celle de la construction de typologies. Leur démarche générale consiste à construire des regroupements d'unités spatiales – les « types » – ayant des profils de distribution semblables des catégories étudiées. Cette approche présente cinq avantages potentiels. Le premier est d'éviter les « effets de moyenne » inévitables avec les indices, de mettre en évidence aussi bien les tendances générales de hiérarchisation des espaces que des cas qui s'en écartent. Le deuxième est la multidimensionnalité : les typologies, souvent construites à partir d'analyses factorielles comme l'analyse des correspondances, dégagent les caractéristiques de distribution en considérant l'ensemble des catégories sociale en même temps et non pas une seule, ou un couple. Le troisième est la mise en évidence des différents types de composition des populations locales, aussi bien pour les types très spécialisés que pour ceux qui sont plutôt mélangés. Le quatrième est la possibilité de cartographier les résultats, produisant ainsi une image lisible de l'espace social – croisement entre types et situation géographique – comme plus généralement de croiser les types avec d'autres données pour explorer les causes et les conséquences de la formation de ces types, nous y reviendrons.

Leur principal inconvénient est leur double complexité : celle des méthodes mobilisées pour leur construction, pas vraiment intuitives pour qui n'a pas un peu de culture en algèbre linéaire ; et celle des résultats, fort longs à présenter, ce qui est la contrepartie de leur richesse. C'est à notre sens une des causes majeures de la « résistance » que rencontrent les résultats de ce type de recherche. C'est aussi la raison pour laquelle on ne peut présenter vraiment notre propre analyse typologique de la métropole parisienne dans les limites de ce chapitre ; on se contentera d'en évoquer certains aspects en illustration de quelques commentaires méthodologiques généraux, en renvoyant le lecteur intéressé à la lecture du rapport de recherche<sup>9</sup>.

Faute d'assumer les exigences théorico-méthodologiques de cette approche, nombre d'utilisations qui en sont présentées pèchent par confusion ou omission et sont finalement peu convaincantes, laissant planer dans l'esprit du lecteur le sentiment que les résultats sont des artefacts, et qui plus est trop abstraits. Donnons quelques exemples de glissements possibles.

Un premier glissement peut se produire en amont, dans la sélection des variables actives de l'analyse factorielle à partir de laquelle on construit la typologie. Or cette analyse – qu'elle soit des correspondances ou en composantes principales – s'appuie sur la définition d'une « distance » commune aux différentes variables

---

9. Recherche pour la DREIF, menée en coopération avec le service des études de la direction régionale de l'INSEE-Ile-de-France. Ce rapport est téléchargeable sur le site de l'Observatoire Sociologique du Changement : <http://www.osc.sciences-po.fr>

ou modalités. C'est la raison pour laquelle nous défendons, avec N. Tabard qui a beaucoup insisté sur ce point, la nécessité de privilégier l'homogénéité théorique du mode de catégorisation – approche socio-économique, ou ethno-raciale, ou par le logement, etc. – quitte à utiliser d'autres variables comme variables descriptives, non actives dans la construction des types. Il suffit de feuilleter les revues ou les hebdomadaires pour voir que cette contrainte est rarement respectée.

Un deuxième manque peu visible pour le néophyte est l'absence presque systématique d'indication sur la « qualité » statistique de la représentation fournie par les facteurs retenus comme significatifs, qualité mesurée par la part de la variance totale associée à chaque facteur. Ainsi, dans l'analyse factorielle de la distribution spatiale des catégories selon leur lieu de résidence en 1999<sup>10</sup>, nous avons trouvé 38 % de la variance pour le premier facteur, 11 % pour le 2<sup>e</sup>, 5 % pour le 3<sup>e</sup>, 3 % pour le 4<sup>e</sup> – analyse sur 4464 IRIS, avec une catégorisation socio-professionnelle en 39 modalités actives (Préteceille, 2003, p. 9). Pour l'analyse des transformations de profil entre 1990 et 1999, nous n'avons trouvé que 5,2 % pour le premier facteur, 4 % pour le 2<sup>e</sup>, etc. (*op. cit.*, p. 91). Il est clair que la différence est considérable, que cela montre que l'espace social en 1999 est fortement structuré selon les dimensions décrites par les premiers facteurs, alors que la structure des évolutions de profil intercentraires est beaucoup plus dispersée, que la polarisation décrite par les premiers facteurs est très relative.

Un troisième glissement consiste à réduire l'analyse des résultats de l'analyse factorielle à un commentaire sur les proximités des projections des variables sur le premier plan factoriel – innombrables sont les articles qui procèdent ainsi –, en procédant souvent à un commentaire « par quadrants » et sans indiquer l'échelle des axes. À regarder ces graphiques, on ne sait pas quelle est la contribution des variables – information majeure pour comprendre la signification des axes. Et très souvent on oublie les autres facteurs, l'analyse multidimensionnelle devient bidimensionnelle de fait mais sans justification. Dans notre analyse sur la ségrégation socioprofessionnelle en 1999, le premier facteur est un facteur classique de hiérarchisation sociale, opposant l'ensemble des catégories supérieures d'un côté, et de l'autre, l'ensemble des catégories ouvrières et des chômeurs et précaires ouvriers et employés<sup>11</sup>; le deuxième

---

10. La plupart des travaux portent sur l'espace résidentiel. Mais on peut aussi s'intéresser à la division sociale de l'espace de travail, ce que nous avons fait dans la recherche évoquée en coopération avec l'INSEE, cf. Rakotomalala et Resplandy, 2003.

11. Résultat presque trivial pour qui pratique ce genre d'analyse, à ceci près qu'en 1999 les ouvriers ne représentaient plus que 15 % des actifs occupés dans la métropole parisienne; il n'est donc pas du tout trivial sociologiquement de constater que cette opposition « de classe » typique de la période du capitalisme industriel continue à être le facteur le plus marquant de différenciation de l'espace social dans la métropole la plus tertiaisée, la plus « post-industrielle », du pays.

facteur oppose les salariés stables des classes moyennes aux précaires et aux chômeurs ; et le troisième facteur est lui aussi fort intéressant puisqu'il oppose la fonction publique –des cadres aux employés– au monde de l'entreprise –ingénieurs, chefs d'entreprise, commerçants et ouvriers de type industriel.

Un quatrième glissement est de retenir surtout de la typologie les types les plus polarisés, ou de l'interpréter comme une structure discontinue de types bien écartés les uns des autres, alimentant les visions dualistes ou ternaires de la division sociale – alors qu'il suffit de montrer le graphique projetant les unités spatiales sur le premier plan factoriel pour vérifier qu'il n'en est rien, que l'on a affaire à un nuage de points continu dont la discrétisation en types comporte une part d'arbitraire dans le choix des découpages, et qu'il faut considérer qu'on passe de façon progressive d'un type au type mitoyen, à l'opposé d'une vision en sous-ensembles nettement disjoints.

Un cinquième glissement consiste à assimiler un type à la catégorie ou au groupe de catégories qui y sont plus particulièrement surreprésentées. Ce glissement est presque inévitable quand on présente une typologie, du fait qu'il est nécessaire, pour faire image, de nommer les types par leurs caractéristiques les plus saillantes. Mais très rares sont les types que l'on puisse réduire à un seul groupe de catégories. Ainsi, dans les types socioprofessionnels les plus exclusifs en 1999 dans la métropole parisienne, les deux types que nous avons nommés « espaces de l'élite dirigeante », l'ensemble des catégories supérieures représentait 50,4% et 48,5% de la population active ; les autres catégories étaient donc presque toutes sous-représentées, mais leur total n'était nullement négligeable (id. p. 23). À l'autre extrême de la hiérarchie sociale, les deux types nommés « populaires-ouvriers » les plus extrêmes comptaient respectivement 43,8% et 34,5% d'ouvriers, 37,8% et 39,5% d'employés, 12,3% et 17,1% de professions intermédiaires (*op. cit.*, p. 37).

Un sixième glissement, dual du précédent, consiste à identifier une catégorie aux espaces dans lesquels elle est particulièrement concentrée, en oubliant les espaces où elle est présente de façon plus diluée. On peut noter ainsi que près de la moitié (47,1%) des cadres et professions intellectuelles supérieures résident hors des types que nous avons nommés supérieurs, que près de la moitié (47,5%) des professions intermédiaires résident hors des types « moyens-mélangés », et plus de la moitié (55,4%) des ouvriers résident hors des espaces « populaires-ouvriers » (*op. cit.*, tableau 10 p. 44).

Présenter de façon sociologiquement rigoureuse les résultats de notre analyse typologique suppose donc de prendre le temps d'éviter tous ces glissements – et quelques autres qu'on négligera ici – et d'être capable de faire ressortir à la fois les contrastes les plus frappants, les oppositions les plus marquées – ce qui se mémorise le mieux – et les mélanges complexes et varia-

bles. C'est le dernier résultat qu'on indiquera ici, contre la représentation dualiste ou segmentaire de la ville, constamment réactivée, récemment par exemple par le modèle de la « ville à trois vitesses » de J. Donzelot (2004) ou par le « séparatisme généralisé » prétendument démontré par E. Maurin (2004). Les types « moyens-mélangés » où aucune grande catégorie sociale ne prédomine fortement et où toutes sont présentes de façon notable, regroupaient 45 % de la population active de la métropole parisienne en 1999. Et si l'on y ajoute d'un côté les deux types « supérieurs » où la prédominance des catégories supérieures n'était que très relative (SCE et SAP, comptant respectivement 33,5 % et 34,3 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, *op. cit.*, 1999, p. 23), et de l'autre les deux types ouvriers les moins exclusifs (OAA et OSP, comptant respectivement 32,5 % et 29,8 % de cadres et professions intermédiaires), on arrive à un total de 70 % de la population active résidant dans des espaces mélangés, marqués par la présence significative de toutes les catégories sociales. Seuls 30 % des actifs résidaient donc dans des espaces nettement polarisés.

Pour conclure sur les analyses typologiques, il faut dire qu'elles se sont multipliées à mesure que les logiciels de statistiques rendaient la tâche de plus en plus aisée, de même que les logiciels de cartographie. Pour autant, cette multiplication aboutit souvent à une accumulation de tableaux et de cartes d'un faible apport sociologique. Soit parce que les conditions d'une construction rigoureuse, que nous avons évoquées, n'ont pas été respectées. Soit parce que le travail indispensable de lecture et d'interprétation sociologique détaillée des résultats statistiques n'a été mené que superficiellement : or c'est ce travail qui est aujourd'hui et de loin le plus coûteux en temps, et le plus difficile, bien plus que les quelques clics de souris nécessaires pour faire tourner un logiciel ; et c'est aussi le travail indispensable pour que l'analyse statistique enrichisse vraiment la connaissance sociologique – la sociologie n'est pas la seule concernée d'ailleurs, nombre de géographes tourment aujourd'hui le dos à ces méthodes par déception devant leur apport trop souvent limité dès lors qu'on se contente de faire travailler l'informatique.

La troisième famille d'analyses statistiques, moins utilisée par les sociologues que par les économistes, et qu'on évoquera seulement brièvement, est celle des modèles : on fait l'hypothèse d'une relation de causalité entre variables, que l'on formalise par une équation, dont on calcule les paramètres et vérifie la qualité de représentation à partir des données observées. Deux « modèles » plus fréquemment utilisés pour le sujet qui nous intéresse sont la corrélation linéaire et la régression logistique. À titre d'illustration, on a utilisé le premier modèle pour comparer – dans une approche descriptive et non causale – la description de la hiérarchie sociospatiale par le premier facteur de

notre analyse des correspondances et par le revenu. En utilisant le revenu fiscal médian par unité de consommation par IRIS, tel qu'il est calculé dans le fichier de l'enquête « Revenus fiscaux » INSEE-DGI, on trouve un coefficient de corrélation de 0,90 pour les 4464 IRIS étudiés, ce qui est considérable et montre bien le lien très fort entre les deux modes de description. La régression logistique, quant à elle, est surtout utilisée pour évaluer l'effet spécifique d'une variable « toutes choses égales par ailleurs », raisonnement qui porte en général sur des caractéristiques des individus, et non des unités spatiales. On en trouve un exemple intéressant pour la discussion des « effets de quartiers » dans Marpsat et Laurent (1997).

### Usages et limites des analyses statistiques

Les analyses statistiques que nous venons de présenter permettent de caractériser la différenciation sociale de l'espace urbain et son évolution dans leurs grandes lignes – les indices – ou dans le détail de leurs variations spatiales – les typologies. Elle ne permettent pas directement d'analyser les causes pouvant expliquer ces structures et ces évolutions, même si elles peuvent en invalider certaines ou donner plus de pertinence à d'autres. Elles ne disent rien non plus des conséquences de ces conjonctures socio-spatiales. Pour avancer dans ces deux directions, il est indispensable de les articuler à d'autres démarches.

Pour ce qui est de l'analyse des causes, trois grands types peuvent être distingués : des logiques politiques directes – politiques ségrégatives directes comme l'apartheid, ou inversement politiques de lutte contre la ségrégation (si elles sont vraiment mises en œuvre) ; des logiques structurelles – par exemple, les effets sur la distribution spatiale des catégories sociales du croisement entre les inégalités de revenus générées par les places différentes dans l'économie et le travail d'une part, le marché du logement d'autre part ; enfin des logiques d'acteurs individuels. Chacune de ces logiques peut être explorée de façon complémentaire par des approches statistiques – lieux de travail, marchés et prix des logements et des terrains, indicateurs d'impact des politiques publiques, mobilités résidentielles, enquêtes statistiques auprès des ménages sur leurs choix résidentiels etc. – et qualitatives – études de cas, enquêtes sur les politiques urbaines, enquêtes qualitatives auprès des ménages sur leurs choix résidentiels. Ajoutons cependant que pour ces analyses, il est indispensable de prendre en compte la dimension historique : on n'explique pas l'état présent de la division sociale de l'espace par les seules évolutions récentes de l'écono-

mie urbaine, du marché du travail, des politiques, publiques, mais aussi par l'inertie relative de l'inscription socio-spatiale de leurs états et évolutions antérieurs; comment expliquer, sans cela, la prégnance de l'opposition entre classes supérieures et ouvriers que soulignent nos résultats comme facteur principal de hiérarchisation des quartiers de la métropole parisienne?

De même, la connaissance aussi détaillée soit-elle des structures et évolutions des populations locales ne dit encore rien des effets sociaux des différenciations sociales urbaines et des cohabitations entre groupes. Différents types d'interrogations complémentaires doivent être là aussi développés. Une première approche est celle des inégalités urbaines: l'inégale répartition des groupes sociaux dans l'espace urbain détermine des accès différentiels à un grand nombre d'équipements et de services, publics et privés, dont la répartition dans l'espace est elle-même très inégale. Nous avons exploré cet aspect sur le mode statistique dans des travaux antérieurs, et N. Tabard l'a fait sur certains points en croisant sa typologie avec les données de l'Inventaire Communal de l'INSEE. D'autres chercheurs ont fait ce croisement avec l'offre en matière d'établissements scolaires (cf. le chapitre de C. Rhein dans ce volume) et M. Oberti (2004) a utilisé notre typologie pour la croiser avec l'offre scolaire publique et privée dans les Hauts-de-Seine. La question est traitée également par d'autres en termes d'accès aux moyens de transport, d'accessibilité des emplois, etc.

Une deuxième approche nécessaire des effets de la ségrégation est celle de l'étude des conséquences des structures et évolutions locales sur les représentations, relations sociales et pratiques des différents groupes sociaux présents dans chaque quartier ou type de quartier. Question débattue de longue date dans la sociologie urbaine: quels sont les effets des situations de forte ségrégation d'un groupe social, question particulièrement discutée pour les groupes démunis, de R. Park à W. J. Wilson en passant par O. Lewis, P. Wilmott ou H. Coing. La question complémentaire, moins étudiée, étant celle des effets des situations de mélange, la dite « mixité sociale » jamais vraiment définie, tirillée entre l'affirmation politique de ses vertus pour la « cohésion sociale », et le rappel devenu rituel des tensions et conflits qu'elle peut générer avec la référence obligée à l'article de Chamboredon et Lemaire (1970). C'est un des thèmes qui ont fait l'objet de nombreuses études de cas, mais le fait de resituer les cas étudiés dans une typologie décrivant l'ensemble de la structure urbaine permet de mieux en comprendre la portée et les limites, et aussi d'identifier des situations peu étudiées. C'est cette démarche qui nous a conduit, avec M. Oberti, à définir un projet de recherche visant à étudier les relations sociales entre les classes moyennes et les autres groupes sociaux, particulièrement les

classes populaires, dans des types de quartiers « moyens-mélangés », fort nombreux mais fort peu étudiés<sup>12</sup>. Dans cette recherche, la typologie des quartiers de la métropole parisienne nous permet de sélectionner des terrains de façon raisonnée par rapport à la structure d'ensemble, et d'appuyer l'enquête qualitative sur une description statistique fine des quartiers et de leur environnement, ainsi que de leurs tendances d'évolution.

La complémentarité des approches peut également se faire entre enquêtes par questionnaires sur échantillon représentatif et typologies : là encore, N. Tabard a ouvert la voie en montrant que si la plupart des enquêtes de l'INSEE ont des échantillons trop petits pour pouvoir être exploités à des niveaux spatiaux assez fins pour être pertinents dans le débat sur la division sociale de l'espace, on pouvait contourner partiellement cette difficulté en analysant les résultats par types ou regroupements de types de façon à avoir un nombre d'enquêtes suffisant pour que les résultats soient significatifs (cf. par exemple Lagarenne et Tabard, 1998, qui croise sa typologie socioprofessionnelle avec l'enquête *Logement*, et Martin-Houssart et Tabard, 2003, qui fait de même avec l'enquête *Vie de quartier*). Il est vrai qu'elle a pu le faire d'autant plus facilement que sa typologie porte sur l'ensemble du territoire français, et que l'on ne peut envisager la même approche que pour les plus grandes villes.

Si les approches statistiques nous semblent donc particulièrement indispensables sur la question de la ségrégation dans les villes, il y a beaucoup à gagner à la construction de leur complémentarité avec les enquêtes localisées et qualitatives<sup>13</sup>, et beaucoup à perdre à l'opposition du quantitatif et du qualitatif, qui durcit inutilement les faiblesses inévitables de chaque approche.

---

12. Oberti, Marco et Préteceille, Edmond. Ségrégation urbaine et modes de cohabitation entre groupes sociaux. Recherche en cours dans le cadre de l'appel d'offres « Polarisation sociale de l'urbain et services publics », DIV & PUCA.

## Références bibliographiques

CASTELLAN M., GOLDBERGER M.-F., MARPSAT M. (1992), Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, *INSEE Première*, n° 234.

CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M. (1970), Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement, *Revue Française de Sociologie*, XI-1. pp. 3-33.

CHAPOULIÉ J.-M. (2001), *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris, Le Seuil.

DESROSIÈRES A. (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

DONZELOT J. (1999), La nouvelle question urbaine, *Esprit*, n° 258, pp. 87-114.

DONZELOT J. (2004), La ville à trois vitesses: relégation, périurbanisation, gentrification, *Esprit*, pp. 14-39.

FREYSSINET M., REGAZZOLAT., RETEL J. (1971), *Ségrégation spatiale et déplacements sociaux dans l'agglomération parisienne de 1954 à 1968*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine.

GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (dir.) (1979), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Aubier.

JAILLET M.-C. (1999), Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes?, *Esprit*, n° 258, pp. 145-167.

LAGARENNE C., TABARD N. (1998), Inégalités territoriales de niveau de vie, *INSEE Première*, n° 614.

MADORÉ F. (2002), *Géographie socio-résidentielle des villes françaises. Division sociale, politiques d'habitat et auto-enfermement résidentiel*, Habilitation à diriger des recherches, Université du Maine.

MARPSAT M., LAURENT R. (1997), Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté?, in Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société: ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, pp. 321-347.

MARTIN-HOUSSART G., TABARD N. (2003), Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, in INSEE, *France, portrait social 2002/2003*, Paris, pp. 123-139.

- MAURIN É. (2004), *Le ghetto français. enquête sur le séparatisme social*, Paris, éditions du Seuil.
- OBERTI M. (2004), *Ségrégation urbaine et scolaire dans l'ouest parisien*, Paris, Observatoire Sociologique du Changement, 192 p.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E. (2003), *Les classes moyennes dans la ségrégation sociale. Le cas de la métropole parisienne*, Paris, Observatoire Sociologique du Changement, 56 p.
- PRÉTECEILLE E. (2000), *Division sociale et services urbains, vol. I, Inégalités et contrastes sociaux en Ile-de-France*, et vol. II. *Les inégalités d'équipement entre communes urbaines d'Ile-de-France* Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- PRÉTECEILLE E. (2004), Définir et analyser la ségrégation sociale, in COLLECTIF, *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Paris, ADEF, pp. 9-29.
- RAKOTOMALALA M.-J., RESPLANDY M. (2003), *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle de l'espace de travail en 1999 et transformations 1990-1999*, Saint-Quentin-en-Yvelines, Direction Régionale Ile-de-France de l'INSEE.
- RHEIN C. (1994), La ségrégation et ses mesures, in BRUN J., RHEINC. (éd.), *La ségrégation dans la ville. Concepts et mesures*, Paris, L'Harmattan, pp. 121-162
- RONCAYOLO M. (1972), La division sociale de l'espace urbain: méthodes et procédés d'analyse, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 395-396, pp. 3-20.
- SASSEN S. (1991), *The global city. New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press.
- TABARD N. (1993), Des quartiers pauvres aux banlieues aisées: une représentation sociale du territoire, *Economie et Statistique*, n° 270, pp. 5-22.
- TAISNE-PLANTEVIN C., BARBIER M. (1965), Comparaison et classification des communes de l'agglomération parisienne, *Cahiers de l'IAURP*, n° 3.
- VALLADARES L. (2001), *L'invention de la favela*, Habilitation à diriger des recherches, Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, Université Lumière - Lyon II.
- WHYTE W. F. (1943), *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum*. Chicago, The University of Chicago Press.
- WIRTH L. (1928), *The Ghetto*, Chicago, The University of Chicago Press.

# Dispositifs architecturaux et mixité sociale

Monique ÉLEB et Jean-Louis VIOLEAU

*Laboratoire Architecture, Urbanisme et Sociétés (AUS),*

*École d'Architecture Paris-Malaquais*

Depuis longtemps, au moins depuis l'après-guerre, le terme mixité est banalement employé en architecture, mais surtout pour évoquer des bâtiments abritant des logements et des bureaux ou des commerces. Un immeuble peut accueillir des populations différentes par l'âge, le niveau social et/ou économique, le statut social, la situation matrimoniale. Si les bâtiments cités peuvent abriter, à l'occasion, des commerces ou des bureaux, il s'agira ici plutôt de discuter de la mixité ou du mélange social dans l'habitat ainsi que des effets de l'organisation de l'espace dans l'immeuble d'habitation sur ce phénomène.

En France, la Loi d'orientation sur la ville (LOV) d'abord en 1991, puis celle sur la Solidarité et le renouvellement urbain (SRU, 2000) rompent définitivement avec la Loi d'Orientation Foncière de 1967, qui avait exagérément privilégié le zoning comme principe d'aménagement du territoire. La LOV affichait d'ambitieux objectifs : mieux répartir les logements sociaux sur le territoire et « éviter ou faire disparaître les phénomènes de ségrégation ». Il s'agissait de *mixité* au sens large : urbaine, des fonctions, et sociale dans l'habitat. C'est donc dans cette filiation que l'on peut lire la loi Gayssot-Besson sur la solidarité et le renouvellement urbain (loi SRU). Les différents gouvernements socialistes ont donc tenté de favoriser par des mesures institutionnelles la mixité dans la ville.

Mais la mixité est-elle une question si neuve ? Et quel rôle peuvent jouer les dispositifs architecturaux pour la favoriser, la promouvoir ou la freiner ?

Nous savons qu'aujourd'hui, le statut d'un immeuble aux yeux des futurs occupants est plus souvent lié à son emplacement qu'à son architecture. C'est en fait une règle qui s'est établie peu à peu dans l'histoire et il a existé un moment

Photo : Monique Éleb



où le lieu que l'on habitait, son adresse, ne disait pas de façon claire son appartenance sociale, sauf pour les aristocrates, et encore... à des moments précis.

À plusieurs reprises dans l'histoire des villes et de l'architecture françaises, cette idée de *mixité* a été mise en espace, de la petite maison de ville aux immeubles des grandes cités. Y cohabitaient – certes parfois dans la douleur, même si la mixité est aujourd'hui idéalisée – patrons, employés et domestiques, propriétaires et locataires, actifs et inactifs, jeunes et vieux... Un petit détour historique montrera comment une période et un type d'habitat privilégient un certain type de mixité.

### La mixité banale

Les petites maisons parisiennes du Moyen Âge, à organisation verticale, n'étaient pas encore dénommées des immeubles, mais le propriétaire, qui y habitait avec sa famille et y travaillait souvent, louait des chambres à ses employés et à d'autres personnes et il logeait aussi son ou ses domestiques.

Ces personnes aux statuts, ressources, et âges divers formaient une « maisonnée » où la mixité était en scène avec une promiscuité et un véritable partage de la vie quotidienne.

Dans les hôtels particuliers aristocratiques apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle l'appartement privé, c'est-à-dire la chambre de chaque maître(esse) et ses annexes. Et les différents habitants de la maison sont logés de façon inégalitaire, selon leur sta-

tut, leur âge et le degré de parenté, chambres plus ou moins grandes ou bien placées, avec ou sans annexes. Les domestiques y logent aussi, souvent dans les garde-robes ou dans des espaces en mezzanine au-dessus des pièces.

L'immeuble à structure tripartite (soubassement, quatre étages carrés, un couronnement mansardé) apparaît au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec ses superpositions d'appartements mais aussi ses concierges et ses bonnes dans les chambres du couronnement, souvent aussi avec ses commerces au rez-de-chaussée. Les étages sont hiérarchisés, le second étant le plus noble, le concierge est à l'entresol et les domestiques au cinquième. L'immeuble haussmannien héritera de cette organisation en affirmant plus sa régularité.

Pendant la période haussmannienne (1851-1870), César Daly<sup>1</sup> propose de qualifier les immeubles en trois classes selon la qualité des matériaux, du décor, du nombre d'appartements par palier, de la surface et de la distribution. Il décrit explicitement les différents types de mode de vie des classes sociales concernées par chaque type d'immeuble. On pourrait alors penser à une homogénéisation des classes sociales par quartier, mais elle est loin d'être totale et les dispositifs architecturaux continuent à permettre le mélange social. C'est au moment où le mélange social commence à être mis en question que les gravures qui le montrent se banalisent. Outre la présence des domestiques qui instaure une forme de mixité, une autre variable joue : sur le même terrain, deux immeubles contigus n'auront pas le même statut selon qu'ils ouvrent sur une avenue, une rue ou sur la cour et on pourra avoir la même adresse et être de classe sociale très différente. Traverser la cour pour entrer chez soi signifie le plus souvent habiter un logement moyen voire petit par rapport à ceux qui donnent sur la rue. Dans de nombreux cas, sur un même palier dans la même maison à loyer, des habitants de conditions sociales et de niveaux de fortune différents continuent donc à cohabiter et parfois un « hôtel dans l'immeuble », ancêtre de notre duplex, est habité par le propriétaire. Le mélange social est encore un phénomène banal dans le Paris haussmannien, d'autant plus que des petites maisons surélevées peuvent jouxter les immeubles neufs des boulevards haussmanniens. La rue reste mixte dans la plupart des quartiers parisiens.

Dans le même bâtiment, on peut donc trouver un immeuble à loyer, des commerces, un atelier d'artisan avec, au fond de la cour, la façade arrière d'un hôtel particulier habité par des aristocrates ou des bourgeois. En général ils ne se fréquentent pas. La mixité sociale n'amenuise donc pas les différences de

---

1. Dans Daly C., *L'architecture privée au XIX<sup>e</sup> siècle sous Napoléon III*. Paris, ed. Morel et cie, 1864. Sur toutes ces questions voir nos ouvrages : Monique Eleb avec Anne Debarre-Blanchard, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*. Édition Archives de l'Architecture Moderne, 1989, 311p., rééd. Hazan 1999 ; Monique Eleb avec Anne Debarre, *L'invention de l'habitation moderne, Paris, 1880-1914, Architectures de la vie privée. Suite*, co-édition Hazan/Archives de l'Architecture Moderne, 1995, rééd. 2000, 550 p.

classe. Elle peut même quelquefois les exacerber quand les signes du luxe deviennent trop ostentatoires.

## La ségrégation géographique naissante

Cette mixité deviendra plus rare quand les quartiers neufs de l'Ouest de Paris se spécifieront par niveau de fortune, mais elle n'est pas abandonnée. Dans les années 1860-1870, les différenciations s'inscriront de plus en plus dans les caractéristiques architecturales des immeubles par le décor, la qualité des ferronneries des balcons, des halls d'entrée etc., et la ségrégation géographique, par quartier, s'accroît, surtout dans les nouveaux quartiers comme le 16<sup>e</sup> ou le 8<sup>e</sup> arrondissement. La tendance y est à l'homogénéité sociale du voisinage, comme l'a montré Adeline Daumard: « Pour loger dans la même maison les locataires devaient avoir, sinon les mêmes ressources, du moins les mêmes possibilités de dépenses »<sup>2</sup>.

Mais la mixité persiste et la notion d'étage courant qui se banalise au XX<sup>e</sup> siècle, si elle renvoie bien à la répétition de logements identiques dans l'immeuble, indique aussi la possibilité que certains ne le soient pas : le couronnement et le rez-de-chaussée au moins.

## La mixité programmée

Le Groupe des Maisons Ouvrières, en 1908, dans son immeuble de l'Avenue Daumesnil, prend en compte une autre variable car il veut loger des employés et des ouvriers<sup>3</sup>. Et il donne ainsi une définition hiérarchisée du logement et de l'appartement. Si la cuisine est une alcôve de la salle commune, il s'agit d'un logement destiné aux ouvriers et situé dans une des petites rues. Si la cuisine est une vraie pièce, c'est un appartement donnant sur le boulevard et réservé à des employés.

GMO introduit aussi des logements pour une population spécifique, les célibataires au haut de l'immeuble avec escaliers différenciés pour les hommes et les femmes.

Les Habitations à Bon Marché de la ceinture rouge de Paris dans les années 30 mêlent sur le boulevard des immeubles de logements pour ouvriers (HBM)

---

2. Adeline Daumard, *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ed. Cujas, 1965.

3. Monique Éleb, *L'apprentissage du «chez-soi»*. Le Groupe des Maisons Ouvrières, Paris, Avenue Daumesnil, 1908, Éditions Parenthèses, 1994, 122p.

et pour employés et artistes (ILM). Les ateliers sont dans le couronnement de l'immeuble. Des terrains à vendre contigus aux premiers sont destinés à la promotion privée. Il y a donc juxtaposition d'immeubles de statuts différents dans une même emprise.

Peut-on parler de mixité par contiguïté ou de ségrégation ? Ces habitants de la ceinture sont en fait proches mais séparés. De subtiles différences de décor distinguent les immeubles et certains *HBM A* ont même des escaliers de services pour les domestiques des appartements de 4 ou 5 pièces, aux très petites surfaces. Les logements les plus sociaux sont les plus éloignés du métro.

Dans l'habitat de luxe des années 30, le mélange des types d'appartements (du studio au 5 ou 6 pièces) va permettre la cohabitation d'habitants aux ressources différentes, mais cela n'empêche pas le classement social. Il n'est pas indifférent de n'habiter qu'un studio dans l'immeuble de Faure-Dujarric à Saint-Cloud (1937). On retrouve ici la mixité des revenus et des statuts car la situation n'est pas la même pour un jeune couple qui habite un studio et vit ce moment comme une transition, ou pour un couple de retraités. Des habitants interviewés ne s'y sentent pas à leur place car jugés, voire jaugés. Mais d'autres y sont venus aussi pour conquérir un statut et côtoyer des bourgeois auxquels ils s'identifient, pour étayer par l'habitat leur désir de progression sociale, pour bénéficier de « bonnes écoles » pour leurs enfants, illustrant ainsi la notion de « socialisation anticipatrice » avancée par Merton<sup>4</sup> en 1950. Nous en avons rencontré des exemples sur la plupart des terrains sur lesquels nous avons enquêté.

## Homogénéité sociale et mixité

Le stéréotype des grands ensembles habités par des populations homogènes et toutes en situation précaire, qui est parfois aujourd'hui une réalité, a fait oublier qu'ils ont été eux aussi, à plusieurs moments de leur courte histoire, des lieux de mixité.

Dans l'habitat populaire des années 50-60, la notion d'étage courant s'impose car elle est économiquement plus rentable. Donc, la tendance à l'homogénéisation dans un immeuble augmente aussi et on juxtapose plutôt les immeubles destinés à des types de population différentes. C'est alors le quartier qui devient mixte, plutôt que l'immeuble. Mais dans les années

---

4. Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Plon, 1965 [1950].

70 les immeubles de nombreux grands ensembles abritent des ouvriers, des membres de la classe moyenne et des artistes. Ce sont souvent des tours composées de duplex, de grands appartements et de studios et couronnées d'ateliers (par exemple le grand ensemble du Centre Sud de Bagnolet). Les plots de l'opération des Buffets à Fontenay-aux-Roses de Lagneau, Perrottet, etc. abritaient, en 1959, des OS, mais aussi des cadres et des militaires au statut élevé.

### Comment met-on en place la mixité des populations aujourd'hui ?

Quatre solutions coexistent. La première depuis longtemps utilisée en France, consiste comme on l'a vu à proposer des logements de tailles différentes dans un même immeuble, car jouer sur la taille des logements instaure une mixité de fait.

On peut aussi mêler dans le même quartier les types d'immeubles aux financements différents, logements sociaux et logements non aidés, locatifs ou en accession. Cette tendance de plus en plus nette en France est fondée sur la crainte du ghetto. On a déjà vu ce type de mixité sur la ceinture rouge de Paris, mais aujourd'hui les différences entre statut des immeubles sont masquées. Les ZAC en sont un très bon exemple et ces dernières décennies, de vastes opérations de restructuration de certains quartiers composés de friches, d'entrepôts, d'emprises de chemins de fer, ont été importantes pour renouveler la réflexion. Ces opérations appelées ZAC, c'est-à-dire Zone d'aménagement concertée, sont liées à une politique d'orientation foncière instituée en 1967, qui permet à une collectivité publique de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains. Un coordinateur conduit l'opération et donne des règles, des principes communs appliqués par les différents architectes qui construiront des immeubles de logements destinés à diverses populations. On y trouve toute l'échelle des logements sociaux, mais aussi des logements en accession à la propriété. Il s'agit de faire comme si la ville s'était construite sur le temps long et aussi comme si les populations s'étaient naturellement mélangées. Les ZAC de Bercy, de Reuilly, de Seine Rive Gauche ou encore de Masséna en sont de bons exemples.

Dans celle de Bercy, dont l'architecte d'opération était J.P. Buffi, on a pu voir la création d'un ensemble cohérent d'immeubles différents, en termes de signature, de programme, et surtout de mode de financement. Sont juxtaposés des immeubles en accession à la propriété, donnant sur la rue opposée au parc et sur cour, mais avec vue lointaine sur le parc à travers les terrasses



Photo : Monique Éleb

des logements aidés<sup>5</sup>, et des immeubles sociaux accessibles aux classes populaires et à la frange basse de la classe moyenne (ouvriers, policiers, employés, enseignants, etc.), susceptibles de bénéficier d'une aide étant donné leurs ressources<sup>6</sup>. Ceci permet de rassembler des locataires et des propriétaires aux revenus, origines, statuts et âges divers. La qualité élevée des logements est patente dans la première phase et la vue sur le parc n'est pas le privilège des seuls logements PLI (aux loyers plus élevés) ou en accession. Il n'est pas facile, voire impossible, de deviner le statut des habitants à travers l'aspect de leur immeuble, la volonté de maintenir le flou sur le statut et le standing de chaque immeuble est patente et les habitants interviewés ne font pas bien la différence.

La sociabilité collective se met facilement en place, au moment de l'emménagement notamment, dans ces ZAC où les premiers arrivants vivent ensemble les mêmes difficultés d'adaptation ou d'organisation (écoles, commerces, adaptation à l'immeuble et à l'appartement). Ce sont des moments forts où se

---

5. C'est une inversion de la règle habituelle sur laquelle on s'interroge encore : le coût foncier a-t-il été déterminant ?

6. Ces « logements aidés » sont donc des PLA (Programme locatif aidé) ou des PLI (Programme locatif Intermédiaire), ces derniers se rapprochant des prix de location dans le privé (nomenclature qui depuis est devenue obsolète, on parle aujourd'hui, notamment, de Plus).

nouent des relations d'entraide qui peuvent ensuite se poursuivre en relation sociale voire d'amitié et qui parfois transcendent les classements sociaux, comme nous avons pu l'observer.

Mais il faut remarquer que, dans ce quartier, les classes extrêmes, très privilégiées ou très populaires, ne sont pas vraiment représentées.

Les outils utilisés pour choisir les bénéficiaires du logement social, les Catégories Socio-Professionnelles de l'INSEE, qui permettent de classer les habitants selon leurs revenus, ne sont pas de bons indicateurs, on l'a beaucoup dit et cela s'observe ici. Les habitants à même revenu ont des niveaux de vie, des modes de consommation, des valeurs et des idéologies différentes. Ainsi une femme, secrétaire, épouse d'un kinésithérapeute, interviewée dans l'un de ces immeubles, qui n'est pas une grande bourgeoise mais qui arrive du 16<sup>e</sup> arrondissement, n'aime pas le quartier de Bercy car « il est mélangé et ça se voit à l'école et dans la rue ! ». Là évidemment la question des différences ethniques est posée, mais on sait qu'un niveau social élevé est plus important que l'origine et c'est la cohabitation avec les classes modestes qui est ici rejetée. Mais on trouve aussi chez certains de ses voisins la position inverse, et le plaisir de côtoyer des membres de différents groupes sociaux est souligné.

Dans une opération plus modeste qu'une ZAC, les frères Goldstein ont construit à Saint-Ouen un ensemble de bâtiments (64 logements) qui associe et juxtapose des appartements duplex, simplex et des maisons bi-familiales, regroupant 44 PLA, 14 PLA TS<sup>7</sup> et 6 PLI. Les quatre premiers niveaux d'une barre située sur le boulevard Victor Hugo, très bruyant, ont été organisés en duplex avec entrée indépendante et surtout un jardin d'hiver qui fait tampon par rapport à la rue. Aucun logement n'est semblable. Destinés à être loués selon la catégorie des PLA, ils ont été jugés de si grande qualité par le maître d'ouvrage qu'il les a reclassés PLI. Les étages supérieurs sont des appartements sur un niveau, plus quelconques, mais toujours de bonne qualité. Dans la cour des petites maisons (PLA) sont constituées de deux duplex superposés à jardin (ou patio) ou terrasse. De la femme de ménage portugaise à l'informaticien, fils d'émigré algérien, en passant par un couple d'ingénieur avec ses quatre enfants, tous trouvent la situation de mélange « naturelle » et ne semblent pas penser que c'est une variable déterminante de leur situation. Ils se plaignent plutôt d'être envahis par « ceux qui passent par la cour pour aller au Leclerc »<sup>8</sup>, ce rejet des autres indiquant la formation d'une appartenance.

---

7. PLA très sociaux.

8. Observations et entretiens réalisés en 2003 par Monique Eleb et des étudiants de 2<sup>e</sup> année de Paris-Malaquais en Etude de cas.

On peut associer à cette mixité celle des âges et dans un des immeubles sociaux que les Goldstein ont construit à Reims, on trouve au rez-de-chaussée des petits logements avec jardin pour personnes âgées, ce qui devrait être plus courant étant donné les prévisions concernant l'espérance de vie.

## Le bel avenir d'une idée oubliée

Dans les colonnes d'un récent numéro d'*Urbanisme* dont le dossier principal s'attachait à la question de la « mixité », Marie-Pierre Lefeuve remarquait : « à la question 'les ménages ont-ils généralement des raisons communes de se trouver rassemblés en un même lieu?', la recherche n'apporte que des réponses nuancées et partielles, d'autant plus qu'elle s'éloigne du niveau macro pour mettre en évidence des effets de milieu ». Prolongeant ce premier constat, la sociologue en appelait à « une approche compréhensive des choix résidentiels » qui s'attacherait au « sens que les individus donnent à leurs propres comportements ». Avec en outre l'idée de « reprendre (et actualiser) d'anciens questionnements sur la signification sociologique de la proximité spatiale: dans quelle mesure la volonté d'habiter aux côtés de tel groupe ou de telle catégorie sociale signale-t-elle une volonté d'appartenance? »<sup>9</sup>. Autrement dit, s'agit-il de regrouper des personnes pour en faire un groupe et que masque l'expression admise de la recherche de « l'entre-soi » signifiant la volonté de se rapprocher autant que possible de son groupe de référence – qui ne recouvre que très imparfaitement le groupe d'appartenance. Ces deux questions étaient précisément au cœur du travail que nous avons mené de novembre 1997 à juin 1999, soutenus par le PUCA, auprès des habitants de la Maison Radu, à Saint-Nazaire<sup>10</sup>.

La mixité, une idée présentée comme neuve a donc ressurgi ces dernières années, alors même que, comme toutes les « vieilles lunes », elle avait tout simplement été un temps oubliée. Critique « populaire » et critique « savante » se rejoignent aujourd'hui pour dire, chacune avec ses mots, que la ville, à force de rajouter du séparé, en a fini par perdre sa vocation originelle: rassembler des gens d'origine, de condition et de statut différents pour favoriser les échanges de tous ordres. Exclusion, ghettos, quartiers interdits, tous ces termes circulent

---

9. Marie-Pierre Lefeuve, « Choix résidentiels et refus de mixité sociale? », *Urbanisme*, n° 340 (dossier « Mixité »), janvier-février 2005, pp. 50-52.

11. Cette recherche a été publiée en septembre 2000 aux éditions de l'Épure (coll. « Recherche d'architecture ») sous le titre *Entre voisins. Dispositif architectural et mixité sociale* (320 p.). Le funeste incendie de l'entrepôt des Belles-Lettres, notre distributeur, a malheureusement eu (momentanément?) raison de sa diffusion en librairie.

et s'imposent comme descriptions, fidèles ou fantasmées, du devenir de la ville. Aussi, quand Dominique Clergeau, le maître d'ouvrage d'Espace Domicile (ESH), nous a demandé d'étudier l'expérience novatrice mise en place dans son immeuble, c'est l'idée même que l'on puisse considérer la mixité comme une nouveauté qui nous a intéressés.

## La mixité par strate

La Maison Radu à Saint-Nazaire, proposait à des habitants répondant aux critères habituels du logement social d'emménager dans un lieu où la mixité était articulée verticalement, par strates : PLA au RDC et 1<sup>er</sup> étage, PLAts aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, PLA au 4<sup>e</sup>, PLI aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages. Le montage financier, mêlant à l'époque 3 types de financement au sein d'un même immeuble, fut complexe. L'idée consistait en somme à faire cohabiter des populations diverses en proposant des dispositifs spatiaux censés faciliter la vie communautaire (café et celliers au cœur de l'immeuble). Bref, un immeuble équipé, dont la forme traduisait l'idée de l'ouverture et de la transparence, et habité aussi bien par des ouvriers, des RMIstes, que par des maîtres de conférence. Était-ce innovant ?

Ce qui nous était proposé là, dans le discours et dans les textes du promoteur, n'était rien d'autre que de tenter de nous faire penser, *a priori*, que la proximité spatiale annulerait, de fait, la distance sociale ou tout du moins suffirait à créer une convivialité de groupe entre des personnes qui n'étaient pas censées cohabiter. Bien sûr, derrière cette opération, se profilait l'idée de cohésion sociale et c'est ce qui a motivé pour une part notre choix de travailler sur cet immeuble. En fait, c'est bien la croyance que par le rapprochement spatial on pouvait réellement créer une communauté sociale qui était à l'œuvre ici. C'était avoir comme postulat que l'architecture avait un effet social... Vaste question toujours en débat. Comment les habitants, sommés de participer à cette « expérience », allaient-ils réagir ?

## Suffit-il de regrouper des personnes pour en faire un groupe ?

La configuration spatiale de l'immeuble à étudier nous a semblé d'emblée paradoxale, puisque la position de certaines terrasses, souvent contiguës et mettant en question l'intimité, risquait de compromettre l'entreprise dès ses débuts. Peut-on vivre agréablement avec des voisins si différents lorsqu'ils disposent d'une vue imprenable sur votre vie privée ? D'autres dispositifs (« café » et celliers au milieu de l'immeuble par exemple) censés susciter la

convivialité de voisinage, venaient encore accentuer cette injonction à la rencontre et à la sociabilité.

Groupant des logements PLA, PLAts et PLI, le choix de les différencier par strates, donc de les regrouper par étages, et non de les distribuer aléatoirement, nous a pour le moins étonnés. En effet, le but affiché par les concepteurs consistait justement à dépasser les différences sociales alors que cette organisation, au contraire, les soulignait. La mixité se décompose ainsi à travers des strates verticales allant non pas, à l'image d'une tradition « malheureuse », du plus pauvre au plus riche, mais à travers une distribution alternée : deux étages de PLA, les bénéficiaires du PLAts au cœur de l'immeuble, à proximité des services, et les PLI aux niveaux supérieurs.

L'autre idée forte de cette opération renvoie à un but, cher aux architectes du logement social : donner à l'habitat collectif les qualités de l'individuel, tellement prisé par les français<sup>11</sup>. La particularité ici consistait à s'intéresser moins aux qualités intérieures de la maison individuelle qu'à ses attributs extérieurs : porte d'entrée, jardin, dénomination « personnalisée », clôture... « L'analogie pavillonnaire » allait très loin puisqu'elle poussait jusqu'à l'idée du « lotissement vertical ». D'où l'adjonction de terrasses assez vastes, espaces « semi-privatifs » parfois de plus de vingt-cinq mètres carrés, liés à la partie publique du logement. En outre, ces terrasses permettent, le plus souvent possible, de ménager deux accès à chaque logement, avec une attention toute particulière portée à la progression du commun au privé.

Cette initiative, par son caractère singulier et expérimental et par le soin et l'investissement d'un maître d'ouvrage ayant porté le projet à son terme constructif, ne peut que provoquer la curiosité des chercheurs. Quelles sont, en effet, les pratiques sociales et spatiales originales que pouvait susciter et engendrer semblable injonction à la mixité ? Il s'agissait alors de comprendre selon quelles modalités les rapports de voisinage, convivialité ou conflits, se sont mis en place, notamment à partir de la « mixité stratifiée » et du rapport aux terrasses.

---

11. À l'automne dernier, l'une des dernières études en date émanant du CREDOC (22 entretiens dans 22 villes « représentatives » et 1.000 questionnaires téléphoniques) et commandée par l'UNCM (Union des Constructeurs de Maisons Individuelles) réaffirmait, si besoin était, ce constat : 82 % des enquêtés y voyaient « le logement idéal » (p.1) et 93 % « un logement personnalisé » et « sur mesure » (p.3) Cf. CREDOC (enquête dirigée par Sabrina Djefal et Sonia Eugène), « être propriétaire de sa maison. Un rêve largement partagé, quelques risques ressentis », *Consommation et modes de vie*, n°177, septembre 2004 (4 p.).

## Questions et démarche

Nous avons adopté une perspective que l'on pourrait qualifier de monographique, puisque nous avons étudié cet immeuble de taille modeste (36 logements seulement) du point de vue du site, du contexte, des caractéristiques architecturales, mais aussi en nous attachant aux conditions de la vie quotidienne, à l'ambiance créée et à l'appropriation des espaces semi-collectifs. Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès des trois-quarts de la population et nous avons observé à intervalles réguliers, à partir d'un bureau que nous occupions dans l'immeuble, les comportements et la sociabilité entre locataires, ainsi que la transformation et l'appropriation des espaces extérieurs aux logements et communs à l'immeuble.

Le thème de la mixité nous a conduits à l'échange urbain, au sens de civil, à la convivialité de proximité qui fait aussi la ville. Un autre de nos intérêts a été d'étudier, à travers cet immeuble aux configurations si particulières, l'effet des dispositifs spatiaux sur les relations sociales : proximité, distance, maîtrise de l'intimité, définition du public et du privé.

## L'intimité

Cette étude montre, comme d'autres, que la notion d'intimité a une force structurante dans notre culture, même si certains architectes ne veulent pas l'admettre ou en tenir compte. La mixité ne peut s'établir sans protection de l'intimité, sans établissement de l'autonomie de chacun et le libre choix de se fréquenter, de se rencontrer. La qualité des dispositifs architecturaux est fondamentale. Il était donc prévisible, dès la conception des plans, que les dispositifs de certaines des terrasses et des loggias, visibles depuis les espaces intermédiaires de l'immeuble, allaient provoquer des réactions négatives car ils allaient à l'encontre des habitudes des Français concernant l'intimité, la sphère du privé.

Alors même que par ailleurs bien des dispositifs de cette architecture sont facilitateurs, la trop grande visibilité de chacun a donc pu, pour certains « mal lotis », s'apparenter à « être exhibé » ou à « s'exhiber » et dans certaines circonstances a constitué un frein à la sociabilité. La crainte de la transparence, certes métaphorique mais parfois bien réelle si l'on regarde la position des loggias situées dans la circulation de l'immeuble, a pu entraîner un certain repli sur soi, un refus d'utiliser les espaces extérieurs. Plus globalement cette attitude peut être interprétée comme un refus de participation à la vie de l'immeuble, qui d'ailleurs a été énoncée comme tel par quelques habitants.

## La rupture avec les stéréotypes du « HLM »

La question : « Alors, la mixité, ça marche ? » nous a été maintes fois posée au cours de cette étude. Ici et maintenant, nous pouvons répondre oui, mais ce petit immeuble, neuf au moment de l'enquête, n'a, rappelons-le, que 36 logements. Il nous semble que, malgré les quelques incohérences relevées dans la distribution, la qualité des logements est très élevée et c'est une dimension fondamentale dans la position des habitants qui tendent du coup à minorer les petits problèmes de cohabitation. Ils se sentent (plutôt) bien traités par l'architecte et en général par le gestionnaire, ce qui, de nombreuses études l'ont montré, est fondamental pour avoir le plaisir d'habiter un lieu. Dans le cas contraire, les dégradations constituent la réponse au mauvais traitement. Ici, chacun est soucieux de protéger et de conserver l'immeuble en bon état. L'insistance sur le fait que « ce HLM fait plutôt résidence » est un des éléments du plaisir des habitants.

Nous avons pu également vérifier que l'archétype du « HLM », dont les locataires donnent de multiples définitions, a la vie dure et que le collectif ne devient vivable pour cette population que lorsqu'il emprunte certaines de ses caractéristiques à la maison individuelle. Nous avons aussi rencontré chez ces personnes le plaisir de la forme, des grandes surfaces ouvertes, la satisfaction aussi, d'habiter un immeuble qui provoque la curiosité.

Nous avons également perçu chez certains la volonté d'être partie prenante d'une expérience originale. Cette architecture, par la spécificité de certains de ses dispositifs (terrasses, double entrée...) et par son caractère ouvert (les circulations essentiellement), a obligé les locataires à réfléchir à des problèmes relatifs au voisinage, à la sociabilité, à l'intimité, à la mixité... Ils y ont d'autant plus fréquemment réfléchi qu'ils ont su très tôt – et qu'on leur a rappelé – qu'ils vivaient là une « expérience ». Cette architecture a parfois sommé ses habitants de prendre position, a posé ostensiblement des questions qui bien souvent ne se posent pas, tout du moins pas avec la même insistance et la même fréquence.

## Les qualités différenciées des terrasses : une nouvelle hiérarchie ?

Plutôt que le statut du financement du logement, mal compris par la plupart des locataires, il semble bien que les terrasses, leur statut, leur orientation, leur position, leur taille et donc leur intimité différencient les locataires et hiérarchisent la perception qu'ils ont de leur position dans l'immeuble. Plus que la division découlant des sources de financement, c'est la division spatiale qui a

été mise en avant au fil des entretiens. Se dessine ainsi une nouvelle grille distribuant privilégiés et malchanceux. Ceux qui s'estiment lésés et qui envient certains de leurs voisins n'en veulent pas à l'ordre social mais au sort qui les a jetés là, à cet endroit-là au sein de l'immeuble. En l'occurrence, ce n'est pas tant le maître d'ouvrage qui a été visé que les circonstances mystérieuses de l'attribution et les aléas de leur trajectoire personnelle qui ont fixé un ordre d'arrivée dans l'immeuble, à l'image d'une loterie où on ne peut accuser que le sort.

Si la qualité et le degré d'intimité des terrasses les inscrit dans une grille partagée par tous – avec quelques nuances –, il n'en demeure pas moins une constante qui domine l'ensemble des perceptions des locataires et s'appuie sur une vision verticale de l'échelle socio-spatiale, du bas vers le haut de l'immeuble. Se révèle alors une dénégation du fait que les habitants des PLAts, les plus défavorisés, ne sont pas au rez-de-chaussée, mais bien au coeur de l'immeuble. Cette échelle symbolique reprend du reste les grands traits de la perception des hiérarchies sociales, volontiers appréhendées verticalement par le sens commun, avec tout en haut, les « élites », forcément à l'abri.

Précisons malgré tout que cette perception intuitive d'une hiérarchie qui irait de bas en haut, pyramidale, n'est pas une pure méprise et n'est pas le seul résultat d'une convention de perception : effectivement, certains locataires logés au rez-de-chaussée présentaient certains caractères, certaines habitudes et comportements que l'on attribue généralement aux familles les plus défavorisées. Nous avons du reste à maintes reprises eu l'occasion de vérifier l'inadéquation des catégories du financement du logement social strictement basées sur des critères quantitatifs de revenus.

Photo : Monique Éleb



## Le « Nous » constructif et différenciateur

Autre hypothèse corroborée ici : la mixité dans l'habitat permet la construction de soi. On se découvre soi-même à travers son habitat, ses manières d'habiter et de transformer son chez-soi. La comparaison, le classement social, la possibilité de changer de classe sont perçus dans nos sociétés, comme un but et comme une aspiration positive. Nous ne valorisons pas la reproduction à l'identique des rapports sociaux comme certaines sociétés le dictent et même si cela reste largement du domaine du leurre, une des potentialités offertes par nos sociétés est la possibilité de changer de statut et de rôle par l'acquisition de biens matériels. À nouveau, la catégorisation sociale que constitue la grille technico-financière des types de financements semble assez faiblement influencer les images mentales qu'utilisent les interviewés pour s'identifier et identifier les personnes avec lesquelles ils entrent en relation, ce qui est loin d'être le cas en ce qui concerne la qualité de leur habitat. On retrouve ici le désormais banal « Dis-moi comment tu habites, je te dirai qui tu es ».

Ceci dit, la relative proximité des valeurs et des modes de vie des co-locataires semble malgré tout indispensable, et ce au-delà des différences de CSP, pour rendre la mixité « vivable ». Le « nous » employé par de nombreux locataires indique à la fois la bonne entente et le désir de proximité des niveaux, des valeurs, qui entraîne le plaisir et le confort de se sentir entre soi. Mais si le « nous » montre qu'une communauté s'est effectivement constituée dès les premiers mois de vie de l'immeuble, la construire implique aussi d'en écarter ceux qui ne correspondent pas à l'image que l'on se fait de ses semblables, qu'ils soient classés trop bas ou qu'ils se classent eux-mêmes trop haut dans l'échelle sociale, aux dires du locuteur. Ici beaucoup de locataires ont évoqué le comportement, répréhensible à leurs yeux, de deux d'entre eux, pris comme boucs émissaires, qui apparaissent trop différents. Ils sont présentés comme ayant des comportements irrecevables ou répréhensibles : manque de civilité (terrasses délaissées, jeux d'enfants bruyants, saleté...) ou alors attitude hautaine, affirmation ostensible de sa différence et de sa distinction, manque de simplicité dans les rapports de voisinage. Il y a donc un consensus sur les manières recevables de se comporter dans ce lieu, sur des façons de vivre qui peuvent être diverses si elles respectent les autres<sup>12</sup>. Et puis, ce consensus suppose aussi d'être attentif au bon maintien des parties communes d'un immeuble perçu par beaucoup comme un objet précieux ; un immeuble neuf,

---

12. Ce constat rejoint l'idée d'inter-reconnaissance évoquée par Patrick Simon au fil de ses travaux sur le quartier multi-ethnique de Belleville. Plutôt que de « mixité », il serait donc question avant tout de la possibilité de *se situer*.

respectant les normes de qualité de la construction, conçu à partir d'une réflexion sur les pratiques quotidiennes dans l'espace, et surtout, d'une taille modeste (36 logements).

### Se mesurer aux autres (dans la durée)

Dans cet immeuble, le mélange permet de se mesurer aux autres et si c'est quelquefois douloureux, le plus souvent cela permet de comprendre son parcours, de donner forme à ses aspirations, d'espérer parfois une ascension positive pour ses enfants, par le contact avec des membres plus privilégiés. Ce processus d'acculturation a une dynamique mouvante selon l'histoire sociale des sujets, leur âge et leur situation professionnelle. Il ne s'agit pas pour la plupart des habitants d'accepter un mode relationnel qui leur est étranger et donc, comme le disent trop souvent certains sociologues, de se soumettre à celui des classes dominantes, mais de créer, à partir de valeurs et de pratiques reconnues comme communes, un *modus vivendi*, ici et maintenant. À la Maison Radu, ce phénomène, à la fois prise de conscience de sa position et adoption de façon de se comporter, a été enclenché au cours des premiers mois et il a provoqué une dynamique en elle-même positive, même si quelques-uns ont pu refuser l'aventure que la plupart ont vécu à l'origine agréablement voire avec ardeur.

Nous poursuivons actuellement le fil de ces interrogations à travers une recherche soutenue par la Mission à l'ethnologie du Ministère de la Culture et portant sur les trajectoires résidentielles -sur une période d'une trentaine d'années- des habitants d'un quartier de tours du Centre-sud de Bagnolet, plus précisément 5 tours situées entre le périphérique et le métro Gallieni. Symboliquement, c'est l'un des derniers «grands ensembles», érigé à la veille de la circulaire Guichard de 1973. Qui sont au juste ceux qui sont partis? Pourquoi sont-ils partis? Que sont-ils devenus? Et ceux qui sont restés? Quelles ont été les parts respectives des qualités de l'urbain et des qualités du logement dans ces décisions successives? Les réactions à l'espace urbain, que les habitants opposaient de façon nette (il y a plus de 25 ans) à la qualité élevée des logements et du confort à y vivre, ont-elles joué dans les déménagements? Comment la variable du mélange social a-t-elle été impliquée dans les raisons du départ? Aujourd'hui, ce sentiment de vivre dans une non-ville est-il encore éprouvé par les occupants des tours? L'exode pavillonnaire des classes moyennes a-t-il été vraiment effectif dans le quartier choisi et selon quelles modalités s'est-il déroulé? Et une fois passé cet exode, y a-t-il eu stabilité relative des populations (avec, bien entendu, le spectre du ghetto en arrière-plan)? Comment la sociographie du quartier a-t-elle changé avec l'arrivée d'une popula-

tion récemment immigrée? Les phénomènes d'acculturation ont-ils joué? Sont-ils visibles dans l'aménagement des logements? Sont-ils observables dans le style et le type de relation de voisinage et de maintien et entretien des parties communes et de l'espace de familiarisation? A l'inverse comment l'identité culturelle, ethnique, sociale s'inscrit-elle non pas seulement dans les objets mais dans les choix d'aménagements et les transformations probables des logements d'origine?

## Références bibliographiques

BAUDIN G., GENESTIER P. (dir.) (2002), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française.

BÉHARD D., DONZELOT J., DUBET F. GENESTIER P., JAILLET M.-C., LELÉVRIER C., et OBERTI M., (2004), La mixité urbaine est-elle une politique? (table-ronde), *Esprit*, (dossier « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation »), n° 3-4, mars-avril, pp. 121-142.

BIDOU-ZACHARIASEN C., (dir.) (2003), *Retours en ville*, Paris, Descartes et Cie.

ELEB M. (1980), *Se construire et habiter. Propositions d'analyse psychosociale clinique*, thèse de doctorat, Université de Paris VII.

ELEB M., VIOLEAU J.-L. (2000), *Entre voisins. Dispositif architectural et mixité sociale*, éditions de l'Épure, Paris.

EPSTEIN R., KIRSZBAUM T. (2003), L'Enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines, *Regards sur l'actualité*, n° 292, Paris, La Documentation française, juin-juillet, 14p.,  
[www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt174.pdf](http://www.acadie-reflex.org/pages/publications/pdf/txt174.pdf).

JAILLET M.-C. (1999), Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes?, *Esprit*, (dossier « Quand la ville se défait »), n° 11, novembre, pp. 145-167.

LAGRANGE H. (2001), *De l'affrontement à l'esquive*, Syros, Paris.

LELÉVRIER C. (2005), Mixité: d'un idéal social aux incertitudes des politiques urbaines, *Urbanisme*, (dossier « Mixité »), n° 340, janvier-février, pp. 39-43.

MAURIN E. (2004), *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Le Seuil, coll. « La République des idées ».

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. (2004), *Sociologie de Paris*, La Découverte, Paris.

PINÇON M. (1981), Habitat et modes de vie, la cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble HLM, *Revue française de sociologie*, vol. XXII-4, octobre-décembre, pp. 523-549.

SIMON P. (2003), Le logement social en France et la gestion des « populations à risque », *Hommes & Migrations*, n° 1246, décembre, pp. 76-91.

TANTERA, TOUBONJ.-C. (1999), Mixité sociale et politiques de peuplement, *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, avril, pp. 60-71.

# Les pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels : mixité et proximité

Jean-Yves AUTHIER  
*Université Lyon 2,*  
*Groupe de recherche*  
*sur la socialisation (GRS)*

L'examen des pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels permet d'appréhender la question de la mixité sociale dans ses rapports avec la question de la proximité spatiale. Comment les citoyens cohabitent-ils dans les espaces situés à proximité de leur domicile ? Quels types de rapports sociaux se construisent entre les habitants dans les quartiers socialement hétérogènes (et dans les quartiers socialement homogènes) ? Comment les différences et les formes de coexistence se structurent-elles localement ?

Ces questions ont fait l'objet de très nombreux travaux sociologiques. Dans cet ensemble, certains travaux analysent les rapports de coprésence entre les individus à l'échelle de l'immeuble (Pasquier-Merlet, 1993). D'autres travaux portent sur les interactions sociales observables dans les espaces « intermédiaires » aménagés dans l'environnement immédiat des immeubles (Moley *et al.*, 1990 ; Éleb-Harlé, Vauvray, de Villanova, 1993). D'autres encore se situent au niveau d'ensembles résidentiels plus larges : quartiers anciens de centre-ville, grands ensembles périphériques, etc. Comme dans le cas des études sur la division sociale de l'espace urbain, les phénomènes et processus observés à ces différentes échelles ne sont pas exactement de même nature. De surcroît, on peut tout aussi bien observer une forte continuité en matière de relations sociales entre ces différentes échelles, qu'une nette rupture – par exemple dans le cas d'un quartier où la « vie de quartier » des habitants est peu développée, mais

qui abrite des immeubles à l'intérieur desquels les individus entretiennent de fortes relations de voisinage (Grafmeyer, 1998; Authier (dir.) *et al.*, 2001).

Dans cet article, nous traiterons de façon privilégiée des formes et des pratiques sociales de coprésence observables dans les quartiers urbains, à partir des travaux récents consacrés à cet objet (ou, plus justement, d'une partie d'entre eux) et de quelques travaux de référence plus anciens<sup>1</sup>. Dans un premier temps, nous mettrons au jour les principaux éléments qui interviennent dans la structuration locale des différences et des formes de coexistence. Dans un deuxième temps, nous examinerons plus spécifiquement le cas des quartiers socialement mixtes : quels enseignements peut-on tirer de la comparaison des observations de situations de mixité sociale effectuées dans une pluralité de contextes résidentiels singuliers ? Certaines situations de mixité sociale sont-elles plus favorables que d'autres au développement de relations sociales entre les habitants ? Certaines catégories sociales sont-elles plus ouvertes que d'autres aux situations de mixité sociale dans l'environnement proche de leur domicile ? Dans un troisième temps, parce que « ce qui se passe dans un espace-temps déterminé se comprend par l'ouverture sur ce qui lui est extérieur » (Remy, 1998), nous replacerons (plus brièvement) ces pratiques de coprésence observables à l'échelle des quartiers dans le cadre plus large des sociabilités urbaines (et des rapports à l'Autre) des habitants des villes contemporaines. Enfin, nous proposerons en conclusion quelques pistes de recherche pour approfondir et élargir l'analyse de la question de la mixité sociale dans les espaces résidentiels et dans les autres espaces de la vie sociale des individus.

## La structuration locale des différences et des formes de coexistence<sup>2</sup>

De la lecture des nombreux travaux consacrés aux formes et aux pratiques sociales de coprésence dans les quartiers urbains, un premier constat se dégage avec force : la composition sociale d'un quartier ne préjuge pas des modalités de la cohabitation de ses habitants. En d'autres termes, « les données objectives décrivant le degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité d'un contexte résidentiel ne permettent pas de préjuger de la manière dont s'agencent localement les relations de voisinage, l'engagement dans la vie associative, les tactiques d'évitements et les conflits ouverts. » (Grafmeyer, 1995).

---

1. Ce faisant, nous serons parfois amenés à parler, par exemple, de pratiques de sociabilité centrées sur l'immeuble, mais nous n'évoquerons pas systématiquement ici les travaux sur les relations de voisinage (Authier, 2003), ou les recherches consacrées à l'analyse « des relations sociales autour du logement » (Authier, Grafmeyer, 1997).

2. Ce titre est emprunté à Yves Grafmeyer (1999).

Ainsi, un quartier socialement mixte, au regard des caractéristiques socio-démographiques de sa population, peut tout aussi bien être un quartier dans lequel les divers groupes sociaux en présence cohabitent activement, à l'exemple du quartier Saint-Leu à Amiens (Bidou, 1997), qu'un quartier dans lequel, au contraire, les différentes populations s'évitent, ou dans lequel il existe des clivages ou des tensions fortes entre les différentes catégories d'habitants, à l'exemple du grand ensemble de Massy décrit par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970), ou du Sillon de Bretagne étudié par Michel Pinçon (1982).

De la même façon, mais à l'opposé, les quartiers socialement homogènes (au regard des caractéristiques socio-démographiques que l'on retient habituellement pour décrire leurs populations) ne sont pas toujours des lieux de cohabitation active ou d'échanges nourris entre les habitants. Dans certains cas, comme dans les « quartiers-villages » ouvriers de Marseille, observés par Claire Bidart (1997), « homogénéité rime avec sociabilité ». Mais dans d'autres cas, la co-présence de populations socialement proches peut donner lieu à des tensions fortes et à des phénomènes de mises à distance entre tel ou tel groupe d'habitants : par exemple, dans le quartier de Winston Parva à Leicester, entre les habitants installés de longue date (« les établis ») et les nouveaux venus, que les premiers cités considèrent comme des « marginaux » ou des « intrus » (Élias, Scotson, 1997).

De fait, « les relations sociales qui s'instaurent localement entre les habitants d'un espace résidentiel particulier ne sont [pas] la simple réplique des rapports sociaux que l'on peut conceptualiser à un niveau plus abstrait ou à une échelle sociétale plus large. » (Leloup, 2002). Certes, comme l'ont montré notamment Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970), Michel Pinçon (1982) ou bien encore (on l'oublie souvent) Paul-Henri Chombart de Lauwe (dans son travail sur la Cité Radieuse à Nantes [1959 et 1960]), les positions sociales des individus, les normes propres à chaque classe ou fraction de classe interviennent dans la structuration des pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels. Mais, parce que les variables sociodémographiques « classiques » permettant de caractériser la population d'un quartier peuvent avoir des « résonances locales » très diverses (Bidart, 1988; Passeron, 1991), les clivages sociaux (globaux) en termes d'âges, de catégories socio-professionnelles, ou bien encore de statut d'occupation peuvent, à l'échelle locale, contribuer très inégalement à la structuration des perceptions mutuelles et à la structuration des ajustements, des compromis ou, à l'inverse, des évitements, des tensions ou des conflits<sup>3</sup>.

---

3. Voir, par exemple, l'étude réalisée par Yves Grafmeyer [1991] dans deux secteurs du centre-ville lyonnais, le secteur des Brotteaux et le secteur de la Croix-Rousse, dans lesquels le clivage propriétaire-locataire apparaît très diversement structurant des perceptions et des relations entre les habitants.

Plus encore, les rapports sociaux observés à un niveau général se trouvent localement remodelés par divers éléments, qui renvoient pour partie aux individus (et aux modalités de leur inscription locale) et pour partie aux contextes (résidentiels) eux-mêmes. Dans le premier registre interviennent notamment les trajectoires et les projets résidentiels des individus, c'est-à-dire aussi le sens que revêt (et le sens que les individus confèrent à) leur présence dans le lieu, leur ancienneté de résidence<sup>4</sup>, ou bien encore leur position et leur condition d'habitant « stable » ou au contraire d'habitant « mobile » (Grafmeyer, 1991 ; Authier, 2001). Ainsi, pour ne prendre ici qu'un exemple, dans le grand ensemble de Massy précédemment évoqué, les clivages et les tensions observés opposent principalement, moins des individus aux appartenances sociales différentes, que des habitants en fin de carrière urbanistique et des habitants « de passage », c'est-à-dire aussi des individus situés au début ou au terme de trajectoires divergentes (Chamboredon, Lemaire, 1970).

Du côté des contextes, les éléments qui participent à la structuration locale des différences et des formes de coexistence sont également nombreux. Parmi ces éléments, on peut citer :

- *la localisation du quartier dans l'agglomération* : être un quartier enclavé, isolé, dans lequel les habitants sont contraints à l'entre soi ou, au contraire, être un quartier ouvert, traversé par d'autres catégories de citoyens a des implications très contrastées sur la manière dont les habitants cohabitent localement.

- *l'image du quartier* : même si les liaisons « à mauvaise image, faible sociabilité » et, à l'opposé, « à bonne image, forte sociabilité » ne sont pas toujours vérifiées (Bidart, 1997), de nombreux travaux montrent, par exemple, que les habitants des quartiers stigmatisés ont souvent tendance à mettre à distance les autres habitants de leur quartier, et le quartier lui-même, pour échapper au stigmate (Villechaise-Dupont, 2000 ; Avenel, 2001).

- *l'histoire (réelle ou mythifiée) du quartier* : cet élément joue un rôle très important dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux, où la cohabitation « pacifique et sereine » observée entre les différentes catégories d'habitants du quartier apparaît étroitement associée à sa longue tradition de quartier d'accueil des « populations étrangères et démunies » (Villechaise-Dupont, 2000) ; mais

---

4. Cette variable, peu discriminante dans les études décontextualisées des sociabilités (Forsé, 1981 et 1993), est étroitement dépendante des contextes, et en particulier des rythmes locaux de rotation et de renouvellement des personnes. Par exemple, dans les quartiers du centre historique de Montpellier, où le rythme de renouvellement des habitants est très élevé, un individu installé depuis seulement trois ans peut être qualifié « d'ancien ». Par contre, dans le quartier Daguerre à Paris, où le rythme de renouvellement de la population est beaucoup plus lent, un habitant « ancien » correspond plus volontiers à un individu installé depuis plus de dix ans (Authier, 1999).

aussi, autre illustration, dans la cohabitation (également pacifique) qui s'opère entre les différentes catégories sociales et ethniques du quartier parisien de Belleville (Simon, 1995).

- *la morphologie de l'habitat* : qui peut contribuer par exemple, pour faire référence à un travail déjà cité (Grafmeyer, 1991), à rendre visibles les oppositions entre propriétaires et locataires (dans le cas du secteur d'habitat récent des Brotteaux), ou au contraire, à invisibiliser cette opposition (dans le cas du secteur d'habitat ancien de la Croix-Rousse, où la structure du bâti est beaucoup plus complexe).

- ou bien encore, *la topographie des groupes sociaux dans l'espace local* : c'est-à-dire leur localisation dans les logements et les immeubles du quartier, mais aussi leur présence (et leur visibilité) dans les espaces publics du quartier. Ainsi, dans le quartier lyonnais de Saint-Georges, l'inégale répartition des groupes sociaux aisés et des groupes sociaux moins fortunés, dans la partie nord et la partie sud, s'accompagne de pratiques marquées d'évitement entre les habitants de ces deux secteurs (Authier, 1997). De même, dans le grand ensemble étudié par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970), la forte présence des adolescents des milieux populaires dans les espaces publics constitue un élément fort de cristallisation des conflits.

Les différences et les formes de coexistence à l'échelle locale sont donc le produit d'une multiplicité de déterminants, à la fois globaux et locaux, liés aussi bien aux populations qu'aux contextes. Mais, comme le souligne Yves Grafmeyer (1999) « chacun de ces éléments n'exerce pas en soi d'effets à sens unique. Il intervient très inégalement, et souvent de façon ambivalente, dans la structuration locale des formes de coexistence ». Prenons pour illustration deux exemples proches : l'appartenance « ethnique » et l'appropriation des espaces publics locaux par les populations immigrées. Ces deux éléments structurent-ils localement les rapports sociaux ? Dans les deux cas, il n'y a pas de réponse univoque : tout dépend des contextes. Dans le quartier d'Aligre, par exemple, l'appartenance ethnique est un élément qui organise fortement les relations entre autochtones et populations immigrées (Rudder (de), Guillon, 1987). Par contre, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, cet élément structure plutôt faiblement les interactions entre la communauté espagnole et la population française : ici, les rapports de classe absorbent les rapports inter-ethniques (Taboada Léonetti, 1987). De même, alors que dans le quartier parisien de Belleville la présence des populations immigrées dans les espaces publics du quartier ne génère pas de conflits particuliers (Simon, 1995), dans le quartier des Hauts-de-la-Garonne, situé dans la banlieue de Bordeaux, ce même phénomène constitue au contraire une

source de tensions fortes entre les “Français de souche” et les immigrés (Villechaise-Dupont, 2000)<sup>5</sup>.

C’est dire que « la recherche d’indicateurs “tous terrains” est sans doute une entreprise vouée à l’échec. Il est préférable de lui substituer une comparaison méthodique de contextes singuliers, qui est mieux à même de faire apparaître des régularités. » (Grafmeyer, 1999). C’est ce que nous nous proposons de faire dans la section suivante.

## Mixité sociale et proximité spatiale

Dans la littérature sociologique, les recherches consacrées aux pratiques sociales de coprésence dans les quartiers urbains analysent (très nettement) davantage des situations de cohabitation dans des quartiers socialement hétérogènes que des situations de cohabitation dans des quartiers socialement homogènes<sup>6</sup>. À l’intérieur des nombreux travaux du premier type, auxquels nous nous intéresserons plus particulièrement ici, les quartiers étudiés sont divers : quartiers anciens, quartiers d’habitat social, grands ensembles, etc. Mais cette diversité est relative. En effet, les quartiers socialement hétérogènes examinés sont très préférentiellement soit des « hauts-lieux » des villes-centres, soit au contraire des « bas-lieux » des banlieues. Autrement dit, il existe peu de travaux sur les situations de mixité sociale dans les quartiers « sans qualités » des villes-centres, et peu de travaux sur les situations de mixité sociale dans les quartiers « sans histoires » des banlieues. De surcroît, mais il s’agit là d’une tendance plus générale des travaux produits dans le champ de la sociologie urbaine (en France), les études ayant trait aux situations de cohabitation dans les quartiers socialement hétérogènes portent essentiellement sur des quartiers localisés dans des grandes agglomérations, et très peu sur des quartiers situés dans des villes moyennes ou dans des petites villes<sup>7</sup>.

Tous ces travaux, centrés sur des quartiers socialement mixtes, convergent vers un même constat global, très largement attendu : les situations de mixité

---

5. Sur ce point, voir également l’article de Francine Dansereau [1998] : « Les impacts de l’afflux de populations immigrantes sur la cohabitation dans le logement social ».

6. Depuis quelques années, un type de quartier socialement (plutôt) homogène, les « ensembles résidentiels fermés » (ou « gated communities »), suscite toutefois (en France) un certain intérêt (Le Goix, 2001 ; Capron, 2004).

7. Parmi ces travaux figure, par exemple, l’étude réalisée par Michel Bozon (1985) sur la vie quotidienne et les rapports sociaux dans la petite ville de Villefranche-sur-Saône. Mais cette étude, ancienne, se situait davantage à l’échelle de la ville qu’au niveau d’un ou de plusieurs quartiers précis.

sociale, en dépit des effets bénéfiques que les pouvoirs publics leur prêtent volontiers, génèrent rarement dans les quartiers urbains des relations sociales fortes entre les diverses catégories d'habitants, y compris quand ces situations sont le produit explicite de politiques volontaristes de « mixité sociale » (Bacqué, Fol, 1997). De fait, comme l'affirmait déjà au début du siècle dernier Robert Ezra Park (1926), la proximité spatiale n'est pas le garant de la proximité sociale, car l'espace n'est pas le seul obstacle à la communication.

Si l'on compare les observations réalisées dans les quartiers socialement hétérogènes des villes-centres et dans les quartiers socialement hétérogènes de banlieue, un clivage relativement marqué apparaît : globalement, les situations de mixité sociale s'avèrent plus conflictuelles dans les quartiers d'habitat social périphériques que dans les quartiers anciens centraux. Dans les deux cas toutefois, des nuances sont à apporter. Ainsi, si dans les quartiers périphériques la coprésence de populations socialement différenciées a plutôt tendance à générer des tensions et des conflits entre les habitants, cela n'exclut pas le déploiement, dans ces quartiers, de relations sociales, de formes d'ajustement mutuel ou de socialisation réciproque entre certaines catégories d'habitants. Ainsi, dans le quartier des Hauts-de-la-Garonne, où (nous l'avons vu) des tensions très fortes existent entre « les Français de souche » et la population immigrée, Agnès Villechaise-Dupont (2000) identifie des relations de sociabilité entre les habitants les moins précaires et la population immigrée. De même, si dans leur célèbre article « Proximité spatiale et distance sociale », Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970) décrivent très largement le grand ensemble comme « le lieu des rencontres impossibles »<sup>8</sup>, ils notent aussi que dans le contexte singulier qu'ils observent certains groupes (issus des milieux populaires) « réalisent complètement les virtualités de leur situation et accèdent à la condition petite bourgeoise ».

Du côté des quartiers anciens centraux également, plusieurs éléments doivent être mentionnés. Tout d'abord, dans ces quartiers, la coprésence de populations socialement différenciées donne, le plus souvent, davantage lieu à une cohabitation pacifique et passive, qu'à des interactions sociales effectives et développées entre les différentes catégories d'habitants – à une « urbanité de convenance » plus qu'à « une sociabilité approfondie entre les différentes composantes » (Roncayolo, 2001). Par exemple, dans le quartier Saint-Michel (à Bordeaux), si la cohabitation entre les habitants est plutôt « pacifique et sereine », dans le même temps « chaque population investit des lieux spécifiques » : « les affinités sont d'ordre à la fois ethnique et générationnel et relèvent de

---

8. Selon l'expression de Michel Amiot (1986).

réseaux relativement clos les uns par rapport aux autres » (Villechaise-Dupont, 2000). Autre illustration, dans le quartier parisien de Belleville, les « multiculturels », qui vantent très volontiers le caractère « cosmopolite » (mêlé, coloré) de leur quartier, ont dans les faits une sociabilité très centrée sur leur immeuble, leurs insertions dans les espaces publics du quartier se limitant à des positions de spectateurs du cosmopolitisme qu'ils évoquent (Simon, 1995)<sup>9</sup>.

En second lieu, dans ces quartiers anciens de centre-ville, où mixité sociale et cohabitation pacifique ont plutôt tendance à aller de pair, figurent bien souvent des catégories d'habitants plus critiques dans leurs discours, et plus réservées dans leurs pratiques, à l'égard de ces situations de mixité sociale. Tel est le cas par exemple, dans le quartier de Belleville, des « transplantés », installés depuis peu de temps dans le quartier, au gré des mécanismes d'attribution des logements sociaux et qui, tout en étant pourtant socialement assez proches des « multiculturels », apprécient très diversement le « cosmopolitisme » de Belleville, et se tiennent à l'écart du quartier et d'une partie de ses habitants (Simon, 1995). Tel est aussi le cas, dans le quartier bordelais de Saint-Michel, de certains habitants des milieux populaires installés depuis de longues années dans le quartier (Villechaise-Dupont, 2000).

Enfin, si dans ces quartiers anciens centraux la coprésence de populations socialement différenciées est plutôt bien perçue par la plupart des habitants, et donne parfois lieu dans les espaces publics du quartier (dans les commerces, sur le marché...) à des interactions sociales entre les différentes catégories d'habitants, « la coprésence a des limites, quand elle se plonge dans les institutions et surtout l'institution scolaire » (Roncayolo, 2001). C'est ce que montrent très bien Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol dans leur étude du « Vieux Saint-Denis ». Dans ce quartier, la coprésence des anciens et des nouveaux habitants (dotés de propriétés sociales distinctes) s'accompagne de certains échanges sociaux. Mais au sein des familles aisées nouvellement installées, les parents ont volontiers recours aux dérogations et à l'enseignement privé pour l'inscription de leurs enfants dans les classes primaires.

---

9. On retrouve cet « effet paysage » dans l'étude réalisée par Muriel Tapie-Grime (1987) auprès de jeunes adultes diplômés de l'enseignement supérieur résidant (notamment) dans le quartier de Battant à Besançon. Ces individus font également très volontiers dans leurs discours l'éloge de l'hétérogénéité sociale de leur quartier, de son côté mêlé, populaire, pittoresque, de sa convivialité ou de son animation. Mais leur sociabilité « réelle » se limite à une sociabilité entre pairs, fondée sur des liens préexistants à leur venue à Battant ou sur des liens établis à Battant par un élargissement de ces réseaux préconstitués, indépendamment de la proximité spatiale. Quant à leurs relations aux autres habitants du quartier, aux individus « pittoresques » qu'ils citent fréquemment dans les entretiens pour signifier leur intégration dans le quartier, elles se réduisent bien souvent à des relations de simples spectateurs.

Et quand ces derniers arrivent à l'âge d'entrée au collège, bien souvent ces familles déménagent (Bacqué, Fol, 1997 ; Bacqué, Fol, Lévy, 1998).

Au-delà de ce clivage entre les situations de mixité sociale dans les espaces résidentiels centraux et dans les espaces résidentiels périphériques<sup>10</sup>, la comparaison des observations réalisées dans divers quartiers socialement hétérogènes permet de dégager plusieurs « régularités ».

En premier lieu, les situations de mixité sociale (dans les quartiers urbains) apparaissent moins conflictuelles et plus favorables à l'émergence de relations sociales entre les différentes populations en présence, non pas lorsque ces dernières partagent les mêmes conditions d'existence (de précarité, d'isolement spatial...), mais lorsqu'elles ont des intérêts, souvent différents, à cohabiter<sup>11</sup>. Ainsi, dans le quartier parisien de Belleville, la cohabitation pacifique qui caractérise les rapports entre les habitants résulte d'une « conjonction d'intérêts entre les multiculturels (à la recherche d'un effet paysage) et les prolétaires français et immigrés (pour leur maintien sur place) » : pour les premiers, la présence des prolétaires français et immigrés constitue un élément important pour satisfaire leur attrait pour la culture populaire ; pour les seconds, la présence des multiculturels contribue à renforcer leur place dans le quartier (et dans le « mythe de Belleville ») et leur évite d'être remplacés par des nouveaux habitants plus aisés (Simon, 1995). De même, dans le quartier Saint-Leu (à Amiens), les catégories populaires anciennement installées trouvent dans la présence des nouvelles populations appartenant aux couches moyennes un élément de valorisation du quartier et un élément de possibilité de déblocage de leurs trajectoires socio-économiques ; tandis que les nouveaux habitants trouvent dans la présence des populations modestes des éléments qui participent à la construction de leur position et de leur identité locale (Bidou, 1997)<sup>12</sup>.

En second lieu, pour que des relations sociales puissent s'instaurer entre différentes populations partageant un même espace résidentiel, il semble

---

10. Ces situations sont rarement étudiées ensemble (de façon comparative). En effet, les recherches consacrées aux formes et aux pratiques sociales de coprésence dans les quartiers urbains (hétérogènes ou homogènes) portent, très fréquemment, sur un seul contexte résidentiel (un quartier ancien de centre-ville, un grand ensemble périphérique...). Les travaux déjà cités de Catherine Bidou (à Amiens) et d'Agnès Villechaise-Dupont (à Bordeaux), mais aussi l'étude plus ancienne réalisée par Guy Barbichon et ses collaborateurs [1985] à Lorient (dans le quartier ancien central de Kerentrech et dans le grand ensemble périphérique de Kerevanec) font dans ce domaine figure d'exceptions.

11. Autrement dit, la communauté d'intérêts est plus propice à la cohabitation pacifique que la communauté de sort.

12. Dans ce quartier, anciens et nouveaux habitants, membres des catégories populaires et membres des couches moyennes (ou supérieures) se côtoient dans les associations du quartier, mais aussi, ici, dans des réunions de parents d'élèves.

nécessaire que les différences entre les populations soient sans ambiguïtés, et qu'un renversement de situation puisse paraître impossible. En d'autres termes, quand la distance sociale est sans ambiguïté, quand le jeu des démarquages est inutile, quand il n'y a pas de risque de confusion et d'éclaboussures, alors des relations de sociabilité entre les différentes composantes sont possibles. Cela est très visible à Saint-Michel, à Saint-Leu ou dans le quartier parisien de Belleville ; mais aussi, en négatif, dans le quartier des Hauts-de-la-Garonne ou dans le Sillon de Bretagne.

À cette deuxième constante s'ajoute un troisième élément, complémentaire : pour qu'une cohabitation pacifique puisse se développer entre habitants d'un quartier socialement hétérogène, il est non seulement nécessaire qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la place de chacun, mais il faut aussi (semble-t-il) que chaque population puisse avoir dans le quartier un espace où elle peut être elle-même. C'est le cas à Belleville où chaque groupe possède ses propres territoires, où « chaque groupe imprime la trame urbaine de son empreinte, construisant ainsi la fragmentation du quartier en plusieurs micro-secteurs. » (Simon, 1995). Et c'est, à l'opposé, ce qui fait défaut dans le cas du Sillon de Bretagne, où les échanges entre les habitants sont beaucoup plus limités et plus conflictuels, notamment parce que « les classes populaires n'ont pas [ici] d'espace où elles peuvent être elles-mêmes » (Pinçon, 1982).

Ces deux situations font encore apparaître, tantôt en positif, tantôt en négatif à nouveau, une autre constante qui renvoie à l'existence, ou au contraire à l'absence, d'un ordre social local. Pour le dire d'un mot, la cohabitation entre habitants dans les quartiers socialement hétérogènes semble de surcroît fonctionner d'autant plus pacifiquement et sereinement qu'il existe localement un ordre social (constitué d'un ensemble de règles, de normes, de convenances) qui « s'impose à tous et qui sert de cadre pour gérer les conflits de cohabitation » (Simon, 1995).

À ces régularités, qui relèvent des situations elles-mêmes, peut-on adjoindre des récurrences relatives aux populations, et plus précisément à leur attitude à l'égard des situations de mixité sociale qui se cristallisent sur fond de proximité résidentielle ? En d'autres termes, certaines catégories sociales sont-elles plus ouvertes que d'autres à la mixité sociale dans leur quartier de résidence ?

Au vu des observations réalisées dans différents contextes singuliers, les catégories appartenant aux (nouvelles) couches moyennes se présentent comme les catégories les plus ouvertes aux situations de mixité sociale dans les espaces résidentiels. Mais cette forte ouverture, qui transparait de manière récurrente dans leurs discours, peut se concrétiser de façon très diverse selon les contextes. Par exemple, dans l'étude précédemment citée de Muriel Tapie-Grime à Besançon, les jeunes adultes diplômés de l'enseignement supérieur observés

ont des pratiques de cohabitation très contrastées selon qu'ils résident dans le quartier ancien et central de Battant ou dans les quartiers périphériques. Les premiers ne participent pas activement à la vie locale et ne se mélangent pas vraiment avec les autres habitants du quartier, parce que la contemplation du spectacle de la convivialité locale suffit à satisfaire leur goût de la sociabilité. Au contraire, parce que dans les divers secteurs périphériques plus ou moins distants du centre ce spectacle n'existe pas, les seconds participent très volontiers dans leur quartier à la vie associative, et beaucoup plus fréquemment à des associations ayant un recrutement hétérogène, pour satisfaire leur désir de sociabilité (Tapie-Grime, 1987).

Cette ouverture à la mixité sociale, sur fond de proximité résidentielle, n'est cependant pas propre aux couches moyennes. Différents travaux montrent en effet qu'il s'agit aussi d'une caractéristique des groupes sociaux en cours de mobilité (sociale, résidentielle), y compris des groupes sociaux relevant de ce type et appartenant aux milieux populaires. « Les groupes sociaux en cours de mobilité (ouvriers, cols blancs, classes moyennes), affirme par exemple Francine Dansereau (1992), sont ceux qui tolèrent le mieux, voire valorisent, les situations de mixité, à la différence des groupes défavorisés, exposés à la confrontation avec des façons de vivre inaccessibles. » Et dans leur étude sur le grand ensemble de Massy, Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire relevaient dans le même sens que « les sujets de classe populaire ou de classe moyenne en cours de mobilité se déclarent très favorables aux situations de mixité qui leur permettent de côtoyer des catégories auxquelles ils aspirent », contrairement aux groupes situés aux deux extrémités de la hiérarchie « qui critiquent cette situation parce qu'elle les contraint à une coexistence contre-nature ».

Enfin, il s'avère que les populations les plus ouvertes aux situations de mixité sociale dans l'environnement proche de leur domicile sont également, bien souvent, celles qui ont une vie sociale qui n'est pas exclusivement centrée sur le quartier ; c'est-à-dire aussi celles qui sont les plus mobiles dans la ville (et dans leurs manières de vivre). Ainsi, dans le quartier des Hauts-de-la-Garonne, « l'indulgence voire l'attention des habitants les plus favorisés envers leur voisinage s'explique par les ressources qu'ils possèdent hors du quartier, ressources affectives autant que matérielles, qui les rendent indépendants par rapport à la vie sociale souvent tendue de la cité, et facilitent la cohabitation. » (Villechaise-Dupont, 2000). Mais cette dernière dimension est relativement peu explorée dans les travaux ayant trait aux pratiques sociales de coprésence dans les quartiers urbains. Pourtant, la compréhension de ces pratiques suppose de sortir des quartiers et de replacer ces pratiques dans l'économie plus générale des sociabilités urbaines des individus, car ce qui se joue dans les autres lieux

(plus ou moins multiples, plus ou moins éloignés du domicile) fréquentés par les individus donne en partie sens à ce que tout un chacun fait, ou ne fait pas, au sein même de son quartier.

### Mixité, proximité et mobilité

Dans cette perspective, plusieurs questions s'imposent : quelle place les sociabilités développées à l'échelle du quartier occupent-elles dans la sociabilité urbaine des habitants des villes contemporaines ? Comment les citoyens conjuguent-ils pratiques de sociabilité dans le quartier et pratiques de sociabilité hors du quartier ? Comment ces deux types de pratiques s'inscrivent-ils dans la construction d'un rapport à l'Autre ?

Si ces questions sont peu présentes dans la littérature sur les pratiques de cohabitation dans les espaces résidentiels, elles ont inspiré (en partie) au cours des dernières années plusieurs publications sur la ville et la vie urbaine contemporaines (Ascher, 1995 ; Dubois-Taine et Chalas (dir), 1997). La thèse générale soutenue par les auteurs de ces publications peut être résumée de la façon suivante : en raison de l'éclatement spatial des agglomérations, de l'essor des mobilités de toutes sortes, ou bien encore de l'exigence croissante d'individuation des personnes, on assisterait aujourd'hui, à la fois à un affaiblissement du quartier en tant que territoire et échelle des pratiques sociales au profit du logement et de la ville, et à un affaiblissement des « sociabilités de proximité » au profit des « sociabilités de mobilité »<sup>13</sup>. Mais plusieurs recherches empiriques récentes, menées dans des contextes urbains très contrastés (en banlieue parisienne (Largo-Poirier, 1997 ; Bacqué, Sintomer, 2002), dans les quartiers dits « sensibles » de Lille, Liévin et Lens (Leclerc-Olive et Duprez, 1997), dans des quartiers anciens centraux de Lyon, Paris, Montpellier, Montreuil et Versailles (Authier (dir) *et al.*, 2001 ; etc.), donnent à penser que la réalité est plus complexe.

---

13. Cette thèse est loin d'être totalement nouvelle. Ainsi, à la fin des années 1960, Raymond Ledrut (1968) affirmait déjà que dans les grandes cités modernes « l'échelon sociologique du quartier (contrairement à la ville et au logement) n'a presque aucune existence effective ». Plus encore, cette thèse réactualise, dans une large mesure, le point de vue développé dans les années 1920-1930 par les sociologues de l'École de Chicago sur la vie sociale en milieu urbain (Grafiner, Joseph, 1984). « En milieu urbain, le voisinage tend à perdre une grande partie de la signification qu'il avait dans des formations sociales plus simples et plus primitives », écrivait Robert Ezra Park en 1925. Et quelques années plus tard, reprenant l'idée avancée par Georg Simmel selon laquelle la distance sociale est un fait inhérent à la vie urbaine, Louis Wirth (1938) affirmait dans le même sens que le citoyen « n'est qu'à peine un voisin » et que la métropole ne se développe pas sur la base de la proximité.

Tout d'abord, même si la vie de quartier des citadins d'aujourd'hui ne correspond évidemment pas à celle des habitants observés dans les années 1950 ou 1960 – sous la figure (sans doute abusivement généralisée) du « quartier-village » (Young et Willmott, 1957 ; Gans, 1959 ; Coing, 1966), ces recherches montrent que les habitants des villes contemporaines ont encore dans leur quartier des échanges avec leurs voisins, mais aussi des relations avec des amis, des collègues de travail, des membres de leur famille ou avec d'autres résidants. Certes, ce n'est pas le cas de tous les habitants, et les auteurs de ces recherches s'attachent précisément à mettre en évidence cette diversité, mais ces pratiques de sociabilité sont loin d'être résiduelles.

De surcroît, ces travaux soulignent, de façon très convergente, que ces relations entretenues par les citadins dans l'environnement proche de leur domicile ne sont pas exclusives d'autres relations dans d'autres lieux. Au contraire, comme le constate Anne Largo-Poirier, « lorsque le citadin entretient de bons rapports de voisinage ou développe une sociabilité engagée sur son quartier, il investit parallèlement l'ensemble des autres territoires urbains [...] ». De fait, les personnes qui entretiennent les relations les plus nombreuses, les plus diversifiées et les moins dépendantes de la proximité géographique sont également celles qui voisent le plus (Grafmeyer, 1995).

Enfin, et surtout, ces recherches font apparaître que les relations sociales entretenues par les citadins dans leur quartier ne s'établissent pas systématiquement sous la contrainte de la proximité (à la fois spatiale et sociale), mais qu'elles peuvent s'inscrire, de façon délibérée, dans une logique d'ouverture sur l'extérieur et sur des liens diversifiés. C'est ce que montrent très bien, par exemple, Bernard Francq et Xavier Leloup (2002) dans leur étude sur les manières d'habiter et de cohabiter d'une population de jeunes adultes « isolés » d'un quartier d'Ixelles (une commune de l'agglomération bruxelloise). Ces jeunes adultes entretiennent un rapport étroit avec leur quartier qui passe « par les ambiances, les préférences personnelles, les logements, les moments..., qui exaltent la différence, le mélange et la diversité permettant une appropriation fluide et légère de la ville. Mais cet attachement ne va jamais, et surtout pas, jusqu'au développement par les jeunes adultes d'un thème que certains sociologues affectionnent particulièrement, celui du village dans la ville. Au contraire, les jeunes adultes, s'ils reconnaissent une certaine diversité et qualité de vie à leur quartier [...], y poursuivent la construction cosmopolite d'un rapport à l'espace et au temps [...], et d'une urbanité où ils se dégagent en permanence de la pesanteur des relations de voisinage, des liens de parenté ou des identités communautaires. » Et c'est aussi, autre illustration, ce que donne à voir l'étude de Muriel Tapie-Grime (précédemment citée) en révélant que la sociabilité « réelle » des jeunes adultes du quartier de Battant se limite à une

sociabilité entre pairs, fondée pour une large part sur des liens préexistant à leur venue dans ce quartier.

Ainsi, contrairement à ce que présuppose le clivage entre « sociabilités de proximité » et « sociabilités de mobilité » véhiculé par divers observateurs des modes de vie urbains actuels (mais aussi, dans une certaine mesure, les oppositions anciennes établies par les sociologues de l'École de Chicago entre vie de quartier et centralité, entre enracinement local et cosmopolitisme, entre territorialité et mobilité, ou bien encore la partition entre « sociabilités internes » et « sociabilités externes » mobilisée dans les travaux sur la sociabilité (Forsé, 1981 et 1993)<sup>14</sup>), les relations qui s'instaurent dans les quartiers urbains des villes contemporaines ne sont pas toujours des relations de type « primaire » (au sens de Cooley, cité par Wirth [1938]) imposées par la proximité spatiale<sup>15</sup>. À l'opposé, les « sociabilités de mobilité » qui ont pour cadre les espaces (publics) situés hors du quartier ne sont pas toujours synonymes d'ouverture à l'Autre ; par exemple, quand des jeunes habitants d'un quartier (de banlieue) se rendent ensemble dans le centre-ville (de la grande ville voisine) et privilégient dans cet espace l'entre soi (Rossini, 2000).

Autrement dit, il existe sans doute aujourd'hui un recouvrement beaucoup plus lâche que dans le passé entre les différents types de lieux et les différents types de liens. Dans ce contexte, la manière dont les citoyens construisent leur rapport à l'Autre dans le proche et/ou dans le lointain (dans les espaces résidentiels et/ou dans les espaces urbains non-résidentiels), et les raisons pour lesquelles ils arbitrent (sous contraintes sociales et résidentielles) entre les différents cas de figure possibles sont encore très largement inconnues. Il y a là très certainement une piste de recherche à investir, qui invite à situer la proximité résidentielle dans une typologie des lieux de mixité.

Pour conclure, nous évoquerons brièvement quatre autres pistes de recherche qui nous paraissent pertinentes à explorer pour approfondir et élargir l'analyse de la question de la mixité sociale dans les espaces résidentiels et dans les autres espaces de la vie sociale des individus.

---

14. Les « sociabilités internes » (tournées vers le foyer et son environnement immédiat) désignent les relations avec les proches, au sens spatial (les voisins) ou dans un sens plus affectif (parents, intimes). À l'opposé, les « sociabilités externes » (tournées vers l'extérieur) sont celles qui traduisent, notamment par les lieux où elles se pratiquent d'ordinaire, une certaine distance par rapport aux valeurs de l'intimité ou à l'emprise de la localité.

15. De même, et les deux phénomènes sont en partie liés, les relations avec les proches, au sens social du terme, à l'exemple des relations familiales, ont aujourd'hui plus fréquemment tendance à se développer hors du logement et hors du voisinage, dans différents espaces de la ville (Buffet, 2002).

La première concerne les formes et les pratiques sociales de coprésence entre résidants et non-résidants dans les quartiers anciens centraux des grandes agglomérations. Ces quartiers n'abritent pas seulement en effet des habitants qui se distinguent par leurs manières d'habiter et de cohabiter, leurs modèles de consommation ou leurs modes de définition du public et du privé. Ils sont aussi investis par d'autres types de populations : les commerçants, les touristes, etc. Comment ces diverses populations cohabitent-elles ? Quels sont les effets de la coprésence de ces populations sur les mobilités résidentielles des habitants de ces quartiers ?

La deuxième a trait aux choix de localisation résidentielle des citadins. Cet objet a bien sûr déjà suscité plusieurs travaux. Mais ces travaux, souvent assez anciens, pourraient être repris et renouvelés. Les choix de localisation effectués par les individus engageant (à l'intérieur d'un univers des possibles aux contours plus ou moins étendus) des choix sur les personnes et les populations avec lesquelles les individus acceptent (ou refusent) d'habiter et de cohabiter. Ils constituent donc un analyseur privilégié des phénomènes de mixité sociale sur fond de proximité résidentielle.

Une troisième piste de recherche possible pourrait consister à élargir l'observation des situations de mixité sociale et des rapports que les individus entretiennent à ces situations en prenant en considération des espaces autres que les espaces de leur vie quotidienne. Nous pensons ici, par exemple, aux lieux de vacances, mais aussi aux espaces du passé dans lesquels les individus ont habité et dans lesquels ils ont été socialisés. Le rejet du cosmopolitisme dans « les espaces de primarité » (Remy, 1994) que constituent les lieux de la vie quotidienne peut fonctionner de pair avec la recherche d'une ouverture à l'Autre dans (les espaces de secondarité) que constituent les lieux de vacances. De même, la manière dont les individus apprécient ou critiquent la diversité sociale de leur quartier de résidence actuel peut dépendre de leurs expériences résidentielles passées.

Enfin, les travaux ayant trait aux formes et aux pratiques sociales de coprésence dans les espaces résidentiels montrent que « le jeu des consensus et des tensions, des alliances et des conflits, des tactiques de mise à distance ou, au contraire, de réduction des distances est non seulement complexe, mais aussi fondamentalement instable. » (Grafmeyer, 1999). C'est pourquoi, des recherches pourraient également être engagées sur la dimension dynamique des relations locales, et plus précisément sur les éléments (initialement parfois insignifiants) qui, à un moment donné, se révèlent « porteurs de ruptures, de bifurcations, de processus cumulatifs qui font basculer toute la vie sociale d'un quartier dans un sens ou dans l'autre. » (Grafmeyer, 1999).

## Références bibliographiques

AMIOT M. (1986), *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

ASCHER F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

AUTHIER J.-Y. (1997), *Réhabilitation et embourgeoisement des quartiers anciens centraux*, Paris, Plan Construction et Architecture, coll. « Recherches », n° 79.

AUTHIER J.-Y., GRAFMEYER Y. (1997), *Les Relations sociales autour du logement. État des savoirs et perspectives de recherche*, Paris, Plan Construction et Architecture, coll. « Recherches », n° 89.

AUTHIER J.-Y. (1999), Les rapports au(x) quartier(s), in AUTHIER J.-Y. (dir.), BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LÉVY J.-P., LÉVY-VROELANT C., *Rapports résidentiels et contextes urbains*, rapport de recherche pour le ministère du Logement, Direction de l'Habitat et de la Construction - Plan Urbanisme, Construction et Architecture, 2 vol.

AUTHIER J.-Y. (2001), Les rapports au quartier, in AUTHIER J.-Y. (dir.), BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LÉVY J.-P., LÉVY-VROELANT C., *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, coll. « Villes ».

AUTHIER J.-Y. (2003), Les relations de voisinage, in SEGAUD M., BRUN J. et DRIANT J.-C. (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin.

AVENEL C. (2001), Rapports sociaux et « quartiers sensibles », in BASSAND M., KAUFMANN V., JOYE D. (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

BACQUÉ M.-H., FOL S. (1997), *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan.

BACQUÉ M.-H., FOL S., LÉVY J.-P. (1997), Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations, in HAUMONT N., LÉVY J.-P. (dir.), *La Ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan.

BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y. (2002), Peut-on encore parler de quartiers populaires?, *Espaces et sociétés*, n° 108-109.

BIDART C. (1988), Sociabilités: quelques variables, *Revue française de sociologie*, vol. XXIX.

- BIDART C. (1997), *L'Amitié, un lien social*, Paris, La Découverte.
- BIDOU-ZACHARIASEN C. (1997), La prise en compte de «l'effet de territoire» dans l'analyse des quartiers urbains, *Revue française de sociologie*, vol. XXXVIII.
- BOZON M. (1985), *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- BUFFET L. (2002), La famille dans la ville : mobilité quotidienne et espace-temps des parents de milieux aisés, in LÉVY J.-P., DUREAU F. (dir.), *L'Accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan.
- CAPRON G. (2004), Les ensembles résidentiels sécurisés dans les Amériques : une lecture critique de la littérature, *L'Espace Géographique*, n° 2.
- CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M. (1970), Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, *Revue française de sociologie*, vol. XI, n° 1.
- CHOMBART DE LAUWE P.-H. (1959 et 1960), *Famille et habitation*, Paris, éditions du CNRS, 2 vol.
- COING H. (1966), *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières.
- DANSEREAU F. (1992), Ségrégation, mixité sociale, cohabitation : bref retour sur quelques notions magiques, communication présentée à la 5<sup>e</sup> Conférence internationale de recherche sur l'habitat, Montréal, 7-10 juillet.
- DANSEREAU F. (1998), Les impacts de l'afflux de populations immigrantes sur la cohabitation dans le logement social, in GRAFMEYER Y. et DANSEREAU F. (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- DUBOIS-TAINE G., CHALAS Y. (dir.) (1997), *La Ville émergente*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- ELEB-HARLÉ N., VAUVRAY A., de VILLANOVA R. (1993), *Quand la rénovation se pare d'îlots. Saint-Denis Basilique: espaces intermédiaires et centralité*, Paris, Plan Construction et Architecture, coll. «Recherches», n° 43.
- ÉLIAS N., SCOTSON J.-L. (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard (traduction française de *The Established and the Outsiders*, Sage Publications, 1965).

- FORSE M. (1981), La sociabilité, *Économie et Statistique*, n° 132.
- FORSE M. (1993), La fréquence des relations de sociabilité: typologie et évolutions, *L'Année sociologique*, vol. 43.
- FRANCO B., LELOUP X. (2002), Espace multiculturel et construction du rapport à l'autre: figure du jeune isolé et relations entre les générations, *Espaces et sociétés*, n° 108/109.
- GANS H.-J. (1959), *The Urban Villagers: a study of the Second Generation Italians in the West End of Boston*, Center for the Community Studies, Boston.
- GRAFMEYER Y. (1991), *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Paris-Lyon-Villeurbanne, éditions du CNRS, Presses universitaires de Lyon, Programme Pluriannuel en Sciences de l'Homme.
- GRAFMEYER Y. (1995), Sociabilités urbaines, in ASCHER F. (coord.), *Le Logement en questions*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- GRAFMEYER Y. (1998), Logement, quartier, sociabilité, in SEGAUD M., BONVALET C., BRUN J. (dir.), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- GRAFMEYER Y. (1999), La coexistence en milieu urbain: échanges, conflits, transaction, *Recherches sociologiques*, vol. XXX, n° 1.
- GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (1984), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier Montaigne (1<sup>e</sup> édition Aubier/Champ urbain, 1979).
- LARGO-POIRIER A. (1997), Sociabilités urbaines, dans JUAN S. *et al.*, *Les Sentiers du quotidien. Rigidité, fluidité des espaces sociaux et trajets routiniers en ville*, Paris, L'Harmattan.
- LE GOIX R. (2001), Les communautés fermées aux États-Unis. Les aspects géographiques d'une sécession urbaine, *L'Espace Géographique*, vol. 30, n° 1.
- LECLERC-OLIVE M., DUPREZ D. (1997), Sociabilités et usages du quartier, in COLLECTIF, *Ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- LEDROUT R. (1968), *Sociologie urbaine*, Paris, PUF.
- LELOUP X. (2002), La ville de l'Autre. Enquête sur la coexistence urbaine, *Recherches sociologiques*, n° 3.

MOLEY C. *et al.* (1990), *Les Extérieurs du logement*, Paris, Plan Construction et Architecture.

PARK R. E. (1925), The City: suggestions for the investigation of human behavior in the urban environment, in GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (1984), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier Montaigne (1<sup>e</sup> édition Aubier/Champ urbain, 1979), traduction française.

PARK R. E. (1926), The urban community as a spatial pattern and a moral order, in GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (1984), *L'École de Chicago, op. cit.*, traduction française.

PASQUIER-MERLET É. (1993), *Bonjour-bonsoir? La gestion publique des espaces privés dans les HLM de Nantes*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie (sous la dir. de C. Baudelot), Université de Nantes.

PASSERON J.-C. (1991), *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, coll. « Essais et recherches ».

PINÇON M. (1982), *Cohabiter. Groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Paris, Plan Construction.

PRADO P., MATTOUT G., BARBICHON G. (1985), *La Ville en partage. Sociabilité, identités, territoires dans une ville moyenne*, Paris, Centre d'Ethnologie Française, CNRS.

REMY J. (1994), L'implication paradoxale dans l'expérience touristique, *Recherches sociologiques*, n° 2.

REMY J. (1998), La transaction sociale. Forme de sociabilité et posture méthodologique, in FREYNET M.-F., BLANC M. et PINEAU G. (coord.), *Les Transactions aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, Paris, éditions Chronique sociale.

RONCAYOLO M. (2001), Questions ouvertes : mobilité, ségrégation, exclusion. La leçon des « crises », in RONCAYOLO M. (dir.), *La Ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, éditions du Seuil.

ROSSINI R. (2000), *En sortir pour « s'en sortir »? Étude des conditions de mobilité spatiale et mentale des jeunes en milieu urbain*, Thèse de sciences de l'Éducation (sous la dir. de P. Meirieu), Université Lumière Lyon 2.

RUDDER V. (de), GUILLON M. (1987), *Du marché d'Aligre à l'îlot Chalon*, Paris, L'Harmattan.

SIMON P. (1995), *La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris XX<sup>e</sup>, Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XCVIII.

TABOADA-LÉONETTI I. (1987), *Les Immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le XVI<sup>e</sup>*, Paris, L'Harmattan.

TAPIE-GRIME M. (1987), *La Leçon de l'éternel étudiant : présentation de soi et pratiques résidentielles des nouvelles couches moyennes*, Paris, Plan Construction et Architecture.

VILLECHAISE-DUPONT A. (2000), *Amère banlieue. Les gens des grands ensembles*, Paris, éditions Grasset/Le Monde.

WIRTH L. (1938), *Urbanism as a way of life*, in GRAFMEYER Y., JOSEPHI. (1984), *L'École de Chicago, op. cit.*, traduction française.

YOUNG M., WILLMOTT P. (1957), *Family and Kinship in East London*, Londres, Routledge and Kegan Paul, in GOTMAN A. (trad.), d'HELLENCOURT B. (trad.) (1983), *Le Village dans la ville*, Paris, Éditions du Centre de création industrielle, traduction française.

# Les différents espaces de l'habiter, la relation aux autres et la négociation d'enjeux identitaires :

Éclairages sur la construction et la place  
du sentiment d'exclusion et de ségrégation  
dans trois quartiers d'habitat social

Barbara ALLEN

*Laboratoire de Sociologie Urbaine Générative, CSTB*

Différentes catégories descriptives ou analytiques permettent de qualifier les territoires du point de vue de leurs caractéristiques socio-économiques. L'application de ces catégories à un certain nombre de quartiers d'habitat social conduit – à juste titre – à les identifier comme des ensembles urbains spécifiques. L'écart à la moyenne, la comparaison avec d'autres lieux, la comparaison avec ce que produirait une distribution aléatoire<sup>1</sup> constituent quelques-unes des entrées permettant d'évoquer des phénomènes de ségrégation socio-spatiale.

Par ailleurs, la création de ces quartiers procède d'une politique publique qui a connu différentes périodes. « L'unité de territoire » ainsi créée, communément appelée « quartier », a été régulièrement confirmée et confortée par les dispositifs publics qui s'y sont parfois, et souvent de manière continue, succédés depuis une trentaine d'années.

La réflexion proposée dans cet article s'appuie sur un travail de recherche

---

1. C'est la méthode utilisée par E. Maurin dans *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social* qui, entre autres, a l'intérêt de montrer que la ségrégation socio-spatiale, au sens d'une division sociale de l'espace urbain, touche toutes les catégories de la population et commence en quelque sorte par « le haut ». Seuil, La république des idées, 2004.

engagé depuis plusieurs années<sup>2</sup> sur l'analyse des modes d'habiter et des dynamiques résidentielles de certains de ces quartiers, communément appelés des « grands ensembles »<sup>3</sup>. Elle s'appuiera notamment sur le travail réalisé dans les trois derniers quartiers où nous avons conduit ce type d'analyse. Ils présentent des caractéristiques permettant de conclure à la présence/enchaînement/co-occurrence d'une multiplicité de facteurs les construisant en ces lieux généralement visés par l'analyse des processus de ségrégation et d'exclusion.

L'analyse du mode de construction et des effets du sentiment de « ségrégation » ou « d'exclusion », tel qu'il serait vécu par les habitants, permet, nous semble-t-il, d'apporter une contribution utile. L'analyse différentielle des processus à l'œuvre dans ces trois quartiers et certaines des raisons qui y contribuent peut, en effet, permettre d'identifier des questions, de proposer des micro-déplacements ou des élargissements dans la manière de réfléchir à la question de la ségrégation et surtout aux contenus et aux conceptions des politiques publiques conduites en son nom en matière d'habitat.

## Problématique de l'habiter

Au départ de ce travail, il y a une dizaine d'années, nous nous sommes posés la question suivante : considérés du point de vue des caractéristiques précitées (structure de l'offre de logements, caractéristiques socio-économiques des habitants, caractéristiques urbaines, morphologiques et architecturales), ces quartiers sont en effet, souvent « spécifiques ». Moults fois décrits, analysés comme des lieux d'exclusion, de relégation, voire « d'exil »<sup>4</sup>, ils existent aujourd'hui dans l'imaginaire collectif comme des lieux stigmatisés, des zones « de non droit », des lieux dangereux.

---

2. Ces analyses ont été réalisées à la demande de différents partenaires (villes, bailleurs sociaux) qui souhaitaient disposer d'une compréhension plus fine des dynamiques à l'œuvre dans ces quartiers afin de d'informer le système de décision sur les orientations du projet à conduire. Une quinzaine de quartiers ont fait l'objet d'investigations approfondies. D'autres quartiers ont fait l'objet d'investigations plus légères.

3. On retiendra ici comme critères du « grand ensemble », ceux proposés par Hervé Vieillard Baron. « La rupture introduite avec le tissu urbain ancien, la forme (tours et barres), la taille (plus de 500 logements), le mode de financement (aidé par l'État), et la globalité de la conception (rationalisation, répétitivité et inclusion réglementaire d'équipements) », p.46. Ce dernier critère renvoie au principe « d'unités résidentielles équilibrées et complètes » évoqué par P. Pinchemel dans la revue « Logement » en 1959 et cité par l'auteur. H. Vieillard-Baron : « Sur l'origine des grands ensembles » in *Le monde des grands ensembles*, sous la direction de F. Dufaux et A. Fourcaut, Creaphis, 2004.

4. F. Dubet , D. Lapeyronnie, « Les quartiers d'exil », Seuil, l'épreuve des faits, 1992.

Pour autant, ces quartiers toujours qualifiés à de rares exceptions près sur *un mode déficitaire*, privent-ils leurs habitants d'une ressource fondamentale dans la vie de tout un chacun : pouvoir habiter un lieu où l'on se sent « abrité », un lieu de l'intimité et de la relation à l'autre, un lieu investi de soi que l'on peut faire sien, un lieu qui ménage une place au passé et à l'avenir ? En bref, leurs habitants, qui connaissent souvent des difficultés socio-économiques importantes, que leur habitat situe souvent au plus bas de l'échelle des statuts sociaux, sont-ils également privés, empêchés de trouver dans leur habitat une « ressource » fondamentale dans la vie de tout un chacun, pouvoir « habiter »<sup>5</sup> ?

Nous cherchons donc à analyser si à un moment donné, celui auquel la personne est rencontrée, et dans un lieu donné, son habitation, elle peut s'approprier, faire sien le lieu où elle habite, lui conférer un sens qui va l'aider, la soutenir, en quelque sorte, dans son rapport à elle-même et au monde. Il s'agit d'apprécier les modes d'investissement, les significations de leur habitat pour des personnes placées dans des conditions d'habitat données avec *l'hypothèse que ces conditions d'habitat interagissent sur leurs pratiques, sur la construction des significations des différents espaces constitutifs de leur habitat, sur le type d'investissement qu'elles vont développer*.

Nous ne cherchons donc pas à établir de manière définitive une analyse qui conclurait sur « l'habiter »<sup>6</sup>, mais à apprécier les processus de construction et de négociation du sens de l'habitat pour des personnes à un moment donné de leur histoire, dans un lieu précis lui-même situé dans le temps.

Les analyses conduites dans ces quartiers s'articulent autour de deux niveaux, celui des modes d'habiter et celui des dynamiques résidentielles.

– Les « *modes d'habiter* » concernent des individus.

La caractérisation « mode d'habiter » est en quelque sorte un idéal type. Elle précise les contenus et les processus concernant les modes d'investissement dans l'habitat, la manière dont son sens se construit pour des personnes. Ces modes d'investissement peuvent être de différente nature : attachement, ambivalence, rejet, refus, investissement impossible.

---

5. L'« Habiter » est ici appréhendé dans une perspective phénoménologique dont la plus belle référence reste G. Bachelard : « La maison dans la vie de l'homme évince des contingences, elle multiplie les conseils de continuité. Sans elle, l'homme serait un être dispersé. Elle maintient l'homme à travers les orages du ciel et les orages de la vie. Elle est corps et âme. Elle est le premier monde de l'être humain. », *La poésie de l'espace*, PUF

6. Au sens cette fois où J. Palmade l'a développé dans ses travaux : *Système symbolique et idéologique de l'habiter*, Vol 1 et 2, CSTB, 1977 ; « Modes d'habiter et structuration symbolique de l'espace », in *Espace et modes de vie*, Actes du Colloque de Dourdan, Plan Construction et Habitat, MRU.

– Les « *dynamiques résidentielles* » concernent le quartier habité.

La mise en perspective des différents modes d'habiter analysés<sup>7</sup> dans chaque quartier (nature, caractéristiques et poids des classes dans l'échantillon) permet de qualifier « sa tonalité », et également d'identifier et d'analyser certains des mécanismes et processus *propres au quartier lui-même*, qui expliqueraient les modes d'habiter identifiés.

## Diversité des modes d'habiter

Au fur et à mesure des enquêtes réalisées, nous avons identifié environ une trentaine de modes d'habiter (stables). L'existence même d'une telle variété de modes d'habiter est à noter. Nous les avons regroupés en quatre familles selon la nature de l'investissement en jeu par rapport à l'habitat<sup>8</sup> :

- La famille de l'attachement,
- La famille du rejet,
- La famille du repli,
- La famille de l'investissement impossible.

Le regroupement des modes d'habiter par famille permet de typifier une structure commune tenant à la nature de l'investissement. Nous précisons ici les grandes caractéristiques de chacune de ces familles et nous illustrerons la variété de certains des modes d'habiter qu'elles comprennent dans les exemples que nous développerons ensuite.

---

7. Ces analyses sont réalisées à partir d'entretiens approfondis auprès des habitants (entre 100 et 160 dans chaque quartier). Ceux-ci combinent la mise en œuvre de plusieurs types de méthodes [(non directive, semi directive et directive (questions fermées)]. Ils sont ensuite retranscrits à partir d'une grille de codage qui comporte différents types de variables (descriptives, analytiques, interprétatives, plus toutes les variables correspondant à des questions qui ont été posées directement à l'interviewé (questions fermées, méthode de sondage projective). Le traitement statistique, notamment l'analyse par classification hiérarchique, permet ensuite de constituer des « classes d'individus » en fonction des contenus (modalités de variables) qu'ils partagent et qui les différencient les uns des autres. **Ce sont ces classes qui constituent les différents modes d'habiter identifiés.**

8. Une recherche exploratoire conduite en 2004 dans trois Villes Nouvelles a permis de mettre en évidence six modes d'habiter. Quatre trouvent leur place dans les familles précédemment identifiées, deux sont radicalement nouveaux et se caractérisent par la coexistence d'une très grande satisfaction fonctionnelle et par l'absence d'investissement dans l'habitat actuel (« Bien là en attendant mieux », « L'étrangeté »).

## La famille de l'attachement

Les caractéristiques communes des modes d'habiter de cette famille sont les suivantes<sup>9</sup> :

*L'expression d'un investissement important dans l'habitat.* La manière de vivre dans le quartier, les pratiques, les relations entretenues construisent le sentiment d'un lieu vécu positivement, même si ce sentiment n'est pas exempt de difficultés, de problèmes dont certains sont douloureux, voire, comme nous le verrons, d'une réelle fragilité.

*L'habitat est ici dans la plupart des cas, un lieu plutôt «étayant»* dans la mesure où il constitue une forme de ressource, de soutien.

Le quartier a abrité ou abrite *un projet de vie pour ces personnes et pour leur famille.* Venir habiter là a constitué une progression et le quartier habité peut continuer d'abriter le sens d'une progression malgré les processus de fragilisation perceptibles partout, liés aux évolutions à l'œuvre dans certains quartiers, et aux difficultés rencontrées par nombre d'habitants pour donner un sens positif à l'action publique qui y est conduite. Malgré cela, en effet, resitué dans la temporalité des trajectoires résidentielles et du rapport à «d'où l'on vient» et «où l'on va», le sens à y habiter est le fruit d'un processus de négociation qui peut connaître des destins différenciés, mais qui débouche encore pour beaucoup sur des perspectives (projets à venir, aménagement de microprojets).

Dans tous les cas, *la relation «avec d'autres» et «aux autres» est au cœur des analyses conduites.* Une corrélation systématique entre l'importance et la richesse du déploiement des relations sociales et l'intensité de l'attachement dans l'habitat a été observée dans tous ces modes d'habiter. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que ces relations sont exemptes de conflits ou de tensions, mais en tendance les aspects positifs l'emportent, le plus souvent.

*Il y a continuité relationnelle et spatiale.* Les autres quartiers, la ville, d'autres lieux suscitent des pratiques diverses investies. Un imaginaire de l'habiter se déploie ailleurs. Il y a continuité des pratiques et des représentations. Les relations à l'intérieur du quartier ne s'opposent pas à celles que l'on peut développer dans d'autres espaces.

---

9. Exemple des modes d'habiter de cette famille: «Attachement et ressource identitaire» (Montconseil), «Attachement fragilisé par la réputation négative du quartier à l'extérieur» (Tarterêts), «Attachement fragilisé par un fonctionnement social problématique» (Montereau), «Attachement fragilisé par un rapport négatif aux autres indéterminés» (La plaine du Lys), etc.

## La famille du rejet

Les caractéristiques communes de ces modes d'habiter sont les suivantes<sup>10</sup> :

*Le refus de l'habitat actuel.* Le quartier habité en tant qu'espace social est refusé du fait le plus souvent d'une problématique identitaire. Le quartier habité peut être soit mis à distance, soit refusé de manière construite et distancié, soit enfin, rejeté de manière massive et aveugle. En effet, une différence importante à l'intérieur de cette famille tient à la possibilité *d'identifier un objet du rejet et à la nature du rejet lui-même.*

Plusieurs facteurs construisent ce refus du quartier comme espace social.

Les conditions d'installation ont souvent été subies et les caractéristiques (dégradation) du quartier n'ont pas permis *un processus de négociation du sens à venir habiter là* dans les cas où une ouverture de ce type était possible chez les personnes. En effet, certaines caractéristiques de ces quartiers (état des bâtiments, état des espaces extérieurs, dégradation, vandalisme, problèmes de vie collective, etc.) consolident un sens initial négatif à venir habiter là. Pour certains habitants, les processus de dégradation des quartiers eux-mêmes rencontrent un sentiment de dévalorisation soit lié au fait de n'en être pas parti, soit lié au fait d'avoir dû venir y habiter pour des problèmes personnels douloureux (chômage, séparation, etc.).

*Les personnes et les groupes avec lesquels le fait d'habiter là les met en relation.* La thématique du refus des autres du quartier est omniprésente dans tous ces modes d'habiter. Elle est plus ou moins construite, parfois aveugle. Elle se traduit par un refus de relations **avec** les personnes, sauf souvent avec quelques voisins, ou alors par des relations conflictuelles avec quelques uns, et un évitement de tous les autres.

Il y a en quelque sorte rencontre, cohérence du refus de relations **avec** des autres et la manière dont ils existent de manière fantasmatique (les autres indéterminés). Très souvent pour les personnes en grande difficulté, ce rejet des autres ou cet évitement *de tous* les autres, s'ancre dans le caractère insupportable d'une relation spéculaire. Les autres renvoient une image de soi, de sa propre vie, insupportable ou attisent une crainte du devenir qui l'est plus encore.

Il s'ensuit un mode d'usage et d'investissement des différents espaces publics de ces quartiers marqué par le rejet et l'évitement et une relation aux autres espaces (extérieur du quartier) marqué par le désir de fuite. Cela peut être généré par le caractère insupportable d'une proximité vécue de manière

---

10. Exemple des modes d'habiter de cette famille : « Le rejet suspendu » (La Coudraie), « Le rejet structuré » (Quartiers Scic), « Fuir la dévalorisation » (Montconseil), « Fuir la proximité sociale » (Tarterêts), « Le rejet envahissant » (Dammarie), « L'absence » (Montereau), « Le rejet illimité » (Quartiers Scic), etc.

douloureuse ou bien encore procéder d'une forme d'évitement magique pour signifier ainsi que l'on ne fait pas partie du même espace social.

*Le destin des conséquences de ce refus du quartier comme espace social va dépendre des autres lieux avec lesquels il entre dans un processus de composition.* Il se joue en quelque sorte dans ce que Liane Mozère propose d'appeler la déterritorialisation<sup>11</sup>, dans la relation avec un « ailleurs ». Tout va dépendre de la nature de cet « ailleurs », par exemple :

Lorsque le quartier habité s'inscrit dans un système de composition avec d'autres lieux investis, d'autres lieux potentiels, l'espace refusé, « le quartier » en tant que lieu de proximité avec « d'autres », n'est pas intrusif parce que l'espace réellement investi d'une relation avec d'autres et aux autres est ailleurs et que cet ailleurs abrite le projet d'un départ à plus ou moins long terme. Dans ces cas, le logement garde une qualité protectrice (parce qu'il n'est pas clos) et les personnes restent dans une ouverture liée à un potentiel existant et à venir. Le refus des « autres » du quartier est localisé, structuré.

Lorsque le quartier habité s'inscrit dans un système de composition avec d'autres lieux dont le sens est principalement ou essentiellement construit par le désir de fuite du quartier habité (ne plus être assimilé ou proche des « autres » qui sont là), ou cas le plus extrême, lorsque « l'ailleurs » existe de manière très ténue, qu'il n'émerge pas comme un lieu de pratiques, de rêve réellement investi, alors on observe la construction d'un système où la tension est extrêmement forte. Il se structure autour d'une part du logement, et d'autre part d'un « ailleurs flou ». Tous les « autres espaces » (immeuble, îlot, sous quartier, quartier) sont fondus dans le même rejet. Il n'y a plus de négociation, plus de composition possible. Le logement perd alors sa fonction protectrice. Il ne permet pas d'être protégé de la menace d'un autre « intrusif ».

### **La famille du repli**

Les trois caractéristiques majeures de cette famille<sup>12</sup> qui l'opposent aux deux précédentes sont les suivantes :

On observe une forme de « retrait » des principales formes de sociabilité et de vie sociale analysées, y compris parfois les relations familiales qui sont plus ou moins développées.

---

11. L. Mozère, « Territoires entre territorialisation et déterritorialisation » in L. Mozère, M. Penaldi, M. Rey, *Intelligence des banlieues*, L'Aube, 1999.

12. Le retrait réussi ou le bonheur tranquille (La plaine du Lys), le repli douloureux (La coudraie), le repli échoué (la plaine du Lys), les isolés à la dérive (La Coudraie), Repli et adaptation (Tarterêts), etc.

Dans la famille de l'attachement et dans la plupart des modes d'habiter de la famille du rejet, *toutes les échelles spatiales entrant dans la sphère de l'habiter sont présentes* et interagissent les unes avec les autres, alors que dans cette famille, il y a *sélection* des échelles. Les personnes mobilisent des mécanismes de défense comme le clivage ou l'isolation qui leur permettent avec plus ou moins de succès de neutraliser des échelles, de faire comme si elles n'existaient pas.

Dans tous les cas, l'enjeu est de préserver le logement comme un lieu investi, un lieu investi par rapport à *tous les autres*, et c'est là une particularité de cette famille. Il y a opposition entre le logement et *tous les autres espaces*. C'est-à-dire qu'ici le monde s'organiserait en *une polarité* avec d'un côté le logement et de l'autre « tout le reste ».

Le clivage, l'isolation ou l'annulation aboutiraient à une forme d'indifférenciation de cet « au-delà du logement », puisqu'il serait tout entier effacé ou tenu à distance.

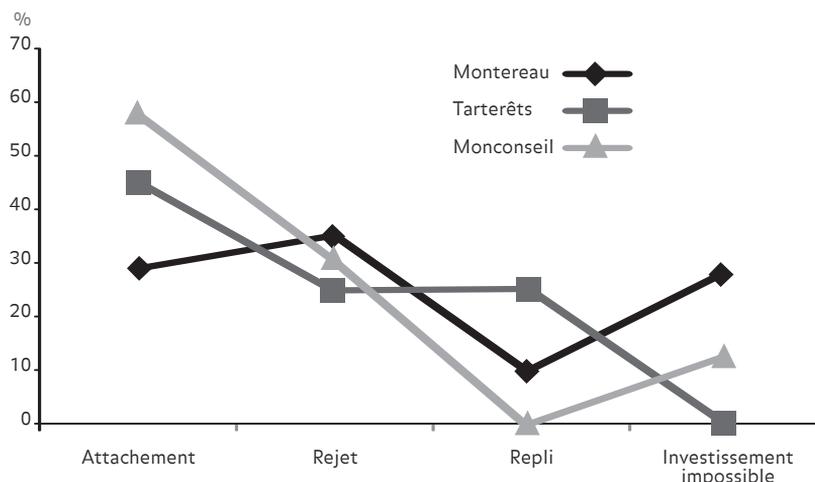
Dans tous les cas, on pourrait considérer que la recherche du logement comme lieu de l'abri et de la protection, comme lieu d'une intimité qui n'est pas articulée à de l'altérité, se ferait au détriment des autres composantes de l'habiter.

### **La famille de l'investissement impossible**

La caractéristique commune concerne le caractère ténu des affects, des sentiments, des points de vue exprimés. Ces différentes caractéristiques rendent l'analyse de ces modes d'habiter très difficile ou aléatoire. L'environnement dans lequel ces personnes vivent semble ne pas exister ou être « neutre ».

## Diversité des dynamiques résidentielles

Contrairement aux représentations qui prévalent, on observe, d'un quartier à l'autre, une grande diversité des dynamiques résidentielles qu'illustrera sommairement le schéma suivant<sup>13</sup>.



D'un quartier à l'autre, un résultat récurrent est apparu, c'est autour du quartier comme espace social que s'organisent les principaux modes d'habiter. Plus exactement, dans tous les quartiers, le premier axe factoriel oppose toujours à ses deux extrémités les modes d'habiter de la famille de l'attachement d'un côté, et ceux de la famille du rejet de l'autre. Les familles du repli et de l'investissement impossible ne sont pratiquement pas situées sur ce premier axe.

Le quartier comme « espace social » au sens où nous l'entendons ici renvoie certes à la question des modalités de relations avec d'autres qui s'y déploient (relations d'entraide, relations de sociabilité), mais aussi à celle des relations avec ce que nous avons appelé « les autres indéterminés », c'est-à-dire ceux inconnus avec lesquels on cohabite dans le même espace et dont la présence va être plus ou moins ressentie, plus ou moins investie sur le plan de l'imaginaire, avec des tonalités qui vont d'une certaine forme de neutralisation de « l'autre » à « l'autre » menaçant (Montereau), en passant par « l'autre contaminant » (La plaine du Lys). Par ailleurs, une appréhension pleine et entière de l'espace social particulier que chaque quartier constitue doit inclure la prise

13. Pour faciliter la comparaison, nous avons exprimé les modes d'habiter spécifiques de chacun de ces quartiers en termes de familles.

en compte et l'analyse d'autres dimensions. Celles-ci ont trait à la nature et à la perception de l'action publique conduite et de ses évolutions dans le temps, à la manière dont les espaces (conception, qualification) médiatisent certaines pratiques et représentations<sup>14</sup>.

Enfin, derrière cette question des relations « avec » et « aux autres » se profilent des enjeux identitaires sur lesquels nous reviendrons longuement. En effet, dès l'origine dans la mesure où les entretiens conduits balayaient un grand nombre de domaines, nous avons inclus dans nos explorations les questions des pratiques, des « lieux de déplacement », des lieux de déploiement des relations de sociabilité. L'analyse comparative des trois derniers quartiers enquêtés nous a conduite à préciser les résultats généraux qui s'étaient dégagés jusque là et à prêter une attention beaucoup plus forte aux *effets de composition* entre le lieu habité (le quartier) et l'environnement proche et lointain dans lequel il s'inscrit. Il est apparu très clairement que l'analyse du rapport à l'habitat ne pouvait être conduite jusqu'à son terme si elle n'incluait pas la prise en compte, même rudimentaire, de certains des espaces entrant dans la sphère de l'habiter<sup>15</sup> et c'est ce qui nous a amenée à prêter une attention particulière à des dimensions peu évoquées et participant pourtant fortement des processus identitaires qui vont se développer. Nous illustrerons cette question à travers trois exemples.

---

14. M. Bonetti : « La reconstruction de l'espace public : l'enjeu de la gestion politique et de la gestion urbaine », Juillet 1995 réédité dans B. Allen, M. Bonetti, *Stratégies de gestion de l'habitat social et dynamiques résidentielles*, Collection Recherche, CSTB, 2004.

15. C'est ainsi que nous avons élargi notre problématique de l'habitat aux espaces entrant dans la sphère de l'habiter. Nous préférons utiliser ces notions à celle de territorialisation ou de déterritorialisation que propose L. Mozère pour une raison certes liée à notre problématique mais pas uniquement. L'usage de ces notions par L. Mozère est probablement lié à l'une des vocations de l'article proposé qui vise à montrer que l'enclavement ne signifie pas enfermement, repli sur un espace, etc. Nous sommes très proche des deux pistes que L. Mozère propose d'explorer : « la manière dont le territoire est « en prise » sur des agencements autres » et « la manière dont il se connecte sur l'ailleurs », et dans le droit fil de sa proposition d'analyser des processus, des dynamiques. Toutefois, il nous semble que la finalité même qu'elle poursuit conduit L. Mozère à envisager la territorialisation et déterritorialisation dans une opposition, la force centripète venant en quelque sorte « secouer » la force centrifuge (rompre l'inertie, l'entre soi, l'assignation...). Cela est peut-être lié à certains des exemples sur lesquels elle s'appuie qui concernent parfois des aspects spécifiques des pratiques. L'analyse des pratiques « ordinaires » (faire ses courses, se promener, se distraire, rencontrer, etc.) conduit à analyser cette relation du « dedans/dehors » (catégories, nous en convenons, peu satisfaisantes) de manière plus banale, du lieu même de la vie quotidienne, sans préjuger des relations (opposition, fuite, complémentarité, etc.) qui vont les articuler. L. Mozère, *op. cit.*

## Le quartier des Tarterêts

On peut très certainement évoquer à propos de ce quartier situé à Corbeil Essonne, l'enclavement, la rupture morphologique avec l'environnement proche, la dégradation de la proximité immédiate (voirie, voie ferrée, autoroute, zone industrielle, cimetière, espace naturel en friche). Ce quartier en pente est essentiellement constitué de tours, réparties entre deux bailleurs. Il a été construit pour l'essentiel de 1969 à 1977. Outre une zone pavillonnaire, on note également la présence d'une copropriété qui le surplombe. La taille finale du quartier fera l'objet d'une lutte âpre entre la ville de Corbeil Essonne, qui souhaite construire 3000 logements, et le district, Evry et l'État. La création de la ville nouvelle d'Evry est en effet perçue comme une menace risquant de minimiser l'importance et l'influence de la ville de Corbeil. Ce sera d'ailleurs le dernier grand quartier d'habitat social construit dans la ville. La morphologie du terrain (en pente), ses caractéristiques (poreux), les usages qui s'étaient développés (décharge de la ville), le coût de viabilisation avaient retardé une opération dont « l'équilibre » sera finalement assurée par des constructions d'une grande densité (des tours de 8 à 15 étages avec beaucoup de grands logements) construites très rapidement. La municipalité semble avoir oublié ce qui pourtant constituait une préoccupation centrale au début des années 50 : construire des quartiers avec un habitat diversifié, ne pas parquer les familles nombreuses dans des logements spécialisés.

Dès 1983, le quartier est classé « îlot sensible régional ». Dès ce moment, la question de sa séparation physique du reste de la ville, pourtant soulevée dès 1963, occupera les esprits. Il connaîtra tous les dispositifs de la politique de la ville. Le multiculturalisme le caractérise très vite et constitue d'ailleurs un imaginaire passé investi par les habitants actuels, puisqu'il a depuis évolué vers une occupation très massivement (90 %) d'origine étrangère. Quartier phare dans les médias, N. Sarkozy lui consacra l'une de ses premières visites et J.-L. Borloo la toute première pour annoncer l'inéluctabilité de sa démolition.

L'analyse des dynamiques résidentielles de ce quartier réalisée à partir d'un examen transversal des différents modes d'habiter, de leurs caractéristiques et de leurs poids respectifs dans l'échantillon, nous a conduit à développer l'hypothèse du quartier comme lieu « ressource ». Cette ressource est intimement liée à une fonction d'accueil<sup>16</sup> et à la spécificité de l'espace social qu'il constitue. En effet, l'occupation ethnique et sociale du quartier, l'existence de réseaux qui médiatisent l'installation des nouveaux arrivants, une relation parfois difficile

---

16. L'article « Les Tarterêts, un quartier d'accueil ? » publié dans la revue des *Annales de la Recherche urbaine*, n° 94, Janvier 2003, présente l'analyse qui suit de manière détaillée.

et conflictuelle avec les institutions et les services présents mais néanmoins importante, la présence active de très nombreuses associations, le construisent en un espace social particulier. Cet espace social est très majoritairement positivement investi sachant que cet investissement n'est pas exempt de tensions et de difficultés, d'ambivalence. Il est positivement investi par les personnes<sup>17</sup> qui ont le sentiment d'avoir réalisé une progression de leur statut socio-économique en venant habiter là pour elles (le logement, les services) et pour leurs enfants (l'école, l'université) et qui sont porteuses de perspectives d'améliorations à venir.

Paradoxalement pourtant, la principale source de fragilisation du rapport au quartier réside *aussi* dans son occupation ethnique et sociale pour des personnes qui ne comprennent pas que dans un pays où la force des valeurs de la république est telle qu'elle a franchi les frontières pour faire parfois partie des raisons même de leur choix de venir s'installer en France, on les fasse habiter ainsi « toutes ensemble ». Pour certaines, cette « spécialisation » ethnique est perçue comme le résultat d'une action volontaire et dans ce cas, cela explique *aussi* l'état de délabrement et d'abandon auquel le quartier était arrivé en 1997<sup>18</sup>. Même si cela n'a jamais été formulé explicitement, il est très vraisemblable que c'est à cette occupation que les habitants attribuent la cause « d'une réputation », d'une identité négative du quartier « à l'extérieur ».

Une minorité (25 %) est en deçà d'un processus de négociation de son rapport à l'habitat (le mode d'habiter « fuir la proximité sociale de la famille du rejet »). Le désir de fuite d'un quartier « inhabitable » est omniprésent. Le quartier les inscrit dans une proximité et une identification sociale insupportables. La proximité ethnique et/ou sociale dans laquelle ils sont placés de fait, en habitant là, envahit tout l'espace de leur rapport au quartier, parce qu'elle est vécue comme un obstacle à une identification aux « absents », ceux qui ne sont pas là, qui sont dehors et leur renvoie une image d'eux-mêmes qu'ils cherchent à fuir.

La plupart des autres sont inscrits *dans un processus de négociation du sens de leur habitat* et la manière dont le quartier se construit au final en un lieu favorable n'empêche pas une partie d'entre eux de souhaiter le quitter, soit pour réaliser un projet d'habitat investi ailleurs, soit sur un mode plutôt défensif, parce que le stigmatte attaché au quartier les dévalorise y compris à l'intérieur même de leur famille et des réseaux dans lesquels ils sont inscrits.

---

17. Mode d'habiter « L'attachement fragilisé par une identité négative venant de l'extérieur » de la famille de l'attachement.

18. Date à partir de laquelle le principal bailleur avec d'autres partenaires dont la ville, développera – avec succès – une véritable stratégie pour casser la spirale de la dégradation et améliorer la situation du quartier. G. Lançon, N. Buchoud : « Ces quartiers qui nous font peur... une stratégie d'action pour transformer la gestion des quartiers d'habitat social », L'Harmattan, 2003.

Les dynamiques à l'œuvre dans ce quartier ne peuvent toutefois être réellement comprises qu'en prenant en compte la manière dont il se situe dans une constellation d'autres lieux. La plupart des habitants est résolument tournée vers l'extérieur, Evry, le bassin d'habitat, Paris, dont les habitants ont une pratique assidue structurée par le travail, la famille, les associations, les loisirs, les réseaux communautaires.

Les limites qui enserment le quartier, sa frontière même devrait-on dire, ne tiennent ni à son *enclavement*, ni même aux incertitudes que l'on aurait pu avoir sur l'*accessibilité d'une certaine offre urbaine* pour ses habitants, mais à l'identité négative qui lui est associée. Celle-ci les « enferme » ou plus exactement confirme leur radicale étrangeté en regard des « autres », ceux qui sont « au dehors » et qui peuvent porter un regard disqualifiant sur eux.

Pourtant en même temps, *l'extérieur se construit en une ressource identitaire* et c'est en analysant les dynamiques résidentielles du quartier de Montereau Surville que nous avons réellement pris la mesure de l'importance de cette dimension.

### **Montereau Surville, l'absence d'ailleurs et l'exclusion**

Cette ZUP de 4000 logements est située sur un plateau au-dessus du centre ancien de la ville de Montereau-Fault-Yonne dont elle est éloignée. La ville de Montereau-Fault-Yonne elle-même est située aux confins de la Seine-et-Marne à une demi-heure en train de Fontainebleau et à une heure, une heure et demie de Paris. Aux coupures géographiques et topographiques, il faut ajouter une rupture morphologique puisque des barres et tours massives et situées en hauteur s'opposent à un centre ancien en contrebas, constitué de petits immeubles et de maisons individuelles. Les vides urbains sont nombreux dans ce quartier entouré d'un glacis de voiries et « posé » au beau milieu d'un espace rural. Le niveau d'équipements est élevé. Le bassin d'habitat dans la proximité immédiate est essentiellement composé de bourgs fortement investis par les classes moyennes et supérieures. Un trajet d'une bonne demi-heure permet d'accéder en semaine et dans la journée à la Gare RER dans le centre ancien.

Ce quartier comprend également une population d'origine étrangère importante (une communauté turque, une population d'origine maghrébine). Toutefois, de nombreuses personnes originaires de la région y résident également. Elles sont venues s'y installer, soit au moment de la création du quartier, quand la qualité des logements constituait une promotion sociale réelle par rapport à l'offre locale et que les pratiques de sociabilité étaient co-construites par le travail et l'habitat, soit plus récemment du fait d'accidents familiaux ou économiques.

A contrario des Tarterêts, où la part de la population ancienne témoigne *d'une rotation et d'une mobilité historiquement importantes*, celle de Montereau est majoritairement anciennement installée et les générations s'y succèdent. Cette stabilité de la population coexiste avec un imaginaire partagé du départ.

Pour la plupart des personnes rencontrées, l'analyse des pratiques et des déplacements a montré une *restriction massive de l'univers des possibles*. Les mêmes lieux (pour les courses, pour se promener, pour la détente) d'un nombre limité, revenaient systématiquement, inclus le centre ville. De fait, la certitude de retrouver des habitants du quartier dans ces lieux les construisait pour beaucoup en un univers du même, une forme d'inéluctabilité de la présence des autres, de leur regard.

A contrario des Tarterêts, l'une des absences les plus flagrantes dans les entretiens réalisés auprès des habitants a précisément concerné la question de leur situation propre et de celle du quartier où ils habitent. L'absence de sentiment d'exclusion, l'absence de la thématique du statut social à habiter là, a montré que pour un grand nombre des personnes interviewées il n'y avait pas de construction d'un « extérieur » du quartier qui constituerait une ressource identitaire, fut-ce pour s'en sentir évincé. Le quartier se refermait ainsi en un univers du « même », un huis clos spatial et temporel à l'intérieur duquel se développaient les conflits, un sentiment d'insécurité très important.

Cette absence d'espace de dégageant à *la fois sur le plan spatial et temporel* (partir, pour où ?) contribue vraisemblablement à expliquer que nombre d'habitants n'avaient plus de ressources internes leur permettant de s'indigner, de se révolter. Le décalage extrêmement fort constaté entre des situations, des histoires individuelles douloureuses et l'absence d'émotion qu'elles semblaient susciter, le caractère laconique des propos, sont autant de différences que nous avons constatées par rapport au quartier des Tarterêts.

Ce que, dans ce quartier, nous avons appelé l'absence « d'ailleurs » ne concernait pas uniquement la localisation particulière de ce quartier ou la relative absence des lieux où se déplacer, mais aussi l'absence d'autres lieux investis par le désir, le rêve ou la nostalgie et surtout *l'absence d'espaces sociaux qui puissent constituer une ressource identitaire*.

On ne peut comprendre l'espace social particulier que ce quartier constitue si on ne le situe pas dans le contexte préalablement explicité. On peut sans conteste évoquer une grande fragilité du fonctionnement social du quartier liée à la manière dont il se construit. On observe une fantasmagorie liée aux problèmes de relations inter-ethniques à l'intérieur du quartier, voire probablement à l'intérieur même de groupes supposés « homogènes » (par exemple « la communauté turque » telle qu'elle est désignée par ceux qui n'en font pas partie). Ainsi, « les autres » sont perçus comme menaçants et même chez les

personnes du mode d'habiter « L'attachement fragilisé par un fonctionnement social problématique » (famille de l'attachement), on observe une fragilisation importante du rapport à l'habitat perceptible au travers de la difficulté à l'investir et par un sentiment d'insécurité élevé.

### Montconseil

Situé comme les Tarterêts dans la ville de Corbeil Essonne, le quartier de Montconseil se caractérise par sa localisation dans le prolongement du centre ville, une certaine continuité urbaine avec le centre. 1700 logements sociaux ont été édifiés en plusieurs phases, à différentes époques. Le quartier est composé de différentes formes d'habitat : pavillons, co-propriétés, petits bâtiments, grandes barres et il n'est pas clairement délimité comme la plupart des quartiers de même importance. Des tours sont situées à l'une de ses extrémités. Très dévalorisé du fait de son occupation sociale, perçu comme un quartier atone et concentrant de nombreux « cas sociaux », ce quartier, à part la zone des tours, ne présente pas de rupture majeure par rapport à l'environnement socio-urbain dans lequel il s'insère, constitué de copropriétés et de pavillons habités par les couches moyennes ou du pavillonnaire ouvrier.

Il est situé dans un environnement naturel de qualité et à proximité l'on peut rejoindre la Seine, lieu de promenade historiquement apprécié par l'ensemble de la ville. Premier quartier d'habitat social important construit à Corbeil, il a été successivement investi dans l'imaginaire local de différents contenus. Initialement porté par un projet de « cité résidentielle » au profit de la « petite famille ouvrière », il est ensuite devenu un lieu de résorption de l'habitat insalubre de Corbeil à travers différentes phases de construction d'habitat de transit. Il a gardé cette image d'extrême paupérisation malgré la construction de cinq tours qui avait favorisé, un temps, le retour d'un imaginaire qualifiant du fait de la qualité des logements par rapport aux autres immeubles du quartier.

Il s'est peuplé de personnes habitant Corbeil et ses environs dont beaucoup continuent d'y habiter puisqu'à contrario des Tarterêts et comme à Montereau, le peuplement a connu une très grande stabilité. Portion congrue du patrimoine des trois bailleurs sociaux présents dans le quartier, il faisait jusqu'à récemment l'objet d'une attention très inégale de leur part. La municipalité elle-même semblait l'avoir oublié.

La surprise, lors de l'enquête, est venue de la part des personnes interviewées profondément attachées à leur quartier et de l'analyse de cet attachement. Nombre de ces personnes, anciennement installées dans le quartier, avaient fait l'expérience ou traversaient encore aujourd'hui des situations très difficiles et fragilisantes sur le plan socio-économique. Beaucoup n'avaient pas nécessairement souhaité s'installer dans ce quartier qui à l'époque déjà avait une

« mauvaise réputation ». Toutefois, les caractéristiques du quartier ont permis une négociation positive du sens de cette installation et le quartier a abrité dès lors le sentiment d'une progression par rapport au passé, car il s'est constitué en une « ressource identitaire ». Ainsi, manifestement, pour une partie des personnes de cette classe, il y a un étayage par rapport à un lieu auquel elles s'identifient et qui, en retour, les étaye dans le rapport qu'elles entretiennent à leur propre vie et aux autres.

Cet investissement positif est négocié à l'intersection de différentes sources :

La progression réalisée en venant s'y installer (résorption de l'habitat insalubre). Le quartier a alors pu être envisagé comme un lieu où installer un projet de vie pour soi et sa famille.

La configuration du quartier et son insertion dans un environnement socio-urbain par rapport auquel, l'écart – morphologie urbaine, occupation sociale – est relatif ;

Les pratiques sociales qui existaient et qui continuent d'exister, même si leur nature a évolué. Ces personnes ont une relation au lieu où elles habitent vécue plutôt positivement par rapport au reste de la ville. Il n'y a pas de « dedans/dehors ». L'ensemble de la zone est très investi et lieu de pratiques importantes.

Une « mauvaise réputation » plutôt constante depuis sa création, mais limitée compte tenu que les Tarterêts absorbent au niveau local- et bien au-delà- « le travail du négatif »<sup>19</sup>. Par conséquent, une identité propre du quartier a pu se construire et se développer pour nombre de ses habitants. La construction d'une identité d'origine valorisée de « campagne » en regard du reste de la ville a évolué vers une identité « village ». Cette identité se construit dans un rapport de continuité/différenciation par rapport au reste de la ville qui a su résister au temps et évoluer.

*L'ensemble de ces sources a empêché que sur le plan de l'identité et des pratiques, un sentiment de coupure par rapport au reste de la ville ne se développe. Se vivant en continuité, complémentarité avec le reste de la ville, elles ne s'en sont jamais senties à l'écart.* Il n'y a pas de relations qui se construiraient en opposition ou dans le rejet. Par contre, il y a des indices importants de fragilisation liés à l'action de la ville, qui nourrit le sentiment d'habiter un quartier délaissé par la ville dans son action quotidienne et à long terme. La déqualification du quartier n'est pas référée aux autres habitants mais à l'action de la ville.

A l'opposé, la classe « Fuir la dévalorisation » (famille du rejet), arrivée récemment dans le quartier (moins de 5 ans) et contre son gré, ne peut s'y installer. Elle s'y sent à l'écart, coupée du reste de la ville, exclue de devoir

---

19. Nous empruntons cette expression à A. Green, en collaboration avec J.-L. Donnet, *Le travail du négatif*, Seuil, 1993.

y habiter. *Ce quartier ne constitue plus, comme cela a été le cas dans le passé, un espace qualifié et qualifiant qui permette de négocier une installation souvent non choisie, bien au contraire.* Dès lors, le quartier, au lieu d'aider en quelque sorte les personnes qui s'y installent à négocier une crainte ou un vécu de régression sociale, va l'accentuer, conduisant inexorablement les personnes au désir d'en partir. La rencontre entre une régression personnelle et tous les signes (un des centres commerciaux fermé depuis dix ans n'a toujours pas été démoli, les espaces extérieurs sont déqualifiés, il n'y a pratiquement pas d'aire de jeux pour enfants, le centre commercial restant est désormais réduit à la portion congrue et fortement dégradé, etc.) que les nouveaux arrivants vont percevoir comme signifiant en quelque sorte une dépréciation d'eux-mêmes au travers du lieu où ils habitent, va rendre ce lieu insupportable.

## Ségrégation et dynamiques résidentielles : quelques pistes de réflexion

### Homogénéité et différenciation

Comme le souligne S. Paugam, « l'exclusion est aujourd'hui une catégorie d'action publique au statut hégémonique »<sup>20</sup>. Il invite à réfléchir à cette notion et à son usage aussi bien en terme d'action publique que dans les recherches conduites la concernant. Il rejoint en cela Y. Grafmeyer dont les deux articles, l'un sur la ségrégation<sup>21</sup>, l'autre sur l'exclusion<sup>22</sup> se font écho. La présentation critique d'Y. Grafmeyer est extrêmement intéressante, puisqu'elle construit méthodiquement un questionnement, un doute, sur l'usage même des concepts de ségrégation et d'exclusion. L'analyse des différentes acceptions de ces notions, de la manière de les construire et de leurs applications empiriques met à chaque fois en évidence la difficulté à se saisir de la complexité dont elles veulent rendre compte. Il en découle une interrogation continue sur leur pertinence. Un autre mérite de l'analyse proposée est de pointer méthodiquement les valeurs en regard desquelles se déploient les différentes manières d'appréhender la question de la ségrégation et celle de l'exclusion. « La notion de

---

20. S. Paugam, « La construction d'un paradigme », in S. Paugam (sous la direction de), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Editions la Découverte, 1996.

21. Y. Grafmeyer, « Regards sociologiques sur la ségrégation », in J. Brun et C. Rhein (eds), Bernard, Y. Grafmeyer, H. le Bras, M. Mansuy, M. Marpsat, A. Mingat, J.-L. Pinol, *La ségrégation dans la ville*, coll. « Habitat et société », L'Harmattan, 1994.

22. Y. Grafmeyer, « La ségrégation spatiale », p. 209, in S. Paugam (sous la direction de), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Editions la Découverte, 1996.

ségrégation fait nécessairement corps avec un système de valeurs, « avec un idéal qu'elle vient contredire ».

Comme nous l'indiquions précédemment, l'application d'un certain nombre de descripteurs (socioéconomiques, urbains, politiques conduites) confère une homogénéité *et* une spécificité à nombre de grands ensembles en regard des échelles de critères par rapport auxquelles ils sont situés. Considéré à l'aune d'une société où « l'égalité » est fondamentalement constitutive de son histoire et de son identité, ces quartiers ne peuvent apparaître, quel que soit le référentiel de mesure choisi, que « ségrégués ».

Pour autant, comme nous avons essayé de l'illustrer, une analyse qui porte sur les quartiers eux-mêmes, sur les processus à l'œuvre, sur leur fonctionnement social, sur les dynamiques résidentielles montre :

- que les descripteurs communément utilisés ne suffisent pas à rendre compte de la nature des situations rencontrées,
- qu'il existe une diversité réelle des situations rencontrées et de fait des contrastes importants entre ces quartiers,
- que la plupart d'entre eux mériteraient un changement radical de posture dans la manière de considérer leur situation actuelle et leur devenir et tous une évolution fondamentalement nécessaire dans la manière de considérer leurs habitants.

D'une certaine manière, et sans minimiser, bien sur, ni les problèmes que ces quartiers connaissent, ni les problèmes que rencontrent leurs habitants, on pourrait considérer que l'exclusion qui frappe le plus durement ces quartiers et leurs habitants est précisément de n'être considérés que par différence avec d'autres<sup>23</sup>. De ce point de vue l'usage qui est fait d'un certain nombre d'indicateurs devrait obéir à la plus grande prudence.

Quelles pistes de réflexion dégager de l'analyse proposée ?

### **Evoluer vers une approche en terme de composition plutôt qu'en terme de différences**

Nous avons pu montrer que le sens à habiter certains de ces quartiers se négocie à l'intersection d'enjeux identitaires qui se déploient à l'intérieur et à l'extérieur « de la zone délimitée par l'appellation « quartier ». En fait, il semblerait que selon le mode d'existence de l'univers extérieur au quartier, sa richesse, la manière dont il est investi, le type de capital social et identitaire qu'il abrite, des processus de négociation plus ou moins aboutis vont pouvoir se déployer.

---

23. Sur ces questions et sur les présupposés du renouvellement urbain et de la mixité sociale, D.Vanoni « *La mixité sociale et le renouvellement urbain, facteurs d'exclusion* » in Revue Fondations, « *Mixité, mobilité, pour quelle cité?* », n° 13, 2001.

Une analyse des situations de ségrégation socio-résidentielle gagnerait donc à s'appuyer non pas sur une analyse des écarts, mais *sur une analyse des processus de composition* des territoires et de la manière dont leur imbrication les uns dans les autres est porteuse de différence, de diversité. La question ne résiderait pas tant dans l'analyse de « l'homogénéité » ou de l'hétérogénéité intrinsèque de différentes échelles résidentielles que dans *l'espace potentiel* que constituerait l'environnement de ces échelles. Par espace potentiel, il faut entendre des lieux de pratiques, mais tout autant des lieux qui constituent des ressources imaginaires, identitaires, symboliques afin de permettre le déploiement du jeu de la différence, du rêve, du désir, de la composition, *de la négociation*.

Il serait sans doute intéressant de faire une analyse comparative des grands ensembles à partir de cette entrée. Peut-être pourrait-on en déduire qu'il y a une différence fondamentale entre ces deux notions si souvent accolées que sont la ségrégation et l'exclusion. Si du lieu d'une analyse de l'homogénéité de certaines échelles résidentielles, on peut en effet conclure à leur caractère « ségrégué » au sens commun de séparation, différence et sans jugement de valeur, l'exclusion résiderait alors dans la combinaison des deux facteurs que seraient la ségrégation et l'absence ou l'inaccessibilité d'un espace potentiel.

Il est clair à partir de là, que les politiques à conduire ne seraient pas de même nature.

### **Evoluer vers une approche qui prenne en compte le statut coproduit par les institutions en lieu et place « d'un statut inhérent » aux habitants**

Comme nous l'avons entrevu dans le cas de Montconseil, comme cela est également le cas aux Tarterêts et dans pratiquement tous les quartiers que nous connaissons la question de la dégradation, de l'état d'un certain nombre d'espaces, de la qualification d'ensemble des espaces et des équipements, constituent des dimensions fondamentales et structurantes des analyses conduites<sup>24</sup>.

Ces différentes dimensions participent :

- du statut conféré aux habitants, de l'image d'eux-mêmes qui leur est ainsi renvoyée,
- de la manière dont, dans un processus infernal et enfermant, ils vont intérioriser cette dégradation comme la preuve de la justesse de l'image négative qui leur est renvoyée de l'extérieur (Tarterêts), de l'implacabilité de leur régression sociale (Montconseil, mode d'habiter « Fuir la dévalorisation »), et

---

24. Ces dimensions sont confirmées par un certain nombre de travaux conduits notamment en Angleterre. Il est rendu compte de certains de ces travaux dans le numéro spécial de *Housing Studies* « Life in Poverty neighbourhoods », 8/6, nov 2003, et dans celui de *Urban studies*.

du caractère « contaminant » (La plaine du Lys), « dévalorisant » (Tarterêts, Montconseil) des « autres » avec lesquels ils cohabitent ;

– de la perception de l'action publique conduite dans le quartier où ils habitent dont les orientations, la qualité vont soit les conforter dans un sentiment d'inexorabilité de leur situation, soit au contraire constituer un étayage leur permettant de relativiser un certain nombre de difficultés et de pouvoir s'appuyer sur un sentiment de confiance dans l'action des institutions.

La logique dominante veut que le statut social soit conféré par des aspects propres à la vie des personnes considérées individuellement et comparées les unes aux autres (revenus, activité professionnelle). Elle conduit, dans l'imaginaire collectif, à associer « ces quartiers » au statut social de leurs résidents. Du coup, les halls d'immeubles dégradés, les cages d'escaliers taguées, les espaces extérieurs déqualifiés sont régulièrement associés à la concentration de la pauvreté et aux familles dites « à problèmes », à la « promiscuité », autre thème récurrent. Ils sont, toujours dans l'imaginaire collectif, symptomatiques de l'exclusion. Ces stigmates contribuent à « confirmer » les points de vue dévalorisants pré-construits sur ces quartiers et sur leurs habitants.

Or, il est évident et facilement démontrable que d'une part, des quartiers ayant de mêmes caractéristiques en terme d'occupation sociale vont être extrêmement différenciés du point de vue de la qualité de leurs espaces publics, de la qualité des immeubles, etc., en fonction de l'attention et de la compétence mobilisées par les collectivités locales et les bailleurs sociaux, ou bien encore que des quartiers fortement dégradés, déqualifiés, où plus aucun espace n'était respecté, sont aujourd'hui bien entretenus et agréables, avec des réductions significatives des problèmes d'insécurité et du sentiment d'insécurité, du fait de la mobilisation des bailleurs sociaux et des collectivités locales et des améliorations apportées aux modes de gestion et aux relations avec les habitants.

Evidemment, de manière complémentaire à ces différents aspects se profile une question pourtant fondamentale qui concerne la place et le statut conférés aux habitants par les élus de leur ville. Cette place et ce statut se lisent certes à travers la qualité des services et l'attention portée au cadre de vie dans ces quartiers, mais aussi au travers d'aspects auxquels les habitants sont extrêmement sensibles, comme par exemple, le traitement différentiel des espaces extérieurs entre le quartier où ils résident, le centre-ville et les zones dites « résidentielles ». Enfin un dernier aspect, rarement évoqué, réside dans la manière dont les élus, par leur discours et leur politique, incluent ou « excluent » ces quartiers de leur ville. Par exemple, renvoyer à ses habitants et à tous les autres habitants d'une ville que tel quartier d'habitat social n'a qu'une vocation, celle de « disparaître », au point de ne pas le positionner sur une maquette présentant la ville à l'horizon de 2020 lors d'une foire, ou être au contraire attentif à tout ce qui pourra média-

tiser la construction d'une perception valorisante d'un quartier n'a pas, on s'en doute, le même impact sur la construction du sentiment des habitants de faire partie de la ville et de leur statut social. Ces processus constituent des dimensions fondamentales du sentiment d'exclusion des habitants.

## Références bibliographiques

ALLEN B. en collaboration avec BRUGHÈRE M., LAFORGUE J.D., PIERRE M., MARIE N., RANOUX M., SÉCHET P., PIETTRE A., Rapports sur l'analyse des dynamiques résidentielles.

*Les Tarterêts: un quartier paradoxal?*, Logement Français, Ville de Corbeil-Essonnes/CSTB, 2000.

*Montereau Surville, Action publique et tensions entre les habitants*, Contrat de Ville /CSTB, 2001.

*Montconseil: l'enjeu de la requalification du quartier*, Contrat de Ville - Immobilière 3F-CSTB, 2003.

ALLEN B. (2003), Les Tarterêts, un quartier d'accueil?, *Annales de la Recherche Urbaine*, n°94, janvier.

BACHELARD G. (2004), *La poétique de l'espace*, PUF.

BONETTI M. (1995), *La reconstruction de l'espace public: l'enjeu de la gestion politique et de la gestion urbaine*, juillet, réédité in ALLEN B., BONETTI M. (2004), *Stratégies de gestion de l'habitat social et dynamiques résidentielles*, coll. « Recherche », CSTB.

DUBET F., LAPEYRONNIE D. (1992), *Les quartiers d'exil*, éditions du Seuil, coll. « L'épreuve des faits ».

ESTÉBE P., (2004), *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, L'Harmattan.

GRAFMEYER Y. (1994), Regards sociologiques sur la ségrégation, in BRUN J., C. RHEIN (éd.), *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, coll. « Habitat et société ».

GRAFMEYER Y. (1996), La ségrégation spatiale, in PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte.

GREEN A., en collaboration avec DONNET J.-L., *Le travail du négatif*, éditions du Seuil, 1993.

KARNS A., PARKES A. (2003), Living and leaving poor neighbourhood conditions in England, *Housing Studies*, Special Issue "Life in poverty neighbourhoods", 18 (6), november.

KEARNS A., PARKINSON M. (2001) The significance of neighbourhood, *Urban Studies*, 38 (12), pp. 2103-2110.

FORREST R., KEARNS A. (2001), Social cohesion, social capital and the neighbourhood, *Urban Studies*, Special Issue, "Urban neighbourhoods", 38 (12) november.

PALMADE J. (1977), Système symbolique et idéologique de l'habiter, vol 1 et 2, CSTB; Modes d'habiter et structuration symbolique de l'espace, in *Espace et modes de vie*, Actes du Colloque de Dourdan, Plan Construction et Habitat, MRU.

LANÇON G., BUCHOUD N. (2003), *Ces quartiers qui nous font peur... une stratégie d'action pour transformer la gestion des quartiers d'habitat social*, L'Harmattan.

MAURIN E. (2004), *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, éditions du Seuil, coll. « La République des idées ».

MOSÈRE L. (1999), *Territoires entre territorialisation et déterritorialisation*, in MOZÈRE L., PÉRALDI M., REY M., *Intelligence des banlieues*, éditions de l'Aube.

PAUGAM S. (1996), *La construction d'un paradigme*, in PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte.

VANONI D. (2001), La mixité sociale et le renouvellement urbain, facteurs d'exclusion, *Revue Fondations*, « Mixité, mobilité, pour quelle cité? », n° 13.

VIEILLARD-BARON H. (2004), Sur l'origine des grands ensembles, in DUFAUX F., FOURCAUT A. (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Creaphis.

# Mixités du dedans et d'en haut

Regards socio-anthropologiques des mobilités  
à partir de la Place du Pont à Lyon

Alain BATTEGAY

*Université d'Aix-Marseille,*

*Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES)*

Les remarques qui suivent plaident pour une réflexion sur les liens mixité-mobilité-ethnicité intégrant d'autres échelles de la vie urbaine que celle de la proximité, des voisinages, des pratiques résidentielles. Elles prennent en compte les évolutions de la recherche urbaine, qui, après avoir traité de la mixité en privilégiant la mixité fonctionnelle et résidentielle<sup>1</sup>, s'est par la suite intéressée à d'autres formes et modalités de mixité urbaine, notamment liées aux usages des espaces publics et aux rapports entre mobilités et territoires<sup>2</sup>. Le couple mixité/ségrégation qui avait servi de clef analytique aux approches résidentielles et qui avait donné lieu à débat notamment autour du thème ségrégation/agrégation, s'est révélé insuffisant au regard de ces approches mobilisant plutôt le couple mixité/accessibilité, pour interroger les pluralités d'usages de lieux publics et les mixités instaurées par les mobilités urbaines.

La mobilité est en effet apparue comme phénomène significatif au regard des recherches concernant les mixités urbaines, qui ont été centrées, elles, sur les approches résidentielles. Par la suite, le terme « mobilité » en est venu à désigner dans la recherche urbaine une multiplicité de déplacements à différentes échelles et à renforcer l'intérêt pour des mobilités socio-spatiales qui

---

1. Cf *Annales de la Recherche Urbaine* n°59-60, Mobilités, 1993.

2. Cf notamment les programmes de recherches du Plan Urbain « conception et usage des espaces publics » sous la direction d'Isaac Joseph, et « mobilités et territoires urbains », sous la direction de Michel Bonnet.

donnent à lire la ville comme espace-mouvement<sup>3</sup>. Ces recherches font apparaître, en matière de mixité, des seuils d'urbanité, des frontières d'usage et de socialisation de l'espace qui se distinguent de celles que désignent les sociologies et les géographies résidentielles en s'intéressant aux contiguités et aux discontinuités d'emprises habitantes.

Ces approches incitent à porter attention aux liens entre mixités et mobilités, qui se manifestent particulièrement dans les « lieux-mouvements de la ville »<sup>4</sup>, notion proposée par Isaac Joseph à propos des gares, stations de métro, pôles d'interconnexions et des villes en gares. Cette notion de lieu-mouvement est ici interprétée comme une incitation à explorer les rapports mixité/ethnicité à l'échelle de polarités de l'urbain qui ne se caractérisent pas par leur fonction résidentielle : marchés, centres commerciaux et « places commerçantes étrangères » ou « centralités immigrées autoproduites » selon le terme d'A. Tarrius<sup>5</sup>.

Tel est le cas de la Place du Pont, « centralité immigrée » dans la ville de Lyon où nous avons conduit des explorations socio-anthropologiques sur lesquelles je m'appuierais dans cette réflexion sur la notion de mixité. Les explorations conduites, approches micro-situées plutôt que monographies, en proposent une lecture comme carrefour de mobilités et de migrations, enchâssée dans l'histoire et l'actualité urbaine de la rive gauche de la ville de Lyon. Elles manifestent cet intérêt pour des places marchandes « étrangères », des lieux ou des morceaux de ville, générés en lien avec des ancrages résidentiels, mais qui valent comme lieux carrefours, d'échanges, de passage, d'approvisionnement à d'autres échelles que celle de la proximité. Ces espaces à la fois de ségrégation et d'agrégation apparaissent, à l'échelle des agglomérations et des aires urbaines, comme dédiés à des usages urbains qui conjuguent spécialisation et mixité.

La réflexion sera ainsi centrée sur les mixités que désignent des approches urbaines des migrations dans les villes françaises, d'inspiration socio-anthropologique, qui entendent aller au-delà des analyses de distribution résidentielle des « immigrés » dans les villes pour explorer des manières de vivre les villes et

---

3. Cette réactivation du personnage de l'urbain comme être de locomotion et pas seulement de territorialisation est à ce point l'ordre du jour que John URRY, (*Sociologie des mobilités, une nouvelle frontière pour la sociologie*, Armand Collin, 2005) suggère de radicaliser le programme de la sociologie autour du concept de mobilité, alors que d'autres chercheurs (Alain TARRIUS, *Anthropologie du mouvement, Paradigme*, Caen, 176 p, 1989) ont souligné depuis plusieurs années l'intérêt heuristique du paradigme mobilitaire.

4. Notion proposée par Isaac JOSEPH, *Villes en gare*, Editions de l'Aube, 1999

5. ARRIUS Alain, *Les fourmis d'Europe, migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, 1995 ; Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine, L'aube, 2002.

de produire de l'urbanité par des migrants. Elles éclairent les liens mixité-spécificité par des approches « du dedans » et « d'en haut »<sup>6</sup>, sur les formes et les évolutions urbaines contemporaines. Elles entendent contribuer ainsi à ouvrir des fenêtres de compréhension sur la polycentralité des villes et sur les modalités contemporaines de socialisation des espaces urbains, et participer à la réflexion sur les refabrications dans les agglomérations et les aires urbaines de la mixité urbaine, de ses seuils, de ses espaces, de sa commercialité.

## La Place du Pont, espace et monde urbain

Nous nous appuyons donc sur des explorations de la place du Pont<sup>7</sup>, qui fait figure de « centralité immigrée » dans la ville de Lyon pour les populations maghrébines de l'agglomération, voire de l'aire urbaine. Dans la proximité immédiate de la Place du Pont et en convergence avec la Place Gabriel Péri, se trouve un espace connu comme espace de commerces asiatiques, tandis que le long de la rue de la Guillotière s'installent depuis quelques années des magasins africains et antillais. Les cours et avenues qui traversent ce morceau de ville développent depuis quelques années une offre bon marché, qui s'intercale avec des spécialités anciennes (motos et cycles avenue de Saxe, meubles cours de la Liberté) ou plus récentes (commerces informatiques de la rue de Marseille en lien avec les circulations étudiantes). L'ensemble de ce morceau de ville de la rive gauche forme ainsi un espace de cosmopolitisme populaire de la ville, composé de mondes urbains différenciés, contigus et juxtaposés, et qui ne s'entrecroisent que partiellement.

La Place constitue un des mondes de cet espace de cosmopolitisme populaire de la ville et de l'agglomération lyonnaise, et nous l'avons approchée comme un point de fixation et de redistribution des circulations urbaines des migrants. C'est un espace aux contours flous, à un pont de la Place Bellecour et de l'hypercentre de la ville, dont l'attractivité s'exerce fortement mais non exclusivement à l'égard de populations maghrébines, venant de la ville, de ses banlieues, et au-delà de l'aire urbaine et d'autres villes de la région.

Les activités de la Place sont marquées par leur caractère marchand, et les échanges de produits, de services, de relations qui opèrent composent locale-

---

6. HANNERZ Ulf, *Explorer la ville*, Minuit 1984.

7. Ces explorations ont bénéficié du soutien du PUCA dans le cadre du programme « mobilités et territoire urbains ». cf BATTEGAY Alain, BOUBEKER Ahmed, BENBOUZID Ahmed, HASNAOUI Farida « Centralité « immigrée », carrefour de mobilités et territoires réticulaires, le cas de la place du Pont à Lyon » rapport juin 2003.

ment des mondes et des moments différenciés et interconnectés. « Les hommes debout », qui se regroupent obstinément en un même lieu, au pied du CLIP et activent un petit « marché aux puces », font partie du paysage de la Place : ils en forment une des images, un des emblèmes, une des ambiances, un des mondes. Ces regroupements prolongent une ancienne tradition datant de plus d'un quart de siècle, d'un ensemble de pratiques articulées et difficilement dissociables, de rencontres, de sociabilité, d'informations, d'échanges, de commerce, à l'échelle de la ville. Ils participent de l'attractivité de la Place, en exerçant à la fois des effets d'attraction et de répulsion. Mais ils témoignent que l'attractivité de la Place, si elle est fortement marquée par la commercialité des boutiques de ses rues, ne saurait s'y réduire. Les populations qui la fréquentent viennent ici s'approvisionner en relations autant qu'en significations, en produits autant qu'en services, en ambiance qu'en connaissances : la commercialité de la Place est en quelque sorte enchâssée dans des pratiques d'approvisionnement qui admettent des dimensions autres qu'économiques, et qui marquent l'organisation sociale des lieux.

C'est ce dont témoigne également le moment du Ramadan, qui concentre des significations à la fois religieuses, symboliques et sensibles, et qui constitue un des rythmes forts de la Place. Un mois durant, les commerçants se mobilisent pour accueillir la clientèle. Du matin à la tombée de la nuit, au moment du *ftor* (interruption du jeûne), plus particulièrement en fin de semaine, la Place devient une scène fréquentée par des publics qui viennent chercher l'ambiance autant que par des clients qui viennent faire des achats. Les commerçants s'efforcent de les accueillir et de les satisfaire, sachant qu'ils sont en cette période plus exigeants sur la qualité et la variété des produits, et à la recherche d'ingrédients spécifiques pour la préparation élaborée du repas du soir. C'est à ce moment précisément que se manifeste la considération que porte la Place à ses publics, et que la signification symbolique dont ils la créditent s'éprouve et se valide. Le quartier change alors d'apparence, et la scénographie commerçante ordinaire s'infléchit. Certains restaurants se transforment en pâtisseries, fortement éclairées et fortement fréquentées, tandis que les pâtisseries réputées du quartier sont elles aussi, en période d'affluence. Les bouchers font également des efforts et proposent de la viande fraîche qui sera consommée la nuit tombée, au cours de repas toujours soignés : ils distribuent à leurs clients des calendriers musulmans, sur lesquels leurs références sont également affichées comme le font des librairies. Les magasins de vêtements qui sont une des spécialités particulièrement visibles des rues du quartier en temps ordinaire perdent de leur mise en valeur : peu de clients s'y pressent et ils semblent mis en veilleuse. Le centre attractif du quartier semble lui-même se déplacer vers la Place Painlevé, entre l'école Painlevé et le magasin

Bahadourian, sur une place désormais réaménagée où se tient un marché du Ramadan, relativement réputé.

En temps ordinaire, la commercialité qui marque la vie des lieux peut se décrire par une concentration spatiale originale de spécialités commerçantes, produits et services. Une part de ces spécialités peuvent être classées comme relevant de services à la mobilité<sup>8</sup> : agences d'autocars et de voyages dont certaines sont anciennement installées et d'autres spécialement orientées vers des destinations du Maghreb, boutiques de téléphones à carte, de fax, d'internet plus récentes font partie des services directs aux déplacements de personnes, de marchandises, d'informations. Dans cette catégorie peuvent également apparaître des services à la mobilité urbaine que forment les bars et les restaurants, haltes et lieux de rencontres qui, dans le quartier, ont chacun leurs styles et leurs clientèles, composant un répertoire très différencié de situations de croisement et de mixités : mixités d'âge, de genre, d'origines, de langues, de normes d'accueil et de comportements. Une autre part de l'offre commerçante peut être présentée comme étant liée à une économie du mariage avec les magasins et les services associés : magasins de robes de mariées « blanches », de robes de soirée orientales, boutiques d'organisateur d'événements, traiteurs, magasins de musique, bazars, bijouteries, etc. Entre clientèles maghrébines et clientèles qui ne le sont pas, s'esquissent des jeux de différences et de complémentarités, dessinant des zones de mixité des clientèles, se traduisant notamment dans la composition commerçante de la rue Paul-Bert, une rue traversante majeure de la Place. Une autre part de l'offre pourrait être décrite sous la figure d'une concentration de commerces musulmans : boucheries « hallal », magasins de pompes funèbres musulmanes qui apparaissent depuis quelques années, librairies musulmanes qui font entrer l'espace de l'écrit dans les lieux.

Cette évocation, loin d'être exhaustive, n'a que le mérite d'évoquer l'offre commerciale actuelle de la Place, elle-même produit momentané de réassortiments successifs, et de figurer l'univers d'approvisionnement que dessine le caractère composite de son répertoire commercial<sup>9</sup>.

---

8. Cf BOURDIN Alain, Les services à la mobilité : structuration de la vie quotidienne et des déplacements (ronéo), 2002.

9. METTON Alain, Les nouveaux univers d'approvisionnement entre recomposition urbaine et recomposition sociale, in Mobilités et territoires urbains, PUCA, 2004.

## Les mixités actuelles de la Place du Pont et les mondes d'un carrefour urbain des migrations

La Place du Pont est connue pour être un quartier aujourd'hui maghrébin dans la ville de Lyon. C'est un petit quartier, qui, en termes de population résidente, compte de 2000 à 5000 habitants selon le périmètre retenu. Elle ne constitue qu'un pôle mineur de la rive gauche de la ville, comparée au pôle majeur de la Part-Dieu, gare et centre commercial qui compte 80 000 visiteurs/jour.

Mais la Place du Pont n'est pas un quartier. C'est un morceau de ville qui fonctionne comme carrefour d'une ville immigrée, et dont la géographie ne se confond pas avec celle des quartiers identifiés par l'INSEE et retenus par les autorités municipales et les dispositifs de gestion, qui découpent, pour ce qui les concerne, le tissu urbain local selon des critères qui s'indexent à leurs périmètres de compétences et d'interventions. « La Place du Pont » leur apparaît une dénomination aux contours flous qui leur convient mal et ils préfèrent des désignations plus descriptives, plus précises, qui leur permettent des tracés plus nets. Nulle part n'apparaît officiellement la dénomination de « Place du Pont », dénomination trop imprécise pour être retenue, d'autant plus qu'elle réfère à un morceau de ville composite qui se déploie aux confins de deux arrondissements<sup>10</sup>. En revanche dans les parlars ordinaires et les langues vernaculaires, la Place du Pont est le nom d'un lieu qui s'identifie à partir de ses ressources. Les géographies de la Place que donnent à lire propos et parcours de citadins et de migrants, notamment les gens du Maghreb, réfèrent à une géographie d'usages en lignes plutôt qu'en îlots, en emplacements commerciaux et de services plutôt qu'en stocks résidentiels, en repères plutôt qu'en contiguïtés territoriales, en agrégation de micros-lieux composant un effet de Place et non en territoire compact. Si localement c'est le morceau de ville sous tutelle administrative, politique et urbaine qui fait officialité, le terme Place du Pont est largement connu, dans le quartier, à l'échelle de l'agglomération, dans les mémoires de migrations de la ville et de la région, mais aussi au-delà, parmi les gens du Maghreb, à Marseille, à Paris, et au Maghreb même, notamment dans l'Est Algérien. Il fait sens, là-bas, même pour des gens qui ne sont jamais venus en France, et qui ignorent tout autre aspect de Lyon. Dans ces géographies d'usages, la Place est un lieu urbain et un temps de la ville plutôt qu'un quartier, un espace de ressources plutôt qu'un espace de proximité, un moment

---

10. On retrouve d'ailleurs un phénomène semblable, d'invisibilité administrative de certains morceaux de ville pourtant fortement identifiés dans les langages vernaculaires, dans d'autres agglomérations en France, comme « Château Rouge » à Paris.

dans des parcours et un repère dans des circulations migratoires plutôt qu'une unité de voisinage résidentiel : un relais et un carrefour urbain de migrations, à la commercialité affirmée.

La Place du Pont n'est pas un quartier et son caractère maghrébin mérite d'être nuancé. Les populations non maghrébines fréquentent la Place, à divers titres. Certains résident dans sa proximité spatiale immédiate : la majeure partie de la population résidente n'est d'ailleurs pas maghrébine (30 ou 40 %). Ces dernières années, la présence d'étudiants a été favorisée par des constructions de résidence (loi PériSSol), et par leur accès à des immeubles gérés par des organismes HLM : ces étudiants semblent fréquenter des commerces de la Place surtout pour des consommations de quotidienneté (alimentaire, laverie) sans utiliser les autres ressources et services de la Place. Dans certaines rues, des appartements en copropriété ont été rachetés par des individus et des familles, plutôt de classe moyenne et intellectuelle qui peuvent être évoqués, dans les typologies actuelles comme des « bobos », des « bourgeois bohèmes », dont certains jouent un rôle actif dans la vie associative du quartier. Les habitants de la Place ne sont donc pas exclusivement d'origines maghrébines, et certaines formes de mixité résidentielle peuvent être notées.

Mais l'essentiel des fréquentations des lieux ne sont pas qu'habitantes. L'attractivité de la Place s'exerce surtout à l'égard de populations qui ne sont pas dans sa proximité, et qui ne sont pas toutes maghrébines. Le magasin « Bahadourian », une vitrine et une locomotive commerciale de la Place, propose des produits alimentaires orientaux haut de gamme et relativement chers qui attirent des clientèles variées, d'origines différentes, venant de différentes parties de l'agglomération. Des restaurants de la Place accueillent des employés des administrations environnantes lors du repas de mi-journée. La variété des clientèles et des publics peut également être évoquée en mentionnant le commerce de la drogue qui attire sur le quartier toutes sortes de clientèles variées, par des pratiques d'approvisionnement exotiques ou de services, ou par les clientèles que des anciens établissements commerçants ont su conserver.

Pourtant, à vue d'œil et au regard de différents relevés, les populations ni maghrébines ni musulmanes qui fréquentent la Place et ses commerces ne sont pas aujourd'hui majoritaires : la Place reste, malgré ses mixités habitants et de fréquentation, un espace commercial à la tonalité arabe, maghrébine, musulmane fortement marquée, bien que de manière non exclusive.

Mais les mixités de la Place ne peuvent pas se résumer à cette tendance, sans que soient évoqués d'autres registres de mixité.

La mixité de la Place peut aussi, en effet, être saisie à partir du critère de genre. La Place, dans sa fréquentation « immigrée » majoritaire, est majoritairement mais non exclusivement un monde d'hommes. Mais alors qu'elle

pouvait être figurée dans les années 1970-80 comme un monde de célibataires et chefs de famille venant faire les courses<sup>11</sup>, la Place a évolué depuis quelques années vers une fréquentation familiale, et une féminisation de la clientèle et des commerçants peut être notée. Cette mixité de genre marque de manière différenciée les espaces-temps de la Place : des femmes évitent et contournent les rassemblements des « hommes debout », espace masculin de la Place s'il en est, des cafés-restaurants se sont ouverts à des clientèles féminines, certains en aménageant une salle des familles, alors que d'autres restent le domaine réservé des hommes et que d'autres encore sont accessibles aux femmes et aux familles sans distinction. Des salons de coiffure pour femmes se sont installés dans la proximité de la Place, et les femmes constituent une clientèle traditionnelle des bijouteries. Lors du marché du Ramadan, la fréquentation familiale fait place aux femmes, qui se retrouvent également dans les boucheries. Cette féminisation de la fréquentation de la Place s'inscrit dans les évolutions de l'immigration elle-même, devenue familiale, et ce mouvement, loin d'être spécifique à la Place, dessine des arrangements de mixité lisibles à l'échelle d'autres « centralités immigrées ».

La mixité interne de la Place peut encore être signalée à partir des origines nationales des commerçants. Si la plupart des magasins et des services peuvent aujourd'hui être évoqués comme maghrébins, il faut noter que l'histoire de leur implantation renvoie au temps long d'implantations anciennes (années 30) ainsi qu'à une recomposition relativement rapide de l'activité commerciale locale. Des études conduites dans les années 80 faisaient apparaître des coexistences et des compositions commerçantes qui ont aujourd'hui fortement évolué<sup>12</sup>. Le nombre de commerces tenus et destinés à des populations « françaises » ou d'origines autochtones s'est réduit de manière significative. Localement, des témoins de la Place n'hésitent pas à parler d'une certaine « arabisation » des commerces sans d'ailleurs le déplorer ou le valoriser. Une partie des commerces tenus par des Juifs d'Afrique du Nord ont disparu et se sont déplacés vers d'autres espaces de la ville<sup>13</sup>; les commerçants marocains sont aujourd'hui beaucoup plus présents que dans les années 80 lorsque les

---

11. BEGGAG Azouz, *La ville des autres, la famille immigrée et l'espace urbain*, PUL, Lyon, 1991.

12. BELBAHRI Abdelkader, *Réseaux sociaux, centralités urbaines et stratégies d'implantation commerciale, La place du Pont à Lyon*, Rapport pour le Plan Urbain, 100p, 1988 / BELBAHRI Abdelkader, VANT André, *Le secteur pluri-ethnique Moncey ou la « médina » lyonnaise : réseaux sociaux et stratégies commerciales d'implantation des Marocains autour de la Place du Pont à Lyon*, *Revue de Géographie de Lyon*, vol 64 n°2, pp. 70-78.

13. RAUTENBERG Michel, *Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon*, *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1989, pp. 109-12 / Les commerçants Juifs de la Place du Pont, *Histoire de développement*, n°6, 1989.

commerces « arabes » de la Place étaient essentiellement tenus par les tunisiens et les algériens.

Or des études de successions commerçantes, des suivis de relocalisation de certains commerces et l'examen de stratégies commerçantes, montrent que le départ de la Place renvoie à des coordonnées à l'échelle de l'agglomération et pas seulement à l'échelle locale. Ainsi certains magasins tenus par des Juifs d'Afrique du Nord se sont déplacés vers Villeurbanne qui comporte des équipements communautaires importants à l'échelle de la ville (synagogues, écoles israélites) et concentre une gamme de services et de commerces « spécifiques » relativement riches (alimentation, librairie, textile). De même, la disparition des boucheries de gros, demi-gros détail de la rue Montebello se fait moins sur le jeu de la concurrence locale pour l'accès à des emplacements commerciaux, qu'en lien avec l'ouverture des abattoirs de Corbas et les restructurations des circuits urbains de distribution de la viande. De même encore, la présence accrue du commerce marocain et l'implantation d'une banque marocaine apparaissent comme des manifestations locales d'un mouvement général, noté dans tout le sud-est de la France, de montée en puissance de l'activité entrepreneuriale marocaine dans les circuits économiques des migrations.

Le départ et l'arrivée à la Place du Pont de certains commerces répondent ainsi à des processus de recomposition dont les coordonnées spatiales ne sont pas locales. La réduction de la mixité « ethnique » de la Place selon le critère « français/immigré » et sa spécialisation maghrébine ne prend pas seulement sens au regard d'emprises, de concurrences, de complémentarités locales que l'écologie urbaine inspirée de Chicago nous a appris à reconnaître en montrant que les successions commerçantes et les recompositions « ethniques » font partie des caractéristiques locales et réitérées des quartiers en transition. Ces successions et ces effets locaux de recomposition participent également de la reconfiguration de formes de mixités et de qualifications ethniques d'espaces commerçants lisibles à d'autres échelles territoriales. À l'échelle de l'agglomération, elles renvoient, comme nous l'avons signalé, autant à la restructuration du commerce urbain qu'à des mouvements de tri urbain des activités et des populations. À l'échelle transnationale, ces quartiers en transition, qui sont aussi des centralités immigrées, sont vulnérables à des politiques de visas et de résidence, à des différentiels de valeur orientant les échanges, autant qu'à des transformations dans les dynamiques et les compositions des migrations elles-mêmes.

Les indications qui précèdent sont donc à lire comme des photographies qui font apparaître des compositions et des arrangements datés de mixité, lisibles dans l'ordonnancement socio-spatial de la Place. Ces arrangements et compositions tendent à se redéfinir à plusieurs échelles territoriales interdé-

pendantes, et selon des temporalités qui sont distinctes tout en étant articulées. Leur observation momentanée à l'échelle locale ne suffit pas à inférer que leurs dynamiques seraient d'abord d'ordre local comme semblent le présupposer certaines monographies.

La notion de « mixité » que nous avons utilisée dans cette présentation, comme catégorie descriptive et en jouant de sa polysémie, est donc chaque fois à qualifier en fonction de critères précis. Sa pertinence dépend de ces qualifications et de leurs rapports au site d'exploration. En dépit de son caractère flottant, elle permet néanmoins de sortir du seul vocabulaire de la diversité et de la pluralité : au lieu de décliner la seule variété des lieux, de leurs usages et des populations qui le fréquentent, la notion de mixité permet d'insister sur leur co-existence et leur co-présence situées, pour donner à voir, du dedans, des arrangements de mixité et les conventions qui les organisent. Mais ce que la mixité en tant que catégorie d'analyse exige, c'est d'être mise en œuvre à plusieurs échelles de temps et d'espaces interconnectés: la mixité devient alors une catégorie processuelle qui ouvre des fenêtres de compréhension sur les destins et les urbanités de ce genre de morceaux de villes, carrefours de villes immigrées et minoritaires, pris dans les évolutions d'agglomérations urbaines et des manières de les vivre.

### La mixité d'un carrefour urbain des migrations

La Place du Pont n'est pas un quartier, mais un carrefour urbain des migrations. C'est une configuration socio-spatiale originale, qui se rapproche, par son fonctionnement et sa trajectoire urbaine, d'autres configurations participant des mixités urbaines et signalées comme « centralité immigrée » (terme utilisé par Jean-Claude Toubon à propos de la Goutte d'Or), « centralité minoritaire » (proposée par Anne Raulin pour la Petite Asie à Paris), ou encore « centralité informationnelle et marchande » (suggérée par Alain Tarrius à propos de Belsunce à Marseille)<sup>14</sup>.

En essayant de mettre en œuvre une méthode qui entend lire les processus urbains à la fois du dedans et d'en haut, trois remarques semblent pertinentes pour éclairer les arrangements successifs de mixité qui donnent aujourd'hui à la Place du Pont, ce rôle de « carrefour d'une ville immigrée ».

---

14. RAULIN Anne, Espaces marchands et concentrations minoritaires. La Petite Asie de Paris, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol LXXXV, 1988/ TOUBON Jean-Claude, MESSAMAHK, Centralité immigrée, Le quartier de la Goutte d'Or, L'Harmattan-ciemi, 1991/ TARRIUS Alain, Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine, L'Harmattan, 1995

### La première remarque est liée à l'historicité des lieux et de leurs usages

L'histoire urbaine des lieux donne en effet à lire des successions d'occupations sociales qui inscrivent la configuration actuelle de la Place dans la continuité d'une histoire de longue durée, et la font apparaître comme un espace résiduel. Cette histoire de la formation urbaine des lieux, à en croire les historiens, remonte au Moyen Âge et à la formation du faubourg de la Guillotière, aux portes de Lyon, séparé de la ville par un pont (le seul qui permettait de traverser le Rhône jusqu'à Avignon) et qui a accueilli pendant longtemps nouveaux arrivants et populations en transit. Mais les travaux d'historiens insistent surtout sur la lente urbanisation de la rive gauche de la ville au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui en a fait un faubourg artisanal et manufacturier et une commune indépendante, haut lieu des insurrections ouvrières, rattaché à la ville de Lyon en 1852. À l'époque de l'haussmannisation, les percées des grands Cours et Avenues ainsi que les constructions de la Préfecture et des Facultés ont limité l'extension de ce vaste quartier du « petit peuple lyonnais ».

Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et dans l'entre-deux guerres, les occupations sociales de ce vaste morceau de ville de la Guillotière confirment néanmoins leur caractère populaire, abondé par sa fonction de quartier d'accueil de nouveaux immigrants. Des travaux d'historiens tendent ainsi à faire de la présence d'étrangers un des traits de continuité du peuplement des quartiers Guillotière/Part-Dieu. Venus des régions situées au sud et à l'est de Lyon, de Suisse et d'Italie des courants migratoires ont trouvé, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des opportunités d'installation<sup>15</sup> dans ce morceau de ville. Dans l'entre-deux guerres, la présence d'Italiens, d'Arméniens et d'Algériens est fortement signalée dans les quartiers Guillotière/Part-Dieu<sup>16</sup> qui avaient vu arriver une première vague de migrants originaires de Kabylie aux alentours de la première guerre mondiale. Des implantations immigrées, résidentielles mais aussi commerciales, principalement Italiennes et Espagnoles Grande-Rue de la Guillotière, majoritairement Arméniennes et Maghrébines au Nord du quartier en marquent alors la physionomie.

Depuis la fin des années 50, la réduction spatiale de cet ancien morceau de ville non-haussmannien s'accélère. La rive gauche a depuis lors été marquée par

---

15. Cf KLEINCLAUSZ Alain, *Lyon des origines à nos jours. La formation de la cité*, Masson, 1925, 432 p. / CONDON Stéphanie, Les courants migratoires italiens vers la Guillotière dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 1992, 1, pp. 5-12 / BEGAG Azzouz, Place du Pont ou la médina de Lyon, *Autrement, Série monde*, n°96, 83p, 1997.

16. LEQUIN Yves, *La mosaïque France*, Paris, Flammarion, 1989 / MASSARD-GUILBAUD Geneviève, *Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front populaire*, L'Harmattan-CIEMI, 1995.

de grandes opérations d'urbanisme : la construction de la Part-Dieu (gare et Centre commercial, un des plus grands d'Europe à son époque) qui date des années 1965-75 a largement contribué à réduire le tissu urbain ancien et dégradé de la Guillotière et à le couper de ses extensions Est. Des opérations multiples de rénovation agissent d'abord par « îlots », en favorisant la construction de petits ensembles résidentiels neufs, puis hésitent entre rénovation et réhabilitation. À la fin des années 80, un aménagement urbain de grande envergure a été programmé : il a mis en chantier la Place dans le cadre d'une opération de restructuration qui en a profondément transformé le bâti. Il s'agit d'une opération d'envergure destinée à restructurer l'ensemble du secteur, et qui reprend le vieux rêve des urbanistes d'une diagonale traversante reliant Bellecour à la Part-Dieu. L'opération initialement envisagée a été révisée à la baisse, du fait des difficultés rencontrées pour commercialiser les bureaux prévus dans le CLIP, mais aussi à cause des réticences des habitants du quartier. Au tournant des années 90 et pendant près de 10 ans, le destin de la Place a été maintenu dans un contexte d'incertitude par des opérations qui en ont fait un quartier sous influence de la gestion urbaine et un chantier quasi-permanent (destruction d'immeubles réputés insalubres, construction du CLIP mais amputé de 9 étages, réhabilitation d'immeubles, traitement à minima des espaces vacants, travaux du métro puis du tram, réaménagement d'une place)<sup>17</sup>. Les décisions prises début 98 en faveur de l'aménagement adapté d'un quartier ancien (« permettant à ses habitants de s'y maintenir et visant à assurer son développement, à le requalifier par la réhabilitation des logements et un traitement des espaces publics ») ont en partie mis fin à ce contexte d'incertitude. Elles semblent cependant relativement inadéquates au regard des caractéristiques de cet espace et de sa configuration actuelle, marquée non seulement par ses compositions résidentielles, mais par une attractivité et une commercialité « étrangère » ou « immigrée » affirmée<sup>18</sup>. Quelques opérations d'aménagement accompagnent la construction de la ligne de tramway en 2001, intervenant près de dix ans après celle du métro. Paradoxalement, cette accessibilité renforcée du quartier se double d'un enclavement temporaire dû aux travaux.

---

17. BERTHET Jean Marc, *La Restructuration d'un espace public: l'exemple de la Place Gabriel Péri à Lyon*, Thèse en sociologie, Université Lyon2, 1998/ Les cahiers du Millénaire, L'agglomération lyonnaise en perspectives, l'exemple du quartier Moncey, n° 14, 62 p., juin 1999.

18. Les approches d'urbanisme commercial concernant la fragilité des grands axes commerciaux de la rive gauche ne prennent pas en compte la commercialité de la Place comme une ressource, et les approches d'urbanisme territorial privilégient des procédures de développement essentiellement centrées sur la figure de l'habitant à travers des actions sociales et culturelles.

Au fil de cette histoire, la Place du Pont apparaît comme un morceau de ville résiduel, sous influence de la gestion urbaine (ce qui laisse des traces dans la propriété foncière), comme un héritage et un des restes de la Guillotière, morceau de ville populaire et non-haussmanien du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa spécialisation maghrébine actuelle s'inscrit aussi comme un trait de continuité des occupations sociales des lieux, marquées par des fonctions urbaines d'accueil des étrangers et des migrants. En ce sens, elle apparaît aussi comme un lieu historique de la mixité urbaine et d'entrée des migrants dans la ville.

La Place hérite aujourd'hui de cette fonction d'accueil et de regroupement qui en fait une porte d'entrée dans la ville, en même temps qu'elle affirme un rôle de carrefour urbain d'une ville immigrée marqué par sa commercialité. Mais cet héritage ne va pas sans recomposition. À l'échelle de l'agglomération, la Place n'a, ni le monopole, ni l'exclusivité de cette fonction de carrefour d'une ville immigrée, que jouent aussi d'autres espaces/temps, notamment les marchés (marchés aux puces, autres marchés urbains). Et localement, l'adhérence des fonctions et activités de la Place aux lieux n'est pas aussi rigide qu'il n'y paraît. Dans sa proximité, le long de lignes commerçantes, s'implantent de nouvelles activités, alors que d'autres commerces s'organisent en réseaux de ventes desservant des marchés dans divers espaces de l'agglomération, et que d'autres encore essaient de trouver place dans les grands réseaux de distribution. La Place se déplace : c'est un carrefour en mouvement, une configuration socio-spatiale dotée d'une certaine labilité. Elle ne peut plus compter sur les seuls bénéfices de niches attirant des clientèles captives et ses usages se reconfigurent en tenant compte d'opportunités urbaines et des ancrages des populations maghrébines dans la ville et l'agglomération.

L'historicité des usages des lieux est ainsi à la fois locale et renvoie à des échelles urbaines, qui font apercevoir la Place du Pont à la fois comme centralité immigrée et comme espace/temps mineur de la centralité urbaine. Ces analyses insistent sur l'enchâssement et la superposition d'usages d'espaces simultanément valorisés et dévalorisés : en surimposant à la figure de quartier dans la ville, celle de villes dans la ville, elles incitent à concevoir la mixité des anciens carrefours urbains de migration comme élément de composition et de recomposition des mixités contemporaines des villes et des agglomérations.

### **La seconde remarque concerne la commercialité des lieux et les redéploiements d'offres commerçantes.**

La spécialisation commerçante de plus en plus poussée de la Place, orientée vers des clientèles maghrébines pourrait laisser penser que la mixité est réduite : mais en même temps que cette spécialisation s'affirme, s'observe une extension des répertoires de spécialités qui répondent à des demandes nouvelles. Ainsi en est-il des boucheries « hallal » qui proposent un rayon désormais enrichi de charcuterie « hallal », utilisée dans des consommations familiales et dans des pratiques de restauration rapide. D'autres éléments et innovations témoignent de la marchandisation de certaines pratiques qui deviennent accessibles sous forme commercialisée. Ainsi en est-il des boutiques de pompes funèbres musulmanes qui diversifient leur offre et proposent des formules d'assurance et d'enterrements qui ouvrent le choix entre se faire enterrer au pays où en France, dans la mesure des disponibilités dans les carrés musulmans. D'autres boutiques, liées au mariage, témoignent de ce même mouvement : ainsi en est-il de ce service de la négafa et du tatouage des mains de la mariée, qui auparavant était une pratique réservée au cadre domestique et qui désormais devient un service commercialisé. Diversification des produits et services et marchandisation de pratiques auparavant réservées à l'ordre domestique ou communautaire participent au renouvellement de l'offre de la Place dont l'attractivité témoigne des évolutions d'univers d'approvisionnement de ses clientèles. L'offre actuelle est elle-même le produit momentané de réassortiments successifs, qui ne se confondent d'ailleurs pas avec les successions commerçantes, un même emplacement commercial pouvant être dédié à des spécialités successives sans changement de propriétaire ou d'exploitant. La spécificité de la Place s'affirme en même temps que son répertoire commercial se recompose : la spécialisation commerçante de plus en plus poussée et orientée vers des clientèles maghrébines va de pair avec une diversification interne, et avec la recherche de nouveaux produits et services faisant de la Place une vitrine où ils sont mis à l'épreuve. La Place est ici un opérateur d'innovations, accessible à des initiatives entrepreneuriales, un espace de marchandisation plutôt qu'un conservatoire, un lieu urbain où se renégocient les liens entre valeurs traditionnelles et valeurs d'innovation, entre normes de confiance et normes de qualité, entre normes d'appartenance et normes marchandes.

La Place semble ici participer à la formation et à la reformulation de cultures urbaines et de formes de commercialité urbaine qui rappellent celle du souk. Les souks des villes moyen-orientales comme forme spatiale et sociale sont aussi des portes de la ville : ce sont des lieux accessibles à tous, notamment aux étrangers. Leur ordre se traduit autant dans la répartition des activités et

des spécialisations que dans les pratiques de vente et de marchandage<sup>19</sup> : loin d'être des lieux du désordre, ils apparaissent comme les lieux d'un ordre négocié<sup>20</sup>, où les identités s'affichent et se déclarent sans prétendre à l'exclusivité. Ce sont des espaces perméables, ouverts à l'altérité, lieux de mise en œuvre de cultures marchandes de vieille antériorité et sensibles à l'air du temps dans leur offre commerçante. La Place hérite sans doute de ces formes urbaines et sociales, de ces marchés et de ces lieux carrefour, sans pour autant pouvoir être lue comme un modèle importé. Plutôt comme espace négocié, transposé et reconstitué à partir d'éléments disparates qui témoigne de la mixité de formes urbaines superposées, entre carrefour urbain des migrations et souk reconstitué.

### La troisième remarque concerne les cultures publiques de la mixité urbaine

La Place qui peut se lire sous la figure d'un carrefour urbain des migrations maghrébines, peut aussi se lire comme un lieu de montée en visibilité de l'ethnicité dans la ville et l'agglomération et comme « une région morale de la ville ». La Place apparaît en effet comme un monde urbain où s'affirme publiquement une « mixité morale de la ville », associée à l'ethnicité des populations qui la fréquentent et aux mœurs qui s'y développent.

Depuis les années 80 en effet, la Place du Pont a été un des lieux de montée en visibilité de l'ethnicité des populations maghrébines, « arabes », musulmanes dans la ville et l'agglomération... La Place du Pont a fait figure d'espace approprié par ces populations et elle a été parfois figurée sous les traits d'un morceau de banlieue dans la ville, tant sa visibilité a été associée à celle des banlieues Est de la ville, haut-lieu de la montée en visibilité de ces populations au cours des années 80, à des échelles nationales autant que locales. D'autres études tendent à nuancer le propos pour montrer que la stigmatisation des lieux est elle-même un phénomène historique qui a précédé leur occupation sociale actuelle. Au cours de ces dernières années, ses qualifications en termes d'ethnicité ou d'inter-ethnicité ont été associées à celles de la distribution de drogue, de l'économie informelle et du travail au noir, de la circulation de clandestins, de réseaux musulmans intégristes, fortement mises en exergue par la politique de la nouvelle municipalité qui a fait de la Place du Pont une vitrine de sa politique sécuritaire. C'est également une scène urbaine qui a « bénéficié » de la visibilité et de l'ombre portée par des opérations urbaines de

---

19. GEERTZ Clifford, *Le Souk de Séfrou*, sur l'économie de bazar, traduction et présentation de Daniel CEFAL, Bouchene, 2003.

20. DAVID Jean-Claude, *Espaces publics du centre-ville à Alep*, *Les Cahiers du Cermoc/Maison de l'Orient*, 1994 / METRAL Jean, « Ordres urbains et cosmopolitismes en Méditerranée ottomane et arabe », *Prendre Place*.

grande envergure, alors qu'apparaissent aujourd'hui d'autres images, plus récentes, tentant de la présenter comme un monde de la Guillotière, « quartier cosmopolite, populaire et branché de la ville ».

La visibilité publique de la Place excède ainsi sa visibilité urbaine, et toutes les mises en scène dont elle fait l'objet mobilisent ses caractéristiques d'ethnicité et d'inter-ethnicité.

Remarquons d'abord que cette ethnicité est spécifiée, qu'elle concerne et implique les populations maghrébines, arabes, musulmanes. De ce point de vue, la visibilité de la Place se distingue de celle d'autres lieux urbains où opèrent des qualifications ethniques autres que maghrébines et où se mettent en scène d'autres formes d'ethnicité urbaine. Les pôles urbains dessinés par des implantations résidentielles ou des bassins de ressources pour les populations asiatiques, africaines ou juives, qui ont chacun des histoires urbaines différentes et en partie interconnectées, n'ont pas été pris dans les mêmes controverses. Le quartier « asiatique », un des mondes de la Guillotière contigu à la Place du Pont, n'a pas la même histoire, et sa visibilité, en tant que scène urbaine d'affirmation publique de l'ethnicité, suscite moins de controverses publiques. Les ethnicités qui composent des mondes urbains sont ainsi dotées de régimes de visibilité différents, elles sont différenciées et hiérarchisées, à l'échelle des villes dans lesquelles elles prennent place. Les approches de la mixité urbaine, traitant des liens entre mixité et ethnicité, ne peuvent être conduites sans qualifier le type d'ethnicité dont il s'agit.

Remarquons ensuite que toutes ces mises en scène insistent sur les singularités de la Place qui n'a été conçue dans les approches urbaines, ni comme espace ordinaire, ni comme « aire naturelle » de la ville. Elle n'a pas été traitée comme lieu ordinaire, durable, souhaitable d'une composition urbaine qui fasse place à des manières de vivre minoritaires : plutôt comme séquence opaque, enclave, quartier spécifique, espace résiduel en sursis, généré dans les plis des évolutions urbaines, à l'insu de la ville et travaillé par des tensions liées à l'activité de populations maghrébines, arabes, musulmanes de l'agglomération. La Place du Pont n'a pas été lue comme un emblème de mixité ethnique de la ville : plutôt comme une emprise qui s'est développée à l'insu de la ville et en décalage avec les évolutions programmées par les autorités urbaines, pour former une sorte de région « trouble » de la ville.

La Place est en effet un espace controversé où les différentiels de reconnaissance et de mœurs sont fortement actifs, comme le sont ses réputations. D'un côté, la Place est dévalorisée comme quartier dégradé et quartier « louche » de la ville, désignée comme haut lieu de la drogue, du trafic, du travail au noir selon une argumentation qui la stigmatise ; de l'autre, elle est valorisée, dans les milieux des migrations maghrébines, comme espace de ressource, même si certains l'évitent en raison de sa mauvaise réputation.

Ces différences de réputation, ces jeux de tensions entre discours affichés et traitements in situ, entre illégalité et illégitimité s'inscrivent dans les ambiances et les relations de la Place. C'est alors le vocabulaire de la porosité, de l'ambiguïté, des différentiels de reconnaissance qui semble convenir plutôt que celui de la mixité. Cette porosité est sensible dans des scènes de la Place elle-même. La tenue du marché du ramadan est négociée chaque année sans avoir de statut officiel et reconnu qui en garantirait la pérennité. Sur la Place des hommes debout, l'illégalité se passe quasiment sous les yeux d'une présence policière quasi-quotidienne, notamment en période électorale : les CRS et la Police nationale sont souvent présents sur la Place Gabriel Péri, où ils procèdent à des vérifications de papiers, à des interpellations, ainsi qu'à des interventions en cas de bagarre. Le circuit du commerce de la drogue est en même temps caché et visible, il se déroule en partie au grand jour, parfois plus discrètement : des guetteurs, dealers assurent un service régulier, orientent les acheteurs en voiture, d'autres interpellent des clients potentiels. Lorsque les pressions policières sont plus fortes sur le quartier, le deal se déplace dans les environs. Les trafics font l'objet d'interventions de l'administration douanière et passent par des opérations de contrôles fiscaux des commerces et des vérifications de factures et de mise en règle : certains commerçants du quartier soulignent qu'ils ne sont pas les seuls à faire du cash, et d'autres trouvent que « les commerçants arabes sont plus contrôlés que les autres ».

Mais, vue de la Place, l'ambiguïté des moeurs n'est pas seulement celle de clandestins, d'une économie informelle, d'un marché de la drogue ou de réseaux religieux souterrains. Elle est aussi inscrite dans les dispositifs de gouvernance de ce morceau de ville, dans l'hypocrisie de discours tenus à son égard comme dans les hésitations et les contradictions des modes de traitement dont elle fait l'objet. La mixité fait partie des objectifs affichés d'énoncés de politique urbaine, que d'autres interventions publiques tendent à démentir. La propreté des rues du quartier renvoie à des habitudes locales, mais aussi aux interventions des services techniques. Jouant sur ces duplicités, les rumeurs internes du quartier vont d'ailleurs bon train, promptes à s'en saisir : elles concernent notamment les passe-droits dont bénéficierait tel ou tel, grâce à « ses relations » avec les autorités, avec tel responsable ou réseau politique, avec tel ou tel appui. Certains commerçants quand ils sont énervés parlent même de mafia, en désignant des têtes d'affiches qui sont des personnages publics et officiels. Les « indics » sont des personnages souvent mentionnés, qui laissent penser que la police n'est pas démunie de sources d'informations pour surveiller la place. Des interlocuteurs qui disent être bien informés font état de piles de dossiers concernant les gens du quartier : « ils savent tout » est une réflexion qui revient souvent. Le quartier serait ainsi sous contrôle en ce qui

concerne les activités illégales régulières, qu'il serait jugé préférable d'avoir sous la main au lieu de les disperser par des interventions qui ne feraient que les déplacer. Il faut noter également que ces rumeurs qui mettent en scène des duplicités et des doubles langages vont de pair avec une réserve, de la part des témoins, des acteurs et des intervenants de la Place, vis-à-vis des activités qui s'y déroulent. Cette attitude, souvent interprétée comme le signe d'une complicité, d'un assentiment, ou de pressions externes, relève aussi de sociabilités qui composent avec des engagements situationnels et des rôles incertains, avec des oppositions qui ne sont pas frontales, avec des différences de mentalités qui se croisent en mobilisant des univers de normes disjoints et en interaction. De telles sociabilités participent d'une culture de carrefour, et de la manifestation d'un type d'ordre public qui ne se confond pas avec celui d'une société d'interconnaissance, où chacun répond de l'ordre local.

À l'échelle des moeurs qui s'y développent, la Place est ainsi un lieu d'ambiguïté morale de la ville, une région louche de la ville, et pas seulement une région louche dans la ville.

Ces réflexions autour des mixités urbaines se sont appuyées sur des explorations situées prenant à témoin la Place du Pont, centralité immigrée et carrefour urbain des migrations dans la ville de Lyon. Même si leur dimensionnement manque souvent de précisions, elles suffisent à confirmer la pertinence relative de la notion de mixité, comme catégorie descriptive des pratiques urbaines d'un carrefour de migrations. Elles signalent en même temps que les mixités urbaines se jouent à d'autres échelles que locales, et que les recompositions de cette centralité ancienne immigrée en matière d'occupations sociales, de localisation, d'attractivité sont vulnérables à la fois à des emprises spatiales locales et à de nouveaux ordonnancements de la commercialité urbaine. Selon cette méthode de montée en généralité qui essaye de voir simultanément les villes en train de se faire à la fois d'en haut et du dedans, trois éléments de problématisation et résultats de recherches paraissent mériter d'être mis à l'épreuve.

- Dans ces lieux urbains qui ne sont pas des quartiers, mais des « lieux-mouvements » selon les termes d'Isaac Joseph, des centralités immigrées et ici des carrefours urbains des migrations, il y a des « arrangements de « mixité » lisibles à travers le couple mixité/spécialisation plutôt qu'à travers le couple « mixité-ségrégation ». En matière d'inter-ethnicité, le couple mixité/spécialisation diffère selon les contextes urbains, selon les ethnicités qu'il qualifie, selon les domaines de comportements. Rapportées à des pratiques urbaines d'approvisionnement, ces ethnicités apparaissent elles-mêmes en mouvement, instaurant des diversifications internes dans les univers d'approvisionnement qui admettent et instaurent de nouvelles conventions de mixités.

- Le poids des politiques urbaines dans ces processus urbains est à la fois décisif et se heurte, dans ses propres perspectives, à des résistances qui ont des dimensions culturelles, de ritualités urbaines autant qu'économiques. Le destin urbain de la Place du Pont est aujourd'hui encore incertain, pris entre une attractivité renouvelée, des processus de gentrification, des restructurations du commerce urbain, des volontés ambiguës des autorités urbaines. Mais ce qui apparaît durable, ce sont des implantations urbaines d'espaces de ressources pour des ritualités minoritaires et des carrefours des migrations dont la localisation croise les recompositions contemporaines des villes et des agglomérations. Les processus de mixité et d'ethnicité ne se lisent pas seulement à l'échelle locale mais à l'échelle de la ville et à l'échelle des parcours de migrations qui donnent à comprendre comment de tels carrefours se localisent, se déplacent, se recomposent, comment les agglomérations dans lesquelles ils s'inscrivent leur font place, quels sens leur sont attribués, quelles significations ils revêtent en matière d'hospitalité urbaine.

- Enfin, dans ces situations, des compétences en matière de gestion de la diversité ou de la mixité s'élaborent, en mobilisant des cultures commerçantes et de migration de vieille antériorité, et en participant aux ambiguïtés d'une culture de carrefour urbain des migrations, sous influence de la gestion urbaine et sous surveillance de dispositifs de contrôle des illégalismes. Des savoir-faire en matière d'expression et de reconnaissance des demandes, de composition d'univers d'approvisionnement, d'instauration d'espaces pour des ritualités urbaines d'approvisionnement, de négociations entre porosité et attractivité sont à l'œuvre dans de tels contextes urbains, dont ils recomposent les usages. La mixité urbaine n'est pas seulement de l'ordre des politiques urbaines, elle relève également de la compétence ordinaire des acteurs de la scène urbaine.

## Références bibliographiques

*Annales de la Recherche Urbaine* (1993), « Mobilités », n° 59-60.

BOURDIN A. (2002), Les services à la mobilité: structuration de la vie quotidienne et des déplacements (ronéo).

BONNET M., DESJEUX D. (2000), *Les territoires de la mobilité*, PUF.

DAVID J.-C. (1994), Espaces publics du centre-ville à Alep, *Les Cahiers du Cermoc*, Maison de l'Orient.

GEERTZ C. (2003), Le Souk de Séfrou, sur l'économie de bazar, traduction et présentation de Daniel CEFAL, Bouchene.

HANNERZ U. (1984), *Explorer la ville*, Minuit.

JOSEPH I. (1999), *Villes en gare*, éditions de l'Aube.

METRAL J. (1995), Ordres urbains et cosmopolitismes en Méditerranée ottomane et arabe, *Prendre Place. Espace public et culture dramatique. Colloque de Cerisy*, textes réunis par JOSEPH I., Recherches, Paris, Plan Urbain, pp. 261-272,

METTON A. (2004), Les nouveaux univers d'approvisionnement entre recomposition urbaine et recomposition sociale, in *Mobilités et territoires urbains*, PUCA, 2004

RAULIN A. (1988), Espaces marchands et concentrations minoritaires. La Petite Asie de Paris, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXXV.

SASSEN S. (1994), L'ethnicité et l'espace dans la ville globale, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 64, pp. 90-95

TARRIUS A. (1989), *Anthropologie du mouvement*, Paradigme, Caen, 176 p.

TARRIUS A. (1995), *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, L'Harmattan.

TOUBON J.-C., MESSAMAH K. (1991), *Centralité immigrée, Le quartier de la Goutte d'Or*, L'Harmattan-Ciemi.

URRY J. (2005), *Sociologie des mobilités, une nouvelle frontière pour la sociologie*, Armand Collin.

### Sur la Place du Pont

BEGGAG A. (1991), *La ville des autres, la famille immigrée et l'espace urbain*, PUL, Lyon.

BEGGAG A. (1997), Place du Pont ou la médina de Lyon, *Autrement*, Série Monde, n° 96, 83 p.

BELBAHRI A. (1988), *Réseaux sociaux, centralités urbaines et stratégies d'implantation commerciale, La place du Pont à Lyon*, rapport pour le Plan Urbain, 100 p.

BELBAHRI A., VANT A., Le secteur pluriethnique Moncey ou la "médina" lyonnaise: réseaux sociaux et stratégies commerciales d'implantation des Marocains autour de la Place du Pont à Lyon, *Revue de Géographie de Lyon*, vol 64, n° 2, pp. 70-78.

BERTHET J.-M. (1998), *La Restructuration d'un espace public: l'exemple de la Place Gabriel Péri à Lyon*, Thèse en sociologie, Université Lyon 2., 1999

BERTHET J.-M. (1999), L'agglomération lyonnaise en perspectives, l'exemple du quartier Moncey, *Les cahiers du Millénaire*, n° 14, juin, 62 p.

CONDON S. (1992), Les courants migratoires italiens vers la Guillotière dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n° 1, pp. 5-12.

KLEINCLAUSZ A. (1925), *Lyon des origines à nos jours. La formation de la cité*, Masson, 432 p.

LEQUINY Y. (1989), *La mosaïque France*, Paris, Flammarion.

MASSARD-GUILBAUD G. (1995), *Des Algériens à Lyon, de la Grande guerre au Front populaire*, L'Harmattan-CIEMI.

RAUTENBERG M. (1989), Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon, *Le Monde Alpin et Rhodanien*, pp. 109-112.

RAUTENBERG M. (1989), Les commerçants Juifs de la Place du Pont, *Histoire de développement*, n° 6.



# Le lien social fort comme préalable à la réussite économique

Initiatives des migrants ; parcours, étapes, transactions :  
vers de nouveaux cosmopolitismes

Alain TARRIUS

*Université de Toulouse-Le Mirail II,  
Migrations Internationales,  
espaces et sociétés (MIGRINTER)*

## Des identités autres

De nouvelles logiques d'échanges provoquant des rencontres inusuelles pour l'heure entre les lieux les plus singuliers et les réseaux de circulations planétaires sont en œuvre sans que nous puissions clairement identifier les modalités générales et cohérentes de l'articulation entre ces étages territoriaux, sinon en parlant de façon souvent allusive de « mondialisation » et de « réseaux transnationaux ». Privé des certitudes, de l'autorité, que confèrent les théories explicatives, le monde qui se construit à partir de mouvements qui excèdent toujours des lieux proches, préhensibles, n'en est que plus passionnant pour le chercheur en sciences sociales : tout y devient intrigue de sens, occasion à désarroi bien sûr, mais aussi à redécouverte de dimensions de l'humain cachées par la chape des siècles de sédentarisation forcée des individus et de leurs horizons.

Depuis quinze années, j'essaie de lire certains de ces mouvements et de comprendre comment ils produisent de nouveaux rapports sociaux<sup>1</sup>, de nou-

---

1. Ces recherches se consacrent, de façon continue depuis 1984, aux réseaux Maghrébins des économies transfrontalières ; elles ont plus ponctuellement porté sur des migrations de grands collectifs identitaires d'ouvriers (les *Hommes du Fer de Lorraine*), sur les déplacements d'élites professionnelles internationales, sur des réseaux internationaux de trafiquants d'héroïne, etc.

velles relations observables *dans l'immédiateté des échanges, dans les mises en scène de la quotidienneté, mais encore, et en même temps, de nouvelles configurations des contextes, des cadres, des compositions territoriales qui hébergent ces formes courantes de la vie sociale.*

J'ai acquis la conviction que deux évènements majeurs expriment et accentuent ces transformations.

Le premier, réside dans l'apparition de collectifs, plus ou moins stables et durables, où les critères d'identification des individus, la hiérarchie des préséances, *sont tributaires des temporalités, des fluidités, des mobilités, et plus précisément des capacités circulatoires de chacun*; l'ordre que l'on a si longtemps présenté comme universellement édificateur des légitimités identitaires, l'attachement au lieu, et les diverses manifestations des sédentarités qui le génèrent, n'y font plus réellement sens ni hiérarchie<sup>2</sup>. Ainsi sont bouleversés les rapports entre identités et altérités selon des clivages transversaux aux diverses stratifications sociales et économiques. Des élites professionnelles internationales contribuent peut-être à la construction d'espaces nouveaux du mouvement, de la mobilité, mais assurément des populations pauvres, ségréguées, participent activement à cette évolution, nous le verrons plus avant.

Le second, concerne l'apparition concomitante d'individus, isolés ou regroupés, souvent étrangers aux nations qui les hébergent, qui bricolent, précisément à partir de leurs expériences circulatoires, des identités métisses entre univers proches et lointains, transnationaux souvent, *imposant à la classique opposition entre les nôtres et les leurs, entre être d'ici ou de là-bas, une autre forme, triadique, c'est-à-dire hautement processuelle: l'être d'ici, l'être de là-bas, l'être d'ici et de là-bas à la fois*<sup>3</sup>. Les générosités constitutionnelles intégratives de nos États-nations, édifiées au cours de deux ou trois siècles de rapports à l'étranger, à celui qui vient et à qui on offre le choix de « devenir nôtre » ou de repartir, portent de plus en plus à faux : bien des parcours actuels de l'intégration ne sont plus conformes aux modèles historiques ainsi définis. Ce « troisième état », ce savoir-être d'ici et d'ailleurs à la fois, produit d'originales constructions territoriales, sur le mode de réseaux sociaux propices aux circulations, où les critères de reconnaissance de l'autre sont en rupture avec les tranquilles et « évidents » tracés de frontières, politiques toujours, ethniques souvent, produits par les sociétés locales.

Dans les pages qui suivent, je propose des outils méthodologiques de lecture des « œuvres de mobilité » sur les régulations de vastes territoires, dans la pers-

---

2. A. TARRIUS, *Les fourmis d'Europe*. L'Harmattan 1992.

3. L. MISSAOUI, Petit ici, notable là-bas, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2-1995.

pective qualifiée par Giddens de « géographies de l'espace-temps », puis des notions, typologiques pour caractériser les collectifs mobiles, ou processuelles pour définir les espaces du mouvement, les territoires des réseaux<sup>4</sup>.

## Lire le mouvement : un paradigme de la mobilité

### De l'accessibilité physique à la proximité sociale

Les phénoménologies<sup>5</sup> attirent notre attention sur la nécessité d'une part, de poser comme *équivalentes* les notions d'identité, d'espace et de temps, dans l'approche des faits sociaux et d'autre part, de les appréhender en même temps dans leurs manifestations. Ce sont les conjugaisons de trois couples de notions, énoncés complexifiant la proposition husserlienne, qui nous ont permis de proposer et de développer un plan méthodologique à même de rendre compte des faits de mobilité ; d'abord, les dialectiques de l'identité *et de l'altérité* contribuent indissociablement aux relations les plus manifestes lors de la rencontre entre « ceux d'ici » et « ceux qui viennent, passent » ; ensuite, les variations des rapports entre *sédentarités et mobilités*, conçues comme temps sociaux, spécifient les conditions les plus factuelles et matérielles de la mise en scène locale des hiérarchies identitaires souvent antagonistes entre l'« autochtone » et « l'étranger » ; enfin, les modalités des articulations entre *micro-lieux et macro-réseaux* nous introduisent aux logiques sociales complexes qui organisent en étages territoriaux les statuts identitaires des divers collectifs présents dans un lieu.

À ce jour, j'ai identifié quatre configurations de ces rapports ; les trois premières renvoient aux actions de *sujets déterminés*, et la quatrième à un ordre de l'agir relativement extérieur aux jeux d'acteurs.

### Un paradigme de la mobilité

Ma démarche s'est donc construite autour de la triade espace temps identité, selon l'énoncé qui précède, à partir de quatre niveaux de temporalités :

*espace temps des usages des lieux, répétitifs, souvent quotidiens, et réactivation des liens identitaires.*

---

4. Souci présent dans les productions de P. TRIPIER : *Une sociologie pragmatique*, préface à W-I. THOMAS et F. ZNANIECKI, *Le paysan Polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*. Nathan, 1998.

5. Et en particulier le premier d'entre eux, Gustav HUSSERL, in *La crise dans les sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*. NRF, Gallimard, 1976.

Les rythmes de la vie sociale caractérisent l'organisation des échanges généraux des diverses populations dans des cadres spatiaux usuels, urbains généralement. En effet, les séquences temporelles, comme les parcours empruntés pour réaliser des activités, signalent des proximités sociales *et* spatiales fondatrices de la cohésion groupale, identificatrices des voisinages.

J'ai pris connaissance des séquences temporelles, quotidiennes, hebdomadaires..., ou rythmes de vie qui ponctuent les activités des personnes rencontrées ; la « logique » de cette organisation des temps manifeste les moments « bloqués », pour chaque membre du foyer, les moments « disponibles » propices à des déplacements ou diverses formes de détente, les temps « collectifs » intra ou extra-familiaux, les temps « individuels » ou « intimes ».

J'ai reconnu parmi ces rythmes ceux qui renvoyaient à des pratiques collectives, généralisées à l'ensemble des habitants ou spécifiques de telle ou telle sous-population. J'identifiai ainsi des séquences constitutives de la vie sociale, ou rythmes sociaux<sup>6</sup>.

L'usage de l'espace que nous décrivent les itinéraires est étroitement lié aux rythmes de vie. J'ai noté la variation, selon les jours, saisons ou circonstances diverses, des lieux de réalisation d'une même activité, et donc les itinéraires différents. La notion de rythme de vie ou de rythme social occupe un statut méthodologique intermédiaire dans mes recherches. Elle conduit, à partir de l'observation de comportements individuels, à l'identification d'unités spatio-temporelles : expressions juxtaposées, superposées... sur un même espace, du marquage de telle ou telle sous-population ou de l'ensemble des habitants.

La notion de proximité est processuelle ; en effet, elle renvoie non seulement aux représentations que les membres d'un collectif se font de l'espace social support à la communauté des pratiques, mais encore, indissociablement, aux continuums temporels caractéristiques des fidélités relationnelles. En somme elle fédère en un lieu sémantique unique espace temps et identité. Ces proximités instaurent les voisinages, et dépassent, débordent, le caractère paramétrique de l'espace et du temps. L'objectivation paramétrique, va de soi de l'aménageur, exclut tout vis-à-vis les uns pour les autres de ces éléments.

*- espace-temps des localisations résidentielles.*

Les individus, tout au long de leur vie, développent des stratégies résidentielles qui ne relèvent en rien des hasards du jeté aveugle d'une boule de billard : rapprochements et évitements résidentiels décrivent la genèse de la

---

6. Les travaux de W. GROSSIN, *Les temps de la vie quotidienne*, Paris, La Haye Mouton, 1974, de D. MERCURE, *L'étude des temporalités sociales*, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXVII, 1979 et de M. BASSAND et M.C. BRULHARDT, *Mobilité spatiale*, Georg, 1980, nous ont permis de développer ces approches.

constitution ou de la dislocation de collectifs humains territorialisés. Prenant généralement à témoin, dans mes recherches, des collectifs de personnes à même de prononcer un « nous » collectif, et de désigner les « eux » environnants, j'ai été particulièrement sensible aux modalités d'entrée et de sortie de ces espaces de référence. Mon souci a résidé dans la construction de trajectoires qui articulent l'histoire de vie, telle que décrite par chaque interlocuteur, et les événements généraux, extérieurs aux volontés individuelles mais contribuant à la construction des destinées.

– *espace temps des migrations, à l'échelle d'une histoire intergénérationnelle, constitution des identités groupales.*

J'ai systématiquement cherché, au-delà de l'histoire singulière de chaque personne, de chaque collectif rencontrés, leurs modalités d'appartenance à de vastes collectifs qui expriment la mémoire de parcours à travers de vastes espaces migratoires dans le temps souvent long des successions de générations. Comment ces mémoires agrègent-elles les lieux investis, occupés, traversés ? Quelles ressources offrent les étapes et les nouveaux centres, qui parfois, selon les grands événements de l'Histoire, se sont succédés sur les mêmes emplacements ?

Ces approches, conjuguées en un *paradigme de la mobilité*, initient une anthropologie du mouvement à même de comprendre comment *les traversées de l'espace sont toujours aussi des traversées des hiérarchies sociales*. Appréhender les groupes sociaux à partir de leurs mobilités spatiales présente un intérêt majeur : toute mobilité, sociale, culturelle, économique, *fait trace* dans l'espace et dans le temps ; trace des parcours, des déménagements, de l'appropriation foncière, des installations et désinstallations, des fréquentations, nouvelles ou répétées.

La mise en œuvre de ces trois premiers niveaux des rapports entre espaces et temps permet de décrire les initiatives, les jeux d'acteur des collectifs territorialisés ; elle décrit, dans une démarche compréhensive, des compétences de groupes et d'individus sujets, acteurs sociaux déterminés.

La part de la « chosification » et de l'instrumentation des individus et des groupes par l'existence de forces, de contraintes générales incontournables, je l'ai autant que possible identifiée dans un quatrième niveau des rapports espaces/temps :

– *les phases d'effervescence qui caractérisent les moments d'installation de collectifs*, de déploiement de réseaux nouveaux, aboutissent souvent à la construction de *dispositifs locaux* marqués par la prégnance d'un ordre de la répétition sur celui de la fondation. Les initiatives singulières, les « fondateurs » disparaissent alors et ces dispositifs se comportent comme des instances exprimant bien sûr la singularité de normes et d'agencements originaux, mais situant chacun « à sa place », parce que la construction sociale entreprise l'exige désormais.

Dès lors les temporalités débordent des identifications que nous avons précédemment suggérées : nous quittons le temps des rythmes sociaux, des trajectoires individuelles ou intergénérationnelles, pour aborder un temps-institution généralement plus long et moins accessible à l'analyse des jeux d'acteurs sociaux déterminés.

### Le temps organise l'espace

Les rapports espaces/temps suggèrent des combinaisons entre *contiguïtés* spatiales et *continuités* temporelles qui facilitent l'appréhension des faits sociaux dans des perspectives dynamiques, processuelles ; très souvent les travaux sur les mobilités se consacrent presque exclusivement aux problématiques des parcours, de l'accessibilité physique, les temps étant alors réduits à des durées présentées comme attributs de l'espace. Pour ma part, j'ai choisi de considérer les temporalités comme éléments fondateurs de la mobilité spatiale ; flux, temps, rythmes, séquences expriment au mieux les continuités et discontinuités constitutives des processus de transformation sociale : ils sont les plus à même d'instaurer du sens et du lien entre les entités spatiales, toujours disjointes, juxtaposées, contiguës<sup>7</sup>, dans l'immédiateté des échanges, l'ordre des interactions étant davantage celui des moments que celui des emplacements<sup>8</sup>, et encore bien sûr dans la dimension historique des transformations. Le deuxième avantage lié à cette habilitation des temporalités comme dimension essentiellement constitutive des mobilités réside dans les articulations entre étages territoriaux, du transnational au local, que toute recherche sur les circulations identifie : les articulations entre temps et circonstances des échanges dans tel réseau et dans ses étapes permettent des descriptions plus riches, y compris des faits de spatialisation, à partir des séquences, de rythmes et de flux, qu'à partir des seules caractéristiques spatio-morphologiques des trajets ou étapes.

Un remarquable exemple de l'usage « intuitif » de ces dispositions méthodologiques est offert par des sociologues de l'École de Chicago<sup>9</sup>, dans l'usage de la

---

7. Bien sûr nous ne méconnaissons pas les heureuses tentatives de définition d'une « anthropologie de l'espace » par Françoise PAUL-LEVY et nous y avons trouvé d'heureuses sources ; ses brillantes présentations de *La ville en croix*, Méridiens Klincksieck, 1985 et, avec Marion SEGAUD, *Anthropologie de l'espace*, éd. Centre Pompidou, CCI, 1983 par exemple, n'envisagent toutefois pas les processus de changement des formes urbaines tributaires des dynamiques de réseaux sociaux, problématique qui nous mobilise.

8. E. GOFFMAN est explicite sur ce point. On lira les différents ouvrages de ce chercheur parus aux éditions de Minuit, et aussi Y. WINKIN, *Goffman. Les moments et leurs hommes*. Le Seuil, 1991.

9. R.E. PARK en particulier, mais encore toute la « première école de Chicago » si l'on en croit U. HANNERZ : *Explorer la ville*. ed. de Minuit, 1982.

notion obscure mais heuristique de « district moral »<sup>10</sup> : désirs individuels et contraintes collectives sont négociées dans la ville par la délimitation d'espaces souvent éphémères où des pratiques « moralement répréhensibles » peuvent se développer dans le mélange social inusuel que permettent les mobilités spatiales. L'ordre moral de la ville peut être modifié par ces irruptions des multiples jeux d'acteurs, par leur expérience des traversées des hiérarchies sociales et économiques urbaines, par les côtoiements ainsi institués entre origines très diverses. Nos positions méthodologiques, épistémologiques, sont proches de celles de ces chercheurs, à ceci près qu'une actualisation des formes socio-spatiales est nécessaire : par exemple la ville, selon mon point de vue, n'est plus suffisante à la compréhension de la société entière ; les réseaux qui la traversent, la débordent, les mobilités inter-urbaines donc, qui ne sont pas observables dans les seules limites de la ville, doivent désormais être intégrées à l'analyse des transformations générales.

## **Habiter le mouvement : diasporas, nomadismes, errances**

### **Groupes identitaires de migrants et superpositions territoriales**

Les élites professionnelles circulantes, requises par l'amplification et l'accélération des échanges intra européens, sont très attendues par les gestionnaires urbains : elles permettraient d'accrocher le redéploiement des villes aux secteurs d'activités perçus comme les plus porteurs d'avenir. Nous avons suivi durant deux années les migrations professionnelles des cadres d'entreprises publiques ou privées. Accumulations de fatigues, rejet d'une chronicisation des mobilités, impossibilité d'envisager les lieux traversés autrement qu'à partir du regard du touriste : celui qui crée de l'exotisme. Nulle part les quelques bases indispensables aux mixités culturelles ne sont instaurées. Enfermé dans un espace de circulation hautement technicisé et exotisé, celui des aéroports, hôtels et spectacles sur mesure, le cadre international circulant vit une irréductible distance aux lieux et aux hommes qu'il côtoie. La circulation « fonctionnelle », sous produit des stratégies multinationales des firmes, à laquelle s'intéressent prioritairement les schémas technocratiques, n'est productrice ni d'identités spécifiques, ni de traces territorialisées d'un type nouveau. Nous avons par contre rencontré des populations de circulants qui suggèrent l'apparition de nouveaux territoires, de nouvelles identités transversales : il s'agit des

---

10. Nous reprenons la traduction proposée par Isaac JOSEPH de la notion américaine « moral area », qui s'est imposée, mais nous regrettons que « moral » ne soit pas plutôt traduit par « de mœurs ».

vieilles diasporas juives et italiennes, que la misère ou la persécution ont organisées en réseaux d'hommes aux activités d'entrepreneurs commerciaux, d'avocats, de conseillers techniques... Ces populations se révèlent capables de fédérer, au fil des générations, les parcours de l'exil des leurs en espaces de proximité supportant des réseaux par lesquels transitent aujourd'hui richesses et notoriétés. Ces réseaux, donc ces espaces, interfèrent et se connectent pour produire de la richesse sans adhérer aux logiques et stratégies des acteurs locaux ou nationaux du développement. Ces populations suggèrent que le statut de migrant associé à l'activation identitaire de groupe puisse être la condition première de la multicitoyenneté.

### Centralités locales subverties

Nous avons pu analyser des situations où espaces et temps, quelles que soient leurs étendues, soumis à l'advenue d'un troisième élément, l'identité, sont mués en proximités qui bouleversent l'ordre des centralités locales. Ainsi de ces ouvriers lorrains de la sidérurgie, les « hommes du fer », installés dans les années soixante-dix à Fos sur Mer, près de l'Étang de Berre. Ouvriers, cadres, contremaîtres Lorrains Polonais, Lorrains Espagnols, Lorrains Pieds Noirs, Lorrains Italiens, Lorrains-Français, et évidemment Lorrains Lorrains, selon leurs propres désignations, forment une communauté, forte d'une culture professionnelle, capable de modifier essentiellement les projets et les rythmes d'édification d'une ville nouvelle. Irrédentistes citoyens d'un territoire mondial du fer, qui refusèrent l'injonction des aménageurs et élus à occuper la place centrale et première prévue par les dispositifs résidentiels locaux, pour bâtir, toutes qualifications confondues, dans des espaces extérieurs à ceux de l'aménagement « concerté ». Objets des premières stratégies de l'aménagement d'une future ville millionnaire, ils devinrent les sujets du rejet d'une certaine cybernétique urbaine. Venus de diverses nations d'Europe, ces hommes, ou leurs pères, manifestent une fidélité non pas aux divers lieux d'origine, ni à ceux de l'accueil, mais à l'ample réseau territorial des installations de sidérurgistes lorrains. Afrique, Australie, Canada, mais aussi Lorraine, sont reliés à Fos par d'incessantes circulations d'hommes et d'informations. Les crises ici donnent lieu à des transferts là bas, les retraites se prennent là où une opportunité affective ou foncière, balisant ces réseaux, sait attirer. La proximité sociale abolit caractéristiquement la distance spatiale. Chaque lieu d'installation de collectifs de travailleurs se réclamant de l'identité sidérurgique lorraine possède le statut de centre pour tous les autres, et subvertit, en les ignorant, les centralités locales. Elus et aménageurs de la Ville Nouvelle de l'Étang de Berre, toujours projetée, jamais réalisée, en ont fait la cruelle expérience : leurs projets de répartition des Lorrains, ouvriers dans les villages à gestion communiste,

contremaîtres et cadres dans les communes de droite, ont été défaits par ces populations de nouveaux venus qui allèrent lotir, tous niveaux confondus, et toutes identités lorraines rassemblées, à trente kilomètres des usines, hors du périmètre de la Ville Nouvelle : c'est au cœur du « désert » de la Crau, en un emplacement qui ne fait centralité pour aucun dispositif local méditerranéen, qu'ils s'installèrent. Les logiques de périphérisation sont à tel point abolies par les réseaux des Hommes du Fer lorrains que les différents lieux de leur présence survivent économiquement, mais surtout culturellement à la disparition du centre premier, la sidérurgie lorraine. Quels que soient, dans ce cas, les avatars et les appétits des dispositifs économiques qui mobilisent ou démobilisent hommes et capitaux, un collectif professionnel a créé un lien qui relativise la dimension strictement économique et politique des stratégies industrielles et urbaines. Ces hommes ne sont plus seulement objets de flux, identifiables par des approches « objectivantes » qui noient le lien social par la désignation de la puissance des processus économiques : ils sont sujets d'une histoire séculaire des migrations, des qualifications, des distinctions, traversant la planète et subvertissant des calculs et des visions du monde qui ne situent les collectifs humains que coincés entre économie et politique.

Quinze années de recherches sur les populations commerçantes internationales maghrébines du centre de Marseille nous ont encore permis d'approcher des formations économiques et territoriales transnationales. Il s'agit d'un comptoir commercial méditerranéen qui fédère des populations et des espaces locaux, régionaux et internationaux. Son chiffre d'affaires en fait le premier lieu commercial de la façade méditerranéenne française. Trois cent cinquante boutiques tenues par des réseaux familiaux de Tunisiens, d'Algériens et de Marocains doublent les échanges entre les pays européens et maghrébins. Ces réseaux, qui véhiculent viandes, légumes, voitures, électroménager... s'appuient sur les mouvements des populations immigrées, celles requises en leur temps par la mobilisation internationale du travail, et sur la clientèle d'environ sept cent mille Maghrébins qui effectuent chaque année un aller-retour de deux ou trois journées ; ils entretiennent des liens de collaboration avec les anciennes migrations arméniennes et juives installées avant eux dans le même quartier. Ils facilitent actuellement le déploiement d'un dispositif semblable noir africain. Chaque migrant, en ce lieu, se réclame explicitement de la légitimité acquise par les populations de migrants qui l'ont précédé, et ignore l'autochtone marseillais. Si ces populations sont le lieu de la transmission d'un « patrimoine migratoire », on n'est pas pour autant renvoyé purement et simplement à la transmission des cultures d'origines spécifiques à chaque composante de la population des migrants. Il y a construction d'une nouvelle culture de la mobilité, en même temps que mise en place de nouveaux réseaux, et

mise en jeu des formes de mobilités, économiques, culturelles, professionnelles, qui ne se réduisent pas à la mobilité spatiale. Ce « retournement colonial » est impensable pour les gestionnaires locaux, et donc occulté. Élus ou techniciens, ils n'imaginent le devenir de la cité qu'à partir de la répétition du plus récent mode d'enrichissement colonial français : prélèvement sur les marchandises et les hommes qui transitent là, venant des Sud pour enrichir les Nord. C'est durant le long terme des recherches sur les entrepreneurs maghrébins des économies souterraines transfrontalières, qui durent pour moi depuis 1984, que j'identifiai clairement, entre 1989 et 1992, la manifestation d'une forme migratoire nouvelle. Jusque-là, le « dispositif commercial » maghrébin de Marseille m'était apparu comme l'émanation, le produit d'une concentration de migrants algériens en un lieu de proximité frontalière commode avec l'Algérie. La grande visibilité de la migration marocaine, après 1988, qui transforma le statut migratoire de l'Espagne et de l'Italie, donc l'histoire sociale de ces deux nations, de pays d'émigration en pays d'immigration, me suggéra qu'une forme migratoire originale se développait à partir d'initiatives économiques résolues de « petits migrants », les « fourmis », particulièrement aptes à savoir circuler internationalement. Cette forme n'annulait pas celle plus classique et dominante de la mobilisation de la force de travail, mais elle produisait suffisamment de changements dans le statut résidentiel, dans les pratiques de mobilité, dans le rapport aux parcours de l'intégration..., pour nécessiter de la prendre désormais comme objet de recherche afin de comprendre l'originalité des articulations entre les deux formes, et les sens nouveaux de la présence d'étrangers qui s'exprimait ainsi.

### Métropoles invisibles

À Belsunce, dans ce quartier maghrébin de Marseille, nous avons dès 1985, identifié comment des migrants supposés pauvres étaient essentiellement créateurs de richesse dans une ville en déclin économique : par exemple le mètre carré foncier aménageable en boutique se commercialisait autour de 10 000 francs dans les milieux maghrébins... et à 3 000 francs après réhabilitation par une municipalité qui n'en pouvait plus d'organiser la pauvreté en refusant la réalité de la richesse bien présente en ses murs. Les « courbes isobares » des valeurs foncières, telles que figurées sur les diverses cartes établies par les services statistiques, les services techniques, la chambre des notaires, et autres lieux de la visibilité de la valeur, de la richesse, ne retiennent du quartier maghrébin de Belsunce que cette référence : 3 000 francs le mètre carré. C'est-à-dire désignent le lieu de la richesse internationale comme trou noir de la pauvreté. Il est vrai que cette richesse se dissimule derrière la réalité de la concentration dans le même quartier des populations maghrébines les

plus pauvres parmi les pauvres, celles des célibataires ouvriers occasionnels. Mais, encore une fois, la bien réelle juxtaposition des populations masque des superpositions qui suggèrent d'autres sens du social et de l'urbain. Il existe dans l'étroit espace de Belsunce quatre ou cinq sous populations de Maghrébins qui entretiennent entre elles des rapports d'exploitation, d'exclusion, au moins aussi radicaux que ceux, plus dilués dans une vaste superficie, qui caractérisent les rapports économiques et sociaux dans l'ensemble de l'aire marseillaise. Ces populations sont amalgamées, dans la désignation qu'en font des élus, des aménageurs et bien des chercheurs, en un collectif arabe indifférencié, qui prend place comme totalité, à côté des autres populations de la ville. Dès lors, élus et aménageurs préconisaient la « reconquête » de Belsunce, et le remplacement de cette « marge arabe » par ces classes moyennes du secteur tertiaire, si possible international, instruments mythiques et mystificateurs des réhabilitations.

En fait, les tentatives d'éradication furent vouées à l'échec : les gestionnaires de la sédentarité et de la centralité locale ne surent évaluer les capacités des collectifs mobiles à anticiper les déplacements de leurs propres centralités le long des réseaux, à contourner les dispositifs lourds, rigides, de l'officialité. J'identifiai, à partir de 1992, *la nécessité de penser ces réseaux de circulations commerciales comme territoires originaux, à même de supporter la fluidité socio-spatiale de ces collectifs, analogiquement à celle des cultures de l'oralité, mais aussi à celle de la circulation de l'argent* : bien sûr, j'envisageais le rôle de la parole donnée et des engagements d'honneur, mais encore et surtout la nature de ces espaces fluides des transactions, des multiples combinaisons entre étapes et circulations, des productions identitaires hors des classiques références sédentaro-localistes, de la réalité et du rôle d'une mémoire collective extensive, attachée autant aux moments des multiples négociations qu'aux espaces les supportant.

Les métropoles maghrébine et lorraine, à Marseille, ont le double statut de réalité et d'imaginaire : réalité de l'expression des mouvements du social, qui débordent, traversent les limites, les contours des unités urbaines ; statut imaginaire puisque non vu, non reconnu, amnésié, objet de cécité de ceux qui ont le pouvoir de désigner comme manifestement et uniquement réelle leur invention, qui vaut production, d'une ville éclatée socialement. J'identifiai aussi les consistances territoriales et sociales des divers réseaux internationaux, convergeant sur Marseille et lui donnant un statut de centralité, d'interconnexion d'étapes. Puis, je suivis les transformations des profils de migrants, leurs constructions d'étapes nouvelles tout au long des parcours circum-méditerranéens, leur rencontre avec d'autres collectifs nomades autour de constructions cosmopolites nouvelles.

D'autres recherches plus ponctuelles menées sur le rôle des anciens migrants-dockers Irlandais dans la transformation des Docklands en ville internationale, dans les années 80, sur les réseaux d'économies souterraines de produits d'usage illicite, héroïne et cocaïne, entre Barcelone et la France, tant parmi les populations semi-nomades de Gitans que dans celles de « fils des bonnes familles locales », me permirent de préciser les notions présentées dans cet article. Je pus en outre lever bien des amalgames à partir de la claire différenciation des formes sociales caractéristiques des réseaux de commerçants de produits d'usage licite et des réseaux mafieux oeuvrant dans les trafics de psychotropes.

### Errances, nomadismes, diasporas

Temps et espaces entretiennent des rapports très étroits dans tout acte de mobilité: rythmes, flux, séquences, successions généalogiques, non seulement organisent les parcours en trajectoires qu'expriment bien sûr des histoires de vie, mais encore s'articulent en destins collectifs. J'ai proposé une typologie en trois catégories, celles de la diaspora, de l'errance et du nomadisme, à partir des rapports à la société et au lieu d'origines, des rapports aux sociétés et aux lieux émaillant les parcours intergénérationnels, et enfin des rapports à la société et au lieu d'accueil. Nous ne souscrivons pas aux constructions typologiques qui s'imposent, une fois établies, comme des cadres rigides, des frontières intangibles, des substituts à des théories interprétatives. La typologie est une commodité méthodologique pour rendre compte à un certain moment du parcours de recherche, de convergences de sens, de proximités de formes, à même d'articuler les nombreuses et microscopiques observations empiriques en unités de comportements collectifs comparables. Définir des types, c'est en même temps identifier les passages des uns aux autres: c'est à dire nous rencontrons rarement des « types purs », et lorsque cela est exceptionnellement le cas, ces profils sont d'un intérêt moindre que ceux plus composites qui empruntent aux diverses classes de la typologie et suggèrent ainsi *des aptitudes aux passages, aux entrées-sorties* de l'affectation identitaire. Nous n'avons, par exemple, pas arrêté les typologies aux seuls entrepreneurs maghrébins, mais à l'ensemble des entrepreneurs commerciaux internationaux de Marseille, c'est-à-dire aux Juifs, aux Noirs-africains, etc.: les contrastes entre types étaient tellement accusés que cette extension s'est révélée fort utile. Si aujourd'hui nous affirmons qu'errance, diaspora et nomadisme forment trois types différenciant les migrants en fonction de leurs rapports aux origines, aux parcours et aux lieux d'installation, il est nécessaire, ces traits morphologiques étant énoncés, de *signaler comment des individus singuliers, bien réels, passent d'un type à l'autre au cours de leur histoire de vie, ou en des temps plus*

*brefs dans des situations d'échange, fugitives, microscopiques.* Ces passages, ces compétences s'identifient davantage dans le temps des traversées d'univers de normes que dans les modalités de parcours d'espaces clivés, séparés. Non que les rapports espace/ temps se trouvent effacés au bénéfice d'une exclusivité des temporalités, mais plutôt que la triade espace/temps/identités, si utile pour penser les mouvements collectifs, se révèle insuffisante dès lors que notre observation porte sur des trajectoires individuelles annonciatrices de transformations collectives. La notion d'identité est alors trop globale, trop collective pour permettre de saisir la complexité des remaniements de positions, celles-là même qui expriment ces compétences à la traversée des univers de normes : dans ces proximités nouvelles, passagères et partielles dans leur genèse, qui permettent à des individus de dépasser par exemple les affectations à ethnicité, de nouer de solides connivences autour d'une parole unique, issue de multiples diversités de croyances, de convictions, de coutumes, l'« identité » se fractionne en multiples attributs. Dès lors, ce que ne permet pas la rencontre entre ensembles constitués en identités globales, toujours opposées aux autres, toujours différentes, ces moments, ces topiques nombreuses et fluides représentées par la multiplicité des savoir-être, peuvent le réaliser : chacun, dans ces nouveaux espaces-temps de la circulation, développe la capacité, en des lieux et des moments précis, des « situations-clefs » en somme, de rencontrer l'autre, différent, comme identique, de négocier, bricoler, contourner les expressions, multiples elles aussi, des différences.

Nous n'insisterons pas particulièrement sur la définition de l'errance : pas d'attaches avec le lieu d'origine, une multitude de lieux de centralité lors du parcours (tout lieu où l'on s'arrête), une distance avec la société d'accueil semblable à celle qu'entretient le nomade. *L'errance a concerné quasiment tous les grands commerçants internationaux maghrébins de Belsunce dans une phase de leur trajectoire sociale et professionnelle. C'est un temps de préparation, de passage par tous les détachements qu'implique l'apprentissage du savoir-circuler.* Certains se perdent pourtant dans cette situation : sans papiers, exilés sans appuis, fuyards, ou tout simplement hélas, individus sans plus de ressources matérielles et symboliques ; tous ceux-ci fournissent les contingents exploitables par les « circulants identifiés » : passages de produits d'usage illicite, situations de semi-esclavage, prostitution de femmes, etc. Les rapports sociaux, dans l'espace des territoires circulatoires ne sont pas idylliques, et si des différenciations, ethniques en particulier, en vigueur parmi les populations sédentaires y sont gommées, de redoutables processus de soumission des plus dépendants y sont en œuvre, à partir des échelles de distinction des divers circulants.

Les populations en diasporas se caractérisent par trois attributs essentiels : liens maintenus avec les villes, régions, nations, traversées par les leurs, com-

plémentarité morphologique, économique, rapide avec les sociétés d'accueil, apparition cooccurrence dans les dispositifs collectifs d'action politique, sociale, culturelle et économique<sup>11</sup>.

Quant à ceux que nous désignons comme « nomades », à défaut probablement d'un terme mieux adapté, ils manifestent une grande fidélité à leur seul lieu d'origine, qui devient dans le cas des commerçants un réservoir de clientèle, ils n'entrent en complémentarité morphologique avec les sociétés d'accueil que pour mieux maintenir leurs liens avec celles d'origine et se tiennent à distance des dispositifs politiques et citoyens locaux. L'intégration ne fait sens, pour ces populations, qu'en regard de vastes espaces transnationaux : elle est donc relative, toujours incomplète ici, puisque d'une part intense dans le lieu d'origine et d'autre part sans autre objet que celui de permettre les liens d'échange essentiels avec la société d'accueil. Des réussites commerciales sont fréquentes parmi ces populations, ce qui réalise il est vrai un modèle inusuel d'intégration.

Chaque lieu d'installation des collectifs nomades subvertit, en les ignorant, les centralités locales. Quels que soient les avatars et les appétits des dispositifs économiques étatiques, qui mobilisent et démobilisent hommes et capitaux, un collectif identitaire professionnel, commercial dans le cas qui nous intéresse, peut générer un lien social mobilisateur d'énergies, facilitateur des circulations, qui transcende la dimension strictement économique et politique des stratégies économiques « officielles », que nous dénommons « étatiques » pour mieux les opposer aux productions des réseaux nomades. Ces hommes ne sont plus seulement objets de flux, identifiables à partir de ces approches « objectivantes » qui noient le lien social dans la désignation de la puissance des processus économiques et techniques « officiels » : ils sont sujets d'une histoire séculaire des migrations, des mouvements d'hommes, qui remodèle sans arrêt les rigidités planétaires de multiples « mises sous frontières ». Le lien social qui les mobilise est à même d'imposer et de développer reproduction, bien sûr, mais encore production de normes, valeurs et statuts originaux. Ils font régner le sans mesure là où les nations ont institué la mesure en tout.

Le devenir de ces groupes de migrants renvoie moins à des processus de sédentarisation qu'à une capacité de perpétuer un rapport nomadisme-sédentarité qui déstabilise les hiérarchies de voisinage des populations autochtones. Les usages de l'espace et les rythmes de mobilité développés par de tels groupes

---

11. Ces caractères sont également présentés par Alain MEDAM. *Diaspora/diasporas. Archétype et typologie*. REMI, vol.9, n° 1, 1993 ; notre position toutefois ne souscrit pas au « tout diasporas », pas plus qu'au tout « ethnique » ou au tout « identité ». Les nomades suggèrent un type très différent, et non une classe d'une typologie des diasporas. Ce sont d'évidence des positions idéologiques qui préconisent la modélisation de tous les comportements migratoires à partir d'un type générique unique.

s'inscrivent dans des *logiques distinctes de celles qui structurent les sociétés d'accueil ou inspirent les attentes des aménageurs*. Les espaces qui jalonnent les parcours individuels ne prennent tout leur sens que si on les rapporte aux réseaux dans lesquels s'imbriquent ces itinéraires, et aux grands couloirs migratoires qui se déploient sur de larges espaces nationaux et transnationaux. Dès lors ce qui apparaît au premier abord comme minorité, interstice ou enclave, se révèle souvent porteur de centralités spécifiques. *Ces nouvelles centralités se surimposent à l'organisation sociale et spatiale de la ville d'accueil ; elles ne sont intelligibles que par rapport à des logiques qui lui sont extérieures, mais pourtant elles infléchissent sa dynamique interne*. Ces centralités sont d'une autre nature que la centralité historique et locale avec laquelle elles coïncident parfois. La tension permanente entre le nomadisme et la sédentarité précarise en effet l'inscription, massive parfois, dans tel ou tel lieu de la ville ou de ses périphéries, mais favorise en même temps la capacité à en investir de nouveaux, à se jouer des injonctions publiques et générales à la stabilité résidentielle urbaine.

Chacun s'épuise dans ces intenses circulations lorsqu'elles prennent forme d'errances, chacun vit le cloisonnement des multiples centralités diasporiques, chacun, nomade, est citoyen d'un territoire sans État ni Nation, et, structurellement le processus est en marche qui érode, détourne, au-delà de la difficile conscience individuelle, la charge symbolique des appartenances nationales. Là réside probablement la plus grande modernité du dispositif international maghrébin de Belsunce. Ces nomades rassemblent les territoires épars, scindés, déchirés, isolés par les avatars des histoires qui ont fabriqué les « puretés identitaires nationales » : de longue date ils contournent les États-nations qui n'ont pas le ressort de dépasser d'eux-mêmes leurs propres limites. Les dispositifs nomades, leur extension en véritables formes coloniales, leurs connexions remplissent probablement aujourd'hui un rôle historique essentiel, pour le meilleur, la fin des exclusions localistes, et pour le pire, la violence d'un libéralisme débridé dans l'organisation des rapports sociaux.

### **Comprendre le mouvement : des territoires circulatoires...**

Quel est ce territoire des commerçants nomades, qui élargissent l'influence économique souterraine marseillaise, par exemple, aussi loin que l'envisage l'économie officielle, mais avec tellement plus de souplesse et de sens des opportunités d'enrichissement ? Quel est ce territoire parcouru par des collectifs ouvriers ou des « élites professionnelles » en diaspora ?

## Territoires

La notion de territoire est aussi floue que celle d'identité; elle exige, à chaque usage, un rappel de sa définition. *A minima*, nous dirons<sup>12</sup> que le territoire est une construction consubstantielle de la venue à forme puis à visibilité sociale d'un groupe, d'une communauté ou de tout autre collectif dont les membres peuvent employer un « nous » identifiant. Il est condition et expression du lien social. Il advient comme *moment* d'une négociation, entre la population concernée et celles qui l'entourent, qui instaure des continuités dans les échanges généralisés. Le territoire est *mémoire* : il est le marquage spatial de la conscience historique d'être ensemble. Les éléments de scansion, continuités et discontinuités, contiguïtés et discontiguïtés, de cet espace-mémoire sont matériels, factuels, et fonctionnent comme des repères : tel évènement, tel homme, et tel emplacement, *reconnus par tous*. La mémoire collective accumule les emplacements-évènements repères et constitutifs des interminables négociations qui autorisent les changements d'expression sociale, de forme apparente. De telle sorte que l'on pourrait affirmer que *la forme territoriale est incessante négociation elle-même*.

Dans les situations qui nous préoccupent, la définition de cette notion consacre bien davantage aux temporalités qu'aux emplacements. Nous proposons de la redéfinir de telle sorte que les comportements des populations mobiles que nous avons décrites soient reconnus comme fondateurs de nouvelles légitimités sociales. De nouvelles notions nous permettent de penser ces articulations entre d'une part les structures en gestation des espaces sociaux et économiques mondiaux et d'autre part les processus de naturalisation, dans ces mêmes espaces, des initiatives de populations capables de tirer ressource de leur savoir – excéder des cadres, des frontières, de « mise en sédentarité » des lieux-nations ou de leurs unités plus restreintes.

Pour nous donc, la mémoire en partage, qui permet d'affirmer une identité circulatoire, est *extensive* autant que le sont les territoires des circulations : elle signale non pas l'épaisseur des lieux de résidence mais *les moments des négociations* qui permettent de porter plus loin ses initiatives, de rencontrer, de traverser plus de différences, comme autant de situations et de circonstances fondatrices. Cette mémoire collective n'est pas essentiellement attachée aux lieux, même sur le mode des superpositions indiqué par la remarquable découverte d'Halbwachs dans sa recherche sur les coexistences en Palestine : elle est avant tout souvenir des accords de parole, des échanges d'honneur, qui fluidifient les

---

12. On reconnaîtra dans les douze lignes qui suivent quelques positions clés de Maurice HALBWACHS, en particulier exprimées dans *La topographie légendaire des Évangiles en terre Sainte*. PUF, 1942.

circulations, qui permettent d'échapper aux régulations étatiques formelles, de contourner les règles de construction des frontières entre territoires et entre univers de normes, celles qui disent les conditions du passage d'une sédentarité à une autre. La référence à cette mémoire collective autorise chacun à aller plus avant, à se présenter encore et encore, à s'agréger à d'autres, ou bien l'expulse de l'espace des multiples étapes et réseaux supports à l'*initiative circulatoire*.

### Territoires circulatoires

Ces territoires, lorsqu'ils englobent les réseaux définis par les mobilités de populations qui tiennent leur statut de leur savoir-circuler, nous les nommons *territoires circulatoires*. Tout espace est circulatoire, par contre tout espace ne fait pas territoire. La notion de territoire circulatoire constate la socialisation d'espaces supports à des pratiques de mobilité. Cette notion introduit une double rupture dans les acceptions communes du territoire et de la circulation ; en premier lieu elle nous suggère que l'ordre né des sédentarités n'est pas essentiel à la manifestation du territoire, ensuite elle exige une rupture avec les conceptions logistiques des circulations, des flux, pour investir de sens social le mouvement spatial. Le déplacement, qui ne peut dans cette perspective être considéré comme l'état inférieur de la sédentarité, confère à ceux qui en font leur principal lieu d'expression du lien social le pouvoir du nomade sur le sédentaire : la connaissance des savoir-faire chemin, condition de la concentration-diffusion des richesses *matérielles et immatérielles*, donne pouvoir sur l'ordre des sédentarités, et plus particulièrement sur sa manifestation première, l'espace urbain.

Ces populations mobiles, en diasporas, errances, nomadismes, accrochent tous les lieux, *parcourus par elles-mêmes et d'autres reconnues comme proches*, à une mémoire de nature *collective* qui, aussi immédiatement extensive que le sont les mouvements de traversée d'espaces nouveaux, désigne des entités territoriales « *autres* », *nécessairement superposées* aux locales, un temps ou longtemps. Ainsi sont fédérés étapes et parcours, supports aux multiples réseaux d'échanges et conditions de l'incessante mobilisation pour faire circuler hommes, matières et idées.

Les individus qui se reconnaissent à l'intérieur des espaces qu'ils investissent ou traversent au cours d'une histoire commune de la mobilité, initiatrice d'un lien social original, sont étrangers au regard des « légitimes autochtones ». Cette étrangeté même les place en position de proximité : ils connaissent mieux que les résidents les limites de la ville et négocient ou révèlent, voire imposent, chacun selon des modalités et des « pré-acquis » différents évidemment, leur entrée ici sans pour autant aujourd'hui, – est-ce là un trait majeur de la mondialisation ? – renoncer à leur place là-bas, d'où ils viennent, et à l'« entre deux » où, parfois, ils demeurent longtemps.

L'expansion de ces territoires, inséparable des solidarités qui les constituent en topiques d'échanges de haute densité et diversité, génère sans cesse de nouvelles connivences avec de nouveaux autres, fédérés au collectif circulaire pour mieux transiter, atteindre des marchés, des emplois, des sites, de plus en plus lointains. Les différences attachées à l'ethnicité en sont de plus en plus bannies. L'éthique sociale intermédiaire qui permet de dire le lien, pour certains sur le mode de la parole donnée ou d'usages spécifiques, souvent originaux, avec les autres toujours plus autres par leurs origines, mais proches par leur situation de mobilité, est fondamentalement civilisatrice : exit le marquage le plus usuel entre autochtone et étranger, ethnique parfois ; en somme, l'identité commune à tous les arpenteurs des territoires circulatoires est faite de la plus grande interaction possible entre altérités...

La notion de *territoire circulaire* habilite une démarche anthropologique étendue à la définition d'espaces relativement autonomes supportant des segmentations sociales et économiques originales. La mobilité spatiale exprime donc plus qu'un mode commun d'usage des espaces, mais aussi des hiérarchies sociales, des reconnaissances qui donnent force et pouvoir, qui dissimulent aux yeux des sociétés de sédentaires des violences et des exploitations non moins radicales, mais autres, obscures, peu visibles, parce que l'ailleurs de l'étrange ne se confond pas avec l'ailleurs du lieu pour celui demeuré dans l'immobilité de ses certitudes indigènes. Les personnes en situation d'errance, *quelles que soient leurs origines et leurs fortunes*, paient un tribut élevé pour acquérir un peu de protection des circulants maîtres de leurs mobilités : passages de frontières à risques, clandestinités diverses, tâches pénibles sans limites horaires autres que l'épuisement de certaines formes de travail « au noir »...

Villes et villages sont parsemés de ces lieux de l'articulation entre territoires circulatoires et espaces locaux, mais c'est la logique de flux, de mouvement, l'ordre des temporalités qui crée la connexion, qui habilite le lieu à exprimer ce rôle d'interface.

Les lieux et emplacements, souvent interchangeable, supports à la manifestation de ces articulations, aux coprésences, sont à décrire et à concevoir comme contextes, décors parfois : ils ne prennent sens et n'introduisent à la compréhension des mutations générales tributaires de ces vastes mises en mouvement de collectifs humains qu'en tant que témoins et supports des mouvements. Ils manifestent *la venue à forme socio-spatiale des temps-négociations* des réseaux.

Les circulations produisent et décrivent de *nouvelles unités urbaines* composées d'éléments de diverses villes, villages, toujours d'étapes ; ces espaces-temps urbains *se manifestent comme une vaste centralité et substituent la fluidité de leur organisation multipolaire, sans antériorité autre que celle permise par l'actualité des circulations, à l'ordre historique rigide des hiérarchies de périphé-*

*ries et de centres locaux.* Une grande labilité caractérise les lieux d'articulation entre territoires circulatoires et espaces locaux, de telle sorte que tel emplacement, marché, rue commerçante, peut disparaître rapidement pour apparaître tout aussi rapidement dans un autre quartier de la ville, de la périphérie, de villes ou villages voisins, drainant les mêmes populations; de telle sorte encore que les lieux-articulations spécialisent les populations qu'ils attirent, ethniques ici, à Belsunce puis Porte d'Aix, mêlées plus loin, dans un grand marché public de périphérie; de telle sorte encore qu'apparaissent en ces lieux des entrepreneurs d'origines fort différentes au fur et à mesure de l'expansion des territoires circulatoires. La dissémination par coprésence des différences d'origine des entrepreneurs dans les multiples emplacements d'articulation entre mouvement et sédentarité réalise le reflet des capacités, que nous désignons comme civilisatrices, de métissage dans l'univers des transactions et alliances des territoires circulatoires.

### De l'ethnique à l'étranger

Un acquis de nos diverses recherches réside dans la nécessité de ne pas rendre compte de ces mouvements et de ces compétences comme spécifiques des migrants désignés en tant que pauvres et ethniques: l'« ethnic business » fait aujourd'hui mode, mais l'inscription des populations les plus diverses dans les processus de mondialisation est relativement masquée par cette centration sur l'exemplarité des « ethnics ». Non seulement des élites professionnelles, ouvriers du fer ou employés de firmes multinationales, constituent de telles configurations socio-spatiales du mouvement, mais encore des jeunes à la recherche d'opportunités se déplacent dans les territoires circulatoires de leurs familles, clans pour les Tsiganes, diasporas pour d'autres, des femmes migrantes primo-arrivantes y trouvent appui pour découvrir l'étape qui permettra d'envisager une existence nouvelle... C'est pourquoi il est nécessaire de généraliser la notion d'étranger à tous ceux, quelles que soient leurs origines, qui arrivent, passent, s'installent dans des territoires où ils ne sont pas « référencés » par ces « autochtones » qui ont négocié depuis longtemps leur place dans les hiérarchies des légitimités locales. *L'ethnique doit donc laisser place à l'étranger dans cet effort de compréhension.* C'est dire que si l'ethnic-immigrant « bricole » d'une façon affirmée, ou exemplarisée, les normes et valeurs, éventuellement les réglementations et les lois, de la société traversée ou investie, d'autres populations moins visibles, moins désignées, de *l'intérieur même* de ces univers normatifs et normalisés, les négocient, les contournent elles aussi, mais autrement. La compétence pour entrer et sortir d'univers de normes locales concerne tout autant le Marocain activant sa part de territoires circulatoires en de nombreuses étapes/ réseaux entre Marrakech et Marseille, que le

jeune autochtone Toulousain, fils de « bonne famille » et élève ingénieur, franchissant à la fois les frontières internationales et les cloisonnements de normes lorsqu'il se déplace à Barcelone pour l'achat puis le convoyage d'héroïne<sup>13</sup>. Les réseaux, la nature des liens sociaux, qui supportent leurs déplacements sont très différents, antagoniques même, mais le savoir tirer ressource des circulations est de nature proche. L'un comme l'autre prennent place dans des territoires circulatoires qui négocient de fait la contemporanéité de leurs activités et la simultanété de leurs présences dans les espaces de la ville et du transit.

Deux déplacements de sens s'imposent donc à nous : de l'ethnïc à l'étranger d'une part, ou mieux, pour se détacher de cette catégorisation de l'ailleurs lointain, à *l'étrange*, et d'autre part, de la migration à la mobilité. Immigration, émigration, migration même, renvoient trop à cet univers de l'autre distant, différent, ethnique. Si les mouvements que nous appréhendons chez le migrant ethnique comme expression, mise en œuvre des processus de mondialisation, sont bien tels, alors tous les mouvements de population qui apparaissent dans les espaces les plus restreints n'échappent pas à ce sens nouveau, à ce langage balbutiant de la mondialisation : la transformation du statut des uns ne peut que modifier l'édifice général des représentations, des valeurs et des normes qui lui donnent sens singulier. Une sémantique générale nouvelle s'impose à partir de l'irruption d'éléments de sens nouveaux. Dès lors l'urgence consiste à produire les notions, les modes d'observation et de description, qui rendent compte des articulations et simultanétés des mouvements généralisés qui redéfinissent les règles de l'« être ensemble », dans les côtoiements des voisinages *momentanés*, le marché, tel ou tel emplacement de l'espace public, *et durables*.

### Entrer, sortir

L'entrée dans ces territoires circulatoires s'effectue toujours sur le mode de la cooptation à partir d'une solidarisation forte autour de conventions, de règles éthiques, de normes, permettant les régulations internes en l'absence de codifications juridiques écrites et d'instances policières ou judiciaires spécialisées ; l'entrée dans les réseaux des économies souterraines telles que celles que nous décrivons dans les entours méditerranéens s'effectue par exemple lors d'une transaction d'achat en présence d'un « notaire informel », hadj, ou pied-noir vivant de ses relations avec les deux bords de la Méditerranée, ou encore commerçant influent ayant quitté « dans l'honneur » les activités souterraines : celui qui était jusque là « client » est alors pressenti pour vivre de ses

---

13. A. Tarrus et L. Missaoui, *Les nouveaux trafiquants de psychotropes entre Barcelone et le Sud de la France*. Trabucaire. 1999.

convoyages ; l'influence commerciale qu'il a acquise dans tel lieu et la considération qu'il a su faire naître chez ses fournisseurs produisent cette cooptation qui lui confère un statut nouveau, l'introduisent dans ces territoires circulatoires parsemés de ressources et d'opportunités nouvelles et nombreuses, éparpillées désormais tout au long de ce qui n'était pour lui qu'un itinéraire entre origine et destination. Pour l'ouvrier de la sidérurgie « adoubé » en « homme du Fer-Lorrain », le processus est assez proche, par ses effets au moins : toutes les implantations des « Lorrains », de par le monde, lui sont ouvertes, à lui et à ses enfants, comme autant d'opportunités professionnelles. Pour les uns et les autres, un moment existe où est manifestée l'adhésion à des codes d'honneur, où parole est donnée et échangée devant témoins « dignes » : désormais l'individu nouvellement agrégé et ses proches pourront déployer leurs projets dans un milieu social où les opportunités sont multipliées par le passage de la référence identitaire antérieure, celle indiquant qui est institué identique par naissance, à la nouvelle référence métisse et cosmopolite, qui dit avec quels autres ils partageront désormais leur destin.

La sortie sanctionne l'écart à la parole donnée ou au contraire la réussite : dans le premier cas, les individus de forte notoriété qui l'ont accueilli discréditent immédiatement et définitivement celui qui a « mal agi », mis en danger la cohésion du collectif. Nous avons pu constater le cas d'un commerçant toulousain de tapis, d'origine juive séfarade, qui, pour avoir accepté en connaissance de cause de revendre un chargement de marchandises, destiné à un commerçant turc installé à Marseille, dérobé dans le camion qui effectuait le transit depuis Bruxelles, fut expulsé des réseaux commerciaux : plus aucune « fourmi », ni aucun revendeur de marché ou de porte-à-porte, n'est retournée acheter chez lui. Ce déclin n'a pris qu'une semaine : un hadj sénégalais de Marseille, « parrain » de ce commerçant, c'est-à-dire qui l'avait en premier lieu institué comme correspondant de nombreux circulants, avertit immédiatement des personnalités des diverses composantes des réseaux commerciaux centrés sur Belsunce. La diffusion de l'annonce de la mesure d'exclusion dura environ trois journées, de Marseille à Bruxelles, Toulouse, Montpellier et Alicante. Cinq semaines après cet événement, le commerçant quittait définitivement son commerce, après une revente en moins-value. Les cas inverses sont plus fréquents où, après un temps de circulation, une « fourmi » s'installe en magasin dans un des emplacements étapes des territoires circulatoires, d'abord articulant officialité et subterranéité par des ventes de produits fiscalement en règle ou non, puis par des seules activités d'officialité. Ce parcours, cet itinéraire d'intégration, inusuel pour les sociétés d'accueil, est considéré dans le milieu des circulants comme une réussite : ces personnes fournissent souvent les témoins des cooptations, voire les « notaires informels ».

## Articulations et superpositions territoriales

Nous ne pouvons adhérer aux analyses dominantes localisées dans le seul espace de la ville « d'arrivée », qui serait à même de permettre toutes les lectures des faits de circulation, ni davantage considérer que la mobilisation internationale de la force de travail est l'unique mode de traversée des espaces interurbains ou internationaux. Il s'agit là de deux dispositions de recherche, en cohérence avec les logiques localistes, qui interdisent l'appréhension du mouvement de traversée comme source de sens. Nous désirions *prendre au sérieux* les narrations que font les populations mobiles de leurs parcours et qui mêlent à l'ici, où ils sont aujourd'hui, et au là-bas, d'où ils viennent et retournent sans cesse, un *entre deux*, jamais épuisé entre ces deux bouts de trajectoire, qui disent *projet* là où nous voyons *exil*, *circulation* là où nous exigeons *fixation*, enracinement. Notre curiosité ne consiste pas à savoir si cet autre est plus ou moins étranger, plus ou moins objet *pour nous*, mais, sachant qu'il est *Autre*, voir enfin, révéler, ce qu'il produit, *de sa différence*, entre ses lieux et les nôtres.

C'est par la connexion des différents étages territoriaux constitutifs des cheminements, par les articulations entre temps et espaces des trajectoires singulières et des destins collectifs, que nous mettons en évidence deux modes de construction sociale de la ville. Celui, autochtone, localisé, redevable des hiérarchies territoriales et politiques nationales, de l'ordre historique de nos centralités, porté plus particulièrement par les élus et les aménageurs. Sa production spatiale est celle de la juxtaposition ; c'est celle de l'État qui dit, qui fait, qui a. Et trop de chercheurs ont examiné l'être mobile sous cette seule perspective de l'immigrant, qui permet le repérage de la position de l'autre par rapport à l'indigène. Le deuxième mode de construction sociale de la ville, *dissimulé derrière l'évidence locale des juxtapositions*, dit que tel lieu discret de la cité est un point de passage, d'échange, une halte où l'on se reconnaît, de haute densité relationnelle pour des populations qui tiennent puissance sur l'espace de leur capacité de déborder, traverser ainsi les assignations politiques aux juxtapositions locales ; les lieux constitutifs de nos légitimités « identitaires » locales sont ainsi recomposés en un vaste territoire échappant à nos centralités, animé d'incessants mouvements, hors des étroits maillages de la technostucture, fluide, à distance de l'État et peu saisissable par les rationalités de l'installé. Ce mode là est fait de *superpositions*. Les lieux fréquentés, habités, traversés, sont saisis comme éléments de vastes ensembles territoriaux supports aux réseaux et références des collectifs mobiles, riches ou pauvres, ethniques ou non. Il s'agit bien de *territoires circulatoires*, *productions de mémoires collectives cosmopolites* et de *pratiques d'échanges sans cesse plus amples*, où valeurs éthiques et économiques *trans-versales*, *trans-frontalières*, *inter-culturelles*, *inter-ethniques* viennent à forme sociale originale et diffé-

rencent des populations sédentaires. Deux objets de recherche s'imposaient donc à nous *simultanément* : définir au mieux ces territoires circulatoires et comprendre comment les juxtapositions d'espaces qu'ils génèrent s'articulent aux espaces autochtones, locaux. En effet les vastes territoires circulatoires, aux centralités multiples, puisque supports à de nombreux réseaux, *coïncident rarement avec les centralités urbaines locales*, réifications premières, constituées en « histoire du lieu », de la vieille assignation à immobilité de nos sociétés et de leurs institutions.

### **Territoires autres et formes d'intégration inusuelles**

Les territoires circulatoires se comportent comme des supports commodes, lieux privilégiés des bricolages et des interactions d'entrée et de sortie des statuts de chacun qui les parcourt, espaces qui permettent, n'en déplaise à la grande tradition de l'action sociale constitutionnelle – qui mesure la place, la distance, où se tient l'autre par rapport à ce centre virtuel de la « citoyenneté » – ou encore à celle de l'École de Chicago — je pense à cet « homme marginal » de Park, ni d'ici ni de là-bas –, d'être à la fois d'ici et de là-bas, tout proche et très lointain en même temps, selon les opportunités et les types d'échange en œuvre dans la trame dense des côtoiements. *Le territoire circulatoire ne confère aucune indigénéité, même s'il donne compétence* : il est espace-temps de la transition-mondialisation, il est intermédiaire, nouvelle instance intégratrice aux sociabilités les plus cosmopolites. Nos enquêtes récentes, concernant l'apparition de transformations cosmopolites dans des ports de la côte espagnole méditerranéenne, nous permettent d'appréhender comme fait social généralisé la cooccurrence de l'apparition du commerçant ethnique, le retour de vieilles diasporas locales, l'irruption d'entrepreneurs, de financiers venus des centralités nationales, de « petits migrants », arrivés d'autres nations ou d'autres régions, ou de villages voisins, pour de « petits emplois », de fonctionnaires internationaux. Ces observations impliquent que ces territoires circulatoires fonctionnent comme supports à des formes de transactions /articulations multiples – entre mobilités et sédentarités, informalité et officialité, solitude et communautarisation, étrangers et autochtones, élites et apprentis...

Un des effets les plus paradoxaux en apparence des modalités d'association-dissociation entre territoires circulatoires et lieux de résidence, de sédentarité relative, réside dans le double statut simultanément des lieux de résidence concentrant des populations de « fourmis » des économies souterraines internationales, et plus particulièrement des Maghrébins. Des chercheurs signalent la « ghettoïsation » croissante de quartiers périphériques d'habitat

social peuplés de migrants ; certains parlent même de « sécession<sup>14</sup> » politique et sociale. Il est en effet aisé d'observer les distances de plus en plus grandes, marquées souvent par des comportements revendicatifs des jeunes, manifestées par les habitants de ces quartiers par rapport aux autres populations urbaines. C'est pourtant aussi dans ces lieux que résident les fourmis et autres entrepreneurs des économies souterraines les plus actifs, les plus circulants, les plus susceptibles d'influence sur les destins collectifs des migrants. De fait le développement de ces compétences circulatoires, de ces initiatives de « l'entre deux mondes », parmi des populations concentrées dans ces zones d'habitat objets de l'observation et de la sollicitude des dispositifs sociaux de l'intégration suggère de telles prises de distances. Les familles marocaines, par exemple, « s'étalent » de plus en plus dans de vastes espaces internationaux et utilisent les localisations collatérales comme autant de ressources, pour les circulations bien sûr, mais aussi pour l'emploi ou la formation des jeunes<sup>15</sup> ; d'une façon générale l'expérience de telles compétences place à distance des sollicitations pour des parcours d'intégration locale. Les échelles territoriales des devenirs familiaux sont de plus en plus internationales, dans ces populations, et les capacités métisses liées aux formes relationnelles caractéristiques des territoires circulatoires permettent aux uns et aux autres de manifester des présences résidentielles à distance des attentes et des régulations locales. Relativisant les frontières ethniques dans l'espace circulation, ces populations manifestent dans leurs étapes résidentielles des mises sous frontière radicales. Nous avons par ailleurs constaté la réalité du risque couru par ceux qui évoluent de façon continue dans les territoires circulatoires d'une dissociation forte entre univers domestique, résidentiel, familial et univers des commerces, des ententes, des circulations.

Les réussites les plus affirmées des populations mobiles dans la construction de rôles locaux transformant les sociabilités générales et historiques caractérisent ceux qui savent instaurer des moments d'allers-retours immédiats, furtifs ou relativement durables, démonstratifs ou peu visibles, entre univers de normes, d'appartenances différentes, ceux en somme qui savent articuler circulations et étapes. *La notion de « territoire circulatoire » permet de dire comment aujourd'hui être d'ici et de là-bas est simultanément possible.*

---

14. On lira les divers travaux de Marie-Christine JAILLET, Laboratoire CIRUS-Cieu (CNRS – Université Toulouse-Le Mirail. Par ailleurs le terme de « ghettoïsation » est impropre pour désigner la situation résidentielle de populations aux mobilités plus affirmées, en amplitude et en fréquence, que celles des populations autochtones et voisines...

15. A. TARRIUS : *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, communautés, jeunes sans emploi et renouveau des civilités dans une ville moyenne française*. Trabucaire. Canet. 1997, 2<sup>e</sup> éd. 1999.

## Vers de nouveaux cosmopolitismes

L'exemple du Levant espagnol illustrera notre propos.

Les émeutes racistes survenues à Santa Coloma, dans la périphérie de Barcelone, en juillet 1999, puis en divers autres lieux de la Catalogne, et en Andalousie, à El Ejido, près d'Almeria, en février 2000, ont réactualisé l'image ancestrale d'une société espagnole animée d'une radicale xénophobie anti « Maures ».

La région pauvre d'émigration traditionnelle, l'Andalousie, comme celle, riche, d'immigration, la Catalogne, ont mis en scène les pogroms anti-arabes et anti-africains. Dans la première, pour le dire rapidement, le passage d'une agriculture familiale pauvre nourrissant péniblement des familles amputées par l'exil des enfants, toujours en surnombre, à une horticulture intensive sous serre produisant quatre à cinq saisons annuelles de légumes, a provoqué l'appel tout aussi intense d'une main-d'œuvre immigrée, marocaine par commodité<sup>16</sup>, particulièrement exploitée. Sommeil, à dix, sous des plastiques, au fond des serres, hygiène inconnue ou tributaire de l'eau très polluée des canaux d'irrigation, nourriture insuffisante, pour ne pas entamer les maigres pécules du travail « au noir », prostitution sordide de jeunes femmes enlevées à leurs familles marocaines abusées par les promesses d'un mariage dans l'« el dorado » espagnol, mise en compétition de la misère des « Maures » avec celle des « Russes<sup>17</sup> », migrants d'Europe de l'Est, pour le travail dans les serres des hommes mais encore pour la prostitution des femmes. Nous avons là le lot mondialisé de l'assujettissement des pauvres par les riches et l'administration de la preuve que ce type d'exploitation est fondamentalement structurant des phénomènes migratoires. À El Ejido, trente mille Marocains étaient approximativement identifiés en février 2000 : parmi eux 20 000 étaient des « sans-papiers », des errants de la misère. Les émeutiers andalous ne les pourchassèrent pas : ils risquaient ainsi d'endommager les serres ; ils préférèrent brûler des appartements qui abritaient des immigrants en situation légale, frapper des hommes et des femmes Arabes occupés à des activités de voisinage quotidien dans la ville même d'El Ejido. Le message est clair : il ne faut pas prendre place ici, paraître, bénéficier de quelques lois qui confèrent humanité au travailleur. Reproduction, « acclimatée » au contexte « civilisé » de la Communauté Européenne, d'affrontements autrement meurtriers dans les Balkans. Lutttes interethniques, lutttes interreligieuses, sur fond d'exploitation économique radicale.

---

16. Les enclaves espagnoles de Ceuta et de Mélila concentrent des migrants marocains pauvres et des réseaux espagnols organisent, après divers filtrages, leurs transferts vers l'Andalousie.

17. En fait de « Russes », il s'agit surtout de Roumains : les désignations xénophobes, là comme ailleurs ne s'embarassent pas de tels amalgames.

A Barcelone et en Catalogne, le « traitement » des immigrants pauvres, et des Andalous en particulier, est chose fort ancienne : l'agglomération même est structurée suivant des logiques migratoires portées à configurations ethniques. La ville centre de Barcelone agglomère une forte densité de Catalans, et pour eux les gouvernements nationalistes de l'après-franquisme œuvrent avec zèle, quant aux communes périphériques, elles concentrent les Andalous ou les autres Espagnols, et les Gitans non-catalans, ceux d'origine catalane se regroupant dans des quartiers du centre, comme Sant Antoni ou les Barris de Gracia. Lorsqu'en juillet 1999 environ un millier de personnes se rendirent à Santa Coloma, dans la banlieue nord-est, pour « casser du Maure et du Noir », les dirigeants locaux tentèrent d'étouffer l'affaire en attribuant ces exactions aux « autres migrants des banlieues dépossédés de leurs emplois », c'est-à-dire aux non-Catalans. Hélas pour cette rhétorique, en septembre et octobre 1999, des émeutes racistes encore plus violentes se manifestèrent dans des petites villes des milieux ruraux catalans, au Nord de Barcelone. Le nationalisme catalan entretenu par toutes les forces politiques locales d'avant-plan, qui avait contribué à vaincre et dépasser le fascisme franquiste, avait persuadé les populations que l'ère de la tranquille installation dans les dividendes de l'affirmation identitaire locale était enfin arrivée : cette parousie, effectivement accompagnée d'un développement économique important dans tous les secteurs d'activité, se prêtait bien à l'« importation » de travailleurs aussi noirs que les activités qu'on leur proposait, mais pas d'êtres humains qui laissèrent rapidement augurer des descendance « grises ». Au Sud andalou, comme au Nord Catalan, les prétextes à pogroms furent des liens ou des incidents entre hommes arabes ou Africains et femmes locales.

Ces deux situations paroxystiques exposent probablement la répétition des scénarios récurrents de l'exploitation de l'autre, tenu comme totalement autre, à une distance telle que le moindre échange non estampillé du sceau de l'inégalité est impossible, inconcevable. Accumulation, instrumentation, assujettissement : deux régions, qui entretenaient historiquement des relations de dépendance-exploitation par les migrations internes, dès lors qu'un tiers extérieur prend place, expriment les mêmes comportements xénophobes. Pourtant l'intérêt de cette description est ailleurs, dans la façon dont ces événements attirent l'attention sur de vieilles répétitions, d'effrayantes régressions, *alors même* que des régions voisines vivent, dans le non-désigné, des transformations d'un autre type et d'une autre portée.

Ce phénomène, de dissimulation d'une transformation sociale par l'exhibition de faits de crises, nous l'avons identifié, lorsque se mettent en place des territoires circulatoires à l'initiative d'étrangers aux lieux, toujours très minoritaires par rapport aux flux de collectifs migratoires, mais sources de production de formes sociales nouvelles, donc hautement créatifs et porteurs d'avenir.

L'évolution des formes sociales et spatiales de la région du Levant espagnol située entre Valencia et Murcia, et plus particulièrement le triangle dont les côtés mesurent environ quarante kilomètres, Benidorm-Alicante-Elche, qui rassemble plus de 650 000 habitants, est particulièrement intéressante à observer conjointement à celle des deux régions déjà signalées.

Le moment clé de l'entrée du port d'Alicante dans de nouvelles configurations cosmopolites propices à son développement réside dans les années 1961 et 1962 : c'est alors qu'environ 2 800 Pieds-Noirs, pour la très grande majorité ayant fait un aller-retour de deux ou trois générations du Levant d'Alicante vers l'Algérie, rejoignent les 1 900 déjà revenus du Maroc quelques années auparavant. On signale parmi ces familles, des noms célèbres, tel Ortiz, de personnes engagées auprès de l'Organisation de l'Armée Secrète qui attirent dans leur sillage non seulement des populations « pieds-noirs » d'origines européennes diverses<sup>18</sup>, mais encore des Algériens arabo-berbères qui vivront là d'autres destins que ceux marqués, en France, par l'enfermement des harkis. Ce collectif investit rapidement dans la construction d'un vaste ensemble résidentiel côtier et y réside, en même temps qu'il permet un essor du port d'Alicante en multipliant ses liens avec les pays arabes du Maghreb et du Moyen-Orient. La migration d'exil, de repli, devient retour d'une population initiatrice de liens nouveaux avec l'espace sud-méditerranéen. Cette influence n'est pas absente de la fixation sur les côtes, de Benidorm à Alicante, de populations arabes riches : villas et espaces résidentiels et de loisirs des unes et des autres éloigneront un peu le touriste moyennement fortuné d'été pour fixer des populations retraitées de l'Europe du Nord ; les Anglais se déploieront des côtes vers le quartier central historique, le « quartier Maure » constitué de petites maisons abritées, réhabilitées avec goût. Cependant à la fin des années 80, et tout au long des années 90, le port d'Alicante devient une importante frontière avec l'Algérie, et en particulier Oran : la France restreint les visas et le voyage maritime depuis Marseille est coûteux, le Maroc ferme sa frontière d'Oujda avec l'Algérie, rendant le voyage terrestre hasardeux. Alicante accueille les flux d'Algériens : un espace est aménagé sur une jetée d'accostage, avec ses bureaux de change, ses boutiques-bazars, ses cafés abritant de multiples transactions, sa gare routière extérieure permettant le stationnement d'autocars en partance pour les principaux lieux de résidence des Algériens en Europe. Les Marocains, nombreux à emprunter les autoroutes de la côte méditerranéenne pour rejoindre leur pays ou en venir, choisissent Alicante comme étape espa-

---

18. On lira le remarquable ouvrage d'un jeune chercheur de l'Université d'Alicante : Juan David SEMPERE SOUVANAVONG, *Los « Pieds-Noirs » en Alicante. Las migraciones inducidas por la decolonización*. Publicaciones de la Universidad de Alicante. 1997. Par ailleurs, un article de J.-D. Semper sur les transits d'Algériens par Alicante sera bientôt publié.

gnole des réseaux, précisément en vertu de la diversité des modes de communications présents. Ainsi s'est affirmé un dispositif d'« étape-circulation » particulièrement riche : plus de quarante boutiques-bazars spécialisées chacune dans des ventes prisées par les circulants dans le quartier résidentiel qui jouxte le port, plus de soixante boutiques de vente de tapis de toutes formes et de toutes figurations dans le village de Crevillente, voisin d'Elche, le long de l'autoroute, tissés sur place par des petites entreprises espagnoles qui se sont reconverties à « l'art musulman », comme nous disait l'un d'entre eux, et enrichies. Ces boutiques, à Crevillente, vendent accessoirement, et en petite quantité, les autres marchandises généralement chargées pour les voyages vers le Maroc, et renvoient systématiquement à celles spécialisées d'Alicante, qui ne commercialisent pas, évidemment, des tapis ; ce dispositif s'étale sur quarante kilomètres à partir d'Alicante et englobe Elche, où un quartier s'est développé en véritable « village-urbain » algéro-marocain, abritant les marchands, leurs aides nombreux, et les ouvriers des orangeries et industries voisines.

Alicante est, historiquement, le port de Madrid, par la route d'Albacete, l'extrême limite des Pays Catalans, et la porte de l'Andalousie : sorte de « pliure » entre les deux régions espagnoles de la richesse et de la pauvreté, et le centre politique national ; le triangle Benidorm-Alicante-Elche est en quelque sorte « neutralisé » du point de vue des oppositions frontales entre identités locales. La trilogie Andalousie, Castille et Catalogne y est présente et ménagée depuis des siècles. Les sociétés commerciales, l'import-export madrilène, sont donc bien présentes, et des aménagements urbains le signifient depuis les années 60.

Cette fonction de transit vers des espaces lointains a attiré, surtout dans la dernière décennie, des populations internationales en réseaux : Pakistanais, liés à Andorre et à Londres, Laotiens, présents dans les marchés locaux par la vente de bijoux-babioles fabriqués de par le monde et commercialisés carrer de la Boqueria à Barcelone, Sud Américains, Sénégalais, sont présents et actifs. Les Gitans, eux, se sont localisés dans les nombreux interstices qu'offre cette vaste conurbation et vendent des tissus et des dessous féminins sur les marchés publics ou dans les rues.

Enfin, l'installation d'environ un millier de fonctionnaires européens de l'Institut Communautaire de Normalisation réalise encore une présence de circulants qui, avec les professions induites et les familles, se chiffre autour de six mille nouveaux habitants.

Chacune des villes, mais aussi chaque population, déploie ses propres stratégies de développement ; ainsi le port d'Alicante, disposant d'un statut autonome, se dote d'infrastructures de loisirs, multiplexe de cinémas, casino, hôtels, restaurants, à vocation des populations résidentes sur cinquante kilomètres de côte que des transports maritimes ultra-rapides rabattront vers cette

enclave de cocagne. Pour mieux signifier son unité face à la ville d'Alicante dans laquelle le Port est enserré, un passage sous-marin entre les deux jetées est creusé « afin de les unifier en une entité urbaine gérable », nous dit un responsable commercial. Les autorités municipales, quant à elles, jugent l'initiative intéressante d'une part parce qu'elle contribue au développement de la ville et d'autre part parce qu'elle « concentre tous les bruits des loisirs sur la mer qui les engloutit » nous déclarait une personnalité municipale. Quant au développement des bazars et commerces « ethniques », cet élu nous signalait que *« tout ce qui importe c'est qu'ils accompagnent les politiques municipales de réhabilitation quand il y a lieu ; pour le reste, ce n'est pas notre affaire, chacun ici adore le Dieu qui lui convient le mieux et mange ce qui fait goût pour lui – lo que li guste –, selon une expression catalane »*. Nous sommes loin des déclarations marseillaises sur la *« nécessaire reconquête du centre ville arabe »*, ou barcelonaises sur *« la nécessité de faire une place aux étrangers dans un aménagement spécialisé de périphérie »*, obtenues auprès de responsables politiques.

Ce type de configuration multipolaire spatialement et socialement, carrefour de réseaux proches et lointains, caractérise « l'entre deux » méditerranéen espagnol, mais encore quelques villes portuaires de dimensions moyennes en Italie et en Grèce, pour ne parler que des côtes euro-méditerranéennes.

Ce modèle paisible se développe alors même que les affrontements racistes revêtent ailleurs, sur ces côtes, une extrême violence : bien sûr deux modèles migratoires extrêmement contrastés s'opposent entre d'une part la profusion des initiatives de circulants à Alicante et l'entassement-assujétissement de migrants surexploités en Catalogne et en Andalousie. Il n'est pas certain que la seconde configuration ne marque la limite même des modernisations des deux régions concernées alors que la première, dans la région d'Alicante, permet d'apercevoir des possibilités de développement aussi vastes que les circulations mondiales le permettent actuellement.

Les mouvements, essentiellement migratoires, qui peuplent sans cesse ces territoires sont historiquement nouveaux : ils ne répètent pas des modes migratoires identifiés par le passé car ils échappent désormais, *par une cohésion apparemment paradoxale parce que jamais atteinte par l'ordre des Etats-nations*, aux emprises politiques régulatrices.

*Car telle est la finalité historique de ces territoires circulatoires, celle qui nous concerne particulièrement : d'abord apprendre à qui veut l'apercevoir que le territoire ne produit pas que de l'identité, notre identité, mais aussi de l'altérité, de l'étrange, leur différence, en situant le monde dans le lieu, et ensuite instituer des modes de transversalité, des entre-deux, des périphéries, des marges, des métissages, qui bousculent irrémédiablement les topiques de la centralité, celle de la ville et celle de l'identité bien sûr, en les tirant du lieu vers le monde...*

## Références bibliographiques

- ANDERSON B. (1983), *Imagined Communities*, Verso.
- ANDERSON N. (1996), *Le Hobo. Sociologie du sans abri*, post-face d'Olivier Schwartz, Nathan.
- ANSELME M., PERALDI M. (1990), *Marseille et ses sœurs*, Cerfise et Plan Urbain.
- ASCHER F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, éd. Odile Jacob.
- BARELY. (1982), *Le paradoxe et le système*, Anthropos.
- BASSAND M. (1997), *Métropolisation et inégalités sociales*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- BASSAND M., BRULHARDT M.C., HAINARD, SHULER (1984), *Les Suisses entre la mobilité et la sédentarité*, rapport de Recherche, IREC, Lausanne, n° 38.
- BASSAND M., BRULHARDT M.C. (1980), *Mobilité spatiale*, éd. Georg.
- BORDREUIL S. (1988), La ville, les flux, *Espaces et Sociétés*, n° 43.
- BORDREUIL S. (1995), De la densité habitante aux densités mouvantes : l'hyperurbanité, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 67.
- BORJA J., CASTELLS M. (1997), *Local and global management of Cities in the Information Age*, Earthscan.
- BOUHNİK P. (1994), *Le monde social des usagers de drogue dure en milieu urbain défavorisé*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris 8.
- BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Minuit.
- BOURDIEU P. (2000), *Les structures sociales de l'économie*, éditions du Seuil.
- BOURDIN A. (1999), *La question locale*, Paris, PUF.
- BOURGOIS P. (1995), *In search of respect; selling crack in El Bario*, Cambridge University Press.
- BRUN J. (1993), La mobilité résidentielle et les sciences sociales, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60.
- CARRENO J.A., HAYOT A., LESME F. (1974), *Le quartier de la Porte d'Aix à Marseille, Essai d'ethnologie d'un centre urbain*, CERESM, Aix-en-Provence.
- CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M. (1970), Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement, *Revue Française de Sociologie*, n° 1.

CHARBIT Y., HILY M.-H., POINARD M. (1997), *Le va-et-vient identitaire*, INED-PUF.

DOLLFUS O., GRATALOUP C., LEVY J. (1999), La mondialisation, *L'Espace Géographique*, 1.

DUBET F., LAPEYRONIE D. (1992), *Les quartiers d'exil*, éditions du Seuil.

DUPREZ D., KOKOREFF M. (2000), *Les mondes de la drogue*, Odile Jacob.

FAUGERON C. (1999), *Les drogues en France. Politiques, marchés, usages*, ed. Georg,

FOURQUET F. (1981), *Les comptes de la puissance*, éditions Recherche.

GAUTHIER C. (1993), La route des Marocains : les frontières d'un parcours de retour, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 9, n° 1.

GEERZ C. (1986), *Savoir local, savoir global*, PUF.

GIDDENS A. (1990), *The consequences of modernity*, Stanford University Press.

GIDDENS A. (1999), Why we still look forward the past, Reith lectures, *Runaway World*, n° 3, "Tradition", LSE, 4.

GIZARD X. (1993), *La Méditerranée inquiète*, éditions de l'Aube.

GIZARD X., VIARD J. (1995), *Le tropisme des rivages*, éditions de l'Aube.

GOFFMAN E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit.

GOTMAN A. (1994), *Dilapidation et prodigalité*, Nathan, coll. « Essais et Recherches ».

GRAFMEYER Y., DANSEREAU F. (dir.) (1998), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, PUL.

GRAFMEYER Y. (1994), *Sociologie urbaine*, Nathan.

GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (1990), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier-Montaigne, 3<sup>e</sup> éd.

GROSSIN W. (1974), *Les temps de la vie quotidienne*, La Haye, Mouton.

von GUNSTEREN H. (1996), Four Concepts of Citizen Identity, in STREENBERGEN B. (ed.), *The conditions of Citizenship*, Sage.

HALBWACHS M. (1942), *La topographie légendaire des Evangiles en Terre Sainte*, PUF.

HANNERZ U. (1983), *Explorer la ville*, Minuit.

HANNERZ U. (1996), *Transnational Connections*, Routledge.

HAUMONT A. (1977), *La mobilité des citadins*, 2 tomes, ISU.

HAUMONT A. (1993), La mobilité intra-urbaine, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60, pp. 109-118.

HUSSERL E. (1976), *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, NRF.

KAUFMANN V. (2000), *Mobilité quotidienne et dynamiques urbaines*, Lausanne, Presses Polytechniques et universitaires romandes.

LAE J.-F., MURARD N. (1985), *Les récits du malheur*, Descartes & Cie.

LAPLANTINE F. (1996), *La description ethnographique*, Nathan.

LAPLANTINE F., NOUSS A. (1997), *Le métissage*, Flammarion, coll. « Dominos »,

LEVY J. (1998), Espace et temps : une fausse symétrie, *Espaces-temps*, n° 68.

LOPEZ-GARCIA B. (1993), *La immigration magrebi en Espana: contexta internacional y dimension local*, Mapfre.

MA MUNG E. (1992), Dispositif économique et ressources spatiales: une économie de diaspora, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n° 3.

MARGINSON P., SISSONS K. (1994), in HYMAN R., *New Frontiers of European Industrial Relations*, Blackwell.

MARTINOTTI G. (1993), *Metropoli : la nueva morfologia sociale della Città*, Il Mulino.

MEDAM A. (1993), Diaspora/ diasporas. Archétype et typologie, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 1.

MERCURE D. (1979), L'étude des temporalités sociales, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXVII.

METRAL J. (1993), Dans les steppes de la Palmyrène, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60, pp. 91-99.

MISSAOUI L. (1999), *Gitans et Santé de Barcelone à Turin. Les compétences de l'étranger de l'intérieur : ethnicité et métissage chez les Gitans catalans et andalous autour des problèmes de santé publique*, Trabucaire.

MISSAOUI L. (1995), Petit ici, notable là-bas. Trajectoires de réussite de Tunisiens en France, *Revue européenne des migrations internationales*, n° 1.

MISSAOUI L. (2000), *Les fluidités de l'ethnicité*, Thèse de sociologie et d'anthropologie, cotutelle européenne, Toulouse-Le Mirail et Turin, soutenue en avril 1999, éditions du Septentrion, Lille, janvier.

MISSAOUI L., TARRIUS A. (1999), *Naissance d'une mafia catalane? Les fils de « bonnes familles locales » dans les trafics d'héroïne entre Barcelone et le Sud de la France*, Trabucaire.

MUMFORD L. (1934), *The culture of cities*, Harcourt and Brace.

OFFNER J.-M., PUMAIN D. (1996), *Réseaux et territoire*, éditions de l'Aube.

PARK R.E., (1955), *The collected papers of R.E. PARK*, Free press of Glencoe.

PAUL-LEVY F. (1985), *La ville en croix*. Méridiens-Klincksieck.

PAUL-LEVY F., SEGAUD M. (1983), *Anthropologie de l'espace*, CCI.

PERALDI M., PERRIN E. (éd.) (1995), *Réseaux productifs et territoires urbains*, PUM, coll « Villes et Territoires ».

POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J. (1995), *Les théories de l'ethnicité*, PUF.

PUMARES-FERNANDEZ P. (1993), L'immigration marocaine dans la communauté autonome de Madrid, *Revue européenne des migrations internationales*, vol 9.

REGAZOLLA T. (1978), *La généalogie de la pendularité*, SERT.

RÉMY J. (1999), Le statut de l'espace dans l'analyse sociologique, *Espaces et Sociétés*, n° 96.

RÉMY J. (1995), *Simmel, ville et modernité*, L'Harmattan.

RÉMY J., VOYE L. (1992), *La ville, vers une nouvelle définition?*, L'Harmattan.

RICOEUR P. (1984), *Temps et Récit*, tome 2, éditions du Seuil.

RINAUDO C. (1999), *L'ethnicité dans la cité*, L'Harmattan.

ROULLEAU-BERGER L. (1991), *La ville intervalle: jeunes entre centre et banlieue*, Méridiens Klincksieck.

SANTELLI E. (1993), La mobilisation des familles algériennes pour l'accès à la propriété, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 59-60, pp. 73-78.

SASSEN S. (1996), *La ville globale*, Descartes & Cie.

SAVY M., VELTZ P. (1995), *Economie globale et réinvention du local*, éditions de l'Aube.

SIMMEL G. (1981), *Sociologie et épistémologie*, PUF.

SIMMEL G. (1993), *Secret et sociétés secrètes*, Circé.

SIMMEL G. (1995), *Le conflit*, Circé.

- SIMON G. (1990), *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine: le cas du Maghreb*, Sedes.
- SOYSAL Y. (1994), *Limits of Citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*, Chicago University Press.
- TARRIUS A., MAROTEL G., PÉRALDI M. (1988), *L'aménagement à contre-temps*, L'Harmattan.
- TARRIUS A. (1989), *Anthropologie du mouvement. Paradigme*.
- TARRIUS A. (1992), *Les Fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan.
- TARRIUS A. (1995), *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, éditions de l'Aube.
- TARRIUS A. (1997), *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, pauvreté, communautés d'étrangers, jeunes sans emplois et renouveau des civilités dans une ville moyenne*. Trabucaire. Perpignan-Barcelone, 2<sup>e</sup> éd. 1999.
- TEMIME E. (1989-1991), *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, Édisud, 4 tomes.
- TEMIME E. (1995), *Marseille transit : les passagers de Belsunce*, Autrement.
- THOMAS W.-I., ZNANIECKI F. (1998), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, (Chicago, 1919), préface de Pierre Tripierv : *Une sociologie pragmatique*, Nathan, Essais & Recherches.
- URRY J. (2000), *Sociology Behiond Societies*, Routledge.
- VELTZ P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires: une économie d'archipel*, PUF.
- VIARD J. (1994), *La société d'archipel. Ou les territoires du village global*, éditions de l'Aube.
- WAGNER A.-C. (1999), *Les nouvelles élites de la mondialisation*, PUF.
- WIRTH L. (1980), *Le ghetto*, Champ urbain, préface P.J. Roitjman.
- YOUNG M., WILLMOTT P., *Le village dans la ville*, CCI, 1983.

# Jeunes d'origine immigrée et entrée sur le marché du travail

Le cas de Sochaux-Montbéliard

Stéphane BEAUD  
*École Normale Supérieure (ENS),  
Centre Maurice Halbwachs*

Michel PIALOUX  
*École des hautes études en sciences sociales,  
Centre de Sociologie Européenne (CSE)*

Les animateurs du séminaire PUCA nous ont demandé d'intervenir sur la question de l'entrée des jeunes sur le marché du travail dans la région de Sochaux-Montbéliard, en nous appuyant, bien sûr, sur l'ensemble des recherches que nous avons menées depuis de longues années sur les transformations du groupe ouvrier dans cette région. Nous leur avons proposé d'évoquer plus particulièrement des recherches récentes, celles dont nous rendons compte dans un livre récemment publié, *Violences urbaines, violence sociale, genèse des nouvelles classes dangereuses*<sup>1</sup>. En fait, ce livre se situe dans la continuité directe de *Retour sur la condition ouvrière*, publié en 1999 et qui synthétisait lui-même nombre de nos travaux antérieurs sur la région de Sochaux-Montbéliard.

Dans ces deux ouvrages, nous mettons en œuvre la même démarche, les mêmes outils intellectuels, le même style d'enquête : priorité donnée à l'observation et aux entretiens approfondis. D'un mot, les questions que nous nous posons (et que nous posons à la réalité sociale) ne sont pas construites à partir

---

1. Nous ne prétendons pas, évidemment, traiter tous les thèmes évoqués dans ce livre ; seulement quelques-uns qui permettent de faire apparaître la spécificité des thèmes et des démarches suivies et d'ouvrir la voie à des comparaisons avec d'autres thèmes et d'autres problématiques...

du point de vue des décideurs et des gestionnaires de l'usine de Sochaux, mais bien plutôt de celui des salariés affrontés à des changements qui se développent sur un rythme rapide. Les thèmes traités dans *Violences Urbaines* ne prennent vraiment sens que sur le fond des analyses présentées dans *Retour sur la condition ouvrière*.

## Aspects de notre problématique

Ce deuxième livre a pour point de départ l'évocation d'une émeute urbaine survenue en juillet 2000 sur la ZUP de Montbéliard, un quartier d'environ 13 000 habitants, scindé en divers sous-quartiers<sup>2</sup>. Il est construit autour d'une proposition centrale qu'on peut résumer ainsi : il se développe dans cette ZUP depuis une dizaine d'années des violences dites « urbaines » : voitures brûlées, « caillassage » de bus, incivilités, affrontements avec la police, etc. C'est sur ces seules « violences » visibles qu'on focalise trop souvent l'attention : on a aussi

---

2. Ce livre est né en quelque sorte d'un hasard. Nous n'avions pas projeté d'écrire un livre sur les violences urbaines. Après avoir publié *Retour sur la condition ouvrière*, nous avons décidé de prolonger l'enquête sur la période 1998-2002 et dans de multiples directions, sur des objets relativement limités. Par exemple : sur les bacs pro qui entrent à l'université, sur la Mission locale et ses conseillers, sur les conditions d'entrée sur le marché du travail des jeunes sans qualification, sur certains CAP dévalorisés (les CAP EII) préparés dans un LEP, etc. Ces enquêtes nous permettaient à la fois de maintenir le lien avec les individus ou les familles que nous connaissions et d'élargir le champ de nos investigations. Or il éclate le 12 juillet 2000 une émeute sur la ZUP de Montbéliard (une ZUP que nous n'avions pas particulièrement étudiée jusque là, privilégiant des « cités » relativement homogènes, peuplées de familles immigrées...). Une véritable explosion de violence : des jeunes, pour la plupart d'origine maghrébine, s'en prennent violemment aux forces de l'ordre qui sont intervenues dans le quartier pour arrêter un petit braqueur, qui y avait trouvé refuge. Toute une nuit s'ensuit d'affrontements très violents, d'abord avec la police locale puis avec les CRS. Dégâts considérables. Une dizaine de commerces sont incendiés, la cité de justice attaquée. On compte de nombreux blessés dans les forces de l'ordre. Le lendemain tout le monde déplore ces violences attribuées à une minorité irresponsable de « sauvages ». La réprobation est unanime. Pourtant les marches de protestation organisées le surlendemain ne rassemblent guère de monde... Dans les familles d'origine maghrébine on paraît gêné, on hésite à condamner sans nuances. Le discours le plus courant s'organise autour du thème : il faudrait isoler les « meneurs », extirper les brebis galeuses pour empêcher qu'elles n'entraînent à nouveau les autres dans la violence et ne contaminent durablement les éléments sains. Tout le monde souligne aussi le caractère étonnant et même paradoxal d'une émeute qui éclate alors que depuis six mois la situation du marché du travail s'est considérablement améliorée et que, pour reprendre une expression courante « tout jeune qui veut travailler travaille » grâce à l'intérim qui a explosé. Et en même temps beaucoup disent : « cette violence, on la sentait venir », « on sentait que ça allait mal tourner ». Expliquer ce qui s'est passé pendant ces trois jours, éclairer les paradoxes qui caractérisent cette émeute exige en fait de faire retour sur le passé, de comprendre l'évolution (ou les évolutions...) qui ont permis que le surgissement de violence prenne telle ou telle forme...

pris l'habitude facile de les définir comme « urbaines » parce qu'elles sont le fait de jeunes habitants des « cités », parce qu'elles renvoient à des processus de ségrégation résidentielle (de marginalisation spatiale), etc., qui sont immédiatement repérables – et qui sont bien sûr importants et indéniables. Mais un fait est le plus souvent occulté et/ou dénié dans la présentation médiatique de ces phénomènes, à savoir qu'il s'exerce sur ces jeunes, depuis plus longtemps encore, une violence sociale ou socio-économique : celle qui est subie par les familles des classes populaires dans leur ensemble, notamment par les habitants des « cités » (les grands ensembles qui ont mal tourné...), et davantage encore par les familles issues de l'immigration et par les jeunes de ces familles (tous groupes qui ne se confondent pas...). Certains de ces sous-groupes (ou certains éléments...) sont entraînés dans une spirale de violence, d'où il leur devient de plus en plus difficile de sortir. On voit la nécessité d'analyser la configuration locale et les rapports de force entre sous-groupes et fractions de classe, tels qu'ils se sont constitués au fil du temps en évitant d'imputer à une logique « urbaine » des traits, des singularités qui doivent beaucoup aux caractéristiques de l'espace économique régional.

Nous avons cherché à porter au jour quelques éléments de cette spirale – sans prétendre bien sûr les recenser tous et encore moins épuiser le champ des déterminations. Pour nous, il ne s'agit pas seulement de faire référence au « contexte économique » comme à une toile de fond, un « décor » dans lequel des émeutes urbaines se produiraient qui pourrait receler quelques déterminants secondaires qui viendraient se surajouter aux éléments principaux ou même jouer comme circonstances atténuantes. « Notre démarche, qui cherche à mettre étroitement en rapport « émeute urbaine » et processus de paupérisation-précarisation des classes populaires, invite à aller au-delà de cette perspective. Elle vise à éclairer les mécanismes structurels qui ont, au cours du temps, contribué à fabriquer les dispositions sociales et les systèmes d'attitudes de ces jeunes de cité. Car ceux-ci se sont construits socialement et individuellement en intériorisant un certain nombre de normes et d'attitudes liées aux expériences fondatrices de leur prime enfance et de leur adolescence » (VU, VS, p. 17). Ainsi, à notre avis beaucoup de questions soulevées par ces phénomènes dits d'émeute urbaine tournent en fait autour de la question de l'emploi et du travail, du chômage (désormais enkysté), de la précarité (sous toutes ses formes), de la reconnaissance de la qualification et des diplômes délivrés par le système scolaire, etc. Tout cela ne peut être analysé que si on met au centre de la réflexion, d'une part, la question des générations et, d'autre part, la question du rapport que les habitants de ces cités ont avec les autres fractions de la classe ouvrière locale et, au-delà, avec le reste de l'espace économico-social, un espace qui se restructure rapidement...

Notre réflexion ne porte donc pas sur la Ville, le Travail, l'École. Elle ne s'inscrit pas dans le découpage traditionnel : sociologie urbaine, sociologie de l'école, du travail, de l'emploi, etc. Nous nous inscrivons dans une problématique qui doit beaucoup à Pierre Bourdieu, centrée sur la notion d'espace social, de rapports de classe, en portant un intérêt particulier à la déstructuration et à la recomposition de la classe ouvrière, aux processus de domination, de violence, de résistance (sous des formes diverses...), d'acceptation, de mobilisation etc. Si nous nous intéressons aux ouvriers, nous ne partons pas d'une définition abstraite de la « classe ouvrière », ou d'une recherche de critères qui définissent « vraiment » les ouvriers. Nous cherchons plutôt, à partir du terrain, à voir comment différents groupes et sous-groupes réagissent à certaines formes de violence et parfois en produisent de nouvelles. Le travail de terrain fait par exemple ressortir un paradoxe : plus diplômée que ses parents (qui, eux, ont beaucoup misé sur l'éducation de leurs enfants), la nouvelle génération est pourtant beaucoup plus désarmée que la précédente. En fait, c'est toute l'histoire des trente dernières années qui est en cause parce que beaucoup de processus se sont développés simultanément et ont composé leurs effets, parce que les rapports de force entre groupes sociaux et groupes professionnels – à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe ouvrier – ont considérablement changé.

Ce sur quoi nous voulons plus précisément insister, c'est sur l'**engrenage** dans lequel certains jeunes sont pris, et sur la manière dont s'imbriquent des processus très différents qui renvoient à des sphères ou à des champs d'activité très différents (travail, école, logement, structures familiales...) et/ou à des transformations institutionnelles qui cumulent leurs effets. Sans parler du statut symbolique que la société accorde à ces groupes de jeunes issus de l'immigration coloniale et post-coloniale qui continuent à être pensés et perçus comme « immigrés », en occupant une place dévalorisée et stigmatisée. Il est très difficile de démêler ici causes et conséquences. En fait, on a vu se développer entre 1980 et 2003 un enchaînement, une spirale de processus étroitement liés entre eux... Mais une chose est sûre : les questions de l'emploi, du travail, de la précarité, jouent dans l'abaissement de certains groupes un rôle essentiel. On en est convaincu dès qu'on revient pendant quinze ans comme nous sur le même terrain et qu'on voit les choses se transformer dans le temps. On retrouverait d'ailleurs ici, sans doute, les préoccupations de certains économistes qui ont construit une explication du chômage fondée sur des effets d'hystérésis, selon laquelle un phénomène peut persister alors même que ses causes ont disparu...

## Inscrire les comportements des jeunes dans un temps historique plus long

Nous voudrions d'abord revenir sur ce que nous appelons « le temps long de la crise », sur ce qui s'est passé dans les années 1990, en essayant de restituer non pas toute l'histoire, mais quelques fils de cette histoire. On s'y emploie en plusieurs chapitres qui vont dans des directions assez différentes : aussi bien vers la question des institutions (par exemple celles qui interviennent sur le marché du travail) que vers celle des attitudes des jeunes et des modalités de construction de leurs habitus. Concrètement on construit et on présente des « cas », et, en même temps, on analyse les transformations du marché de l'emploi ou des institutions d'enseignement. Les deux premiers chapitres par exemple sont constitués par une analyse de ce qui se passe à la Mission Locale, au début des années 90 (S. Beaud y a alors séjourné plusieurs mois au total et nous y sommes revenus à plusieurs reprises...). La Mission Locale s'avère être un poste d'observation exceptionnel. On est alors en pleine période noire, le taux de chômage dépasse 50 % dans certains quartiers. Dans ces années-là, les liens avec les entreprises sont assez ou même très ténus. Les conseillers établissent des « bilans », analysent les parcours scolaires (si déficients !) des jeunes, scrutent leurs « potentiels ». En fait la ML propose essentiellement des stages qui sont très rarement suivis d'une entrée, même provisoire, en entreprise. La plupart des jeunes de cité y viennent sans illusions. Ils viennent en fait quémander un stage. Ils ont même souvent un rapport cynique à la ML. On y parle de leur passé scolaire, des ressources dont ils peuvent disposer... L'aspect soumission à l'institution et à sa violence est très fort. On mesure aussi à quel point l'échec scolaire réduit le champ des possibles. Et comment, au fil du temps, les jeunes « se font » à cette situation. Ce qui nous frappe, c'est la manière dont les jeunes des « quartiers » finissaient par s'inscrire dans une logique d'échec, « acceptaient » les humiliations, mais restaient marqués par elles. C'est aussi le décalage formidable qui existe entre le discours officiel sur les pratiques de réinsertion (qui tournent souvent à vide...) et les attentes et/ou les conduites de ces jeunes. Personne en fait n'est jamais complètement dupe du discours officiellement tenu.

Nous avons cherché à comprendre comment la démoralisation s'installe chez les individus et dans les familles. En creusant par exemple la question des fratries. Méthode d'analyse qui empêche, bien sûr, de tenir un discours général sur les « jeunes ». La population qui vit en « cités » est très hétérogène. Le niveau scolaire des jeunes est très différent. La situation des garçons et des filles appelle des analyses très différentes. Selon que l'on a déjà réussi ou non à travailler quelques heures ou quelques semaines, selon que l'on est plus ou moins démuni

de ressources, la vision du monde, le rapport aux institutions sont différents. Dans une même fratrie, il peut y avoir des disparités très fortes, etc. Mais, de toute façon, dans ces années-là le présent est tel qu'il contribue à construire un rapport à l'existence et à l'avenir très sombre. Sans doute ne faut-il pas noircir le tableau : des attitudes positives existent aussi, des formes de créativité et de sociabilité se développent. Néanmoins, sous le rapport du travail, les jeunes issus de l'immigration maghrébine parlent sans cesse des discriminations qui les frappent. Dans ces mêmes années où nous avons enquêté au milieu des années 1990, un rapport avait été établi pour le District Urbain à la demande du Conseil régional par un cabinet de consultants alsaciens qui parvenait à la conclusion que les discriminations étaient très fortes ; ce rapport, jugé explosif, fut à peu près enterré, des consignes très strictes de confidentialité avaient été émises pour que la presse en parle le moins possible et, en tout cas, de manière euphémisée.

Dans cette région, qui demeure la plus ouvrière de France, on ne peut plus parler d'une socialisation ouvrière au travail, en tout cas du type de celle qui avait longtemps existé. On peut plutôt parler d'une socialisation ouvrière en pointillé, qui se déroule à travers des stages et des emplois très brefs qui déréalisent l'expérience du travail. Le rapport au travail va se trouver profondément transformé, aussi bien dans l'industrie que dans le nouveau tertiaire déqualifié qui prospère. Les perspectives d'une « carrière » proprement « ouvrière » disparaissent pour les nouveaux opérateurs, surtout en l'absence de diplôme. (Bien sûr nous allons très vite, ce sont les conditions de disparition d'un état social ancien marqué à la fois par le fordisme et le paternalisme, état qui avait largement subsisté jusqu'en 1980-85, que nous devrions évoquer ici...)

Nous analysons aussi, longuement, ce qui se passe dans les entreprises de la filière automobile – les seules de quelque importance qui subsistent dans ce bassin d'emploi – et sur les transformations en profondeur qui les affectent. Une des conséquences qui apparaît le plus clairement est le développement fulgurant de la précarité. Ici nous nous plaçons un moment sur le terrain des économistes : en étudiant la réorganisation des entreprises, la manière dont on gagne de la productivité par le recours à la flexibilité, etc. Mais nous posons aussi la question des caractéristiques sociales des salariés qui se trouvent embauchés... Nous insistons d'autant plus sur ces questions (assez peu traitées par les économistes) que les habitants de la région ont eu une vive conscience de l'ampleur de ces transformations, du fait qu'elles définissent un nouvel horizon professionnel. Un des faits socio-économiques les plus marquants est le développement des grands groupes équipementiers et la multiplication des usines dites de proximité (soumises à une double série d'exigences...) et qui livrent en flux tendus les constructeurs comme Peugeot. Cette double pression va se répercuter sur les conditions de travail des salariés...

Tout au long des années 1990, le Centre de Sochaux poursuit un processus amorcé dans les années 80 (la firme était en retard par rapport à Renault...): on ferme ou on restructure les ateliers de mécanique et d'outillage, les secteurs où se concentraient OP et techniciens à l'ancienne, on délocalise la garniture, la fabrication des sièges, etc. Les syndicats parlent d'effeuillage de l'artichaut! Simultanément à proximité immédiate de Sochaux, il se développe, sous le contrôle étroit de Peugeot, à partir de 1994 une zone industrielle de type nouveau (cf. les PIF, parcs industriel de fabrication...), le TECHNOLAND : plus de 180 entreprises (très petites souvent...), 3000 salariés en fixe, beaucoup de précaires, une grande majorité d'opérateurs et d'opératrices. La création de ces entreprises va susciter un grand espoir, puis une très forte déception. Beaucoup de jeunes, chômeurs ou précaires, espèrent y être embauchés. Or il est intéressant de savoir qui y est effectivement embauché. Des jeunes hommes, bien sûr qui vont être payés au SMIC, mais aussi beaucoup de jeunes femmes – c'est tout à fait nouveau! – qui ont pour la plupart beaucoup galéré...

C'est presque toujours par l'intérim ou le CDD que l'embauche se fait et, après quelques embauches de chômeurs âgés imposés par les pouvoirs publics, ce sont des jeunes qui sont systématiquement recrutés. La sélection est très sévère et marque les esprits : un candidat sur trente, approximativement, est embauché après avoir subi de nombreuses épreuves. Très peu de jeunes d'origine maghrébine ! La présence d'un ou deux individus fonctionne comme alibi<sup>3</sup>. On choisit, de manière assez arbitraire sur le « savoir être » et sur dossier, sans trop tenir compte des diplômes et en écartant tous ceux dont on pense qu'ils pourraient susciter quelque trouble. Les jeunes femmes recrutées sont souvent issues de familles habitant la ZUP ou les « cités », ayant eu de mauvais résultats scolaires, peu ou pas de diplômes, marquées par la galère. Beaucoup sont mères célibataires. La plupart sont au début heureuses d'entrer à l'usine (quelle que soit la pénibilité du travail), leur CDD se transformant parfois en CDI. Elles sont heureuses aussi d'avoir des horaires réguliers, des vacances assurées, etc.

Ces usines sont toutes montées et organisées de la même manière : flux tendus, normes de qualité à respecter (ISO 2000...) et objectifs de productivité à atteindre. Les salariés vivent sous la menace du renvoi. Le travail est intense, violent. Les maladies professionnelles y surviennent beaucoup plus rapidement que dans les anciennes usines<sup>4</sup>. Dans ces usines, on recourt systématiquement à un volant de précaires, au moins 20 %, souvent 50 % ou 60 % et la « carotte »

---

3. Cf. sur l'ensemble de ces processus de sélection les travaux de A. Gorgeu et R. Mathieu qui ont enquêté aussi sur le pays de Montbéliard...

4. Nous avons fait un travail monographique sur une de ces usines, l'usine Delphi-Packard, appelée dans le livre « Grapha ».

de l'embauche en fixe est toujours agitée. Cette organisation relève de la contrainte économique (nécessité de s'adapter à la fluctuation des commandes...), mais elle est aussi un moyen de « stimuler » (de faire pression sur) tous les salariés. Au début, ces usines sont apparues comme bien ajustées aux souhaits, aux aspirations de ces jeunes femmes. D'où un énorme afflux de candidatures...

À travers les entretiens, on saisit vite le rapport contradictoire que ces jeunes femmes ont à leur travail : d'une part, l'espèce de refus qu'elles opposent à l'usine, lié à la pénibilité du travail, à la répétition des cadences, au stress, à l'isolement, etc. ; d'autre part, l'offre de liberté que l'usine, un moment, leur propose car le travail ouvrier leur permet d'échapper à la galère des petits boulots, à l'enfermement dans la famille (surtout pour les maghrébines), à la dépendance par rapport à un petit patron, etc. Or ce qui est éminemment significatif, c'est le fait que ces usines qui au départ ont pu paraître attractives vont devenir assez vite, en l'espace de trois ou quatre ans, répulsives : « ambiance pourrie », « travail de chien »... On va alors assister à une sorte de chassé-croisé sur le marché du travail local. C'est Peugeot qui va remonter dans l'estime des ouvrier(e)s et les usines du Technoland qui vont descendre, apparaître comme « les usines de la peur ». Ce qui va contribuer à donner à nouveau une image très noire du travail industriel dans la zone : salaires très bas, cadences très dures, arbitraire des chefs, mépris des jeunes précaires traités comme de la chair à canon...

### **L'effet de révélateur produit par l'arrivée des jeunes sur le marché du travail**

En deuxième lieu, nous allons évoquer la reprise économique assez fulgurante des années 1998-2001 et l'entrée massive des jeunes sur le marché du travail -qu'elle a déclenchée. Bien sûr, là encore, nous n'évoquerons que quelques points.

Il s'agit d'un vrai retournement de situation qui a beaucoup frappé les esprits : à Gercourt (une commune proche de Montbéliard) tout le monde nous disait : « la situation a radicalement changé ! On ne reconnaît plus les jeunes ! Tout est calme ! Ils dorment la nuit ! » En quelques mois, la conjoncture économique redevient très favorable, Peugeot lance de nouveaux modèles, crée une troisième équipe « de nuit », et embauche massivement des intérimaires. La mise en place des 35 heures appelle aussi de nouvelles embauches. Pour aller à l'essentiel, ce qui se passe au fond, à ce moment-là, c'est la mise au travail des « inemployables », de ceux qui pensaient eux-mêmes qu'ils n'entreraient jamais dans les usines. Et c'est un changement, massif, qui touche au rapport au travail, -et qui affecte surtout les jeunes issus de l'immigration.

Le changement s'opère en quelques mois! Le taux de chômage dans le Pays de Montbéliard passe de 11 % à 7 %. Bien sûr les vieux chômeurs de plus de 45 ans ne retrouvent que rarement du travail. Mais la situation des jeunes est bouleversée...

En juin 2001, il y a 4 700 intérimaires à Sochaux. Certains ateliers emploient plus de 60 % d'intérimaires. À ce moment-là près d'un millier de jeunes intérimaires originaires du Nord Pas-de-Calais, presque tous maghrébins, travaillent aussi sur les chaînes. À partir du printemps 2000, les jeunes femmes des cités (notamment de la ZUP) commencent à entrer massivement à l'usine de Sochaux. Le mouvement d'embauche est identique chez les équipementiers, mais un peu décalé ; et on continue à y embaucher quelques CDD...

Le fait majeur, en tout cas si l'on se place du point de vue des jeunes est que désormais quand on est à peu près valide, il n'y a plus de sélection! Bien sûr les choses sont un peu plus compliquées: des listes de jeunes « interdits » circulent... Il reste que ce sont les entreprises d'intérim qui sélectionnent, Peugeot leur ayant largement délégué la charge du tri et de la gestion des nouveaux opérateurs. Les salaires proposés sont avantageux, surtout chez Peugeot et pour ceux qui travaillent dans les nouvelles « équipes de nuit ». Comme la plupart de ces intérimaires acceptent de venir travailler à n'importe quelle heure – un samedi, un dimanche... – ils gagnent jusqu'à 8 000 ou 9 000 francs, c'est-à-dire des salaires plus élevés que ceux des ouvriers qui sont là depuis 15 ou 20 ans.

Beaucoup de jeunes ont le sentiment qu'ils sont devenus maîtres du jeu, en tout cas qu'ils ont voix au chapitre. C'est eux qui, maintenant, sont sollicités par les entreprises d'intérim qui leur téléphonent sur leurs portables. Il peut arriver – mais c'est une situation limite... – qu'ils demandent à choisir eux-mêmes l'atelier ou la zone où ils souhaiteraient travailler (par exemple fonderie ou emboutissage...) et qu'ils obtiennent satisfaction...

D'autre part, comme il existe une hiérarchie objective et subjective des usines depuis les « bonnes boîtes » jusqu'aux « usines de la peur », certains s'offrent le luxe de refuser certaines usines du Technoland. Ils ont alors le sentiment de n'être plus tout à fait le jouet de forces économiques qui les ballottent d'un point à un autre mais découvrent qu'ils peuvent peser d'un certain poids. Tout cela va se traduire, notamment par le fait que les Lycées professionnels se vident, que dans les classes de Bac Pro on ne vient même plus passer l'examen final. On voit le même processus à l'Université où les élèves de Bac Pro qui s'étaient inscrits en octobre 2000 désertent en masse en décembre pour partir en usine. La question du système scolaire reste donc à nos yeux centrale. La reprise économique sous cette forme a pour effet de court-circuiter brutalement le long effort éducatif mené dans la région depuis 20 ans pour améliorer les qualifications scolaires ouvrières.

Le « choix » de l'Usine est difficile pour beaucoup de ces jeunes. Les propos des enseignants de ces lycées sont à cet égard éclairants. Dans le film de Patrick Jan, un jeune raconte comment, dans le bus qui les conduisait au lycée, ses copains et lui détournaient, tous, le regard, en passant devant l'usine Peugeot et comment il y en avait toujours un pour dire : « et pourtant on y finira, tous, dans cette usine »).

Après avoir juré qu'ils n'y entreraient pas, après avoir obtenu des diplômes, après avoir recherché un emploi, beaucoup se retrouvent à l'usine en quelque sorte de leur plein gré, puisqu'ils ont contacté eux-mêmes l'entreprise d'intérim, beaucoup ont ainsi l'impression d'être « condamnés, comme le dit l'un d'eux, à retomber fatalement sur Peugeot ». Donc beaucoup ont un rapport très ambivalent au travail. D'un côté, ils ont l'impression d'avoir connu un échec, de n'avoir pu s'arracher à la condition ouvrière, une condition, celle de leur père usé par le travail – et qu'ils haïssent... Dans les ateliers, ils découvrent le fonctionnement des collectifs de travail d'aujourd'hui et ce qu'ils appellent très vite une « ambiance pourrie ». Souvent c'est la grande déception : ils parlent de « jalousie », de « mesquineries », de « fayotage ». Ils perçoivent très lucidement, en même temps, la manière dont le nouveau système de management favorise l'individualisme (le système de primes...). Le contraste est très net avec la façon dont les logiques de solidarité sont vécues dans le quartier. Ils ont l'impression qu'il y a beaucoup d'« hypocrisie », qu'on leur tend souvent des pièges, etc.

D'un autre côté, beaucoup se disent que la solution de l'intérim n'est que provisoire, que, puisqu'ils ont eu la chance de recevoir une formation, d'obtenir un diplôme, ils ne peuvent pas y renoncer. Et que plus tard ils se remettront à étudier, à chercher un emploi d'un autre type. En fait l'intérim est souvent vécu et admis comme une solution provisoire. C'est en ce sens d'ailleurs qu'il est « fonctionnel » aussi bien pour les jeunes que pour les managers qui, eux, y voient l'occasion de généraliser et normaliser la flexibilité. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre beaucoup de comportements de ces jeunes qui peuvent être lus aussi comme le signe des difficultés de « gestion » d'une identité soumise à des tensions très fortes, d'une identité « clivée ».

Par exemple beaucoup en cette période d'euphorie exhibent avec ostentation les signes de leur nouveau statut de salarié qui « gagne bien » : certains achètent des voitures voyantes ou décapotables (BMW, Mercedes...) en Allemagne, d'occasion. Ils font des tours en ville en faisant hurler leur radio..., en ayant conscience de « provoquer » d'une certaine façon, mais sans se rendre compte à quel point leur comportement apparaît choquant pour des familles « françaises » de souche, originaires souvent du monde rural, habituées depuis 30 ans à voir les adultes immigrés se comporter humblement. Ce type de dépenses ostentatoires nourrit les rumeurs sur les dealers, et aussi la rancœur

de bien des « Français » âgés qui se sentent menacés et n'admettent pas que les jeunes veuillent quitter leur position d'infériorité. Mais d'autres jeunes, et notamment les filles, ont conscience que leur situation à l'usine est fragile et se déclarent prêts à épargner en vue d'un établissement...

Un des points sur lesquels nous avons le plus travaillé est la différence filles-garçons, la différence par exemple de traitement à l'usine, car elle nous semble un révélateur des contradictions qui existent dans les cités et qui traversent les familles, affectant très fortement ce groupe des « jeunes issus de l'immigration ». L'usine de Sochaux était restée longtemps un bastion masculin ; on y comptait à peine 10 % de femmes regroupées dans des ateliers bien précis : garniture, peinture... Pendant longtemps elles s'étaient (et avaient été) tenues à l'écart des chaînes de montage. L'irruption des filles sur les chaînes de montage (à l'Habillage-caisses comme à l'Emboutissage) dans des secteurs jusqu'alors réservés aux hommes survient au début de 2000, prend parfois l'allure d'une véritable ruée (on le voit bien dans le film de P. Jan qui a été autorisé à filmer dans les ateliers de Peugeot, la nuit...) et crée des situations tendues entre garçons et filles. La situation professionnelle de celles qui travaillaient était, on l'a dit, très mauvaise : beaucoup vivaient sur de petits contrats, ou travaillaient de manière précaire dans le tertiaire déqualifié, avec des horaires très difficiles, ou bien plus récemment avaient été embauchées à Technoland sur des postes durs et vulnérables. La grande usine de Sochaux leur apparaît soudain comme une porte de sortie honorable... Il est frappant que beaucoup de jeunes femmes du Technoland et, plus encore de très nombreuses vendeuses (plusieurs centaines...) en grandes surfaces aient abandonné un poste en CDI pour devenir intérimaires à Sochaux.

Pour résumer : dans les ateliers les jeunes filles et les jeunes femmes, y compris et surtout celles issues de l'immigration, se font accepter beaucoup plus facilement que les garçons. On leur reconnaît très vite de nombreuses qualités techniques (habileté rapidité, soin dans les opérations...) et surtout sociales : disponibilité, enjouement et surtout aptitude au « liant ». Les jeunes femmes issues de l'immigration qui ont souvent joué les secondes mères dans des familles nombreuses sont particulièrement appréciées, une sorte d'unanimité se fait même à leur sujet, aussi bien chez les vieux ouvriers que chez les chefs d'atelier ou les moniteurs. (Dans les publications internes de l'usine, elles sont présentées comme les nouvelles opératrices idéales...). Elles jouent souvent un rôle de « tampon », très apprécié, entre les « vieux » Français et les garçons issus de l'immigration...

Ces garçons, eux, apparaissent souvent, surtout ceux qui viennent des cités, « raides », « bloqués », peu aptes à entrer facilement en contact avec les autres, comme prisonniers de leur uniforme (casquette, survêtement...), de leur

personnage de « jeune de cité ». Ils ont pour la plupart beaucoup de mal à sortir de la « culture de rue ». Le groupe de copains les rassure et les aide à vivre. Hors de la cité, certains se comportent comme des écorchés vifs. Comme s'ils avaient été façonnés par ce mode de vie et par cet habitat... Cela se marque aussi dans le fait qu'ils ne cherchent que rarement à comprendre la position ou les difficultés des autres, qu'ils réalisent mal ce que leurs propos peuvent avoir souvent de choquant. Les autres, les « embauchés », les vieux, leur apparaissent (trop)souvent comme des individus ou un groupe à priori hostiles... Par exemple beaucoup se déclarent heurtés par des propos « racistes » qui, dans l'intention de leur auteur, ne sont pas toujours agressifs. Les malentendus sont constants... Cela suscite des attitudes de peur ou de défiance face à l'inconnu et la tentation de se réfugier dans le groupe ou, plus facilement, de « sauver la face » par des conduites d'agression ou de provocation. En tout cas les « accrochages », les « petits conflits » – qui peuvent facilement dégénérer... – sont fréquents. Les « vieux » se sentent agressés dans leurs manières d'être et n'acceptent pas, par exemple, ce qui leur apparaît comme manquement à certaines règles minimales de solidarité dans l'atelier ou connivence maladroite avec certains chefs<sup>5</sup>. Le syndicat leur apparaît souvent comme un club réservé aux initiés. En même temps, beaucoup ont de la considération et parfois de l'admiration pour les figures militantes de l'usine, surtout pour certains délégués de chaîne...

Les filles se comportent donc – et sont perçues – tout autrement que les garçons : détendues, souriantes, discrètes, ne cherchant pas à imposer leur point de vue, peu « susceptibles », ne rechignant pas au travail, acceptant même d'être reléguées aux postes durs... Qualités sociales de « dominées », peut-on dire, mais qui ont connu auparavant d'autres dominations et peuvent trouver leur vie dans l'atelier relativement acceptable. Dans cette logique, on comprend que beaucoup de garçons de cité se trouvent dans une situation difficile, en porte-à-faux avec les filles comme eux originaires des cités. Celles-ci ont un comportement dans les ateliers nettement différent de celui qu'elles ont dans l'espace public – celui de la cité ou celui, différent, des autres quartiers urbains. Il serait excessif de dire qu'elles prennent leur revanche, mais... En tout cas, le plus souvent elles ne se laissent plus impressionner par les garçons, leur résistent, leur tiennent parfois la dragée haute...

L'analyse ne peut évidemment ici être qu'esquissée. Mais parmi les questions qui peuvent être posées, l'une d'elles surgit : que signifie cette difficulté des jeunes garçons à entrer dans le travail d'usine ? Que signifie la défiance à

---

5. Sur tous ces points, la réflexion menée avec Christian Corouge, ouvrier à Sochaux, notre « allié » et notre ami, nous a été très précieuse.

leur égard? Les garçons des cités ne sont-ils pas désavantagés par rapport aux filles? Quelles conditions devraient être remplies pour qu'ils puissent faire jeu égal avec les jeunes issus à d'autres moments du temps d'autres immigrations? Etc. Au travail aujourd'hui en général, et même à l'usine et dans les ateliers de montage, tout se passe comme si une prime était accordée aux valeurs féminines. La virilité, le machisme, les valeurs d'autorité dans leur forme ancienne ou moderne ne sont plus encouragées par la hiérarchie ou le management de l'usine comme autrefois... Dans les nouveaux groupes (ou modules...), les valeurs prônées sont plutôt l'aptitude à la communication, la capacité d'initiative, le sens de la responsabilité...

Nous n'avons pu aborder ici que quelques-uns des points traités dans ce livre. Il ne s'agissait que d'ouvrir un débat... Nous n'avons pas en particulier évoqué de manière un tant soit peu systématique la question de l'École et des effets qu'elle opère sur les dispositions des jeunes, de la manière dont elle produit une immense distance entre générations, qui rend très difficile la transmission intergénérationnelle, engendrant souffrance et désarroi chez les parents et les enfants, etc. Nous avons plutôt mis l'accent sur la réorganisation du marché du travail et les formes nouvelles de travail.

En tout cas, à nos yeux, la question des jeunes issus de l'immigration, telle que nous pouvons la saisir sur ce terrain, ne peut pas être séparée de celle des changements du travail ouvrier ni de celle des transformations de la classe ouvrière en France, de sa recomposition, de sa restructuration et notamment de la succession des générations ouvrières. Contre la tendance à autonomiser la question des « cités », peuplées de familles immigrées, à en faire un thème en soi, en mettant l'accent soit sur le culturel, le religieux ou le symbolique – i. e. certaines spécificités indéniables –, soit sur les seules logiques de ségrégation, nous avons voulu rappeler fortement que les jeunes de ces cités se trouvent affrontés à des difficultés qui sont proches de celles des jeunes Français de souche (eux-mêmes d'ailleurs souvent issus de vagues d'immigration anciennes...) dont les pères sont des ouvriers non ou peu qualifiés. Nombre d'entre eux semblent de plus en plus, et en quelque sorte « structurellement », condamnés à diverses formes de travail précaire dont ils ne réussissent à sortir que provisoirement. Et ceci affecte toute leur condition. Il est clair que ces violences d'origine socio-économique, ils les ressentent beaucoup plus vivement parce que l'ostracisme dont ils sont l'objet en tant que jeunes issus de l'immigration post-coloniale les atteint très durement. Leur réaction au stigmate est spécifique. Leurs références, les ressources dont ils disposent, leurs « recours » identitaires ne sont pas les mêmes. Il est donc nécessaire d'étudier de près les configurations locales, les formes particulières que prennent les rapports entre

fractions de classe et classes. De plus en plus, au bas de la structure, il y a comme un « tassement », un rapprochement des conditions, ce qui rend encore plus âpres les luttes pour se démarquer ou se distinguer...

Si nous avons insisté tellement sur les transformations du travail et du marché du travail, ce n'est pas qu'elles expliqueraient directement à elles seules le surgissement des violences urbaines, mais parce qu'en lien étroit avec les changements du système scolaire et certaines transformations du système de protection sociale, elles sont au fondement du rapport que ces jeunes entretiennent avec le monde social. Étant admis que les changements dans ce rapport tiennent aussi bien sûr à de nombreuses autres raisons : aux transformations du champ politique et des rapports de force entre classes sociales, au délitement des solidarités ouvrières, à la montée de l'individualisme dans le groupe ouvrier, à l'effondrement syndical et au peu de résistance que le groupe ouvrier est encore capable d'opposer aux évolutions dans le monde de l'emploi et de la formation...

# L'injonction paradoxale faite aux bailleurs sociaux de loger les plus démunis et de favoriser la mixité sociale

Michel BONETTI  
*Laboratoire de Sociologie  
Urbaine Générative (LSUG),  
CSTB*

Cet article a pour objet d'interroger le positionnement et les pratiques des bailleurs sociaux face à l'enjeu que constitue le développement ou tout au moins la préservation d'une certaine mixité dans les quartiers d'habitat social.

Si l'on en juge par la paupérisation croissante de ces quartiers depuis une vingtaine d'années, les bailleurs sociaux n'ont guère contribué à la préservation de la mixité sociale et la politique de la ville ne les y a pas vraiment aidés. En réalité les bailleurs sociaux ont fondamentalement intérêt au développement de la mixité sociale et ils se sont toujours opposés à la politique de « résidualisation » menée en Grande-Bretagne depuis les années Thatcher, visant à spécialiser le parc social dans le logement des plus démunis. Ils sont en fait placés face à une véritable injonction paradoxale, de devoir loger en priorité les plus démunis et de favoriser la mixité sociale. Après avoir réinterrogé cette notion de mixité sociale, nous essaierons d'analyser les processus qui sous-tendent cette injonction et les effets également paradoxaux qu'elle génère.

## Les significations sous-tendant la notion de mixité sociale

Il semble a priori normal de vouloir favoriser le développement de la mixité sociale, afin de ne pas amplifier les processus de ségrégation socio-spatiale qui

contribuent à la formation de « ghettos », dans lesquels les habitants les plus démunis se retrouvent assignés à résidence. Mais il ne faut pas oublier, comme l'a récemment rappelé Morin dans son dernier livre (Morin, 2004), que la ségrégation est produite essentiellement par les couches supérieures qui choisissent de « cultiver l'entre soi », pour reprendre la formule proposée par M.-C. Jaillet, afin de préserver les signes de distinction liés à leur statut. Autrefois essentiellement limité à la bourgeoisie, ce mouvement s'est amplifié avec le développement des couches moyennes, car celles-ci représentent désormais la majorité de la population. Comme dans le même temps, la classe ouvrière s'est désagrégée et qu'une fraction de celle-ci s'est retrouvée déqualifiée, pour ne pas dire disqualifiée, cette fraction se retrouve effectivement confinée dans des espaces de relégation. Les couches moyennes en promotion ont en effet déserté les quartiers d'habitat social et investi les anciens quartiers populaires, notamment en centre ville, dont elles ont chassé les habitants les plus pauvres à la faveur des opérations de rénovation ou de requalification urbaine, notamment les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce mouvement est général et particulièrement visible à Toulouse, où le quartier du Mirail a littéralement basculé et s'est fortement paupérisé suite aux opérations de requalification du centre réalisées au cours des années 1980.

### Les effets induits par la ségrégation sociale

Si la préservation de la mixité sociale paraît un objectif louable, son invocation rituelle a un effet en retour, ou plutôt « en creux », assez inquiétant pour les quartiers d'habitat social qui en sont dépourvus. Comme la mixité sociale est très valorisée, ceux-ci sont par contrecoup violemment stigmatisés et apparaissent par essence très problématiques. Les tensions sociales qui les traversent et les dégradations qu'ils subissent sont mécaniquement attribuées à ce déficit de mixité et à la ségrégation sociale qu'ils subissent. Tout un courant de recherche américain, analysé par Jürgen Friedrich (Friedrich, 2003), dont la figure de proue est Wilson, a forgé une théorie de « l'underclass » montrant, statistiques à l'appui, que la concentration de la pauvreté dans des quartiers prive leurs habitants de possibilités d'éducation et d'opportunités d'emploi et génère mécaniquement une culture de la violence et de la délinquance (Wilson, 1987). Cette conviction est d'ailleurs assez largement partagée par les chercheurs qui ont participé à l'ouvrage dirigé par S. Paugam sur les processus d'exclusion sociale (Paugam, 1996). Comme nous l'avons analysé, en parlant de « poverty neighbourhoods », Wilson et ses émules confondent allègrement la pauvreté des habitants et la pauvreté des quartiers dans lesquels ils vivent (absence de confort et d'équipements, dégradation de l'habitat et de l'espace urbain), qui est effectivement dramatique aux Etats-Unis (Bonetti, 1996). Or à

notre sens, même si la pauvreté des habitants pose problème et que bien entendu il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade, les effets les plus problématiques de l'absence de mixité sociale sont dûs au manque d'attention des pouvoirs publics à l'égard de la qualité et de l'entretien des espaces urbains et de l'habitat, dès lors que ces quartiers sont habités majoritairement par des ménages en difficulté et a fortiori lorsqu'ils sont d'origine étrangère. L'attention des pouvoirs publics est en effet plus importante à l'égard des quartiers comportant une proportion élevée d'habitants appartenant aux couches moyennes, car ceux-ci ont la capacité de se faire entendre.

L'autre effet majeur de ce manque de mixité est la dévalorisation que subissent les occupants de ces quartiers aux yeux des habitants du voisinage, comme l'a montré B. Allen dans son analyse de la dynamique résidentielle du quartier des Tarterêts (Allen, 2003). Cette dévalorisation est encore plus forte lorsque les quartiers d'habitat social sont situés dans un voisinage habité par la bourgeoisie locale, comme c'est le cas pour les quartiers des Dervalières à Nantes ou de Bernon à Epernay. Le contraste entre l'habitat social et son environnement social aggrave alors les processus de stigmatisation.

Les vertus prêtées à la mixité sociale dévalorisent par contre coup les quartiers les plus pauvres et laissent à penser que ceux-ci sont nécessairement problématiques. Or, nous avons de multiples exemples de quartiers où la population est effectivement très pauvre et où les conditions d'habitat et les relations sociales sont relativement satisfaisantes. C'est notamment le cas dans de nombreux quartiers de Nantes ou de Saint-Nazaire, ou à Marseille dans des quartiers qui ont conservé une culture populaire très riche. Le rapport mécanique établi par de nombreux sociologues entre la pauvreté des habitants d'un quartier et la délinquance légitime en fait la posture des bailleurs et des élus locaux, qui estiment que la dégradation des conditions d'habitat est la résultante de la paupérisation des habitants, ce qui leur permet de s'exonérer de toute responsabilité. Or, nous avons montré que le déficit de gestion urbaine de ces quartiers est la principale cause de leur dégradation et du développement de la délinquance (Bonetti, 1994). Nous avons participé à de nombreuses expériences d'amélioration de la gestion urbaine qui ont modifié profondément la dynamique résidentielle de ces quartiers.

En résumé, la ségrégation sociale n'entraîne pas nécessairement en soi une dégradation des conditions d'habitat et le développement de la délinquance, mais elle a effectivement des effets induits problématiques et pervers, puisque elle contribue à dévaloriser le statut social des quartiers concernés et de leurs occupants, elle conduit les pouvoirs publics à s'en désintéresser, ce qui génère effectivement des processus de dégradation, et elle amène les populations du voisinage à stigmatiser ces quartiers. De plus, ces phénomènes sont amplifiés par les médias.

Il convient également de relever un autre effet pervers de la paupérisation lié au regard que portent de nombreux acteurs et certains chercheurs sur cette population. Si la majeure partie de ces habitants vit pauvrement, ils disposent de capacités non négligeables, et seule une fraction est effectivement déstructurée socialement et ne parvient pas à faire face aux difficultés auxquelles elle est confrontée et peut sombrer dans l'alcoolisme, la délinquance, ou pire, dans la dépression et perdre tout espoir. Or, les acteurs sociaux et certains chercheurs mais aussi les médias se focalisent sur cette fraction d'habitants à la dérive et tendent à construire une vision globale de ces quartiers fondée sur cette population déstructurée, en généralisant à partir de ces situations particulières. Sous le prétexte a priori louable de défendre les fractions de population extrêmement démunies (qui constituent souvent leur principale clientèle), ces acteurs tiennent un discours compassionnel à leur égard. Cette commisération, étendue à l'ensemble des habitants de ces quartiers, frise la condescendance et ne fait que les enfoncer davantage. Il n'est pas sûr que l'on aide réellement ces populations en s'apitoyant sur leur triste sort.

Qu'est-ce que recouvre la notion de mixité sociale ?

Nous avons vu précédemment que la paupérisation des quartiers d'habitat social recouvre des situations très diversifiées. A l'intérieur d'une population aux revenus globalement très limités, on a des gens tout à fait en capacité de faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, alors que d'autres sont effectivement profondément démunis, voire socialement et psychologiquement déstructurés, et on a tendance à confondre ces situations. La proportion de gens très démunis peut varier de 10 à 50 % selon les quartiers, et il va de soi que cela produit des dynamiques sociales très différentes. Quand on parle de mixité sociale, on désigne en fait implicitement la mixité économique, on se réfère à la diversité des niveaux de revenus des habitants d'un quartier.

L'absence de mixité sociale dans ces quartiers est évidente, si on se situe uniquement d'un point de vue économique, puisque la grande majorité des habitants a des revenus assez faibles et que le taux de chômage est souvent élevé, mais on a vu que même d'un point de vue économique, les disparités peuvent être importantes. Si on examine d'autres facteurs sociologiques : structure démographique, structures familiales, appartenances culturelles, capacités relationnelles, etc., on se rend compte qu'il existe une très grande diversité de profils sociologiques. Paradoxalement, la population des quartiers d'habitat social était beaucoup plus homogène dans les années soixante et soixante-dix, à une époque considérée comme un âge d'or, où on vantait les vertus de la mixité sociale dans ces quartiers. Cette population était en majorité composée de jeunes ménages ouvriers comportant deux ou trois enfants. Elle est désormais très hétérogène, avec notamment une très forte proportion de ménages

sans enfants (parfois près de 50%) et une part non négligeable de personnes âgées, avec des gens qui ont un emploi stable et d'autres qui sont confrontés à des situations de chômage chronique, sans compter l'extrême diversité des origines géographiques et culturelles. L'amélioration des dispositifs de solvabilisation des ménages leur permettant de payer leur loyer (Aide Personnalisée au Logement et Fonds Solidarité Logement) font que c'est moins la tendance à la paupérisation qui déstabilise le fonctionnement social de ces quartiers que cette forte hétérogénéité culturelle, démographique et de structures familiales. Il est frappant de voir que l'on néglige fréquemment ces facteurs quand on analyse le fonctionnement social de ces quartiers, et que l'on ne prend pas en compte notamment l'opposition souvent violente entre les ménages sans enfants, souvent âgés et d'origine franco-française, qui ne supportent pas le bruit et les perturbations générés par les enfants et les familles nombreuses, généralement d'origine africaine ou maghrébine. Dans tous les quartiers, l'intolérance des ménages sans enfants à l'égard des agissements des jeunes tend à s'accroître dangereusement avec le vieillissement de la population, les adultes qui n'ont plus d'enfant à domicile n'acceptent pas d'avoir à supporter les enfants des autres, les plus agressifs étant ceux qui doivent faire le deuil du départ de leurs propres enfants. Certains quartiers d'habitat social, comme de nombreux immeubles du centre de Villeurbanne, sont majoritairement occupés par des personnes âgées, qui résident souvent là depuis l'origine de ces quartiers, et qui réagissent de manière très hostile à l'égard des jeunes ménages qui s'installent là, même s'ils n'ont qu'un ou deux enfants en bas âge, allant même jusqu'à se plaindre aux élus locaux pour la moindre vétille.

Les capacités relationnelles et culturelles des habitants constituent des facteurs d'inégalité sociale à notre sens tout aussi importants que les revenus, et participent largement à la formation des dynamiques sociales des quartiers. Dans certains quartiers, bien qu'étant pauvre, la majorité des habitants a développé des réseaux relationnels très dynamiques, ils disposent de capacités d'expression étonnantes, ils soignent visiblement leur corps et leur apparence. C'est particulièrement le cas dans les quartiers Nord de Marseille où nous avons animé de nombreuses réunions avec les habitants. Les réseaux relationnels familiaux sont très actifs et les habitants ont une grande maîtrise du langage, ils font même preuve d'une très grande créativité langagière. Il existe une culture du corps spécifiquement méditerranéenne et un grand soin apporté au choix des tenues vestimentaires, même si elles paraissent quelque peu exubérantes. Dans d'autres quartiers, notamment dans le Nord de la France, on rencontre beaucoup d'habitants ayant d'énormes difficultés d'expression, leur langage se limite à quelques centaines de mots et ils ont souvent perdu toute capacité à soigner leur corps et leur apparence, certains ayant sombré dans

l'alcoolisme paraissent avoir vieilli prématurément. Les situations d'isolement social contribuent également à accroître les difficultés économiques auxquelles les habitants sont confrontés. À notre sens, **la pauvreté économique devient effectivement très problématique quand elle est redoublée par une pauvreté culturelle** (par un faible capital culturel, aurait dit Bourdieu) et par de faibles capacités relationnelles. A contrario, les difficultés économiques des habitants, la dégradation et les tensions sociales sont fortement atténuées lorsqu'ils disposent de capacités relationnelles et culturelles très développées.

### Mixité statistique et dynamique sociale

Après ce détour, nous pouvons réinterroger la notion de mixité sociale entendue en fait comme une mixité économique et les dynamiques sociales qu'elle est censée générer. Les statisticiens montrent qu'il est difficile de définir des indicateurs de mixité sociale objectifs, car cela dépend de l'échelle spatiale à laquelle on se situe. Si on considère un quartier constitué de plusieurs îlots de taille identique, dont certains sont composés d'immeubles en copropriété logeant des cadres, d'autres d'ILN destinés aux couches moyennes, d'autres encore d'HLM standards occupés par des ouvriers, mais aussi de PSR ou de LOPOFA abritant des familles nombreuses très démunies, on pourra estimer que ce quartier représente une mixité sociale exemplaire. C'est notamment le cas du quartier de Montconseil à Corbeil analysé par B. Allen (Allen, 2003). Par contre, si on analyse la mixité sociale à l'échelle de chaque îlot, on constatera une homogénéité sociale de chacun d'eux et donc une absence totale de mixité. Mais, si on reste à l'échelle d'un quartier quel qu'il soit pour effectuer des analyses, en choisissant arbitrairement la même échelle pour pouvoir effectuer des comparaisons, que ce soit 1 000, 2 000 ou 5 000 logements, il convient de s'interroger sur le sens de la mixité que l'on constate. En supposant que l'on compare différents quartiers présentant des taux de mixité sociale identiques, que peut-on conclure des significations et des effets sociaux de cette mixité statistique? L'un de ces quartiers peut ressembler à l'exemple évoqué précédemment où chaque îlot abrite une population très homogène, alors qu'un autre peut être constitué d'immeubles similaires, dans chacun desquels la population est socialement très diversifiée et présente donc une forte mixité. Un autre quartier peut résulter d'une combinaison des deux situations précédentes, avec des îlots ou des immeubles très homogènes et d'autres comportant un peuplement diversifié.

Malgré le même indicateur de mixité sociale, ces différents cas de figure peuvent générer des dynamiques résidentielles très différentes. Il y a de fortes chances, comme à Montconseil, que le quartier composé d'îlots de copropriétés, de HLM et de PSR, aux populations très homogènes, connaisse une

dynamique où ces populations ne se côtoient guère, les copropriétés hébergeant des cadres se protégeant du reste du quartier par des clôtures hermétiques.

Les recherches conduites en Grande-Bretagne sur les relations sociales générées par la réalisation d'opérations d'accession à la propriété dans les quartiers d'habitat social ont constaté un phénomène similaire. Le quartier où chaque immeuble est occupé par des populations diversifiées peut connaître un fonctionnement social où ces populations cohabitent paisiblement, tout en gardant leur distance, la proximité spatiale n'abolissant pas pour autant la distance sociale, pour reprendre le titre du fameux article de Chamboredon et Lemaire (Chamboredon, Lemaire, 1970). Il se peut aussi que certains ménages aient des relations sociales, notamment les mères de famille dont les enfants fréquentent la même école. Mais cette cohabitation peut se traduire par des relations très conflictuelles. Cela peut dépendre du mode de formation de ce peuplement, des trajectoires sociales des différents ménages, mais également de la localisation et de la conception des immeubles, de la configuration des îlots, de la qualité de la gestion urbaine du quartier. Les petits immeubles comportant peu de logements par cages d'escaliers, mais également les tours avec seulement deux ou trois petits logements par palier, favorisent une cohabitation peu conflictuelle, alors que les bâtiments composés de longues coursives regroupant dix à vingt logements génèrent souvent de fortes tensions, notamment lorsqu'il y a beaucoup de grands logements occupés par des familles nombreuses.

On constate également que les immeubles situés à la périphérie des quartiers échappent souvent aux turbulences qui agitent les parties centrales où les jeunes se regroupent. Ces îlots périphériques fonctionnent de façon relativement autonome, les habitants ne s'identifiant pas au quartier lorsqu'il a mauvaise réputation et revendiquant un rattachement identitaire au voisinage proche. Le degré de mixité sociale constitue donc un indicateur intéressant, mais n'explique absolument pas la construction des dynamiques résidentielles.

Il convient de signaler que certains urbanistes croient favoriser le développement des relations sociales entre les habitants d'immeubles occupés par des populations très différentes socialement, en créant des espaces de rencontres (squares, places) ou des équipements où elles sont censées partager des activités communes. Or, ces espaces sont généralement appropriés, voire contrôlés, par certains groupes sociaux qui en excluent les autres, ou bien deviennent des lieux d'affrontement entre ces groupes (Bonetti, 2005). Cette injonction à créer des liens entre des populations qui ne souhaitent pas se rencontrer constitue une forme de « forçage social » qui a souvent des effets opposés aux intentions poursuivies.

## Les bailleurs sociaux face aux enjeux de la mixité sociale

Les bailleurs sociaux ont a priori intérêt au développement de la mixité sociale dans les quartiers qui tendent à se paupériser, puisque cela leur permet d'accueillir des populations plus solvables susceptibles de payer régulièrement leur loyer, d'accepter des charges locatives plus élevées et d'être plus respectueuses de leur environnement. Cette amélioration de la mixité sociale permet également de freiner la paupérisation de ces quartiers. Cela correspond au discours rituel tenu fréquemment par les agents des organismes de logements sociaux qui espèrent toujours accueillir de « bons locataires », à savoir des locataires solvables, franco-français de préférence, ne leur posant pas de problèmes de comportement.

Comme nous l'avons dit en introduction, les bailleurs sociaux ne se résignent pas à ne loger que des populations en difficulté, rejetées par le parc privé, et ils sont très sensibles aux injonctions des pouvoirs publics visant à éradiquer les ghettos et à développer la mixité sociale. C'est pourquoi ils adhèrent aux objectifs du Plan de cohésion sociale visant à favoriser le renouvellement urbain pour implanter des immeubles destinés aux couches moyennes. Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres, car les pouvoirs publics, mais également les mouvements de défense des plus démunis (notamment le DAL), placent les bailleurs sociaux face à une injonction paradoxale. Dans le même temps où ils défendent l'amélioration de la mixité sociale, ils leur enjoignent d'accueillir les ménages les plus démunis exclus des parcs privés.

De nombreux mécanismes inhérents à la politique de l'habitat contribuent en effet au développement des processus de ségrégation sociale. Il convient de rappeler que le changement radical de la politique du logement réalisé en 1977 par R. Barre, qui a remplacé l'aide à la pierre par l'aide à la personne, a largement contribué à ce développement de la ségrégation sociale. L'instauration de l'Aide Personnalisée au Logement a fortement solvabilisé les populations les plus fragiles, leur permettant effectivement d'accéder au logement social, alors qu'elles en étaient exclues. La mise en place de l'APL s'est accompagnée d'une forte augmentation des loyers des logements neufs et le conventionnement des immeubles faisant l'objet d'une réhabilitation (processus qui s'est fortement développé dans les années quatre-vingts) a également permis aux bailleurs d'accroître les loyers du parc plus ancien. Du même coup, les couches moyennes n'ont plus guère intérêt à rester dans le parc social, puisqu'ils ont subi de fortes augmentations de loyer et bénéficient très peu de l'APL. Parallèlement, l'État a mis en place de fortes incitations pour favoriser le développement de l'accession sociale à la propriété, ce qui a fini par décider les couches moyennes encore hésitantes à quitter définitivement le parc social.

Bien que favorables à la préservation de la mixité sociale, face au dépeuplement de leur patrimoine et au développement de la vacance des logements, les bailleurs sociaux ont accueilli massivement des ménages en difficulté. Ce mécanisme a été accentué par les pressions exercées par les préfectures et les services sociaux des Conseils généraux sur les bailleurs sociaux pour reloger les familles en difficulté, et par le retrait des organismes de logement des salariés (les CIL), qui ont cessé de proposer des logements aux ouvriers et aux employés qualifiés dans les quartiers en voie de paupérisation, alors même qu'ils disposent de droits de réservation dans les immeubles situés dans ces quartiers.

À l'image de l'État, les collectivités locales ont une position contradictoire. Les élus locaux accusent rituellement les bailleurs sociaux de ne loger que des familles démunies ou d'origine étrangère, et dans le même temps leurs services sociaux, voire eux-mêmes, font pression sur eux pour qu'ils relogent les familles en difficulté qui s'adressent à eux, car il ne savent pas où les loger. Les tentatives des bailleurs de mettre en place des politiques de peuplement, visant notamment à réduire la proportion de familles en difficulté ou d'origine étrangère dans les cages d'escaliers particulièrement paupérisées, sont ainsi souvent mises en échec. En effet dès qu'un logement se libère, les services sociaux font pression pour reloger une famille en situation précaire.

Nous avons réalisé une enquête sur le fonctionnement social du quartier du Mirail à Toulouse, en coopération avec le groupe de recherche Praxis et l'Université de Toulouse, à la demande des quatre bailleurs du quartier, qui a révélé l'existence d'une concentration de familles nombreuses dans certains immeubles (Bonetti, Auriol et alii, 2004). Les immeubles du Mirail comportent 320 logements et certains d'entre eux regroupent entre 700 et 900 enfants, car les grands logements sont très nombreux, ce qui génère nécessairement des perturbations et des tensions sociales. Nous avons donc suggéré de réduire progressivement cette proportion d'enfants à la faveur des relocations. Comme l'un des bailleurs dépend de la ville de Toulouse et l'autre du Conseil général, il s'avère très difficile politiquement d'appliquer cette démarche, d'autant plus que les services de la préfecture sont également réticents. En effet, le Mirail est l'un des rares quartiers de l'agglomération disposant de grands logements, les services sociaux de ces différentes institutions sont donc contraints d'y concentrer les familles nombreuses, pour la plupart d'origine étrangère. C'est ainsi que le quartier du Mirail, après avoir dû héberger les familles démunies chassées par la réhabilitation du centre ville dans les années 1980, est devenu un lieu de concentration de ces familles.

Ce processus institutionnel aboutit à des aberrations sidérantes. Le seul moyen de réduire l'afflux de familles nombreuses, utilisé dans de nombreuses

villes et déjà appliqué dans certains bâtiments du Mirail, consiste à restructurer les grands logements pour réduire leur taille. L'autre moyen, également appliqué au Mirail et dans de nombreux quartiers, consiste à engager une opération de renouvellement urbain en démolissant une partie de ces bâtiments et en reconstruisant des immeubles disposant de logements plus petits. Néanmoins, l'opération de renouvellement urbain du Mirail prévoit de conserver 80 % des bâtiments où sont concentrés de grands logements et donc des familles nombreuses. L'aboutissement de l'opération de renouvellement va donc permettre de créer une certaine mixité sociale, mais en faisant cohabiter des ménages de classes moyennes logés dans des petits bâtiments neufs comprenant chacun une dizaine de logements à proximité des immeubles massifs de neuf étages comportant 320 logements dans lesquels sont concentrées des familles nombreuses d'origine étrangère. On imagine aisément le mode de sociabilité qui va se développer entre ces deux types de population. Il y a de fortes chances que les nouveaux bâtiments, pour la majorité en accession à la propriété, connaissent à terme le même sort que les copropriétés construites lors de la création du Mirail, qui se sont rapidement dégradées et ont concentré une population encore plus démunie que les ménages vivant en HLM. L'humour veut que l'opération de renouvellement urbain vise à démolir ces anciennes copropriétés devenues ingérables... pour en construire de nouvelles à proximité.

L'enquête a également révélé que les habitants les plus insécurisés du quartier, qui souhaitent en majorité en partir, sont précisément les ménages les moins pauvres qui habitent dans les bâtiments où la proportion de familles nombreuses en difficulté est la plus faible. On touche là un autre problème auquel sont confrontés les bailleurs qui tentent d'améliorer la mixité sociale. Nombre d'entre eux ont réalisé des efforts commerciaux très importants pour attirer les ménages des couches moyennes, notamment en rénovant entièrement les logements mis à leur disposition. Or, ces ménages restent rarement plus de deux ou trois ans dans les logements mis à leur disposition, malgré leur grande qualité et la faiblesse des loyers. Ils contribuent ainsi à accroître fortement les coûts de relocation et de réfection des logements, et les taux de rotation des habitants dans ces quartiers, ce qui peut contribuer à les déstabiliser. Cela produit des quartiers à deux vitesses, avec d'une part, une population ancienne paupérisée, assignée à résidence, et des habitants ayant un statut social plus élevé qui ne font que passer et n'investissent pas le quartier, demeurant ainsi indifférents à son devenir. Ces habitants n'éprouvent aucun attachement pour ces quartiers dans lesquels ils logent transitoirement, mais n'y habitent pas réellement.

En outre, l'amélioration de la mixité sociale d'un quartier accroît les écarts sociaux entre les différentes catégories d'habitants et augmente les risques de

tension. Les ménages issus des couches moyennes se sentent généralement plus insécurisés que les habitants aux revenus plus limités. Ceci tient à la fois à des facteurs culturels, l'univers des employés étant caractérisé par la mise à distance des corps et la crainte des affrontements physiques, et au fait que l'univers des quartiers d'habitat social leur est moins familier, ils manquent de repères puisqu'ils n'y restent pas très longtemps. Cette rotation rapide et leurs pratiques sociales font qu'ils ont peu de relations sociales ou familiales dans ces quartiers, s'y promènent assez rarement et de ce fait s'y sentent relativement isolés. Or, ce sont les gens plus isolés qui se sentent les plus insécurisés et qui sont effectivement les plus fréquemment victimes d'agression. Ces ménages disposent généralement d'une voiture et plus souvent de deux véhicules (alors que seulement 50% des habitants de ces quartiers sont motorisés), et ils risquent tout particulièrement de voir leur voiture dégradée ou cambriolée. Sans compter le fait que ces ménages investissent fortement sur la réussite scolaire de leurs enfants et supportent assez mal de devoir les scolariser dans des établissements qui concentrent des élèves en grande difficulté avec une probabilité de réussite très faible. M.-C. Jaillot a montré que ce phénomène était un facteur majeur du départ des couches moyennes de ces quartiers.

Paradoxalement les ménages des couches moyennes habitant ces quartiers, qui participent à l'amélioration de la mixité sociale et sont donc censés par leur présence contribuer à leur revalorisation, favorisent l'isolement social, accroissent le sentiment d'insécurité, déprécient les établissements scolaires. Ils tiennent des discours très critiques sur les quartiers d'habitat social où ils se retrouvent contraints de séjourner momentanément et contribuent en fait à les dévaloriser, car eux-mêmes s'y sentent profondément dévalorisés.

Un autre problème tient au fait que ces ménages sont souvent très exigeants et de ce fait extrêmement critiques à l'égard des organismes de logement social et de leur personnel. Or ces organismes, même les mieux gérés, peuvent rarement satisfaire les exigences de confort auxquels ils aspirent, étant donné les moyens consacrés à l'entretien dont ils disposent (moyens qui ne dépassent pas 500 à 600 euros par an).

Les enquêtes de satisfaction des bailleurs montrent que ces locataires, qui vivent souvent dans des groupes HLM plutôt privilégiés, sont généralement les plus insatisfaits. Comme nous avons pu le constater à travers différentes enquêtes ou lors de réunions avec des habitants, ces locataires disposant de revenus convenables oublient qu'ils paient des loyers très faibles (300 à 400 euros pour un trois pièces) et bénéficient souvent de privilèges (logement refait à neuf, immeuble bien situé et plutôt bien géré, attentions particulières des gardiens à leur égard, ...). Ils coûtent généralement plus aux bailleurs qu'ils ne rapportent.

Ces locataires contribuent souvent à l'exacerbation des tensions sociales, notamment quand ils n'ont pas d'enfants au domicile comme nous l'avons évoqué précédemment. En effet, lorsqu'on évoque les problèmes de sécurité, on pense généralement aux agissements déviants des jeunes, mais on oublie souvent que certains adultes sont également méprisants, intolérants ou agressifs à leur égard et alimentent les conflits par leur attitude.

Même s'ils souhaitent développer la mixité sociale, les bailleurs sont confrontés aux pressions du marché immobilier et aux choix résidentiels des habitants liés à leurs aspirations en matière de confort et surtout de statut social. Quand la demande locale est faible, ou lorsque les taux des prêts immobiliers sont bas et les aides de l'État en faveur de l'accession à la propriété s'accroissent, les locataires issus des couches moyennes tendent à désertier le parc HLM, ce qui alimente la vacance des logements et conduit les bailleurs à reloger des ménages moins solvables. Ce mouvement est accentué dans les villes en crise économique où les loyers dans le parc privé et les prix des logements à vendre sont particulièrement faibles, parfois même plus bas que les loyers HLM.

La politique de l'État incite les bailleurs à construire des logements neufs, sans toujours tenir compte de la demande locale. Il arrive aussi que cette demande se retourne. Alors qu'elle peut être assez importante pour justifier la construction de nouveaux programmes HLM à un moment donné, elle s'avère parfois très faible au moment où ces logements sont mis en location. De ce fait, les bailleurs se font concurrence entre eux, voire à eux-mêmes. En construisant de nombreux programmes, généralement d'excellente qualité, ils incitent les locataires les plus solvables à quitter les grands ensembles.

On accuse les bailleurs de pratiquer une ségrégation sociale entre les différents types de parc, ce qui est souvent exact. Une hiérarchie s'est effectivement établie entre les SA HLM, les OPAC et les Offices HLM, les SA ayant la possibilité de sélectionner une partie de leur clientèle et à l'autre extrémité les Offices étant obligés d'accueillir les familles les plus démunies. Ceci résulte du contingentement des attributions qui laisse généralement moins de marge de manœuvre aux Offices HLM. Cette hiérarchisation est également accentuée par les différences de qualité de gestion et de service. Dans certains quartiers, des immeubles identiques sont gérés par des SA HLM et des Offices, et on peut souvent constater des différences de qualité de gestion flagrantes. Mais quand la demande locale est faible, les SA HLM n'ont pas plus de possibilité de choix de leurs locataires que les Offices, et certaines d'entre elles ne sont pas mieux gérées, leur patrimoine peut être également déqualifié.

Les bailleurs sociaux sont aussi accusés de pratiquer une ségrégation sociale à l'intérieur de leur propre parc, en attribuant les logements de meilleure qualité dans les immeubles les mieux situés aux couches moyennes et reléguant

les ménages les plus démunis dans les grands ensembles dégradés. C'est effectivement un phénomène fréquent, mais qui résulte de processus qui leur échappent en grande partie.

Hormis certains d'entre eux qui développent délibérément de telles pratiques, la majorité des organismes s'efforce généralement de pratiquer ce qu'ils appellent un « rééquilibrage du peuplement » en évitant de concentrer les familles en difficulté ou d'origine étrangère dans les quartiers les plus paupérisés. Mais ils se heurtent à la pression sociale des demandeurs et des occupants des immeubles les plus attractifs, et parfois à la pression politique des élus locaux qui refusent de voir les quartiers proches du centre ville « envahis » par les familles en difficulté et a fortiori d'origine étrangère, voire aux pressions de leur propre personnel de terrain.

Nous avons vu que les institutions (préfecture, département, villes) faisaient pression pour reloger des familles en difficulté dès lors qu'un logement se libérait, même si la concentration de ce type de familles était déjà préoccupante, rendant difficile les tentatives de rétablissement d'une certaine mixité sociale.

Les demandeurs de logement issus des classes moyennes refusent souvent de s'installer dans des quartiers paupérisés, et comme on l'a vu, quand ils acceptent ils n'y restent que transitoirement. Mais inversement, les occupants des immeubles de qualité bien situés s'opposent farouchement à l'attribution de logement à des familles en difficulté et ils sont souvent soutenus par les élus locaux auprès desquels ils ne manquent pas de se plaindre. Ces derniers réagissent ainsi, car ils veulent préserver la réputation des quartiers dans lesquels ces immeubles sont implantés. En effet, au-delà des occupants des immeubles HLM concernés, ils subissent également la pression des habitants du voisinage, notamment lorsqu'il s'agit de propriétaires de maisons individuelles qui craignent de voir leur bien dévalorisé par la paupérisation des immeubles HLM environnants. L'implantation de familles en difficulté dans les immeubles habités par des classes moyennes suscite souvent des conflits violents, car ces familles subissent fréquemment des réactions de rejet. Certaines de ces familles peuvent également déstabiliser la vie sociale dans ces immeubles quand leurs enfants sont turbulents et a fortiori délinquants. Ces réactions des occupants et ces comportements déviants posent effectivement des problèmes importants aux bailleurs et expliquent aussi les positions des élus locaux qui sont interpellés pour gérer ces conflits et qui répugnent à devoir y faire face, craignant les réactions hostiles de leur électorat.

Le personnel de terrain contribue également de différentes manières au renforcement de la ségrégation sociale. Les gardiens et les gérants de site se plaignent rituellement des services d'attribution centraux qui « leur envoient » des familles en difficulté. Dans les groupes immobiliers « bien habités », occupés

par de « bons locataires » pour reprendre leurs termes, c'est-à-dire qui ne leur posent pas de problèmes de gestion, il arrive qu'ils s'opposent carrément à l'attribution de logements à des familles en difficulté. Quand ils n'y parviennent pas, ils participent souvent aux processus de rejet déclenchés par les occupants en place, en n'étant pas toujours accueillants à l'égard de ces familles et en se plaignant de leurs comportements « pas très comme il faut ». Il existe une concurrence entre les agents de terrain pour être affectés dans les groupes les plus valorisés, car ces groupes sont « plus tranquilles » et exigent moins de travail (bien que les occupants issus des classes moyennes soient souvent plus exigeants et désagréables avec eux), mais aussi parce qu'ils se sentent plus valorisés d'avoir à s'occuper de cette clientèle, par identification au statut des gens au service desquels ils travaillent, comme le font généralement les personnels de service. Quand ce personnel peut bénéficier d'une promotion, il s'efforce d'être muté dans l'un de ces groupes, de telle sorte que les agents les moins expérimentés sont généralement affectés sur les groupes immobiliers les plus dévalorisés et les plus difficiles à gérer. On constate d'ailleurs le même phénomène dans la police et à l'Éducation Nationale. Les responsables des organismes de logement qui souhaitent favoriser la mixité sociale dans les quartiers les plus dévalorisés, en y installant des familles en difficulté, sont donc confrontés aux résistances de leur personnel, aux pressions politiques des élus locaux et à l'hostilité des occupants.

L'injonction des pouvoirs publics visant à améliorer la mixité sociale ou tout au moins à préserver ce qui en reste, rejoint en fait les finalités des bailleurs sociaux et de leur personnel. Mais cette préoccupation a également des effets paradoxaux. Certains bailleurs croient encore pouvoir reconquérir ces couches moyennes par l'amélioration des logements et des actions commerciales, et sont centrés sur cet objectif. Pour le personnel, il s'agit de « retrouver de bons locataires ». Or, cet objectif les conduit à concentrer leurs efforts sur la recherche de ces futurs habitants, ce qui aboutit en fait à ne pas reconnaître la situation réelle à laquelle sont confrontés les quartiers qu'ils gèrent et à délaisser quelque peu les occupants actuels. C'est une forme de dénégation du réel, qui aboutit à ne pas réellement prendre acte des situations de paupérisation auxquelles ils sont confrontés et à adapter leurs modes de gestion en conséquence.

Cette posture repose sur une représentation confortée par certains sociologues, selon laquelle ce sont les habitants paupérisés qui contribuent à dégrader les quartiers et à dévaloriser leur réputation. Or à notre sens, c'est surtout l'inadaptation de la gestion des organismes et des villes qui a conduit à la dégradation des quartiers, même si leur paupérisation a pu y contribuer. On ne peut enrayer ce processus si on n'améliore pas la gestion de ces quartiers. Le fait de penser que ce sont les populations qui produisent des processus de dégrada-

tion revient à exonérer les modes de gestion de toute responsabilité dans le développement de ces processus. Par contre, d'autres bailleurs ont pris acte du processus de paupérisation des quartiers et ont renoncé à « y ramener » des couches moyennes. Ils s'efforcent de freiner et si possible d'endiguer ce processus en améliorant la gestion de leur patrimoine. Cette amélioration permet, en effet, d'enrayer la dégradation des quartiers et d'accroître progressivement leur attractivité pour des ménages aux revenus certes modestes, mais n'ayant pas de graves difficultés.

Pour clore cette analyse, il convient de signaler que les groupes les plus paupérisés sont généralement ceux qui dégagent les marges d'exploitation les plus importantes, car leurs logements sont en général amortis, alors que la gestion des immeubles neufs de meilleure qualité est souvent déficitaire, car le coût de remboursement des emprunts est beaucoup plus élevé. Ce sont donc les quartiers les plus paupérisés qui financent les immeubles les plus attractifs.

Nous devons également mentionner le développement dans certains pays européens (Danemark, Pays-Bas, Grande-Bretagne) d'un mode de gestion calqué sur le marketing des produits qui pourrait avoir des effets inquiétants sur l'accroissement de la ségrégation sociale s'il venait à se développer en France. Dans ces pays, de nombreux bailleurs sociaux procèdent à une segmentation de leur parc visant à spécialiser l'occupation sociale des immeubles en créant des logements pour les jeunes ménages, pour les personnes âgées, pour les familles nombreuses, etc. Cette approche marketing se double parfois d'un abandon de la péréquation des charges et des produits (notamment au Danemark).

### **Conclusion : une injonction paradoxale qui génère des contradictions et une confusion dans les conduites des politiques de peuplement**

L'injonction paradoxale faite aux bailleurs sociaux d'améliorer la mixité sociale tout en favorisant l'accueil des familles démunies est parfaitement contradictoire. Elle les place dans une situation intenable. Ils font l'objet d'une double critique : ils se trouvent à la fois accusés de créer des ghettos... et de ne pas loger les plus démunis, parfois simultanément par les mêmes acteurs. Or, on a vu que les processus de paupérisation étaient également alimentés par de nombreux acteurs.

Mais cette injonction paradoxale a surtout pour effet d'empêcher de définir des politiques de peuplement et de gestion cohérente. Elle entretient une confusion qui empêche de trancher clairement en faveur de l'une ou l'autre de ces orientations. Mais c'est peut-être là la fonction majeure de cette injonction

paradoxale, de permettre de ne jamais trancher et de rester dans le flou pour autoriser les discours les plus contradictoires et ne jamais prendre de décision claire. On a peut-être affaire à une condensation de principes qui évite d'avoir à choisir une orientation socialement acceptable. Le fait de valoriser le droit au logement des plus démunis et le fait de promouvoir la mixité sociale sont deux énoncés complémentaires devant permettre d'assurer l'égalité des citoyens si on se situe au niveau des principes. Mais ces énoncés sont malheureusement contradictoires en pratique dans un système régulé par le marché. Personne ne peut renoncer au principe de la mixité sociale au nom de la nécessité d'assurer le droit au logement des ménages les plus démunis. Mais personne ne peut non plus accepter que le fait d'assurer le droit au logement pour les plus démunis se traduise dans les faits par la concentration de ces familles dans certains quartiers, et donc par l'aggravation de la ségrégation socio-spatiale. Il est donc impossible de dénouer cette contradiction.

On peut même se demander s'il ne s'agit pas là d'une convention sociale paradoxale, qui permet de préserver les principes et la légitimité républicaine de l'action des pouvoirs publics, même si elle a des effets pratiques désastreux.

## Références bibliographiques

ALLEN B. (2003), Les Tarterêts, un quartier d'accueil?, *Les Annales de la Recherche urbaine*, Paris.

ALLEN B. (2003), avec la participation de PIERRE M., PIETTRE A. *et al.*, *Analyse des dynamiques résidentielles du quartier de Montconseil: l'enjeu de la requalification du quartier*, résultats d'une enquête auprès de 120 habitants de 2003, Contrat de Ville - Immobilière 3F-CSTB, Paris.

BONETTI M. (1996), Do poor neighbourhood make their residents poorer?, communication au congrès de l'ENHR, Helsingor, Danemark.

BONETTI M. (2005), L'évaluation des projets urbains, actes du séminaire de l'IMPRAUS.

BONETTI M., AURIOL D., FEITI J. (2004), *Enquête auprès des habitants sur le fonctionnement du quartier du Mirail à Toulouse*, Paris, CSTB - Praxis.

BONETTI M. (1994), *La gestion urbaine des quartiers d'habitat social et la construction des relations sociales*, Paris, CSTB, septembre.

CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M. (1970), Proximité spatiale et distance sociale : Les grands ensembles et leur peuplement, *Revue Française de sociologie*, vol. XI, pp. 3-33.

MORIN E. (2004), *Le ghetto français*, éditions du Seuil, Paris.

PAUGAM S. (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

WILSON W. J. (1987), *The truly disadvantaged*, Chicago University Press, Chicago.



# Pratiques de logeurs : de la mixité aux processus de regroupements

Christine LELEVRIER

*Institut d'Urbanisme de Paris,*

*Laboratoire des organisations urbaines :  
espaces sociétés, temporalités (LOUEST)*

La mixité est devenue un référentiel de l'action publique en matière d'habitat et d'urbanisme depuis les années 1990<sup>1</sup>. Elle incarne des idées anciennes d'équilibre urbain par la diversité sociale tout en transposant à la ville des valeurs républicaines<sup>2</sup>. Les discours et les postulats d'une mixité visant avant tout à mélanger différents groupes sociaux dans leur lieu de résidence ont fait l'objet de mises au point et de débats récurrents<sup>3</sup>. Mais, qu'en est-il des pratiques par lesquelles elle peut se concrétiser? Cette question est d'autant plus importante que sa définition et les conditions de son application sont largement laissées à l'initiative locale. Nous analyserons ici la façon dont ce principe est mis en œuvre dans la gestion concrète du peuplement d'ensembles résidentiels.

---

1. La loi Besson sur le logement des plus démunis de 1991 tente de concilier la mixité et le droit au logement pour tous, tandis que le Pacte de relance de 1996 propose des outils pour la mixité sociale dans l'habitat et les Zones Urbaines Sensibles. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain fait de la mixité un des principes devant guider le renouvellement urbain et l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme en 2000.

2. Lelévrier C., « Mixité : de l'idéal social aux incertitudes des politiques urbaines », *Urbanisme*, janvier 2005.

3. « La mixité est-elle une politique? », table ronde, La ville à trois vitesses, *Esprit*, mars-avril 2004, pp. 121-142

Nous reprendrons les résultats d'une recherche<sup>4</sup> menée entre 1997 et 1999 dans des sites prioritaires de la politique de la ville en Ile-de-France sur les processus de regroupements d'immigrés<sup>5</sup> et avancerons quelques hypothèses, cette fois à vérifier, à partir d'un travail en cours sur les trajectoires des ménages relogés suite aux démolitions<sup>6</sup> dans les opérations plus récentes de rénovation urbaine<sup>7</sup>.

Dans les textes encadrant le peuplement<sup>8</sup>, les catégories de la mixité s'énoncent en des termes vagues comme ceux de « *rééquilibrage* », de « *ménages fragilisés* », de « *populations démunies* ». En revanche, les discours mettent en avant depuis vingt ans la question du regroupement des immigrés<sup>9</sup>, opposant ceux qui défendent l'idée d'un regroupement nécessaire à l'intégration<sup>10</sup> et ceux qui au contraire le jugent néfaste à l'intégration et producteur d'effets territoriaux négatifs. Pourtant, malgré les pratiques de quotas et des formes de gestion ethnique du peuplement<sup>11</sup>, la part des populations immigrées n'a pas baissé dans ces sites. Nous sommes partis de l'hypothèse que les regroupements d'immigrés ne résultaient pas forcément de volontés ségréгатives de logeurs, ni de volontés d'agrégation.

4. Lelévrier C., *Regroupements d'immigrés, des catégorisations aux processus de mobilité et d'accès au logement*, IUP, Université Paris-XII, janvier 2000.

5. Note méthodologique : nous avons mené d'une part, un travail statistique d'analyse des caractéristiques socio-économiques et des origines/destinations des ménages entrants et sortants de quatre ensembles HLM de la politique de la ville sur un an (appui sur un observatoire de la mobilité mis en place à l'IAURIF). Ce travail a été complété par une approche plus qualitative à partir d'entretiens et d'observations dans trois de ces sites ainsi que dans une copropriété, en ciblant l'approche sur les trajectoires résidentielles et sur les interactions entre les agents locaux intervenant à un moment ou un autre dans l'accès au logement et des ménages immigrés appartenant à des groupes nationaux considérés par les logeurs comme des « communautés » ancrées localement. La catégorie « immigré » correspond ici aux chefs de ménage de nationalité étrangère et aux chefs de ménage français nés à l'étranger.

6. Recherche en cours sur les mobilités et trajectoires des ménages suite aux opérations de démolition dans trois sites pour le PUCA.

7. La loi d'orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo qui prévoit entre autre, le financement d'opérations de démolitions, de réhabilitations et de reconstructions de logements dans les Zones Urbaines Sensibles.

8. Contrat de ville, charte de peuplement, Programme Local de l'Habitat...

9. Kirszbaum T., « Les immigrés dans les politiques de l'habitat. Variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, n°33-34, janvier-avril 1999, L'Harmattan, Paris.

10. Les chercheurs s'appuient sur les travaux menés dans les villes américaines au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'école de Chicago et montrant que le regroupement correspond à une étape nécessaire dans la trajectoire migratoire, les immigrés déménageant vers des espaces moins « concentrés » au fur et à mesure de leur assimilation à la société américaine.

11. Tanter A., Toubon J-C., « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n°33-34, janvier-avril 1999, pp. 59-86.

tion de la part des ménages immigrés, mais de processus plus complexes et interactifs amenant à prendre en compte, à la fois, le rôle d'intermédiaires dans l'accès au logement<sup>12</sup>, la diversité des groupes en présence et le fonctionnement des organisations. Notre approche a été avant tout celle des interactions locales entre des ménages immigrés (arrivant ou changeant de logement dans ces sites) et des gestionnaires de logements HLM et privés dans la copropriété.

### Le principe de mixité à l'épreuve de la gestion du risque

Même s'il y a un certain scepticisme sur son application, la mixité reste une référence partagée par les bailleurs, quelle que soit la position professionnelle interne des agents interrogés. Une approche assez commune consiste à concrétiser la mixité dans des critères avant tout démographiques, distinguant d'un côté les « *grandes familles* » dont il faut limiter la part déjà trop importante dans ces sites, de l'autre « *les petits ménages salariés* » qu'il faut à la fois maintenir dans le site et attirer, en facilitant leur trajectoire résidentielle sur place et en leur offrant des produits logement plus agréables. Mais comment ce principe de mixité s'ajuste-t-il avec d'autres impératifs de gestion et aux contraintes locales fortes des sites ?

### Entre rentabilité et préférence locale

On repère parmi les sites étudiés deux grandes logiques de gestion qui peuvent d'ailleurs se combiner. La première, qui est plutôt celle de Sociétés Anonymes d'HLM et d'agences immobilières de la copropriété, va accorder la priorité à la rentabilité du patrimoine. Cette primauté de la rentabilité conduit à une stratégie de remplissage contrôlé des logements. La seconde, plutôt identifiable chez les offices, s'apparente à ce qu'on pourrait appeler une gestion par la préférence locale. Ce principe de la préférence locale amène à privilégier le fait d'être résident dans la commune ou d'y travailler. On retrouve peu ou prou les distinctions opérées par C. Bourgeois entre la logique de la « *gestion privée* » et celle de la « *gestion publique* », entre « *la rationalité politique* » des offices et « *la rationalité gestionnaire* » des Sociétés Anonymes, les OPAC se situant entre les deux<sup>13</sup>.

Ces deux logiques amènent à des pratiques différentes notamment vis-à-vis des populations immigrées. Il faut souligner tout d'abord, la plus grande indé-

12. Grafmeyer Y., *Habiter Lyon*, Lyon, CNRS/PUL, 1991.

13. Bourgeois C., *L'attribution des logements sociaux*, L'Harmattan, 1996, p. 168-182.

pendance des Sociétés Anonymes gestionnaires des sites étudiés par rapport aux réservataires de logements<sup>14</sup>. Ces dernières ont en gestion plus de 95 % des attributions à la fin des années 1990, sous l'effet à la fois d'une désaffectation des salariés des entreprises pour ce type d'ensembles résidentiels (le 1 % rendant petit à petit les droits de réservation au bailleur<sup>15</sup>) et d'une remise en gestion par les communes de leur contingent de logements. Les collectivités sont à l'inverse beaucoup plus présentes dans les sites des offices où la gestion est davantage partagée et négociée. La première différence touche aux aires et modes de recrutement. La stratégie de « remplissage » conduit plutôt à élargir le recrutement géographique et à une sélectivité prioritairement axée sur la solvabilité des ménages. À l'inverse, la stratégie de la « préférence locale » conduit à un recrutement de proximité tenant compte de l'ancienneté de résidence et puisant avant tout dans le fichier des demandeurs de la commune ou du département, avec des logiques clientélistes. Cette stratégie n'est bien sûr pas nouvelle et a été celle de nombreuses villes de la région parisienne, l'étranger étant défini avant tout par son « *extraterritorialité* »<sup>16</sup>. Ces différences stratégiques sont perceptibles également à travers la part des mutations internes<sup>17</sup> parmi les nouveaux entrants : dans les deux sites gérés par des Sociétés Anonymes, ces mutations ne représentent que 8 à 10 % des nouveaux arrivants, contre 25 % dans le site géré par un office. Elles se traduisent également par des formes de regroupements d'immigrés diversifiées. Dans le premier cas, la part de ménages étrangers occupants et entrants est plus importante<sup>18</sup>. Les immigrés qui arrivent ont des origines nationales et géographiques plus hétérogènes. Dans le second cas, on constate une plus grande stabilité et un ancrage local des groupes d'immigrés, peu diversifiés selon les pays d'origine, et d'implantation ancienne.

Ces stratégies vont se mettre en œuvre dans des contextes locaux marqués par de fortes contraintes et des marges de manœuvre très étroites, quel que soit le statut du gestionnaire. La sur-représentation des grands logements, les bas niveaux de loyers et la faible attractivité de ces ensembles les spécialisent plutôt

---

14. 1 % patronal, préfecture, communes, départements....

15. Les entreprises de plus de 10 salariés participent au financement du logement social en versant 1 % de leur masse salariale à des collecteurs qui peuvent en contrepartie réserver des droits d'accès au logement pour les salariés dans des programmes de construction ou de réhabilitation.

16. Daadouch C., « Comment peut-on être nanterrien ? », in *Villes et hospitalité, Les municipalités et leurs « étrangers »*, sous la dir. d'A. Gotman, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, Paris, 2004, pp. 121-154.

17. Les ménages qui changent de logement mais habitaient déjà dans l'ensemble résidentiel.

18. 30 % et 51 % dans les deux sites gérés par une S.A contre 19 % dans le site d'un office pour les occupants, respectivement 45 % et 58 % contre 22, 2 % pour les entrants.

dans l'accueil de familles ayant peu de ressources et/ou ne pouvant pas se loger ailleurs. La demande locale est composée majoritairement de ménages étrangers et immigrés et de ménages à très faibles ressources<sup>19</sup>. Autrement dit, remplir implique presque nécessairement d'accueillir des populations immigrées et oblige ainsi à réajuster l'idée d'une mixité « ethnique »<sup>20</sup>. Il s'agira alors de remplir tout en veillant à minimiser le plus possible les risques. Plus la logique est celle de la rentabilité, plus les critères vont s'affiner, la préférence locale opérant avant tout un tri entre les immigrés de la ville et les autres.

### Typologie des logiques de gestion

| <b>Type 1</b> (S.A, agences immobilières)   | <b>Type 2</b> (Office municipal, OPAC)   |
|---|--|
| <b>Rapports aux communes et réservataires (ou propriétaires)</b><br>Indépendance, négociation –<br>Gestion autonome (95%)                           | <b>Rapports aux communes et réservataires</b><br>Obligations, alliances et dépendances<br>(pouvoir politique local)– Gestion<br>partagée   |
| <b>Logique de peuplement</b><br>rentabilité, remplissage<br>(pas de vacance)  | <b>Logique de peuplement</b><br>contrôle de l'accès et priorité<br>à la demande locale   |
| <b>Aire et critère principal de recrutement</b><br>Extra-local, solvabilité   | <b>Aire et critère principal de recrutement</b><br>local (ville, département), ancienneté<br>de résidence  |
| <b>Mode de recrutement</b><br>politique commerciale, annonces presse<br>Mutations internes<br>= 8 à 10 % des nouveaux arrivants                     | <b>Mode de recrutement</b><br>clientélisme, fichier des demandeurs,<br>décohabitations,<br>Mutations internes<br>= 25 % des nouveaux arrivants                                   |
| <b>Attitude par rapport<br/>aux candidatures immigrées</b><br>souplesse mais sélectivité sur des critères<br>de « comportements » et de solvabilité | <b>Attitude par rapport<br/>aux candidatures immigrées</b><br>plus grande méfiance et sélectivité<br>mais ajustements sur des critères<br>d'ancrage local (travail ou résidence) |
| <b>Effets en terme de regroupement</b><br>instabilité, diversité des origines<br>géographiques (régionales<br>et de pays d'origine)                 | <b>Effets en terme de regroupement</b><br>stabilité, ancrage local de groupes<br>d'immigrés d'implantation ancienne  |

19. Dans un des sites gérés par un office, 75 % des demandeurs vivent uniquement de prestations sociales et familiales. Les chefs de ménage de nationalité étrangère représentent 50 à 60 % des demandeurs selon les sites.

20. L'analyse des revenus des entrants dans les sites montre que les ménages dont le chef de ménage est immigré ont des revenus supérieurs aux familles françaises dont le chef de ménage est né en France, composées de mères seules avec enfants et de personnes seules jeunes.

## Critères et catégorisations de la gestion du risque

Dans le parc social comme dans le parc privé, les logeurs énoncent des principes de sélection des candidats au logement autour des notions de « *risques financiers et sociaux* » à limiter, et « *d'équilibres* » à préserver. Autrement dit, le candidat est à la fois sélectionné en fonction de critères individuels et par rapport aux composantes du quartier. « *A la gestion d'ayants droits individualisés et plus ou moins interchangeables se surimpose la gestion plus globale des coexistences au sein d'une même cité ou d'un même immeuble* »<sup>21</sup>. Les risques individuels sont surtout ceux des impayés de loyer, de la sur-occupation et de la dégradation du logement. Les risques liés à la cohabitation et à l'équilibre d'un ensemble sont énoncés en terme de troubles de voisinage, de regroupements d'adolescents et de concentration de problèmes dans un immeuble ou un secteur (« *éviter d'avoir plein d'enfants dans une même cage d'escalier* »).

Pour pouvoir trier parmi les demandeurs, les logeurs vont les classer par rapport à trois grands critères sociaux : la solvabilité, la taille des ménages et un troisième plus subjectif qui est celui du comportement notamment par rapport à l'éducation des enfants. Ces processus de classements et de tris ne sont pas nouveaux. Ils étaient déjà à l'œuvre dans les premiers logements sociaux, les Habitations à Bon Marché, et ont également organisé l'accès progressif des ménages du bidonville au HLM standard en passant par la cité de transit<sup>22</sup>. Le travail de classement et de tri passe par la catégorisation des ménages selon une sorte de grille allant de la « normalité » au risque. Par « *catégorisation* », nous entendons « *le processus par lequel des politiques (d'entreprise) créent et reproduisent des groupes aux caractéristiques spécifiques (...)* » et le travail « *d'identification de ces groupes* » qui en construit les contours et la définition alors qu'ils sont présentés comme évidents<sup>23</sup>.

Les « familles monoparentales » et les « grandes familles » constituent des catégories à risque sur les trois types de critères. Le critère retenu pour les grandes familles est celui de moins de quatre enfants lorsqu'il s'agit de sélectionner les nouveaux arrivants<sup>24</sup>, et de huit enfants et plus lorsque la catégorie « grandes familles » sert à mettre en place des politiques spécifiques pour les familles en place (dessalement, relogement en pavillon, accompagnement social...). Limiter la part des grandes familles passe à la fois par la sélection des nouveaux

21. Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994, p.59.

22. Petonnet C., *Espaces habités, ethnologie des banlieues*, Galilée, 1982.

23. Coing H., *La ville, marché de l'emploi*, Grenoble, PUG, 1982, p. 167-170.

24. Il est intéressant de constater que cette catégorie a toujours été présente dans les pratiques de peuplement : prioritaires pour l'attribution des premières Habitations à Bon Marché de la ville de Paris, les « familles nombreuses » correspondaient à des familles de plus de quatre enfants.

arrivants et par des pratiques de décohabitation, consistant d'une part à proposer des logements autonomes à des enfants âgés vivant encore chez leurs parents, d'autre part à affecter les grands logements qui se libèrent à des familles résidentes, trop à l'étroit dans leur logement.

Mais ces catégorisations construisent aussi des groupes ethniques. Le critère démographique catégorise de fait principalement les familles immigrées, en particulier celles originaires des pays d'Afrique noire et du Maghreb, très représentées parmi les « grandes familles ». Et c'est sans doute autour de l'appréciation des risques « comportementaux » (entretien du logement, éducation des enfants...) que les catégorisations sociales et les catégorisations ethniques se recoupent le plus. Sur une échelle qui va classer les groupes en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec le modèle de la famille française moyenne, sont positionnées au pôle négatif les familles d'Afrique noire (Mali, Zaïre), au pôle positif les familles européennes et la deuxième génération d'immigrés, et en situation intermédiaire, les familles antillaises, asiatiques et turques (groupes présents dans les sites étudiés). « *La pratique montre que les étrangers sont classés selon leur durée de séjour dans la commune, leur discrétion et leur adaptabilité, celle-ci étant souvent référée à une « ethnicité » jugée plus ou moins problématique.* »<sup>25</sup>. Des enquêtes sociales peuvent aider à la formation d'un jugement sur les groupes. Mais ce jugement se fonde aussi sur l'expérience des gestionnaires locaux qui les conduit à attribuer telle ou telle caractéristique à tel ou tel groupe. Si le groupe ethnique construit peut correspondre à un pays, les catégorisations sont souvent plus fines, prenant en compte l'origine rurale ou urbaine.

*« Il y a des regroupements par village, on le sait, nous aussi on en tient compte. On connaît par expérience les « mauvais » et les « bons » villages, en termes de dégradations ou de respect des espaces publics, je veux dire après... On ne pioche pas au hasard. Si on repère des gens « bien » qui ne nous posent pas de problèmes originaires d'un même coin, on va les prendre. Quand il y en a un de bon, en général, les autres le sont. C'est vrai, ça fonctionne comme ça. »*<sup>26</sup>

---

25. Vieillard-Baron H., « Les attributions de logements sociaux : des contraintes techniques au bricolage local », in *La ville éclatée, quartiers et peuplement*, sous la dir. De N. Haumont et J.-P. Lévy, l'Harmattan, 1998, pp. 175-190.

26. Entretien avec un responsable d'antenne locale.

## Catégorisations autour de la gestion du risque

|                                  | Taille du ménage  | Solvabilité   | Comportement<br>(éducation, entretien)   |
|----------------------------------|---|---|--|
| <b>Risque, incertitude</b>       | – Sur-occupation, troubles de voisinage, polygamie<br>– Regroupement familial   | Impayés, dettes<br>Instabilité emploi<br>Fausses déclarations                           | Dégradation logement<br>Présence enfants, adolescents, délinquance, troubles de voisinage                                  |
| <b>Catégories de la norme</b>    | Petit ménage (moins de quatre enfants)  | Couple salarié CDI, salarié   | Couple<br>Petit ménage   |
| <b>Catégories du risque</b>      | « grandes familles » plus de 3 enfants à l'entrée, plus de 7 dans le site   | Familles mono-parentales, contrats précaires, « primo-arrivants », « grandes familles » | « Grandes familles »<br>Familles monoparentales,<br>Familles immigrées de milieu rural                                     |
| <b>Pratiques</b>                 | – décohabitation,<br>– relogement adapté<br>– sélection entrée  | – fiches de paie<br>– vérification employeur<br>– enquête                               | – enquête sociale<br>– partenariat sur l'occupation du logt (EDF, CAF...)  |
| <b>Catégorisations ethniques</b> | – Familles polygames,<br>– « Primo-arrivants »<br>– pôle positif : 2 <sup>e</sup> génération Maghreb, – Europe.../<br>– pôle négatif : familles d'Afrique noire | anticipation du comportement à partir de l'expérience locale (fausses déclarations)     | – jugement à partir des groupes présents et catégorisations de certaines origines<br>– religions...<br>– villages à éviter |

Ces catégorisations ont par définition un caractère instable et mouvant à la fois dans le temps et dans l'espace. Selon les sites, le même groupe catégorisé « kurde » va se voir attribuer des caractéristiques opposées, amenant dans un cas le gestionnaire local à refuser les candidatures et dans l'autre à les rechercher. Les jugements vont donc sans cesse être réajustés et les catégorisations restent en construction permanente en fonction des contextes migratoires et

locaux. Ces jugements combinent différents éléments dont des spécificités culturelles. Mais la notion « d'ethnicité » ne désigne pas ici des groupes culturels définis par une langue, un espace, des coutumes, des valeurs, un sentiment d'appartenance. Elle résulte bien d'une construction sociale dans l'interaction entre les logeurs et les groupes en présence, dont les frontières sont mouvantes et en constante redéfinition.<sup>27</sup>

## Les pratiques locales de réduction des incertitudes

Ces catégorisations, censées servir à minimiser les risques, ne les réduisent pourtant que partiellement. Certes, le croisement des critères permet d'exclure toute personne que l'on ne veut pas accueillir (H. Vieillard Baron, *op.cit.*). Mais dans le même temps, aucun des critères n'est fiable à cent pour cent. Malgré les garanties que se donnent les logeurs (enquêtes par exemple), les fausses déclarations de ressources sont toujours possibles. Prendre des familles dites « stabilisées » dont les enfants sont grands ne présage pas totalement des modes d'occupation du logement par la suite. De la même façon, il n'y a pas de certitudes sur les comportements, en particulier pour les groupes d'immigration récente que les logeurs connaissent peu, et encore moins de règles sur la cohabitation des familles au sein des immeubles. « *La gestion se fait à l'intuition, il n'y a pas de règles* »<sup>28</sup>. Sur quoi alors se fonde cette intuition et comment dans la pratique s'opère, in fine, le tri lorsque les familles en présence sont assez proches dans leurs caractéristiques socio-économiques et dans leurs origines ? Les pratiques d'attribution relèveraient de « bricolages », (H. Vieillard-Baron, *op.cit.*) dans un système marqué par « l'opacité » (C. Bourgeois, *op.cit.*). L'analyse des processus d'accès au logement montre néanmoins que ces bricolages ne sont pas seulement le fait des logeurs formels, mais résultent aussi d'interactions avec les habitants, qui peuvent alors devenir des « logeurs » et faire partie d'un système local d'accès au logement.

Le croisement de données sur la distribution des nouveaux arrivants au sein des ensembles résidentiels et d'entretiens à la fois auprès des gestionnaires et de familles immigrées met en évidence deux pratiques permettant de réduire les risques et de mieux gérer ces incertitudes.

---

27. Barth F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », 1968. Traduction française in *Théories de l'ethnicité*, P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, Paris, PUF, 1995, pp. 203-249.

28. Entretien avec un chargé de gestion locative.

### La « sur-activation » des réseaux: une pratique de logeurs et de logés

La première consiste à prendre en compte un critère beaucoup plus informel que les autres, qui est celui de la « recommandation ». Autrement dit, le fait qu'une famille déjà logée dans l'ensemble résidentiel connaisse la famille candidate peut être déterminant dans la décision. Cela suppose d'une part qu'un « agent de terrain » intervienne et puisse porter un jugement sur le comportement de la famille résidente, d'autre part que le comportement de cette famille donne satisfaction au logeur. Sans doute faut-il revenir aux processus de traitement des candidatures et au rôle d'agents intermédiaires. Ces derniers ne sont pas les décisionnaires mais leur jugement est souvent pris en compte en raison de la compétence que leur donne la proximité avec les familles résidentes et leur connaissance du territoire.

La prise en compte de ce critère met en jeu un système de relation tripartite impliquant le plus souvent une famille immigrée qui réside déjà sur le site, une famille candidate et un agent de l'organisme logeur (chargés de gestion locative et gardiens pour l'ensemble HLM et agents immobiliers pour la copropriété). Les agents intermédiaires ne sont donc pas seulement du côté des logeurs formels mais sont aussi des familles déjà logées. Ces dernières ont à la fois un rôle de « passeur », facilitant les démarches, connaissant les critères requis, aidant à la formalisation d'une candidature, et un rôle de garant, à la fois sur le paiement des loyers et des charges, et sur le comportement de la famille (ce rôle de garant pouvant aller jusqu'à la caution financière). Ces résidents intermédiaires constituent déjà des interlocuteurs privilégiés pour les agents locaux du fait de leur maîtrise de la langue et de leur compréhension des codes, et ont souvent rendu des services aux agents locaux (démarches, interprétariat, relance loyer...). Les trois parties prenantes tirent chacune avantage de cette forme d'accord implicite. La famille qui se porte garante peut ainsi rendre un service à un membre de sa famille tout en confortant la relation privilégiée de confiance établie avec l'agent intermédiaire logeur. La famille nouvellement arrivante peut accéder à un logement social et améliorer ses conditions de logement. L'intermédiaire logeur peut remplir les logements (certains agents ayant une prime liée à ce taux de remplissage) tout en ayant des garanties plus fiables sur le comportement des ménages. Il pourra à la fois plus facilement exercer sa fonction tout en donnant une image d'efficacité au sein de l'organisation.

Ce système d'alliance engage fortement la crédibilité, le risque financier et la compétence des trois « partenaires ». Mais il se situe au-delà d'un simple engagement entre individus qui ont établi des relations interpersonnelles. C'est l'accès d'un groupe à un territoire qui est en jeu. Tout manquement aux engagements (non-paiement du loyer, troubles de voisinage...) peut nuire à l'image de l'ensemble du groupe et fermer l'accès au logement. Ces formes

d'accès au logement prennent appui sur des réseaux existants et les confortent. On comprend assez aisément comment elles peuvent conduire à des regroupements de grappes familiales et de groupes d'immigrés. Mais on est loin d'une stratégie de regroupement des immigrés de la part des logeurs, ni même nécessairement de la part des familles. Ainsi, une des femmes turques interrogées a joué ce rôle d'intermédiaire et permis à sa belle-mère (qui lui avait permis de venir en France rejoindre son futur mari) et à sa sœur de sortir de logements insalubres et chers du parc privé local pour accéder au logement social.

*« Je suis allée voir Mme X (gardienne) parce que je la connais, pour avoir un dossier et puis après elle a regardé puis elle a donné les papiers à Mme Y (chargée de gestion). On peut aller directement à la Société, mais moi comme je connais Mme X, je préférerais lui donner à elle. Je la vois à la sortie de l'école. Je peux mieux lui expliquer... Au bout de trois mois, ma sœur a eu son logement. Du moment que les papiers sont en règle, qu'il y a des ressources, ils acceptent... La seule chose c'est qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'enfants. »*

Mais cette même femme a demandé une dérogation pour mettre son fils dans une autre école que celle de son secteur, trouvant que cette dernière « accueillait trop de Turcs ».

Cette « activation » des réseaux répond aux intérêts des logeurs comme des logés, la frontière entre les deux devenant plus floue. Elle correspond ici à une façon d'optimiser la gestion du territoire tout en facilitant des systèmes de « redevabilité » renforçant des liens de solidarité migratoire. On voit comment la gestion en terme de risque réajuste fortement le principe de mixité tout en produisant, par ces engagements réciproques, des formes de régulation locale.

### « Dédensifier le cœur, requalifier les franges », une gestion duale de l'espace

Une autre pratique permettant de réduire les incertitudes de la cohabitation consiste à gérer de façon différenciée des secteurs, des immeubles, des cages d'escalier (échelles variables selon les sites) en prenant en compte l'occupation existante. Ces stratégies de gestion « spatiale » des populations prennent appui sur la diversité interne de ces ensembles de logements, que la morphologie urbaine, les modes de financement et l'histoire du peuplement ont façonnée. Les logeurs des sites étudiés ont recours à une même métaphore spatiale duale distinguant le « cœur du quartier » et les « franges ». Cette distinction correspond souvent mais pas toujours à une réalité géographique ; le cœur désigne plutôt les bâtiments centraux, plus hauts et plus denses en population, les franges correspondent à des bâtiments situés plus à l'écart, plus proches de quartiers pavillonnaires voisins ou de pôles commerciaux et de transports, moins hauts. Mais le cœur désigne aussi « le cœur des problèmes », les zones de concentration des grands logements et des familles « précaires », de la dégra-

dation et d'une plus forte délinquance. Quant aux franges, elles concentrent plus de petits logements, connaissent une plus faible rotation et accueillent davantage de personnes âgées et de petits ménages. Ces différenciations morphologiques et sociales recourent des différenciations ethniques. C'est dans le cœur que l'on trouve la plus forte concentration d'étrangers et de « grandes familles » immigrées originaires du Maghreb et d'Afrique noire, alors que les étrangers sont beaucoup moins présents aux franges, et que les ménages plus petits sont d'origine européenne ou issus de la deuxième génération maghrébine. La localisation des nouveaux arrivants tend à conforter ces différenciations.

Cette métaphore du cœur et des franges est surtout utilisée pour argumenter des stratégies d'intervention différentes, énoncées en terme de « *revalorisation des franges* » et de « *dé-densification du cœur* ». Au milieu des années 1990, à défaut de pouvoir mettre en œuvre les Grands Projets Urbains ambitieux conçus par les urbanistes consultés, les interventions ont commencé par la revalorisation des franges. C'est là que la sélection du profil des nouveaux arrivants est la plus forte, facilitée par la taille des logements. Et c'est là qu'ont eu lieu les réaménagements. Le cœur a d'abord été dédensifié par desserrement des « grandes familles » ; décohabitation, relogement dans des pavillons achetés par les bailleurs, attribution des logements vides aux familles occupantes en suroccupation... Une sorte de gestion adaptée s'appuyant fortement sur les associations locales a également servi à y réguler les tensions : gardiens de même origine nationale que le groupe dominant dans certains sites, actions éducatives, embauche de jeunes au moment des travaux...

Les outils d'intervention ont changé depuis 2003 avec le développement de la démolition. Dans les opérations de rénovation urbaine, les franges restent aujourd'hui les lieux de la reconquête du territoire, par la résidentialisation<sup>29</sup> mais également par l'accueil des nouveaux logements en accession ou en locatif libre. C'est autour et à partir de ces espaces que la mixité est censée se faire. Le cœur est devenu la cible première des démolitions. Dans cette gestion fine des territoires, la mixité n'est pas conçue comme la répartition de différentes catégories de ménages au sein de l'ensemble résidentiel ou de la ville, mais comme la préservation et la valorisation des secteurs jugés les plus équilibrés, les plus mixtes. La mixité passe avant tout par une stratégie de maintien des populations les plus solvables dans des logements et des secteurs plus attractifs,

---

29. La résidentialisation est un néologisme qui apparaît au milieu des années 1990 et désigne des pratiques d'aménagement consistant à mieux délimiter les espaces privés et publics, à constituer des unités résidentielles plus petites, et à sécuriser les immeubles et leurs abords, la clôture répondant à ces priorités.

pouvant à terme attirer des ménages extérieurs. La cible est à nouveau celle des « petits ménages salariés », les logements reconstruits étant plutôt des types 2, 3 et 4 que des grands logements.

## Les effets territoriaux

Cette gestion du risque n'est pas sans effet sur les identités et les modes de co-présence des populations dans ces territoires, certains de ces effets restant encore à confirmer.

### La construction de communautés territorialisées

Le recours à la recommandation et la sur-activation des réseaux participe à la construction sociale de « communautés ». S'il existe des groupes nationaux et culturels divers ayant des parcours migratoires communs, ces derniers restent avant tout caractérisés par des clivages internes liés aux religions, aux régions d'origine et aux appartenances sociales. Pourtant, les interrelations qui s'établissent entre ces familles et les divers gestionnaires locaux tendent à construire ces groupes en « communautés » ancrées sur le territoire et représentées par des leaders, le plus souvent associatifs. Nous prendrons l'exemple de la construction d'un groupe ethnique dans la copropriété. L'agent immobilier présente ce groupe comme une communauté implantée ayant un leader auquel il dit avoir recours pour régler des conflits de voisinage et surtout des problèmes d'impayés. Or, le leader en question est né en région parisienne, ne connaissait aucune famille du site avant de s'installer là et est arrivé dans la copropriété avec ses parents, suite à une annonce immobilière. Cet intermédiaire qui n'avait pas de lien avec les résidents du site va pourtant s'en constituer à travers ce rôle dont on l'investit et qu'il va prendre au sérieux, régulant les situations de conflits et finissant par parler en terme « *d'intérêt pour sa communauté* ». Dans les deux sites et pour d'autres groupes « ethniques », on retrouve les mêmes processus, aboutissant à la coexistence de plusieurs communautés, celles construites dans la gestion du territoire et celles que façonnent des réseaux qui sont déterritorialisés ou s'inscrivent dans des territoires beaucoup plus vastes. Ces processus de construction sociale de « l'ethnicité »<sup>30</sup> ont déjà été mis en évidence à travers l'analyse de l'action locale territoriale de la politique de la ville.<sup>31</sup> Une des questions posées

---

30. Barth F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », in *Théories de l'ethnicité* de P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, Paris PUF, 1995, pp. 205-251.

31. Moore D., L'Harmattan, 2001.

par les opérations de rénovation urbaine est celle des effets des recompositions du peuplement sur ces processus de construction et sur ces modes de gestion des territoires.

### **La mixité par le renforcement de micro-différenciations spatiales**

On voit bien comment la logique locale qui consiste à préserver des secteurs déjà mixtes conduit plutôt à renforcer les différences existantes qu'à les atténuer et cela, à toutes les échelles territoriales. Mais les processus de relogement et de recomposition du peuplement de ces sites vont encore accentuer ces différences. Une partie des populations les plus « mobiles », celles qui ont des ressources financières ou relationnelles, partent ailleurs dans des endroits qui éventuellement leur deviennent accessibles. Les moins mobiles, la majorité des ménages logés dans le cœur et les bâtiments démolis, restent sur place. Les volontés de dispersion des familles de façon à diluer les problèmes se heurtent précisément à ces logiques de préservation des sites dits mixtes et à la volonté de ces ménages de rester sur place. Les autres bailleurs et communes qui acceptent de prendre le risque d'accueillir ces familles dans des secteurs plus mixtes et plus valorisés ne sont pas nombreux. Ce protectionnisme, ajouté à la rareté de l'offre recherchée (de grands logements pour des familles ayant peu de ressources), conduit au relogement des familles dans les fractions les moins attractives du patrimoine du bailleur qui démolit et dans la commune (entre 89 et 91 % de la population relogée sur place dans cinq opérations franciliennes). Ces processus de filtrage social touchent là encore plus particulièrement les grandes familles immigrées, très présentes dans les bâtiments démolis.

En extrapolant à partir des premières opérations menées en Ile-de-France, on peut poser l'hypothèse de trois scénarios socio-urbains sur les effets de ces rénovations :

– Dans le premier, la mixité se traduira par ce que l'on appelle dans le parc privé l'embourgeoisement, la gentrification. Dans les sites bien situés par rapport aux transports et disposant d'un parc de logements locatifs privés attractif, la démolition va probablement accélérer des processus de valorisation à l'œuvre dans le reste de la ville. Il y aura alors reconstitution de poches de pauvreté ailleurs.

– Dans le second, la situation actuelle sera maintenue avec poursuite de la spécialisation de ces ensembles dans l'accueil de populations à faibles ressources et immigrées. C'est ce qui s'est passé lors des démolitions des années 1980, dans des sites situés dans un environnement moins attractif où les nouveaux logements construits ont vidé les autres des populations les plus solvables.

– Dans le troisième, la mixité se traduira par le fractionnement de l'ensemble en sous-secteurs différenciés dans leur architecture et leur occupation, une

sorte de parcellisation sociale renforçant des micro-différenciations existantes et conduisant à une juxtaposition de groupes sociaux diversifiés, une communauté de *vinicité*. Certains secteurs ont vocation à accueillir les ménages relogés et deviendront les nouveaux lieux de re-concentration des grandes familles immigrées, un cœur plus réduit. D'autres au contraire accueilleront de nouveaux logements destinés aux ménages les plus stables du site qui pourront accéder à la propriété, à des villas locatives clôturées, dans des environnements scolaires et urbains requalifiés et plus distants du reste du site. La démolition associée à une forte montée des prix de l'immobilier en Ile-de-France rend ce scénario plus probable que dans les années 1980.

Par-delà le débat idéologique qui cristallise une opposition entre chercheurs et praticiens, l'approche des pratiques de gestion et des effets repose la question du sens de cette action publique. Que veut-on faire avec la mixité? La mixité ne présage pas du type de relations sociales qui vont s'établir entre des groupes, comme le montrent tous les travaux sociologiques. Mais l'action publique vise-t-elle à modifier des relations et à créer des échanges, ce qui alors reposerait la question de la pertinence de la mixité résidentielle? L'intention semble plutôt d'éviter la fragilisation des ressources des gestionnaires de ces territoires, de valoriser des patrimoines, de gérer autrement la présence de familles immigrées et de réguler des phénomènes de délinquance. Or, l'analyse des pratiques de gestion montre que localement, le recours au réseau peut s'avérer plus efficace qu'une mixité dont les critères et la mise en œuvre restent aléatoires. Que fait-on avec la mixité? Les effets des stratégies de diversification vont montrer les limites d'une approche territoriale qui doit composer avec des processus de mobilité et de marchés du logement qui à la fois dépassent ces échelles, mais façonnent les peuplements de ces territoires. Ils reposent la question de l'amélioration des situations individuelles des familles déplacées, des modes de gestion et d'une réelle réduction des disparités régionales.



# Mixité sociale et textes normatifs : le droit de la mixité sociale

Emmanuelle DESCHAMPS  
*Institut d'Études Politiques de Grenoble ,  
Laboratoire Politiques Publiques,  
Actions Politiques, Territoires (PACTE)*

Il existe depuis plusieurs années un « droit de la mixité sociale », c'est-à-dire un ensemble de règles législatives et réglementaires se rapportant directement ou indirectement à la mixité sociale. On peut par extension s'intéresser aux circulaires qui accompagnent et commentent ces règles. Une approche juridique de la mixité sociale engendre d'emblée des interrogations : quelle est la définition juridique de la mixité sociale ? Pourquoi une juridicisation de la mixité sociale, une mixité sociale érigée au rang de norme ? Quelle est la valeur de ce droit ? Peut-on se prévaloir de la mixité sociale devant un juge pour obtenir une prestation ou contester une décision ? Au préalable, il est nécessaire de tracer les contours du droit de la mixité sociale pour isoler un corpus juridique, et dans ce travail de recensement, on est vite confronté à deux difficultés :

– une difficulté sémantique, parce qu'on ne peut pas s'en tenir seulement à l'expression « mixité sociale ». Il existe de nombreuses expressions synonymes à prendre en considération : équilibre social de l'habitat, diversité de la composition sociale, diversité et diversification de l'habitat, diversité de la population dans les quartiers, répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. On rencontre aussi des dispositions qui ne font pas référence à la mixité sociale ou aux expressions synonymes et qui pourtant poursuivent cet objectif (ex : l'établissement public foncier, le surloyer, la limitation de la construction sociale, le dépassement de coefficient d'occupation des sols).

– une difficulté quantitative, dans la mesure où on se retrouve face à un ensemble conséquent et dispersé de règles relatives à la mixité sociale ou qui se recommandent de cet objectif : au total plusieurs dizaines de dispositions.

Pour évoluer dans ce vaste corpus juridique, on peut procéder à diverses classifications des dispositions selon le code dans lequel elles s'intègrent. Le tableau n° 1 indique que les codes qui traitent de la mixité sociale sont le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation et le code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette codification de la mixité sociale ne doit faire perdre de vue qu'il existe aussi des dispositions non codifiées, mais ce ne sont pas les plus nombreuses. Une classification chronologique des règles de mixité sociale (tableau n° 2) permet de marquer le point de départ et les grandes étapes du droit de la mixité sociale. La première expression synonyme de la mixité sociale figure dans un décret du 19 mars 1986 faisant état de « *la nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier* » en fonction de laquelle le préfet devait établir le règlement départemental d'attribution des logements sociaux (art. R. 441-6 CCH abrogé). La même expression est présente dans la loi Besson de 1990 pour guider les désignations préfectorales de personnes prioritaires (art. L. 441-2 CCH abrogé). La loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 (art. 61) prévoit la vente des logements sociaux vacants « *afin d'assurer l'équilibre économique et social d'un ou plusieurs ensembles d'habitations ou d'un quartier connaissant des difficultés particulières* » (art. L. 443-11 CCH). La loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991 fait entrer la mixité sociale dans le langage courant quand bien même cette expression ne figure pas dans la loi, mais elle est présente dans les débats qui précèdent et accompagnent le projet de loi<sup>1</sup>. Cette loi envisage la mixité sociale sur le terrain du droit de l'urbanisme et du logement ; elle désigne tour à tour : la « *diversité de l'habitat* » (art. L. 302-2 CCH, art. L. 300-5 CU abrogé, art. L. 332-17 et s. CCH abrogés) et la « *diversification de l'habitat* » (art. L. 123-11 CU abrogé), la « *répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements* » (art. L. 302-1 et 302-2 CCH), et la « *diversité de l'offre de logements* » (art. L. 332-17 CCH abrogé), le « *respect des équilibres sociaux* » et le « *respect de la diversité de la population dans les quartiers* » (art. L. 302-1 CCH). Ces vingt cinq formules se rapportent à des instruments divers, tels que les documents de planification urbaine (schéma directeur, plan d'occupation des sols), le programme local de l'habitat (PLH), un dispositif fiscal de financement du logement social dénommé participation à la diversité de l'habitat (PDH). La LOV a la particu-

---

1. Cf. Séminaire chercheurs-décideurs, *Loi d'orientation pour la ville*, Plan Construction et Architecture, 1992, 160 p.

larité de proposer dans son article 1<sup>er</sup> ce qui peut apparaître comme une définition de la mixité sociale : « *Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes, les autres collectivités territoriales et leurs groupements, l'Etat et leurs établissements publics assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales* ». La loi du 21 janvier 1995 *relative à la diversité de l'habitat* a mis en place des dispositifs répondant à l'objectif de mixité sociale (art. L. 127-1 et 127-2 CU ; L. 301-3-1 CCH) tout en marquant une marche arrière par rapport à la LOV sur le quota de logements sociaux.

Pour la première fois, la mixité sociale apparaît expressément dans un décret du 30 octobre 1996 qui autorise à titre dérogatoire le dépassement du plafond des ressources pour les personnes souhaitant accéder au parc HLM situé en zone urbaine sensible (art. R. 441-15-2 CCH abrogé et remplacé par R. 441-1-1 CCH). La loi du 14 novembre 1996 *relative au pacte de relance pour la ville* précise que la politique de la ville et du développement social urbain poursuit « *les objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale définis par la LOV* » (art. 1<sup>er</sup>). L'objectif de mixité sociale jusque-là associé à la politique de l'urbanisme, à la politique du logement anime aussi la politique de la ville. La loi du 29 juillet 1998 *de lutte contre les exclusions* comporte sept références à la mixité sociale, en particulier dans son chapitre qui procède à la refonte du dispositif d'attribution des logements sociaux. Il y est question de la « *mixité sociale des villes et des quartiers* » (L. 411, 441, 441-1-2 CCH) des « *objectifs de mixité sociale* » (L. 441-1-4 CCH), et même du « *principe de mixité sociale* » (L. 441-1-6 CCH). La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 détient le record des évocations directes ou indirectes en mentionnant une vingtaine de fois la « *mixité sociale* » (art. 4, 55, 70, 146, 149), la « *mixité sociale dans l'habitat* » (art. 1<sup>er</sup>), la « *mixité sociale des villes et des quartiers* » (art. 64), la « *mixité urbaine et sociale* » (art. 145, 146, 149), et aussi « *l'équilibre social de l'habitat* » (art. 3, 4, 64), la « *mixité de l'habitat* » (art. 191) et la « *diversité de l'habitat* » (art. 145). Ces expressions sont utilisées pour décrire les documents de planification urbaine, l'obligation de construction des logements sociaux et les compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 *relative à la rénovation urbaine* indique dans ses articles 6 et 10 que la mixité sociale fait partie des objectifs du programme national de rénovation urbaine. La loi du 13 août 2004 *relative aux libertés et responsabilités locales* fait référence une fois à la mixité sociale dans un article qui modifie les dispositions générales relatives au PLH (art. 61-3<sup>o</sup>-III).

Une classification des règles juridiques selon leur domaine d'application permet de dire comment la mixité sociale est recherchée (tableau n° 3). Il apparaît dans les deux classifications précédentes que l'essentiel champ d'application du droit de la mixité sociale est le logement, comme en témoigne aussi le descriptif des attributions des organismes HLM (art. L. 411, 411-2 CCH) et de la DGUHC (arrêté du 16 mars 1998). Hormis cette mixité sociale dans l'habitat ou par l'habitat dans le cadre des politiques de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville, d'autres textes, très résiduels, se rattachent aux politiques sociales et familiales : il s'agit de favoriser la mixité sociale lors de la prise en charge des enfants en garderie collective (loi du 19 décembre 1997, annexe), et sur les lieux gérés par les organismes socio-familiaux de tourisme et de vacances (décret du 25 avril 2002, arrêté du 13 novembre 2002). Si on s'en tient au logement, il apparaît que la mixité sociale est recherchée de deux manières :

- soit par une diversification de l'habitat (public/privé) à l'échelle d'un bâtiment, d'un îlot, d'un quartier, d'une commune ou d'une agglomération, dans l'optique d'une répartition plus équilibrée du logement social ;
- soit par une diversification de la population du parc social, pour endiguer la paupérisation de ce parc, et pour éviter le regroupement des plus défavorisés.

Ces deux volets de la mixité sociale ne vont pas l'un sans l'autre, car une véritable répartition équilibrée des personnes défavorisées ne peut pas se faire à parc social constant, c'est-à-dire sans construire de nouveaux logements eux-mêmes répartis de façon équilibrée. Les instruments, les outils mobilisés ou créés en vue de mettre en œuvre la mixité sociale sont des documents de planification ou de programmation, diverses procédures et des acteurs collectivités ou structures spécialistes du logement.

Au titre de la diversification de l'habitat, les instruments de mixité sociale sont les documents de planification urbaine et les programmes locaux de l'habitat. En 1991, la LOV (art. 5) avait demandé au planificateur que les documents de planification, c'est-à-dire schéma directeur et POS, organisent la diversification de l'habitat en vue de répondre à la diversité des besoins en matière de logement (L. 110 CU, R. 123-5 et 123-17 abrogés). Suite à la réforme de la planification urbaine en 2000, la loi SRU introduit clairement la prescription de mixité sociale, en prévoyant que les SCOT et les PLU « *déterminent les conditions permettant d'assurer la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural* » (principes généraux (L. 121-1 CU), SCOT (L. 122-1 CU), PLU (L. 123-1 CU)). Des servitudes peuvent être instituées par les PLU pour réserver des emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de *mixité sociale* (L. 123-2 et R. 123-12 CU). Alors qu'initialement le PLH (L. et R. 302-1 et s. CCH) avait été envisagé

comme un document d'étude chargé de définir les priorités des communes en matière d'habitat, la LOV l'a transformé en un instrument au service de la mixité sociale (même si cet objectif n'est codifié que par la loi de 1996 *portant pacte de relance pour la ville*, art. 29). Le PLH a pour objet d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Le PLH est obligatoire dans les grandes agglomérations (L. 302-5 et s. CCH) pour pousser à la construction sociale les communes possédant moins de 20 % de logements sociaux. Ce système nécessite un inventaire annuel des logements sociaux par commune. Tous les ans, les communes concernées subissent un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur de 152 € par logement social manquant (jusqu'à ce que le retard soit rattrapé). La somme issue de ce prélèvement est versée soit à l'EPCI, soit à un établissement public foncier, soit à un fonds d'aménagement urbain. Si les engagements de rattrapage ne sont pas atteints, le préfet peut procéder à la majoration du prélèvement, il peut aussi passer une convention avec un organisme en vue de la construction ou de l'acquisition de logements sociaux. Le PLU doit être compatible avec le PLH (L. 123-1 CU), qui à son tour doit être compatible avec le SCOT (L. 122-1 CU).

Les procédures et les acteurs de diversification de l'habitat sont sollicités en matière d'actions foncière et d'aménagement. Le législateur a proposé plusieurs outils en vue de renforcer la phase foncière de la mixité sociale. La LOV a créé l'établissement public foncier (L. et R. 324-1 et s. CU) qui, ayant connu peu de succès, a été repris et modifié par la loi SRU (art. 28). Il a été créé en 2001 une Association foncière pour le logement (AFL) qui a pour mission d'acquérir et de gérer des logements locatifs (loi de finances pour 2002, art. 116 ; arrêté 11 mars 2002). Dans les périmètres de rénovation urbaine, ces logements ne sont soumis ni à plafond de loyer, ni à plafond de ressources. Dans les communes soumises à l'obligation de construction sociale (art. 55 SRU), les logements sont soumis à plafond de loyer et de ressources. La loi SRU (art. 64) a donné aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes la possibilité de constituer des réserves foncières et d'utiliser le droit de préemption urbain pour mettre en œuvre la politique communautaire « *d'équilibre social de l'habitat* » (L. 5214-16, 5216-5 CGCT). Ce code précise que les communes et les EPCI doivent par leur intervention en matière foncière, par des actions ou opérations d'aménagement ou par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers (L. 2254-1 CGCT). La mixité sociale peut s'inscrire dans des opérations d'aménagement qui visent à améliorer, à construire ou à détruire des logements. La loi de 1995 *relative à la diversité de l'habitat* a prévu la limitation de la construction sociale dans les communes

comprenant plus de 35% de logements sociaux (L. 301-3-1 CCH). Cette même loi autorise un dépassement de coefficient d'occupation des sols (COS), lorsque ce dépassement se fait au profit du logement social (L. et R. 127-1 et s. CU). La destruction des logements est le procédé radical utilisé quand les logements HLM ou en copropriété sont trop dégradés. Cette destruction qui s'intègre de plus en plus dans des projets de rénovation urbaine permet de dédensifier un îlot ou un quartier. On a vu se développer ces dernières années les grands projets de ville (GPV), les opérations de renouvellement urbain (ORU) et plus récemment les projets de rénovation urbaine. La mixité sociale figure aussi parmi les objectifs recherchés par les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui s'appliquent au logement privé jouant le rôle de parc social de fait. Selon le code de la construction et de l'habitation, elles sont mises en œuvre « *dans le respect des équilibres sociaux* » (L. 303-1 CCH).

Pour assurer la diversification de la population du parc social, la loi de 1998 *de lutte contre les exclusions* a introduit dans le code de la construction et de l'habitation de nombreuses références à la mixité sociale. Il en résulte que tous les documents stratégiques utilisés pour l'attribution des logements intègrent cet objectif. Par le règlement départemental d'attribution (RDA), le préfet de département fixe les critères de priorité pour l'attribution des logements en tenant compte de la « *mixité des villes et des quartiers* », et le cas échéant des diverses parties de ceux-ci (L. 441-1-1 CCH). Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDA) issu de la loi Besson de 1990 détermine, par bassin d'habitat et en tenant compte de la « *mixité des villes et des quartiers* », les objectifs à atteindre pour assurer aux personnes en difficulté la disposition durable d'un logement (art. 4 Loi Besson modifiée par loi exclusions art. 33 ; D. n° 99-897 du 22 octobre 1999). L'accord collectif départemental (ACD) définit pour chaque organisme de logement un engagement annuel quantifié d'attribution de logements aux personnes visées par le PDA. Cet engagement doit respecter la « *mixité sociale des villes et des quartiers* ». Il tient compte des capacités d'accueil et de l'occupation sociale des différents organismes par secteur géographique (L. 441-1-2 CCH). Enfin, la charte intercommunale du logement (CIL) procède à la répartition géographique des différents engagements quantifiés (L. 441-1-4 et 441-1-5 CCH). Cette charte doit être créée par une conférence intercommunale du logement regroupant les communes situées dans un bassin d'habitat délimité « *au regard des objectifs de mixité sociale et d'accueil des personnes défavorisées.* »

Les procédures de diversification de la population du parc social sont de nature variable. Il y a par exemple le surloyer, qui est demandé aux locataires dont les ressources ont augmenté après leur entrée dans le parc social. Ils ont le droit de rester dans le parc, mais en contrepartie ils versent ce surloyer. Pour

atténuer les effets du surloyer qui risque de faire sortir du parc les individus les plus solvables, une loi du 4 mars 1996 a posé quatre règles :

- elle interdit le surloyer dans les zones urbaines sensibles (ZUS ; L. 441-3 et s., R. 441-31 CCH) ;
- elle interdit le surloyer quand le dépassement du plafond est inférieur à 20 % ;
- elle rend facultatif le surloyer quand le dépassement est compris entre 20 et 60 % ;
- elle rend obligatoire le surloyer quand le dépassement est supérieur à 60 %. Le seuil d'application automatique du surloyer a d'ailleurs été relevé de 40 à 60 % par la loi SRU (art. 167-II).

Une autre procédure prévoit en sens inverse d'autoriser l'accès au parc social à des personnes qui dépassent les plafonds de ressources. Ce « déplafonnement » prévu depuis un décret de 1996 (repris en 1999, R. 441-1-1 CCH) est organisé par le préfet qui *peut* par arrêté déroger localement et temporairement aux conditions de ressources pour favoriser la mixité sociale dans les zones urbaines sensibles (ZUS). La mixité sociale peut passer par une politique de vente des logements sociaux : le code de la construction et de l'habitation, suite à la loi Méhaignerie de 1986, prévoit que « *afin d'assurer l'équilibre économique et social d'un ou plusieurs ensembles d'habitations ou d'un quartier connaissant des difficultés particulières, l'organisme HLM peut après accord du préfet vendre des logements vacants à toute personne physique ou morale* » (L. 443-11 CCH).

## Conclusion

Quelle est l'aptitude de cet arsenal juridique à produire la mixité sociale ? Il s'agit d'entrer dans un travail d'évaluation de ce droit, ce qui est difficile pour plusieurs raisons. Les informations sont très dispersées et il faudrait inventer la traçabilité normative pour suivre l'application de telle ou telle norme. Certaines réformes sont récentes, et il est trop tôt pour mesurer l'impact en termes de mixité des SCOT et PLU, des établissements publics fonciers, de l'association foncière logement, de l'agence nationale de rénovation urbaine. Mais puisque certains rapports soulignent l'accroissement de la ségrégation urbaine<sup>2</sup>, on peut dans ce sens relever les difficultés et résistances à la mise en œuvre de la mixité sociale. Il y a un obstacle économique, car le marché fait sa propre loi,

---

2. Conseil d'analyse économique, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, La Documentation française, 2004, 327 p.

celle du coût élevé et de la rareté des terrains là où il faudrait construire des logements sociaux. Les outils imaginés ne lèvent pas complètement cette difficulté. Sur un plan politique, certains acteurs misent sur une alternance qui viendrait modifier le contenu, le degré et le calendrier des contraintes liées à la mixité. Et les logiques d'acteurs expliquent l'échec des conférences intercommunales du logement (CIL) ou encore l'absence de convention entre préfet et organisme HLM en vue de construire des logements sociaux dans les communes récalcitrantes. Les intercommunalités actrices de l'équilibre social de l'habitat ont beaucoup à souffrir de leur absence de légitimité démocratique. Reste l'obstacle juridique en raison d'une part, d'une imprécision des textes productrice d'effets pervers (par exemple, la localisation des logements financés par le prélèvement prévu à l'article 302-7 CCH), et d'autre part d'un conflit de normes entre le droit au logement qui nécessite une application uniforme au nom du principe d'égalité, et la mixité sociale qui est recherchée au cas par cas selon les données socio-spatiales. Toutes les conditions sont remplies pour faire de cette mixité un objectif difficile à concrétiser sans pour autant le reléguer au rang d'utopie sociale.

## Les sources juridiques et instruments de la mixité sociale

Tableau n° 1 : Classification des dispositions codifiées et non codifiées

| Code de l'urbanisme  | Objet  | Source   |
|----------------------|--|--|
| L. 110               | Principes généraux d'élaboration des documents d'urbanisme : « ... assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources... ». | LOV 1991, art.5  |
| L. 121-1             | Dispositions communes aux SCOT et aux PLU : « Les SCOT et les PLU... déterminent les conditions permettant d'assurer... 2° la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural... »                                   | SRU 2000, art. 1 <sup>er</sup>                                       |
| L. 122-1 et s.       | SCOT : ces schémas définissent les objectifs relatifs à « l'équilibre social de l'habitat » (cf. alinéa 1 <sup>er</sup> et 4).   | SRU 2000, art. 3   |
| L. 123-1 et L. 123-2 | PLU : ils précisent les besoins répertoriés en matière d'équilibre social de l'habitat ; des servitudes peuvent être instituées pour réserver des emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.      | SRU 2000, art. 4   |
| L. et R. 127-1 et s. | Dépassement de COS de 20 % en faveur du logement social.   | Diversité de l'habitat 1995, art. 10 ; décret n°95-676 du 9 mai 1995 |
| L. 212-1             | Droit de préemption dans les ZAD.  | LOV 1991, art. 35-II   |
| L. 212-2-1           | Pré-ZAD.   | LOV 1991, art. 34  |
| L. 213-1             | Champ d'application du droit de préemption urbain : pendant la durée d'application d'un arrêté de carence, les immeubles ou terrains ayant fait l'objet d'une convention en application de l'article L. 302-9-1 CCH sont exclus du DPU.                                  | Droit au logement 1990, art. 14<br>MURCEF 2001, art. 24-II-1°        |
| L. 300-1             | Parmi la liste des opérations d'aménagement : le renouvellement urbain.  | SRU 2000, art. 23  |

| Code de l'urbanisme             | Objet  | Source   |
|---------------------------------|--|--|
| L. et R. 324-1 et s.            | Établissement public foncier (EPF).  | LOV 1991, art. 27 ; SRU 2000, art. 28 ; Décret n° 92-1000 du 17 septembre 1992                       |
| L. 421-2-1 <i>in fine</i>       | Pendant la durée d'application de l'arrêté de carence, le permis de construire nécessaire aux opérations prévues par la convention est délivré par le préfet après avis du maire ou de l'EPCI.   | MURCEF 2001, art. 24-II-2°   |
| L. 510-1                        | La décision d'agrément pour la construction, reconstruction, extension, changement d'utilisation de locaux servant à des activités industrielles, commerciales, professionnelles... doit prendre en compte les orientations définies par la politique de la ville relatives notamment au développement du logement social et de la mixité sociale. | SRU 2000, art. 70  |
| R. 123-12                       | Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.   | Décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, art. 1 <sup>er</sup>   |
| R. 127-1 et s.                  | Dépassement de COS de 20 % en faveur du logement social  | Décret n° 95-676 du 9 mai 1995   |
| Code Construction et habitation | Objet  | Source   |
| L. 301-1                        | La politique d'aide au logement : elle favorise « une offre de logements, qui par son importance, son insertion urbaine, sa diversité de statut d'occupation et de répartition spatiale, soit de nature à assurer la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation ».  | LOV 1991, art. 12-II   |
| L. 301-3-1                      | Limitation de la construction sociale dans les communes possédant plus de 35 % de logements sociaux  | Diversité de l'habitat 1995, art. 13, puis PRV 1996, art. 44   |
| L. 302-1 et s.                  | PLH dispositions générales : le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.                                 | LOV 1991, art. 13 ; PRV 1996, art. 29 ; loi libertés et responsabilités locales 2004, art. 61-3°-III |

| Code<br>Construction<br>et habitation | Objet   | Source   |
|---------------------------------------|---|--|
| L. 302-5 à 302-9-2                    | PLH pour les grandes agglomérations : obligation de construction sociale pour les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux.  | SRU 2000, art. 55 ; MURCEF 2001, art. 24   |
| L. 303-1                              | OPAH : Elles sont mises en œuvre dans le respect des équilibres sociaux. La convention précise les actions destinées à assurer le respect de la diversité de la population dans les quartiers, à maintenir le caractère social de l'occupation des logements et à favoriser le maintien sur place des occupants.  | LOV 1991, art. 21  |
| L. 411                                | Attributions des organismes HLM : « La construction, l'aménagement, l'attribution et la gestion des logements locatifs sociaux visent à améliorer les conditions d'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées. Ces opérations participent à la mise en œuvre du droit au logement et contribuent à la nécessaire mixité sociale des villes et des quartiers. »  | Loi exclusions 1998, art. 55   |
| L. 411-2                              | Dispositions générales relatives aux HLM : « Au titre de la mission d'intérêt général que constitue la recherche de la mixité sociale et de la diversité de l'habitat, les organismes HLM peuvent exercer les compétences d'aménagement, d'accession et de prestations de services. »   | SRU 2000, art. 145   |
| L. 411-7                              | Les attributions des locaux commerciaux en pied des immeubles HLM : elles se font en tenant compte des objectifs de mixité urbaine et de mixité sociale du quartier ou de l'arrondissement où les immeubles se situent.   | SRU 2000, art. 145   |
| L. 421-1 et L. 422-2                  | Compétences des OPAC et des SAHLM : réalisation, acquisition, amélioration de logements en vue de leur vente à des personnes de ressources modestes pour mettre en œuvre des objectifs de renouvellement urbain et de mixité sociale prévus dans les contrats de ville ; prestations de services pour des opérations ou des actions de nature à favoriser l'insertion sociale des personnes et la mixité urbaine et sociale des villes. | SRU 2000, art. 146 et art. 149   |
| L. 441 à 441-1-6                      | Institutions et règles relatives à l'attribution des logements HLM : PDA, RDA, ACD, CIL, bassin d'habitat.  | Loi exclusions 1998, art. 56   |
| L. 441-3 et s.                        | Supplément de loyer de solidarité : interdiction du surloyer dans les ZUS et quand le dépassement est inférieur à 20 % ; seuil facultatif d'application du surloyer entre 20 et 60 % ; seuil automatique d'application du surloyer au-delà de 60 %.   | Loi Supplément de loyer de solidarité 1996, art. 1 <sup>er</sup> -III ; loi Exclusions art. 56-II ; SRU, art. 167-II |

| Code<br>Construction<br>et habitation | Objet  | Source  |
|---------------------------------------|--|---|
| L. 443-11                             | Vente des logements sociaux vacants « <i>afin d'assurer l'équilibre économique et social d'un ou plusieurs ensembles d'habitations ou d'un quartier connaissant des difficultés particulières</i> ». | Loi du 23 décembre 1986, Accession à la propriété, art. 61.   |
| L. 615-1<br>et s.                     | Plan de sauvegarde.  | PRV 1996, art. 32   |
| R. 302-1<br>et s.                     | PLH.   | Décret n° 92-459 du 22 mai 1992 ; Décret n° 95-676 du 9 mai 1995 ; Décret n° 2005-317 du 4 avril 2005 |
| R. 391-1                              | Prêt locatif intermédiaire (PLI).  | Décret n° 2001-208 du 6 mars 2001   |
| R. 441-1-1                            | Déplafonnement des ressources pour l'attribution des logements sociaux en ZUS pour favoriser la mixité sociale.  | Décret n° 99-836 du 22 septembre 1999   |
| R. 441-15-2<br>CCH abrogé             | Déplafonnement des ressources pour l'attribution des logements sociaux en ZUS.   | Décret n° 96-979 du 30 octobre 1996 ; abrogé, repris par R. 441-1-1 CCH (décret n° 99-836)            |
| R. 441-3                              | Les commissions attribuent les logements « en veillant à la mixité sociale des villes et des quartiers. »  | Décret n° 99-836 du 22 septembre 1999   |
| R. 441-19<br>et s.                    | Supplément de loyer de solidarité.   | Décret n° 96-355 du 25 avril 1996   |

| Code gal des collectivités territoriales | Objet  | Source                     |
|--|--|----------------------------|
| L. 2254-1                                | Interventions en faveur du logement social : les communes et les EPCI doivent par leurs interventions foncières, leurs actions ou opérations d'aménagement, ou leurs subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers.   | SRU 2000, art. 64          |
| L. 3551-31                               | Le PADD de Mayotte définit des orientations fondamentales respectant la diversité sociale de l'habitat.  | Loi Mayotte 2001, art. 23. |
| L. 5214-16                               | Compétence de la communauté de communes : lorsqu'elle a choisi la compétence politique du logement, elle peut exercer le droit de préemption urbain pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.   | SRU 2000, art. 64          |
| L. 5216-5                                | Compétence de la communauté d'agglomération : elle exerce de plein droit la compétence relative à l'équilibre social de l'habitat (PLH, réserves foncières, politique du logement, droit de préemption urbain...).   | SRU 2000, art. 64          |
| Dispositions non codifiées               | Objet  | Articles                   |
| LOV 1991                                 | Définition de la mixité sociale : « Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes, les autres collectivités territoriales et leurs groupements, l'Etat et leurs établissements publics assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales. » | Art. 1 <sup>er</sup>       |
| Loi PRV 1996                             | Finalités de la politique de la ville : « Les objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale définis par la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville. »  | Art 1 <sup>er</sup>        |
| Loi du 19 décembre 1997 finance-ment SS  | Favoriser la mixité sociale lors de la prise en charge des enfants en garderie collective.   | Annexe                     |
| Arrêté du 16 mars 1998 DGUHC             | La sous-direction des interventions urbaines et de l'habitat contribue aux actions de l'Etat en faveur de la qualité urbaine, notamment dans les quartiers anciens, en vue de favoriser la mixité urbaine et sociale.  | Art. 2-II                  |

| Dispositions non codifiées                          | Objet   | Articles                             |
|---|---|--------------------------------------|
| Loi du 29 juillet 1998 exclusions                   | La définition des PDA fait référence à la mixité sociale des villes et des quartiers.   | Art. 33 (art. 4 loi Besson modifiée) |
| SRU 2000  | Établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais : contribution du patrimoine immobilier à la mixité de l'habitat.   | Art. 191                             |
| Loi du 28 décembre 2001 Loi de finances pour 2002   | Association foncière pour le logement (AFL) : l'objet de cette association financée par la participation des employeurs à l'effort de construction est de réaliser des programmes de logements sociaux contribuant à la mixité des villes et des quartiers.   | Art. 116                             |
| Arrêté du 11 mars 2002                              | L'Association foncière pour le logement reçoit des subventions versées par l'Union d'économie sociale du logement, et qui sont destinées à financer la réalisation de programmes de logements locatifs contribuant à la mixité sociale des villes et des quartiers.   | Art. 1 <sup>er</sup>                 |
| Décret n° 2002-624 du 25 avril 2002                 | Les organismes agréés de tourisme social et familial doivent mettre en œuvre une politique d'accueil favorisant la mixité sociale.  | Art. 2                               |
| Décret n° 2002-844, 845 et 846 du 3 mai 2002        | Convention signée entre l'Etat et les organismes du logement (organismes HLM, SEM et autres)  |                                      |
| Arrêté du 13 novembre 2002                          | Le service commun pour la gestion des centres familiaux de vacances des fédérations et des caisses d'allocations familiales a notamment pour but de mettre à disposition de ses adhérents une offre de service qui permet de favoriser la mixité sociale dans les structures de vacances familiales par le brassage des publics accueillis. | Art. 2                               |
| Loi du 1 <sup>er</sup> août 2003 Rénovation urbaine | Le programme national de rénovation urbaine poursuit un objectif de mixité sociale et de développement durable  | Art. 6 et 10                         |
| Décret n° 2004-123 du 9 février 2004                | ANRU : Le préfet de département est responsable du programme de rénovation urbaine dans le département. Il émet un avis sur les projets, notamment sur les aspects liés à l'habitat, l'architecture et l'urbanisme, l'environnement, la mixité sociale, la sécurité, la gestion urbaine.  | Art. 13                              |

Tableau n° 2 : Classification chronologique des dispositions

| Textes  | Dispositif   | Texte codifié ou non codifié          |
|---|--|---------------------------------------|
| Décret n° 86-670 du 19 mars 1986                            | Pour l'établissement du règlement départemental d'attribution : respect de « la nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier ».   | R. 441-6 CCH abrogé                   |
| Loi du 23 décembre 1986, Accession à la propriété, art. 61. | Vente des logements sociaux vacants « afin d'assurer l'équilibre économique et social d'un ou plusieurs ensembles d'habitations ou d'un quartier connaissant des difficultés particulières. »  | L. 443-11 CCH                         |
| Loi du 31 mai 1990 Droit au logement art. 14                | Champ d'application du DPU : dans les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux, ne sont pas soumis au DPU les immeubles dont l'aliénation est agréée par le préfet de département en vue d'accroître l'offre de logements sociaux.  | L. 213-1-f abrogé                     |
| Art. 15-III   | En l'absence de POPS : désignations préfectorales des personnes prioritaires « au regard de la nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier, de chaque commune et de chaque département,  | L. 441-2 CCH abrogé                   |
| LOV du 13 juillet 1991 art. 1 <sup>er</sup>                 | Définition de la mixité sociale : « Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes, les autres collectivités territoriales et leurs groupements, l'Etat et leurs établissements publics assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales. » | Non codifié                           |
| Art. 5  | Principes généraux d'élaboration des documents d'urbanisme : « ... assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources... »  | L. 110 CU                             |
| Art. 6 à 9  | L'équilibre de l'habitat dans les documents d'urbanisme.   | L. 121-10, 122-1 et 123-1 CU modifiés |
| Art. 12-II  | La politique d'aide au logement : elle favorise « une offre de logements, qui par son importance, son insertion urbaine, sa diversité de statut d'occupation et de répartition spatiale, soit de nature à assurer la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation. »  | L. 301-1 CCH                          |

| Textes  | Dispositif   | Texte codifié ou non codifié  |
|---|--|---|
| Art. 13   | Elaboration PLH : Le représentant de l'Etat porte à la connaissance de l'EPCI « toutes informations utiles ainsi que les objectifs locaux à prendre en compte en matière de diversité de l'habitat et de répartition équilibrée des différents types de logements dans l'agglomération concernée. »              | Art. L. 302-2 CCH   |
| Art. 16, 17 et 43                                     | Financement du logement social : institution de la participation à la diversité de l'habitat (PDH).  | L. 332-17 à 332-27 CU abrogés<br>L. 333-3 (deux derniers aliénés) abrogés |
| Art. 20   | Programme de référence : il tient compte « des objectifs et principes de diversité de l'habitat » fixés par la LOV.  | L. 300-5 CU abrogé  |
| Art. 21   | OPAH : Elles sont mises en œuvre dans le respect des équilibres sociaux. La convention précise les actions destinées à assurer le respect de la diversité de la population dans les quartiers, à maintenir le caractère social de l'occupation des logements et à favoriser le maintien sur place des occupants. | L. 303-1 CCH  |
| Art. 23   | Programme de référence dans les anciennes ZUP : il sert de cadre aux actions ou opérations d'aménagement visant la diversification de l'habitat.   | L. 123-11 CU abrogé   |
| Décret n° 92-459 du 22 mai 1992                       | PLH.   | R. 302-1 et s. CCH modifié  |
| Décret n° 92-966 du 10 septembre 1992                 | Au cours de l'élaboration du POS, le préfet porte à la connaissance du maire les objectifs minima à atteindre en matière de politique de l'habitat, en tenant compte du PLH lorsqu'il existe.  | R. 123-5 CU abrogé  |
|   | Le rapport de présentation du POS énumère les moyens utiles à la mise en œuvre des options définies au plan « en particulier en matière d'habitat pour respecter les objectifs de diversité de l'habitat tels qu'ils résultent de la LOV ».  | R. 123-17 CU abrogé   |
| Décret n° 92-1000 du 17 septembre 1992                | Établissement public foncier (EPF).  | R. 324-1 et s. CU   |
| Loi du 21 janvier 1995 Diversité de l'habitat art. 10 | Dépassement de COS de 20 % en faveur du logement social.   | L. 127-1 et 127-2 CU  |

| Textes   | Dispositif  | Texte codifié ou non codifié   |
|--|---|--|
| Art. 13  | Limitation de la construction sociale dans les communes possédant plus de 35 % de logements sociaux (initialement 40 %).  | L. 301-3-1 CCH modifié   |
| Décret n° 95-676 du 9 mai 1995   | Dépassement de COS de 20 % en faveur du logement social ;<br>PLH.   | R. 127-1 et s. CU<br>R. 302-1 et s. CCH modifié                      |
| Loi du 4 mars 1996 Supplément de loyer de solidarité art. 1 <sup>er</sup> -III | Supplément de loyer de solidarité : interdiction du surloyer dans les ZUS et quand le dépassement est inférieur à 20 % ; seuil facultatif d'application du surloyer entre 20 et 60 % ; seuil automatique d'application du surloyer au-delà de 60 %. | L. 441-3 et s. CCH modifié en 1998 et 2000                           |
| Décret n° 96-355 du 25 avril 1996  | Supplément de loyer de solidarité.  | R. 441-19 et s. CCH  |
| Décret n° 96-979 du 30 octobre 1996  | Déplafonnement des ressources pour l'attribution des logements sociaux en ZUS.  | R. 441-15-2 CCH abrogé, repris par R. 441-1-1 CCH (décret n° 99-836) |
| Loi du 14 novembre 1996 Pacte de relance pour la ville art. 1 <sup>er</sup>    | Finalités de la politique de la ville : « les objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale définis par la loi n°91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville ».  | Non codifié  |
| Art. 29  | Il est précisé que les PLH poursuivent la mixité sociale.   | L. 302-1 CCH   |
| Art. 30  | PLH pour les communes avec ZUS.   | L. 302-10 CCH abrogé en 2004   |
| Loi du 19 décembre 1997 financement SS   | Favoriser la mixité sociale lors de la prise en charge des enfants en garderie collective.  | Annexe   |
| Arrêté du 16 mars 1998 DGUHC   | La sous-direction des interventions urbaines et de l'habitat contribue aux actions de l'Etat en faveur de la qualité urbaine, notamment dans les quartiers anciens, en vue de favoriser la mixité urbaine et sociale.                               | Non codifié  |
| Loi du 29 juillet 1998 Lutte contre les exclusions art. 33                     | La définition des PDA fait référence à la mixité sociale des villes et des quartiers.   | Art. 4 loi Besson<br>Non codifié                                     |

| Textes   | Dispositif   | Texte codifié ou non codifié                                     |
|--|--|--|
| Art. 55  | Attributions des organismes HLM : « La construction, l'aménagement, l'attribution et la gestion des logements locatifs sociaux visent à améliorer les conditions d'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées. Ces opérations participent à la mise en œuvre du droit au logement et contribuent à la nécessaire mixité sociale des villes et des quartiers. » | L. 411 CCH   |
| Art. 56  | Institutions et règles relatives à l'attribution des logements HLM : PDA, RDA, ACD, CIL, bassin d'habitat.   | L. 441 à 441-1-6 CCH   |
| Décret n°99-794 du 14 septembre 1999             | Prêt locatif à usage social (PLUS).  |  |
| Décret n°99-836 du 22 septembre 1999             | Déplafonnement des ressources pour l'attribution des logements sociaux en ZUS pour favoriser la mixité sociale.  | R. 441-1-1 CCH a remplacé R. 441-15-2 CCH (issu de D. n° 96-979) |
|  | Les commissions attribuent les logements « en veillant à la mixité sociale des villes et des quartiers ».  | R. 441-3 CCH   |
| Décret n°99-864 et 865 du 7 octobre 1999         | Conventions signées préalablement entre l'État et les organismes HLM et SEM pour pouvoir bénéficier du PLUS.   | Non codifié  |
| Loi du 13 décembre 2000 SRU art. 1 <sup>er</sup> | Dispositions communes aux SCOT et aux PLU : « Les SCOT et les PLU... déterminent les conditions permettant d'assurer... 2° la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural... »   | L. 121-1 CU  |
| Art. 3   | SCOT : ces schémas définissent les objectifs relatifs à « l'équilibre social de l'habitat » (cf. alinéa 1 <sup>er</sup> et 4).   | L. 122-1 et s. CU  |
| Art. 4   | PLU : ils précisent les besoins répertoriés en matière d'équilibre social de l'habitat ; des servitudes peuvent être instituées pour réserver des emplacements en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.  | L. 123-1 et L. 123-2 CU  |
| Art. 23  | Parmi la liste des opérations d'aménagement : le renouvellement urbain.  | L. 300-1 CU  |
| Art. 28  | Etablissements publics fonciers.   | L. 324-1 et s. CU  |

| Textes                            | Dispositif  | Texte codifié ou non codifié |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Art. 55                           | PLH pour les grandes agglomérations : obligation de construction sociale pour les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux.  | L. 302-5 et s. CCH           |
| Art. 64                           | Interventions en faveur du logement social : les communes et les EPCI doivent par leurs interventions foncières, leurs actions ou opérations d'aménagement, ou leurs subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers.  | L. 2254-1 CGCT               |
| Art. 70                           | La décision d'agrément pour la construction, reconstruction, extension, changement d'utilisation de locaux servant à des activités industrielles, commerciales, professionnelles... doit prendre en compte les orientations définies par la politique de la ville relatives notamment au développement du logement social et de la mixité sociale.  | L. 510-1 CU                  |
| Art. 145                          | Dispositions générales relatives aux HLM : « Au titre de la mission d'intérêt général que constitue la recherche de la mixité sociale et de la diversité de l'habitat, les organismes HLM peuvent exercer les compétences d'aménagement, d'accession et de prestations de services. »   | L. 411-2 CCH                 |
| Art. 145                          | Les attributions des locaux commerciaux en pied des immeubles HLM : elles se font en tenant compte des objectifs de mixité urbaine et de mixité sociale du quartier ou de l'arrondissement où les immeubles se situent.   | L. 411-7 CCH                 |
| Art. 146 et 149                   | Compétences des OPAC et des SAHLM : réalisation, acquisition, amélioration de logements en vue de leur vente à des personnes de ressources modestes pour mettre en œuvre des objectifs de renouvellement urbain et de mixité sociale prévus dans les contrats de ville ; prestations de services pour des opérations ou des actions de nature à favoriser l'insertion sociale des personnes et la mixité urbaine et sociale des villes. | L. 421-1 et 422-2 CCH        |
| Art. 167-II                       | Le seuil d'application obligatoire du surloyer passe de 40 à 60 %.  | L. 441-3 CCH                 |
| Art. 191                          | Établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais : contribution du patrimoine immobilier à la mixité de l'habitat.   | Non codifié                  |
| Décret n° 2001-208 du 6 mars 2001 | Prêt locatif intermédiaire (PLI).   | R. 391-1 CCH                 |

| Textes   | Dispositif   | Texte codifié ou non codifié   |
|--|--|--|
| Décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, art. 1 <sup>er</sup>   | Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.   | R. 123-12 CU   |
| Loi du 11 juillet 2001 Mayotte art. 23                     | Le PADD de Mayotte définit des orientations fondamentales respectant la diversité sociale de l'habitat.  | L. 3551-31 CGCT  |
| Loi MURCEF du 11 décembre 2001 art. 24-I                   | Dispositif sanctionnant les communes n'ayant pas respecté l'objectif de mixité sociale fixé aux communes ayant moins de 20 % de logements sociaux : arrêté de carence, majoration du prélèvement, convention entre le préfet et un organisme en vue de la réalisation ou l'acquisition de logements sociaux. | L. 302-9-1 CCH   |
| Art. 24-II-1°  | Champ d'application du droit de préemption urbain : pendant la durée d'application d'un arrêté de carence, les immeubles ou terrains ayant fait l'objet d'une convention en application de l'article L. 302-9-1 CCH sont exclus du DPU.  | L. 213-1-f CU  |
| Art. 24-II-2°  | Pendant la durée d'application de l'arrêté de carence, le permis de construire nécessaire aux opérations prévues par la convention est délivré par le préfet après avis du maire ou de l'EPCL.   | L. 421-2-1 in fine CU  |
| Décret n° 2001-1194 du 13 décembre 2001                    | Application de L. 302-7 CCH : prélèvement.   | R. 302-30 à 302-33 CCH ; numérotés R. 302-16 à 302-19 par décret n° 2005-317 du 4 avril 2005 (art. 2). |
| Loi du 28 décembre 2001 Loi de finances pour 2002 art. 116 | Association foncière pour le logement (AFL) : l'objet de cette association financée par la participation des employeurs à l'effort de construction est de réaliser des programmes de logements sociaux contribuant à la mixité des villes et des quartiers.  | Non codifié  |
| Arrêté du 11 mars 2002 art. 1 <sup>er</sup>                | L'Association foncière pour le logement reçoit des subventions versées par l'Union d'économie sociale du logement, et qui sont destinées à financer la réalisation de programmes de logements locatifs contribuant à la mixité sociale des villes et des quartiers.  | Non codifié  |
| Décret n° 2002-624 du 25 avril 2002                        | Les organismes agréés de tourisme social et familial doivent mettre en œuvre une politique d'accueil favorisant la mixité sociale.   | Non codifié  |

| Textes  | Dispositif   | Texte codifié ou non codifié    |
|---|--|---------------------------------|
| Décret n° 2002-844, 845 et 846 du 3 mai 2002                      | Convention signée entre l'Etat et les organismes du logement (organismes HLM, SEM et autres).  | Non codifié                     |
| Arrêté du 13 novembre 2002 art. 2                                 | Le service commun pour la gestion des centres familiaux de vacances des fédérations et des caisses d'allocations familiales a notamment pour but de mettre à disposition de ses adhérents une offre de service qui permet de favoriser la mixité sociale dans les structures de vacances familiales par le brassage des publics accueillis.  | Non codifié                     |
| Loi du 1 <sup>er</sup> août 2003 Rénovation urbaine, art. 6 et 10 | Le programme national de rénovation urbaine poursuit un objectif de mixité sociale et de développement durable.  | Non codifié                     |
| Arrêté du 9 juillet 2003  | Programme des épreuves des concours pour le recrutement des techniciens supérieurs territoriaux.   | Non codifié                     |
| Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 art. 13                      | ANRU : Le préfet de département est responsable du programme de rénovation urbaine dans le département. Il émet un avis sur les projets, notamment sur les aspects liés à l'habitat, l'architecture et l'urbanisme, l'environnement, la mixité sociale, la sécurité, la gestion urbaine.   | Non codifié                     |
| Décret n° 2004-641 du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 art. 10        | Objet social des SAHLM : vente de logements pour la mise en œuvre des objectifs de renouvellement urbain et de mixité sociale ; réalisation pour le compte d'associations ou d'organismes agréés dans le domaine du logement social, des prestations de services pour des opérations ou des actions de nature à favoriser l'insertion sociale des personnes et la mixité urbaine et sociale des villes et des quartiers. | annexe à l'article R. 422-1 CCH |
| Décret n° 2005-317 du 4 avril 2005                                | PLH.   | R. 302-1 et s. CCH              |

Tableau n° 3 : Les domaines d'application de la mixité sociale

| Domaines d'application Instruments | Diversification de l'habitat   | Diversification de la population du parc social  |
|------------------------------------|--|--|
| Documents                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) L. 122-1 CU</li> <li>- Plan local d'urbanisme (PLU) L. 123-1, 123-2, R. 123-12 CU</li> <li>- Programme local de l'habitat (PLH) L. et R. 302-1 CCH</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement départemental d'attribution (RDA) : L. 441-1-1 CCH</li> <li>- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDA) : art. 4 loi Besson modifiée</li> <li>- Accord collectif départemental (ACD) : L. 441-1-2 CCH</li> <li>- Charte intercommunale du logement (CIL) : L. 441-1-4 CCH</li> </ul>  |
| Procédures                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action foncière : droit de préemption urbain (DPU), réserves foncières : L. 2254-1, 5214-16, 5216-5 CGCT</li> <li>- Rénovation urbaine, renouvellement urbain</li> <li>- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : L. 303-1 CCH</li> <li>- Limitation de la construction sociale : L. 301-3-1 CCH</li> <li>- Dépassement de coefficient d'occupation des sols (COS) : L. et R. 127-1 et s. CU</li> <li>- Prêt locatif intermédiaire (PLI) : R. 391-1 CCH</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surloyer : L. 441-3 et s., R. 441-19 et s. CCH</li> <li>- Dépassement du plafond de ressources : R. 441-1-1 CCH</li> <li>- Vente de logements sociaux (L. 443-11 CCH)</li> <li>- Délimitation du bassin d'habitat : L. 441-1-4 CCH</li> <li>- Décision d'attribution L. 441 CCH</li> <li>- Réservation L. 441-1-3 CCH</li> <li>- le prêt PLUS (décret n°99-794 du 14 septembre 1999)</li> </ul> |
| Acteurs / organes                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement public foncier (EPF) : L. et R. 324-1 et s. CU</li> <li>- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : décret 9 février 2004</li> <li>- Association foncière pour le logement (AFL) : loi 28 décembre 2001 de finances pour 2002 (art. 116) ; arrêté du 11 mars 2002</li> <li>- Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : L. 2254-1, 5214-16, 5216-5 CGCT</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence du logement : L. 441-1-4 CCH</li> <li>- Commission d'attribution : R. 441-3 CCH</li> <li>- Bailleurs sociaux : L. 411, L. 441 CCH</li> <li>- collectivités territoriales : L. 441 CCH</li> </ul>   |

Tableau n° 4 : Fréquence des références législatives à la mixité sociale

| Lois   | Diversité de la composition sociale | Respect des équilibres sociaux<br>Equilibre social de l'habitat | Diversité de l'habitat<br>Mixité de l'habitat<br>Diversification de l'habitat ou de l'offre de logements | Mixité sociale des villes et des quartiers<br>Mixité des villes et des quartiers<br>Mixité urbaine et sociale |
|--|-------------------------------------|---|--|---|
| Loi du 31 mai 1990<br>Droit au logement                    | 1                                   |   |  |   |
| LOV du 13 juillet 1991                                     |                                     | 1   | 24   |   |
| Loi du 21 janvier 1995<br>Diversité de l'habitat           |                                     |   | 3  |   |
| Loi du 14 novembre 1996<br>Pacte de relance pour la ville  |                                     |   | 1  | 2   |
| Loi du 29 juillet 1998<br>Lutte contre les exclusions      | 1                                   |   |  | 7   |
| Loi du 13 décembre 2000<br>SRU                             |                                     | 7   | 2  | 14  |
| Loi du 11 juillet 2001<br>Mayotte                          |                                     |   | 1  |   |
| Loi du 28 décembre 2001<br>Loi de finances pour 2002       |                                     |   |  | 1   |
| Loi du 1 <sup>er</sup> août 2003<br>Rénovation urbaine     |                                     |   |  | 2   |
| Loi du 13 août 2004<br>Responsabilités et libertés locales |                                     |   |  | 1   |



# Mixité sociale, norme locale et intercommunalité

Jean-Philippe BROUANT  
*Université Panthéon-Sorbonne,  
 Groupement de recherche sur les institutions et le droit  
 à l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH)*

Au regard du principe de mixité sociale, la norme locale et plus particulièrement celle produite par le pouvoir intercommunal revêt une importance significative. D'une part parce que la loi Chevènement a assigné une responsabilité particulière aux nouvelles communautés dans la mise en œuvre de « l'équilibre social de l'habitat<sup>1</sup> ». D'autre part en raison de la conception affichée par le pouvoir central d'un échelon intercommunal garant de la solidarité locale. On peut à cet égard rappeler les termes du communiqué du ministère de l'équipement diffusé au lendemain de la censure par le Conseil constitutionnel, en décembre 2000, du dispositif de sanction étatique prévu par la loi Solidarité et renouvellement urbains à l'encontre des communes récalcitrantes à la réalisation de logements sociaux. Le ministre estimait que cette paralysie du mécanisme de sanction ne portait pas atteinte « à l'application effective du dispositif adopté par le législateur, qui établit clairement qu'il revient aux élus au sein des agglomérations de mettre en œuvre le principe de mixité sociale. »

---

1. Cf. Circulaire du 31 janvier 2000 relative à la mise en œuvre de la politique du logement pour 2000, B.O.E. n°3 du 25 février 2000: « L'objectif national d'accueil et de mixité doit donc être porté par l'ensemble de ces agglomérations. Sachant que l'équilibre social de l'habitat est une compétence obligatoire des communautés d'agglomérations et des communautés urbaines, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui seront créés pour gérer ces agglomérations doivent être mobilisés en faveur du développement et de la production de logements sociaux, à travers la définition d'objectifs intercommunaux de production et la mise en œuvre de moyens incitateurs (notamment en matière de surcharges foncières). »

Même si les sanctions étatiques ont été rétablies par une loi du 11 décembre 2001 et validées par le Conseil constitutionnel, les intercommunalités se sont retrouvées chargées à la fois de définir localement la notion de mixité sociale et de garantir le respect de son application par les communes.

Comment apprécier cette notion de mixité sociale sur le plan local ? De quelle manière un mot d'ordre simple – 20 % de logements sociaux partout – a-t-il été porté par les instances intercommunales ? Quels ont été les arguments et moyens développés par les acteurs politiques et administratifs pour associer les communes non soumises à l'obligation de rattrapage ?

Cette question de la responsabilisation politique de la mise en œuvre d'un objectif qui, au-delà des joutes polémiques dans les assemblées parlementaires, paraît maintenant intégré dans le package des valeurs républicaines, est essentielle en ce qu'elle semble assigner aux communautés une légitimité de « valeur » à défaut d'une légitimité issue du suffrage universel direct. En bref, il revient à l'échelon intercommunal d'insuffler sur le territoire dont il a la charge un vent de solidarité que les égoïsmes communaux auraient négligée. Cette quête du Graal est d'autant plus légitime qu'elle est imposée par un acteur extérieur aux arrangements locaux : le législateur national.

Il paraît dès lors intéressant de se pencher sur ce qu'est, ou ce que pourrait être une définition locale de la mixité sociale. Si les nouvelles communautés souhaitent effectivement développer une politique de mixité sociale entendue comme une diversification et un rééquilibrage des catégories de logements présents sur leur territoire d'intervention, quels sont leurs moyens ? Jusqu'où peuvent-elles aller ? Reste-t-on dans l'incitatif ou les pouvoirs d'agglomération peuvent-ils être « garants », « responsables » des choix opérés ? Comment traduire dans la norme locale les choix politiques arrêtés ? Pourra-t-on imaginer, sur cette base, le développement d'un contentieux et d'un contrôle juridictionnel ?

## Les définitions locales de la mixité sociale

En premier lieu, il faut s'interroger sur l'encadrement des pouvoirs locaux dans la définition du principe de mixité sociale. On sait qu'à la suite de la Loi d'orientation pour la ville de 1991, puis de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), il existe une définition nationale de la mixité sociale validée par le Conseil constitutionnel : le quota de 20 % de logements sociaux.

Un des premiers éléments d'appréciation de la définition locale de la mixité sociale pourrait reposer sur l'application de ce quota dans les communes relevant du champ d'application de l'article 55 de la loi SRU.

Juridiquement, une distinction doit être faite entre les communes selon qu'elles sont membres ou non d'une intercommunalité de projet.

Les communes soumises à l'article 55 et non situées dans une communauté doivent adopter un programme triennal de rattrapage. En aucun cas, elles ne peuvent fixer un objectif inférieur à ce qui est nécessaire pour atteindre le quota.

Pour les communes soumises à l'article 55 et membres d'une communauté compétente en matière de programme local de l'habitat (PLH), c'est ce dernier qui, sous réserve d'avoir été approuvé avant le 31 décembre 2001, fixe l'objectif de réalisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune concernée : cet objectif, nous dit la loi, est fixé, « de façon à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements » et « de manière à accroître la part de ces logements par rapport au nombre de résidences principales ». Dernière limite, cet objectif ne peut être inférieur à la somme des logements manquants dans les communes déficitaires au regard de l'article 55, « chacune de ces dernières devant se rapprocher de l'objectif de 20 % . »

Ce qu'il faut retenir de cette formule compliquée, c'est que le fait d'appartenir à une communauté permet de mutualiser les efforts de rattrapage ; la commune reste seule redevable de ses obligations et continue notamment, tant qu'elle n'a pas atteint l'objectif de 20 %, à être soumise au prélèvement financier prévu : simplement ses engagements triennaux peuvent être assouplis par rapport à la situation d'une commune non membre d'un EPCI ; et, au terme de la période triennale, c'est au regard des objectifs fixés dans le PLH communautaire que seront appréciés les efforts de la commune et la possibilité pour le préfet de passer à un stade supérieur de sanctions, voire d'imposer la réalisation des logements manquants.

Le premier moyen d'apprécier la définition locale de la mixité sociale est donc de voir, en cas de mutualisation communautaire des objectifs de rattrapage, comment et avec quelle marge de divergence les communes déficitaires ont bénéficié d'assouplissements : quels sont les types de communes, non soumises au prélèvement, qui ont accepté de participer à la mutualisation et selon quels critères ? On peut à cet égard évoquer l'exemple du PLH intercommunal du Mantois (Yvelines) : ce dernier rappelle que deux communes concernées par le PLH sont déficitaires : Buchelay (7,52 %) et Porcheville (10,62 %). En théorie, sur la période triennale 2002-2004, elles devraient respectivement construire 13 et 11 logements locatifs sociaux ; et le PLH fixe comme engagement pour cette période 10 logements pour Buchelay et 0 pour Porcheville.

Mais l'on peut également développer un certain nombre d'interrogations sur les communes et intercommunalités ne relevant pas du champ d'applica-

tion de l'article 55 de la loi SRU et la façon dont le quota de 20 % peut être perçu comme un standard normatif de la mixité sociale. Le quota peut parfois jouer comme un seuil maximal pour les communes. Par exemple si le rapport de présentation du PLU de Saint-Jean de Braye (communauté d'agglomération d'Orléans) fait expressément référence à l'objectif d'équilibre social de l'habitat, c'est pour expliquer que la commune n'est pas concernée par l'effort de rattrapage imposé par l'article 55 de la loi SRU. Ce qui semble signifier que la commune ne souhaite pas aller au-delà de ses obligations légales en matière de construction de logements sociaux.

Enfin, il serait utile de se pencher sur l'écriture des statuts des différentes communautés ; en effet, à l'intérieur du bloc de compétences « équilibre social de l'habitat », un certain nombre de prérogatives sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, c'est-à-dire que la communauté doit arrêter une ligne de partage entre la responsabilité communale et la responsabilité communautaire. On peut retenir un certain nombre de critères utiles pour la définition de l'intérêt communautaire.

Le critère géographique peut être utilisé notamment en liaison avec la compétence politique de la ville ; dans cet ordre d'idée, l'intervention communautaire, quelle que soit sa forme et son intensité, se justifie par le caractère stratégique, en termes de cohésion sociale, des territoires identifiés. L'objectif « d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » pourrait également justifier, après une analyse fine des tensions existantes sur le bassin d'habitat, des politiques communautaires de rééquilibrage et notamment une intervention dans les communes déficitaires en logements sociaux.

Le caractère communautaire peut également être lié aux actions en direction de catégories de populations : c'est le cas pour les personnes défavorisées, même si cette catégorie reste difficile à définir. La communauté peut intervenir en ayant la responsabilité des logements d'urgence ou temporaire, être autorité gestionnaire du Fonds de solidarité logement (FSL), par délégation du Conseil général. On peut également inclure dans les critères visant des catégories de situations socio-économiques particulières la question de l'accueil des gens du voyage ou d'autres catégories identifiées par le PLH ou le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'intervention communautaire peut également viser des typologies particulières de production (logement très social, logement de grande taille, logements adaptés aux personnes handicapées...) ou des opérations liées à des situations de dégradation juridiquement identifiées (l'habitat insalubre, les copropriétés en difficultés bénéficiant d'un plan de sauvegarde prévu par l'art. L. 615-1 du CCH).

## Le Programme local de l'habitat, instrument communautaire de mixité sociale ?

Si l'on en reste simplement au thème des obligations des communes au regard de l'article 55, une question importante se pose par rapport aux moyens dont dispose le pouvoir d'agglomération pour imposer le respect des choix de mixité affichés dans le PLH. Juridiquement, dans les communautés urbaines et d'agglomération, le PLH est un instrument qui relève de la compétence exclusive du niveau intercommunal : pour être plus précis que la loi, il faudrait dire que son élaboration et son adoption sont communautaires même si sa mise en œuvre est partagée avec les communes. Affirmer que son élaboration est exclusive implique que cette compétence n'est et ne peut être soumise à définition de l'intérêt communautaire ; et mettre en place une procédure officielle d'avis contraignant des communes serait probablement illégal. C'est donc l'organe délibérant de l'EPCI et lui seul qui est censé décider<sup>2</sup> ; même le préfet, pourtant obligatoirement associé à l'élaboration du PLH, n'a pas juridiquement le pouvoir d'imposer des modifications au projet de PLH arrêté par l'EPCI.

Le pouvoir intercommunal dispose donc, a priori, de marges de manœuvre importantes pour adopter un document qui, à la lecture des textes, porte une responsabilité éminente. Il est en effet censé préciser, dans les agglomérations déficitaires en logements sociaux, « la répartition prévisionnelle des logements locatifs sociaux nécessaires » pour satisfaire aux exigences du quota de 20 % « entre les différentes communes membres<sup>3</sup> » de l'EPCI.

Dans un monde juridique idéal, cela signifierait que le PLH communautaire pourrait – compte tenu des possibilités de mutualisation – imposer aux communes non soumises au prélèvement la réalisation de logements sociaux : or le législateur a, et contrairement aux principes juridiques qui régissent le fonctionnement de l'intercommunalité, verrouillé la situation : en effet l'article L. 302-8 du CCH précise que « les communes non soumises à ce prélèvement ne peuvent se voir imposer la construction de logements sociaux supplémentaires sans leur accord<sup>4</sup>. » Il s'agit là d'une exception à l'article L. 5211-57 du CGCT qui

---

2. L'article L. 302-1 du CCH précise simplement que pour les communes de Paris, Marseille et Lyon, « les maires d'arrondissement ou leurs représentants participent à l'élaboration du programme local de l'habitat ». Les communes de droit commun ne sont compétentes, au titre de l'article L. 302-2 du CCH, que pour donner un avis qui n'est en aucun cas un avis conforme.

3. Art. R. 302-1-3 du CCH issu du décret du 4 avril 2005.

4. Mécanisme rappelé dans les réponses ministérielles. En aucun cas un EPCI ne peut se trouver en situation d'imposer à une commune une révision des documents d'urbanisme ou un projet de construction auquel elle serait opposée (Rép. min. n° 55300, JO AN 26 mars 2001).

permet d'imposer un projet communautaire à une commune récalcitrante<sup>5</sup>. On peut tout à fait comprendre qu'une commune qui dispose déjà de son quota de 20 % puisse s'opposer à la construction de logements supplémentaires. Mais parmi les « communes non soumises au prélèvement » se trouvent également celles qui se trouvent en dessous des seuils légaux de population arrêtés à l'article 55 de la loi SRU, à savoir moins de 1 500 habitants en Ile-de-France et moins de 3 500 sur le reste du territoire. Et même si celles-ci ne disposent d'aucun logement social, elles pourront continuer à maintenir ce déséquilibre. On peut alors craindre que se développent, au sein des agglomérations ou des bassins d'habitat, des îlots préservés qui capteraient les populations sensibles à un cadre résidentiel sans logements sociaux.

D'un côté, la communauté ne dispose pas du pouvoir d'imposer des objectifs de réalisation de logements sociaux aux communes non soumises à l'article 55 de la loi SRU, de l'autre les communes volontaires pour la mutualisation ne prennent pas un engagement contraignant. En effet, si elles ne respectent pas l'objectif fixé par le PLH, elles ne risquent rien, contrairement à celles assujetties à l'article 55 qui peuvent, en théorie, subir les foudres préfectorales. Le PLH est donc un document dont la portée juridique est variable selon la qualité de la commune, ce qui n'est pas très sain (juridiquement). Et, par exemple, si la commune volontaire délivre un permis de construire à une résidence de standing alors qu'elle s'était engagée à contribuer au logement social dans le PLH communautaire, on ne pourra pas contester la délivrance de ce permis au regard du PLH. Il a en effet été jugé qu'une commune ne peut utilement se prévaloir des orientations générales du programme local de l'habitat pour justifier le refus d'une autorisation de lotir<sup>6</sup>. Le PLH ne constitue donc pas un document opposable aux autorisations d'occupation des sols.

Même les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU ne sont redevables des engagements souscrits dans le PLH qu'au regard de l'État, car seul le Préfet dispose de la faculté de sanctionner et il n'est en aucun cas, le Conseil constitutionnel a été très clair sur ce point, dans un cadre de compétence liée.

Toutefois une question se pose sur l'éventuel engagement de la responsabilité juridique de la commune pour un manquement au regard des obligations

---

5. Article L5211-57 (inséré par Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art.43 Journal Officiel du 13 juillet 1999). Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.

6. CAA Douai, 25 sept. 2003, Cne d'Hallennes-lez-Haubourdin : *req. n° 00DA01443*.

imposées par l'article 55 de la loi SRU. En effet, s'agissant des obligations pesant sur les communes de plus de 5 000 habitants en matière de réalisation des aires d'accueil des gens du voyage, le juge administratif a eu l'occasion, sur la base d'un recours introduit par un nomade mécontent, de sanctionner une commune en estimant que la méconnaissance des obligations légales hors d'un délai raisonnable constitue une faute susceptible d'engager la responsabilité<sup>7</sup>. On pourrait, par extension, se demander si des personnes mal logées sont en droit d'engager la responsabilité d'une commune qui méconnaît sciemment ses obligations au regard des quotas de production de logements sociaux imposés par la loi Solidarité et renouvellement urbains tels qu'affichés dans le PLH.

En dehors du respect des objectifs fixés par le PLH communautaire, il faut s'interroger sur les pratiques développées par les EPCI en matière de redistribution des prélèvements opérés sur les communes déficitaires en logements sociaux. L'article L. 302-7 du CCH précise que lorsque l'EPCI est bénéficiaire du prélèvement, la somme versée « est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux et, notamment dans les quartiers inscrits en contrat de ville ou dans les zones urbaines sensibles, des opérations de renouvellement et de requalification urbains ».

Il y a donc, a priori, une affectation précise des sommes prélevées : elles ne peuvent servir qu'à la réalisation de « logements locatifs sociaux » ou d'opérations de renouvellement et de requalification urbains. Cette mention exclut une affectation territoriale donnée ; la loi n'oblige pas à la réalisation des opérations dans les communes visées par l'article 55. Par ailleurs, l'affectation matérielle rencontre un certain flou en ce qui concerne les opérations de renouvellement urbain : à la limite une OPAH dans une commune qui ne rencontre pas de difficultés particulières pourrait très bien relever de cette qualification.

## Les relais normatifs de la mixité sociale

Si le PLH présente quelques failles juridiques, le pouvoir d'agglomération peut-il assumer sa mission en matière d'équilibre social de l'habitat grâce à d'autres instruments normatifs et en particulier par le biais de la politique de planification urbaine ?

---

7. « Considérant que la commune de Verdun, en ne mettant pas à la disposition des gens du voyage des terrains aménagés au sens de la loi du 31 mai 1990 précitée, alors qu'il lui appartenait de la mettre en œuvre dans un délai raisonnable, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, a méconnu ladite loi ». CAA Nancy, 4 déc. 2003, Commune de Verdun, req. n°98NC02526.

Les communautés sont en effet obligatoirement compétentes dans un certain nombre de domaines et en premier lieu pour l'élaboration et l'adoption des schémas de cohérence territoriale (Scot) : en théorie, les orientations générales des Scot « définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux » (L. 122-1 c. urbanisme).

Ces orientations générales sont juridiquement opposables ; en effet, un certain nombre d'opérations d'aménagement<sup>8</sup> et de documents d'urbanisme doivent leurs être compatibles :

Comment concevoir cette obligation de compatibilité ? Si le Scot fixe sur le territoire d'une commune un objectif de mixité assez précis, une ZAC qui n'intégrerait pas ces objectifs pourrait-elle voir sa légalité contestée ? Il faut rappeler que la compatibilité n'est pas la conformité et que cette obligation offre une certaine marge de manœuvre. Et par ailleurs si le Scot se montre trop précis, cela peut poser un problème au regard du principe de libre administration des collectivités locales qui suppose une absence de hiérarchie entre collectivités : cette question a été soulevée devant le Conseil constitutionnel lors de l'examen de la loi SRU. Le Conseil a estimé « que les schémas de cohérence territoriale ont vocation à déterminer les orientations générales de développement à l'échelle de l'agglomération concernée ; que les autres documents d'urbanisme, et en particulier les plans locaux d'urbanisme élaborés par les communes, se voient imposer par l'article L. 122-1 une simple obligation de compatibilité avec ces orientations générales ; qu'une telle obligation n'est pas de nature à porter atteinte à la libre administration des collectivités concernées ». En clair, si les communes sont soumises à une obligation de conformité, ou si les dispositions du Scot sont d'une précision telle qu'elles ne laissent aucune marge de manœuvre à celles-ci, il y a atteinte au principe de l'absence de hiérarchie entre collectivités locales.

---

8. 1° Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé ;

2° Les zones d'aménagement concerté ;

3° Les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface hors œuvre nette de plus de 5 000 mètres carrés ;

4° La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de cinq hectares d'un seul tenant.

Il y a là un enjeu important dans la mesure où si certains schémas directeurs, à commencer par celui de la région Ile-de-France, ne se sont pas toujours montrés à la pointe de la diversification sociale de l'habitat, en imposant notamment la préservation du tissu pavillonnaire<sup>9</sup>, la situation tend à évoluer : le schéma directeur de la région grenobloise (2000) retient ainsi une option d'aménagement pour l'agglomération qui est d'accroître la capacité d'accueil par 30 000 logements nouveaux à l'horizon 2020, dont 25 % de logements sociaux. Le projet de Scot de Métropole Savoie tel qu'il a été arrêté le 3 avril 2004 se montre très audacieux dans ce domaine. Au titre des prescriptions en matière d'urbanisation, le Scot comporte un sous-chapitre relatif à la mixité sociale. Deux situations sont envisagées :

– d'une part, les communes non concernées par l'article 55 de la loi SRU : dans celles-ci « la réalisation des pôles préférentiels d'urbanisation éventuels et les autres opérations d'aménagement comprenant des logements (a minima les ZAC et groupes d'habitation de plus de 5000 m<sup>2</sup> de SHON) devront prévenir tout déséquilibre social dans l'habitat urbain et rural et compter au moins 20 % de logements locatifs sociaux ;

– d'autre part, dans les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, la proportion de logements locatifs sociaux à réaliser sera de 30 % au minimum.

Par ailleurs, l'EPCI peut également potentiellement intervenir dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU) : c'est le cas dans les communautés urbaines, qui sont compétentes de plein droit dans ce domaine, et dans certaines communautés d'agglomération ou de communes qui auraient bénéficié d'un transfert de compétences de la part des communes. Dans le cadre de l'établissement d'un PLU intercommunal, l'intercommunalité retrouve les coudees franches pour vivifier les choix de mixité sociale.

Dans l'hypothèse la plus courante en pratique, où les communes ont conservé leur compétence en matière de POS/PLU, les choses se compliquent.

A priori, et compte tenu de l'intégration du principe de mixité sociale dans le code de l'urbanisme, les PLU ne peuvent être des documents qui instaurent une ségrégation sociale par l'habitat. On peut brièvement rappeler comment les POS s'y prenaient. Les auteurs des « POS d'exclusion » ont agi sur différents paramètres :

---

9. Pour un exemple de ZAC comprenant de l'habitat collectif jugée compatible avec les dispositions du SDRIF qui sur le territoire de la commune prescrit de veiller « en particulier à freiner toute extension de l'habitat collectif dans les zones pavillonnaires » ; cette zone est située dans une partie du territoire qui ne présente pas un caractère exclusivement pavillonnaire. CE 28 juill. et 1993, ville de Bois-Colombes, req. N° 140221.

- le type de construction : les articles 1 et 2 des règlements permettent de n'autoriser que les « habitations individuelles » ou « mono-familiales » en excluant les immeubles collectifs quels que soient leur taille ou leur gabarit ;
- la taille des terrains avec notamment une superficie minimale importante ;
- les distances d'implantation par rapport à la voie ou aux autres constructions ;
- la qualité et l'aspect des matériaux de constructions ;
- le nombre de places de stationnement par logement ;
- la densité, un coefficient d'occupation des sols (cos) faible imposant de détenir une vaste unité foncière.

On cite parfois à titre d'exemple, la commune de Mantes-la-Jolie qui a pris l'initiative dans son POS de 1995 « conformément à l'objectif de rééquilibrage social de la ville » d'attirer vers celle-ci des « populations plus aisées » : en vue de favoriser la construction individuelle pavillonnaire de qualité, le POS crée une zone UE comportant tout le dispositif normatif nécessaire (interdiction des immeubles comportant plus de 2 logements, interdiction des « tuiles mécaniques grand moule », cos de 0,40 etc.).

La loi SRU a apporté un certain nombre de correctifs censés contrer ces pratiques ségrégationnistes.

En premier lieu, elle a supprimé la possibilité pour les PLU de définir une superficie minimale des parcelles : mais la loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003 a rétabli cette possibilité « lorsque cette règle est justifiée pour préserver l'urbanisation traditionnelle ou l'intérêt paysager de la zone considérée ». La circulaire du 31 juillet 2003 précise, au sujet de cette disposition : « il ressort clairement des débats parlementaires que l'intention du législateur n'est pas d'autoriser une commune à fixer, uniformément, sur l'ensemble de son territoire une taille de parcelles élevées, avec des conséquences néfastes en matière d'étalement urbain d'une part, de ségrégation sociale d'autre part ». Si telle n'est pas l'intention du législateur, alors on peut s'interroger sur l'utilité de rétablir cette possibilité...

En second lieu, la loi impose une obligation de compatibilité entre le PLU et le PLH et le Scot ; dans la mesure où ces deux derniers instruments sont dans les mains de l'intercommunalité, c'est un moyen de contrer des documents ségrégationnistes. Lorsque le PLH est adopté après le PLU, ce dernier doit être mis en compatibilité dans un délai de trois ans : passé ce délai, le préfet peut intervenir pour procéder aux modifications nécessaires. La compatibilité du PLU avec les dispositions du PLH ne concerne pas les POS approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi SRU. Une fois encore il faut rappeler que cette obligation de compatibilité ne peut, compte tenu de la jurisprudence du Conseil constitutionnel et de la révision constitutionnelle de mars 2003, aller

jusqu'à une obligation de conformité qui serait synonyme de hiérarchie. En particulier, le PLH ne peut dicter au PLU la façon dont il doit mettre en œuvre ses objectifs ; cette considération est fort bien traduite dans les termes retenus par les auteurs du décret du 4 avril 2005 relatif aux programmes locaux de l'habitat. Le programme d'actions du PLH doit indiquer « le cas échéant, les incidences de la mise en œuvre des actions retenues sur les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, dans chaque secteur géographique. »

Enfin, le principe même de mixité sociale tel qu'il figure à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme s'impose à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux. Un juge saisi de l'argument de l'incompatibilité d'un PLU avec l'objectif de mixité sociale aura donc à examiner la question du respect du principe. Ce qui ne sera pas forcément évident à apprécier. Doit-on par exemple juger que le PLU d'une commune déficitaire au regard de l'article 55 de la loi SRU est illégal du seul fait qu'il maintient un zonage spécifique pour protéger les secteurs pavillonnaires? C'est tout le problème de l'échelle spatiale d'appréciation du principe de mixité : faut-il considérer que si la zone pavillonnaire jouxte une zone d'habitat social, l'équilibre est respecté? La question s'est déjà posée au contentieux à propos de la police de l'affectation des immeubles, mécanisme prévu à l'article L. 631-7 du CCH, qui permet de contrôler la transformation des logements en locaux d'activité professionnelle : le préfet peut fonder son refus d'autoriser le changement d'affectation sur le déséquilibre existant entre logements et bureaux. Mais le juge exerce un contrôle minimum sur cette appréciation et offre au préfet un pouvoir discrétionnaire<sup>10</sup>.

En dehors de l'hypothèse d'un PLU ségrégationniste, on peut considérer qu'un PLU d'une commune déficitaire en logements sociaux qui serait absolument muet sur la question de la mixité sociale doit être considéré comme illégal. En effet, dans sa décision du 7 décembre 2000, le Conseil constitutionnel a rappelé que le nouvel article L. 121-1 du code de l'urbanisme devrait être interprété « comme imposant seulement aux auteurs des documents d'urbanisme d'y faire figurer des mesures tendant à la réalisation des objectifs qu'elles énoncent. »

---

10. L'article L. 631-7 n'impose pas au préfet, pour procéder à cette appréciation, d'évaluer le déséquilibre entre activités et logements au niveau du quartier dans lequel se situe ce logement : CAA Paris, 17 sept. 1998, *AIESME* : req. n° 97PA00095 ; *Gaz. Pal.* 15-16 sept. 1999, *pan.*, *Dr. adm.* p. 119. Le préfet peut s'appuyer sur le déséquilibre existant au niveau d'un arrondissement. Aucune disposition ne lui impose d'évaluer le déséquilibre entre activités et logement sur l'ensemble de Paris : CAA Paris, 29 juin 1999, *Levy* : req. n° 97PA03598. Dans son appréciation du déséquilibre entre activités et habitat le préfet peut, sans qu'il soit porté atteinte au principe d'égalité, réserver, à l'intérieur d'une même commune, un traitement différent aux demandes qui lui sont adressées. La circonstance que certaines demandes portant sur d'autres appartements situés sur une autre portion de la commune ont donné lieu à des dérogations n'est pas de nature à rendre le refus illégal. CAA Paris, 29 juin 1999, *Mattei-Dawance* : req. n° 97PA02169.

Enfin, dernière hypothèse, il faut évoquer l'éventualité d'un PLU – intercommunal ou communal – qui serait « volontaire » en matière de mixité sociale.

La commune ou la communauté peut tout d'abord adopter des dispositifs incitatifs. Elle peut légalement autoriser un dépassement de COS de 20 % si la partie excédentaire doit accueillir des logements sociaux ou dispenser les travaux de transformation ou d'amélioration de la réalisation d'aires de stationnement.

L'autorité locale peut, à la suite de la loi SRU, utiliser le nouvel article L. 123-2 du Code de l'urbanisme qui permet d'instituer, uniquement dans les zones urbaines, des servitudes consistant à « réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, des programmes de logements qu'il définit ». Cette innovation est importante car le mécanisme d'emplacement réservé exclut tous les travaux et constructions destinés à une utilisation privative : dans un arrêt du 30 mars 1981, « Belquioud », le Conseil d'État a jugé qu'il n'était pas possible d'utiliser cette procédure pour l'édification d'immeubles HLM.

Cette nouvelle servitude a été jugée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel, qui a estimé qu'elle vise « un objectif d'intérêt général, la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de logements répondant à une préoccupation de mixité sociale » et qu'en conséquence « les limitations apportées aux conditions d'exercice du droit de propriété (par cette servitude) ne revêtent pas un caractère de gravité tel que le sens et la portée de ce droit s'en trouvent dénaturés ». En particulier le propriétaire peut, en application de l'article L. 123-17 du Code de l'urbanisme, mettre en demeure la commune de procéder à l'acquisition du terrain (Cons. constit. 7 déc. 2000, déc. n° 2000-436 DC).

La technique des emplacements réservés est par exemple utilisée dans le cadre du PLU de la communauté urbaine de Lille : sur l'ensemble du territoire communautaire, 85 emplacements réservés au logement sont créés ; il faut toutefois signaler que sur les 23 communes relevant de l'article 55 de la loi SRU, seules 13 d'entre elles font l'objet de l'utilisation de cette procédure ; les autres communes concernées par la procédure sont généralement bien fournies en logements sociaux et les programmes de logements prévus sont principalement des maisons individuelles<sup>11</sup>.

La commune peut-elle utiliser son zonage dans un but de mixité sociale en imposant à l'intérieur d'une zone la production de logement social ? On rencontre ici les limites du droit de l'urbanisme. Sylvain Pérignon rappelle, à juste titre, que si l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme permet d'édicter

---

11. Comment les communes déficitaires ont négocié l'absence d'ERL ? Quelles sont les caractéristiques des communes soumises à ERL et non déficitaires au regard de l'article 55 de la loi SRU ?

des règles différentes selon les destinations des constructions, limitativement énumérées, il ne permet pas d'édicter des règles spécifiques, au sein de la destination « habitation », pour le logement social et le logement qui ne l'est pas<sup>12</sup>.

Toutefois, le projet de PLU de la Ville de Paris va dans ce sens en édictant dans son règlement des conditions particulières relatives à la création de logements locatifs sociaux. L'article UG 2.3 1 du règlement subordonne la délivrance d'un permis de construire comportant des surfaces d'habitation au fait de prévoir d'affecter au moins 25 % de la SHON destinée à l'habitation au logement locatif social (au sens de l'article L. 302-5 du CCH).

Cette obligation s'impose dès lors que deux conditions cumulatives sont remplies :

- le projet est situé dans une zone délimitée par les documents graphiques du PLU comme étant une « zone de déficit en logement social »,
- le projet concerne une SHON d'habitation supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

On peut émettre des doutes sur la capacité d'une collectivité locale à imposer, en dehors de toute habilitation législative, une telle atteinte au droit de propriété. En effet, ayant à juger de la constitutionnalité du dispositif de servitude pour la mixité sociale, le Conseil constitutionnel a rappelé qu'il existait un droit de délaissement au profit du propriétaire. Or l'on se retrouve ici dans un dispositif qui ne prévoit aucune contrepartie au profit du pétitionnaire et qui pourrait être ici assimilé à une expropriation indirecte.

En dehors de ces aspects réglementaires, l'instrument contractuel dans le cadre des ZAC permet à l'autorité locale d'imposer à l'aménageur la prise en compte des objectifs de mixité sociale. Il faut par ailleurs signaler le développement de l'objectif de diversification sociale des logements à travers le mécanisme du Plan d'aménagement d'ensemble (L. 332-9 du code de l'urbanisme). Le juge a pu récemment valider la possibilité pour une commune de répartir la part des dépenses de réalisation des équipements publics mis à la charge des constructeurs entre plusieurs catégories de constructions destinées à l'habitation définies selon leur mode de financement (logement social, intermédiaire et libre)<sup>13</sup>.

Pour conclure, il faut évoquer ce qui a trait non plus à la réalisation de logements sociaux mais à leur occupation et à la pérennité de leur affectation sociale. Même si l'on est conscient des limites du mécanisme d'accès sous

---

12. S. Pérignon, *Le nouvel ordre urbanistique*, Defrénois 2004, p. 217.

13. CAA Paris, 8 juill. 2004, Cne de Suresne, req. N° 03PA03996, à paraître aux Tables.

plafond de ressources comme facteur de diversité sociale, un certain nombre d'évolutions juridiques suscitent des interrogations ;

– le développement des logements locatifs sociaux « privés », de type PLS, réalisés par la Foncière : outre qu'il s'agit de logements sociaux éphémères dont l'accès, dans 15 ans, ne sera plus soumis à un plafond de ressources, ces logements sont attribués hors procédure d'attribution et ne sont pas soumis au contingent de réservation préfectoral ;

– la territorialisation croissante des normes va entraîner des distorsions entre l'occupation sociale et les plafonds de ressources ; en effet, la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 autorise les EPCI ou départements délégués des aides étatiques à la pierre à prévoir, dans les limites fixées par décret, des dérogations aux plafonds de ressources ;

– enfin la loi du 13 août 2004 prévoit la possibilité d'une délégation des contingents de réservation du préfet non pas prioritairement au profit de l'EPCI, en charge de la cohésion sociale, mais aux maires (qui peuvent éventuellement accorder cette délégation au président de l'EPCI). Les maires ont déjà hérité, à la suite de loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003, de la présidence de droit des commissions d'attribution des logements sociaux et ce mouvement ne va pas dans le sens de la logique intercommunale.

# La mixité sociale dans les communes de la banlieue rouge

Marie-Hélène BACQUÉ

*Institut d'Urbanisme de Paris,  
Laboratoire des organisations urbaines :  
espaces sociétés, temporalités (LOUEST)*

Sylvie FOL

*Université Paris I,  
Laboratoire géographie - cités*

De nombreux travaux ont, depuis les années soixante-dix, montré les limites et l'ambiguïté de la notion de mixité comme catégorie d'analyse<sup>1</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'elle est mobilisée comme catégorie opératoire dans les politiques locales de l'habitat et représente aujourd'hui une des orientations majeures des politiques du logement en France, à l'échelle locale comme nationale.

À partir d'un terrain particulier, celui de l'ancienne banlieue rouge, nous tentons ici d'appréhender comment cette notion a émergé dans les politiques locales, le sens qui lui est donné et les acteurs qui la portent, pour analyser les dispositifs concrets de production de l'habitat et de gestion sociale qui s'en réclament. Nous mobilisons pour ce faire nos propres enquêtes conduites sur trois villes de la région parisienne, Saint-Denis, Montreuil et, de manière moins approfondie, Gennevilliers, ainsi que des travaux produits par d'autres

---

1. On se réfère ici en particulier aux travaux de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970), de Michel Pinçon (1982) et Francine Dansereau (1992).

chercheurs sur ces mêmes villes. Nous nous appuyons donc pour partie sur les résultats des recherches menées dans les années 90 sur Saint-Denis et Montreuil (Bacqué, Fol, 1997- Bacqué, Fol, Lévy, 1998) en intégrant des investigations récentes sur les trois villes à partir d'entretiens avec les élus locaux ou responsables administratifs et d'analyses de documents municipaux.

En quoi la banlieue rouge représente-t-elle un terrain particulier et fructueux pour analyser la prise en compte de l'objectif de mixité sociale dans les politiques locales ?

Ces anciennes villes ouvrières<sup>2</sup> se sont dès l'après-guerre engagées dans des politiques locales du logement centrées sur la production en masse de logements sociaux. Dans cette période de croissance économique, l'accès au logement est vu comme un enjeu local et national, dans une perspective d'intégration de la classe ouvrière et d'accès au progrès pour tous. Il s'agit alors, pour ces municipalités, de loger la population laborieuse, de construire pour le peuple, selon les termes utilisés à l'époque. D'où un héritage majeur qui a contribué à modifier profondément la structure urbaine et de l'habitat de ces villes : Saint-Denis compte 43 % de logements sociaux, Gennevilliers 65 %, Montreuil 37 %. Dès lors, à partir des années soixante-dix, ces villes sont parmi les premières touchées par la paupérisation d'une partie du parc social et, plus largement, par les transformations économiques et sociales qui remettent en cause leur base économique et bouleversent le groupe social, la classe ouvrière, sur lequel elles avaient construit leur identité. Elles sont prises dans un double mouvement : d'un côté la modernisation des sites les mieux localisés, induisant des recompositions sociales et économiques et, de l'autre, la stagnation des espaces les moins attractifs qui finissent par polariser les populations les plus pauvres. C'est dans ce contexte que s'affirme, dans les discours comme dans les politiques locales, la thématique de la mixité sociale, qui peut apparaître du point de vue politique comme un véritable retournement puisqu'il ne s'agit plus de loger les classes populaires mais d'attirer ou de maintenir des couches moyennes sur ces territoires. C'est cette évolution qui nous intéresse ici ; nous voudrions analyser la rhétorique mobilisée pour justifier ce virage politique et les infléchissements opérationnels qui en découlent. De ce point de vue, ces anciennes villes ouvrières, bien qu'ayant une histoire spécifique, nous semblent illustrer les contradictions et les nuances que cache le discours général

---

2. Nous parlons ici d'anciennes villes ouvrières car ce qui caractérisait ces villes, outre une prédominance statistique du groupe ouvrier, reposait sur l'articulation entre appartenance locale, politique et une forte identité sociale, structurées par l'encadrement municipal. Cette configuration semble aujourd'hui avoir éclaté, même si le groupe ouvrier, transformé, est loin d'avoir disparu de ces villes.

sur la mixité, ainsi que les allers et retours dans la discussion et l'élaboration des politiques locales et nationales.

## De la diversité à la mixité, enjeu social et ethnique

Si le terme même de mixité n'apparaît et ne devient une référence obligée qu'au cours de la décennie quatre-vingt, cette idée semble néanmoins reposer sur des préoccupations et des pratiques plus anciennes. Il convient d'abord de rappeler que les premières opérations de logement social sont destinées à loger une population ouvrière intégrée et qualifiée et non pas les ménages les plus pauvres. Y accéder représente l'acquisition d'un certain statut social et une promotion individuelle et collective. «Le communisme de clocher» pour reprendre l'expression d'Annie Fourcault (Fourcault, 1986) conduit par ailleurs à privilégier les populations locales dans les modes d'attribution et n'est pas exempt de pratiques clientélistes. Surtout, les travaux d'Olivier Masclet (Masclet, 2003) ou de Jean-Pierre Lévy (Lévy, 1984) sur Gennevilliers montrent que, dès les années soixante, la question de la place de l'immigration dans la politique locale du logement est posée par la municipalité. Olivier Masclet décrit l'inquiétude de la municipalité face à l'arrivée sur le territoire communal d'une population étrangère, essentiellement nord-africaine, socialement fragile, qui loge dans le parc insalubre de la ville puis dans les foyers de travailleurs immigrés. Le député-maire de Gennevilliers, Waldeck L'Huillier, avance ainsi une proposition de loi visant à imposer aux communes la construction de logements sociaux accessibles aux ménages immigrés, de façon à répartir ceux-ci sur l'ensemble du territoire. Cette proposition, qui en restera au stade du débat, s'accompagne de pratiques d'attribution des logements sociaux contrôlées et largement fermées vis-à-vis de la population immigrée et de tentatives de réguler l'habitat insalubre. Les arguments qui soutiennent cette politique renvoient à la fragilité sociale de ces ménages qui pèsent lourd dans le budget communal d'aide sociale, aux difficultés d'intégration et aux différences de modes de vie et, déjà, quand la ville s'oppose à la construction d'une cité de transit, au risque de ghettoïsation. On peut dire que le cadre du débat sur la mixité est ainsi pour partie posé dès la fin des années soixante, même si la notion n'apparaît pas encore, puisqu'on utilise plutôt l'expression d'équilibre social. Mais ce débat est focalisé sur la question de l'immigration, alors qu'on ne parle pas à cette époque de paupérisation. Si les différentes municipalités n'adoptent pas toutes un point de vue aussi radical, cette question est cependant prégnante au sein de la plupart d'entre elles et fait débat avec les préfetures et les bailleurs. Annick Tanter et Jean-Claude Toubon ont montré par ailleurs, dans un travail portant sur Stains, Aulnay-sous-bois et La

Courneuve, que cette préoccupation se retrouve dans les attendus des premières opérations Habitat et Vie Sociale des années soixante-dix, débouchant sur des politiques de peuplement dont les critères ethniques sont alors largement euphémisés mais néanmoins bien présents (Tanter, Toubon, 1999).

La montée de la précarisation dès la fin des années soixante-dix contribue en effet à envisager autrement la thématique du peuplement et à déplacer la question de l'immigration vers celle de la paupérisation qui touche ces communes et la crainte de ce que l'on désigne alors comme l'exclusion sociale. Dès cette période, et avant que ne soit ouvert un débat national sur cette question, la notion de mixité ou de diversité est mobilisée dans les politiques et les discours locaux comme valeur et comme moyen pour lutter contre l'inscription spatiale de la pauvreté dans certains territoires. Ces politiques locales intègrent alors des objectifs relativement nouveaux : elles tentent tout à la fois d'ouvrir leurs portes à de nouveaux groupes sociaux, pour aller vite, les couches moyennes – ou de les retenir lorsqu'ils sont présents localement – et de lutter contre la marginalisation d'une autre partie de la population. Schématiquement, il s'agit de faire mieux vivre les pauvres en attirant les plus « riches » et on comprend que la tension entre ces deux objectifs soit grande. La mixité telle qu'elle est sollicitée ici est donc le résultat d'une double problématique, fondée autant sur la crainte de la fragmentation sociale que sur la nécessité d'une revalorisation de l'image sociale des villes. Cette attitude est relativement nouvelle pour des municipalités qui ont longtemps considéré les seuls groupes populaires comme leur base sociale et électorale « naturelle ». Cette évolution politique, qui correspond par ailleurs à un discours du Parti communiste définissant de façon large une « classe ouvrière moderne » qui intégrerait les ingénieurs, cadres et techniciens, se traduit déjà dans quelques opérations d'urbanisme.

Au tout début des années quatre-vingt, la rénovation du centre-ville de Saint-Denis illustre cette recherche de diversification sociale. Dans cette opération à fort caractère identitaire, l'objectif est, selon le maire adjoint à l'urbanisme de l'époque, de « loger de l'illettré à l'universitaire ». La diversification se fait de façon très contrôlée, à travers la construction d'un parc social maîtrisé par les structures municipales, Société d'Économie Mixte et Office Public HLM. Les nouveaux immeubles, bien situés, affichent la modernité et l'innovation architecturale et cherchent à proposer une nouvelle image du logement social basée en particulier sur la diversité architecturale, la création d'un espace public de centralité et la mixité fonctionnelle. Sur les 1 500 logements construits dans le centre, seuls 190 sont en accession à la propriété. Les politiques de peuplement sont, elles aussi, très contrôlées, ne respectant pas, pour certains programmes, le contingent préfectoral et tentant de s'ouvrir à la population qui travaille, mais n'habite pas dans la ville, voire à une population extérieure.

De même à Montreuil, la municipalité intervient par petites opérations dans le tissu ancien du bas Montreuil, prolongement banlieusard de Paris, et met sur le marché une offre sociale nouvelle pour un public sélectionné. Il s'agit d'opérations de logements sociaux bien situées et de taille relativement petite, mais aussi d'opérations d'accession à la propriété. Il en est de même à Gennevilliers où sont réalisées plusieurs opérations de taille moyenne dans le quartier des Grésillons ou du village.

Ces politiques de construction n'ont pas été sans effet en ce qu'elles ont produit, au moins momentanément, des quartiers dont le peuplement se distingue sensiblement de celui du reste de la ville. Nous avons montré à Saint-Denis que les couches intermédiaires, même si elles observent une rotation importante, y sont plus présentes (Bacqué et Fol, 1997). Il s'agit toutefois de couches moyennes bien spécifiques, salariés du secteur public ou travaillant dans les domaines de l'éducation, de la culture et du social, possédant un capital culturel important mais un faible capital économique. Les ménages précarisés, s'ils ne sont pas absents du nouveau centre-ville, y sont moins nombreux que dans la ville tout entière. Quant aux ménages étrangers, on les trouve dans la même proportion que dans le reste de la ville mais leur profil social les en distingue. La « mixité sociale » du nouveau centre résulte du double jeu des trajectoires résidentielles des ménages résidant dans la ville et de l'ouverture à des ménages venant d'ailleurs. Nos travaux ont cependant montré la fragilité dans le temps de cette diversification sociale<sup>3</sup> et surtout ses limites dans les pratiques urbaines et sociales, et notamment scolaires. Il faut ajouter que la thématique de la mixité sociale n'oriente pas seulement les politiques du logement : les politiques culturelles, en particulier, s'adressent largement aux couches moyennes, tandis que de nombreux efforts sont faits dans les établissements scolaires pour retenir les enfants des ménages les plus favorisés. Les politiques locales construites au nom de la mixité sociale s'inscrivent donc déjà dans la durée pour ces municipalités de la banlieue rouge. Elles recouvrent cependant aujourd'hui des orientations reformulées et des dispositifs d'action spécifiques.

### La mixité comme mode opératoire

Dans les communes de l'ancienne banlieue rouge, les processus qui ont abouti à l'inscription des politiques de mixité au niveau national sont probable-

---

3. Dans le parc social de Saint-Denis, les flots du centre ville sont aujourd'hui ceux qui connaissent les taux de rotation les plus forts et des refus d'attribution importants. On peut penser qu'ils suivent la même ligne d'évolution que les quartiers d'habitat social construits au centre des villes nouvelles.

ment plus marqués qu'ailleurs : ainsi, les effets des recompositions post-industrielles se sont particulièrement fait sentir dans ces communes, qui ont perdu beaucoup d'emplois, notamment dans le secteur industriel. Leurs habitants en ont été lourdement affectés et le chômage s'y est développé plus qu'ailleurs, notamment au sein d'une population immigrée plus nombreuse dans ces villes. Elles ont également été touchées par un déclin démographique important, qui s'explique notamment par le départ des ménages les plus aisés pour accéder à la propriété en deuxième couronne.

À côté de ces processus qui contribuent à une paupérisation de la population de ces communes, leur localisation à proximité de Paris, dans un contexte de tensions sur le marché immobilier parisien, est depuis quelques années à la source d'évolutions d'une autre nature, comme en témoignent le développement de l'immobilier de bureaux à la Plaine-Saint-Denis ou l'arrivée médiatisée des « bobos »<sup>4</sup> dans le Bas-Montreuil. Les tensions qui en résultent ne sont pas exactement du même ordre d'une commune à l'autre. Leur localisation joue un rôle important : une commune comme Gennevilliers, relativement isolée politiquement et socialement au milieu du département des Hauts-de-Seine, n'a pas à faire face aux mêmes enjeux que Saint-Denis, située dans un bassin d'habitat relativement homogène du point de vue de la pauvreté. Quant à Montreuil, son territoire est quasiment coupé en deux, entre le Bas-Montreuil proche de Vincennes et de Paris qui s'embourgeoise et les quartiers de l'Est et du Nord, où la logique de paupérisation domine. Par ailleurs, les contextes socio-spatiaux divergent assez fortement, entre Montreuil, qui ne compte qu'un peu plus d'un tiers de logements sociaux et Gennevilliers qui en compte près de deux tiers. Dans sa partie la plus valorisée, Montreuil ne dispose pratiquement plus d'aucun terrain à bâtir, alors que Saint-Denis et Gennevilliers ont d'énormes friches urbaines et des patrimoines fonciers disponibles importants et en partie maîtrisés par les villes. Enfin, les politiques menées par chaque commune ne convergent pas nécessairement, montrant des interprétations locales de positions nationales qui font de plus en plus débat. Pourtant, un certain nombre de lignes directrices sont communes aux trois villes étudiées et leurs politiques de logement se déclinent à travers quelques objectifs-clé.

---

4. Sont ainsi désignées les couches intermédiaires appartenant au milieu artistique. Cette dénomination reste floue et ne renvoie pas à une réalité sociologique mesurée, mais elle désigne, à Montreuil par exemple, l'arrivée remarquée des intermittents du spectacle.

## Faciliter le parcours résidentiel des habitants en diversifiant l'offre de logements

Dans ces communes, la diversification de l'offre de logements constitue manifestement un enjeu central. À Gennevilliers, cet enjeu se concrétise par un objectif quantitatif simple puisqu'il s'agit de ne pas dépasser le plafond actuel de 65 % de logements sociaux<sup>5</sup>. À Montreuil comme à Saint-Denis, c'est davantage la notion de parcours résidentiel dans la ville qui est mise en avant comme justification de la diversification nécessaire de l'offre de logements. Pour ces deux villes, il s'agit de satisfaire les besoins d'une population locale qui, si elle n'y trouve pas de réponse sur place, quittera la commune. Ce sont ici les alternatives au logement social qui sont visées et qui peuvent prendre différentes formes : le locatif privé et surtout l'accession à la propriété. Dans l'argument du parcours résidentiel, c'est surtout ce deuxième axe qui est mis en avant. Cette stratégie n'est pas nouvelle puisque Montreuil a commencé à la mettre en œuvre avec des programmes d'accession sociale dès la fin des années 80 et que les élus de Saint-Denis en parlent depuis la même époque, même s'ils ont longtemps considéré que la trajectoire résidentielle pouvait se réaliser au sein de l'habitat social. Cette stratégie repose aussi sur un diagnostic commun : si un grand nombre de ménages appartenant aux couches moyennes ont quitté les communes de la première couronne, c'est qu'ils n'y ont pas trouvé de réponse à leur souhait d'accession à la propriété. Pour faciliter les parcours résidentiels, il s'agit donc de produire une offre de logements en accession destinée aux ménages résidant actuellement dans le parc de logement social des villes. À Saint-Denis, où même le programme de rénovation du centre-ville a peu contribué à la production d'une offre en accession (ce que certains élus regrettent aujourd'hui), Saint-Denis Habitat, organisme de logement municipal, envisage de racheter une société coopérative et de la réactiver pour construire du logement en accession<sup>6</sup>. Cette intervention directe de l'organisme municipal permettrait un contrôle de la commercialisation des logements et surtout, l'intégration d'une clause de droit de rachat prioritaire par le promoteur public en cas de revente des logements. Cette clause est destinée à éviter toute dérive spéculative dans l'achat de ces logements, dont les prix de vente seront volontairement fixés pour satisfaire aux critères d'une accession sociale.

Parallèlement à cette volonté de faciliter les parcours résidentiels des habitants dans la ville, les communes s'attachent également à attirer une nouvelle population.

---

5. Entretien avec la Maire adjointe chargée du logement (Octobre 2004).

6. Entretien avec le Président de Saint-Denis Habitat (Novembre 2004).

### «Accompagner l'attractivité» des communes vis-à-vis des ménages extérieurs

La diversification sociale attendue passe également par l'ouverture des villes à une population venue de l'extérieur. Si Saint-Denis avait déjà fait un pas dans ce sens au moment de l'attribution des logements du centre-ville, l'objectif est aujourd'hui explicitement affirmé dans les trois villes. S'agissant de communes où le potentiel d'emplois reste très important, l'argumentaire repose sur la nécessité de favoriser le rapprochement domicile-travail et l'équilibre habitat-emploi en offrant des possibilités de logement aux actifs qui travaillent sur le territoire communal. La réponse à cet objectif passe là encore par la diversification de l'offre de logements. Celle-ci peut utiliser différentes voies : le déconventionnement d'une partie du parc de logement social, comme Saint-Denis envisage de le faire pour une partie du programme du centre-ville, jugée inadaptée au parc social, et par ailleurs, la mise sur le marché d'une offre émanant de promoteurs privés. Dans les deux cas, la population visée correspond à des ménages appartenant aux couches moyennes. Ainsi, le programme d'actions du PLH communautaire dont Saint-Denis fait partie se donne comme objectif de «favoriser une plus grande diversité sociale en s'efforçant d'accueillir tous les types de populations et notamment les jeunes salariés». Néanmoins, les élus locaux semblent conscients des limites de la mixité ainsi créée et le président de Saint-Denis Habitat souhaite privilégier l'accueil de ménages n'ayant pas choisi Saint-Denis «par défaut» mais susceptibles de s'attacher à la ville, à son identité politique, à sa diversité sociale et à son cosmopolitisme. Les élus de Montreuil, face à l'arrivée des «bobos», réagissent de manière convergente, en les intégrant dans le discours à leur base sociale et politique. Ainsi, pour l'adjoint chargé de l'habitat, les 4 000 intermittents du spectacle installés à Montreuil appartiennent, comme les techniciens et les agents de maîtrise, à une nouvelle classe ouvrière élargie mais précarisée. Si ce discours n'est pas nouveau, puisque c'est celui qui, à Saint-Denis, a en grande partie présidé aux attributions de logements du centre-ville rénové, les moyens de sa mise en œuvre ont subi une inflexion notoire. En effet, on passe, dans ces communes, d'une intervention directe sur l'offre de logements par la maîtrise d'ouvrage publique à des formes de régulation des interventions du secteur privé.

### Réguler l'intervention du secteur immobilier privé

Depuis quelques années, les communes de la première couronne subissent les effets des tensions sur le marché immobilier parisien. Les prix y ont augmenté de manière importante<sup>7</sup> et la pression qui en résulte se traduit par l'arri-

---

7 En un an, les prix immobiliers ont augmenté de 15 à 20% à Saint-Denis et de plus de 30% à Montreuil (*Le Monde* du 22 novembre 2004).

vée de nombreux promoteurs alléchés par les opportunités foncières importantes qui subsistent sur le territoire des communes. Pour faire face à cet afflux, à Montreuil, la mairie tente de contrôler le marché, ce qui n'est pas facile car celui-ci est aujourd'hui considéré comme « l'un des plus dynamiques de France »<sup>8</sup>. Comme l'indiquent les responsables municipaux<sup>9</sup>, les dispositifs de contrôle relèvent plus de la négociation que de l'imposition. La mairie a ainsi élaboré un cahier des charges architectural et urbain qu'elle tente de négocier avec les promoteurs intervenant sur son territoire. Elle essaye par ailleurs de leur faire respecter un prix de vente plafond de 3 000 Euros au mètre carré et de les inciter à réserver un certain pourcentage de logements aux ménages vivant ou travaillant à Montreuil. À travers ces dispositions, c'est la crainte d'un processus de gentrification incontrôlé qui est en jeu. À Saint-Denis, les modes de régulation de l'intervention du secteur privé qui ont été introduits répondent manifestement à une autre préoccupation. Si la ville est aujourd'hui investie par la promotion immobilière, ce n'est majoritairement pas pour y construire un parc privé « haut de gamme ». Quelques opérations dans le centre-ville se situent dans le « moyen de gamme » (type Kaufman et Broad), mais la plupart des programmes sont prévus à la Plaine et concernent une clientèle relativement modeste. Au plan quantitatif, ces programmes sont importants puisque la commune compte aujourd'hui 6 000 logements en projet (de la phase de conception jusqu'au chantier en cours) dont la majeure partie sont situés à la Plaine et 60 à 70 % sont le fait d'acteurs privés. Pour tenter de réguler cette offre, qui, pour la première fois dans l'histoire des politiques d'habitat de la ville, échappe largement à son contrôle, la municipalité a édicté une « charte de qualité » qu'elle demande à chaque promoteur de respecter. Cette charte a pour but d'éviter la production d'un parc privé à visée spéculative dont les programmes-types seraient d'une part, la grosse copropriété occupée par des acquéreurs à la limite de leur taux d'effort plafond et d'autre part, l'immeuble locatif de rapport comptant une majorité de petits logements dont la rentabilité est plus forte. À Gennevilliers, la municipalité tente de revaloriser son image pour augmenter l'attractivité de la ville. La plaquette publicitaire réalisée à l'occasion de la réalisation de son opération-phare de reconstitution d'un centre ville s'adresse manifestement à une population de jeunes cadres encore peu présents aujourd'hui dans la ville.

On constate ici qu'entre Montreuil, d'une part, et Saint-Denis ou Gennevilliers, d'autre part, les enjeux ne sont pas les mêmes. S'il s'agit dans les trois villes d'attirer une nouvelle population en diversifiant l'offre de logements, les

---

8. *Le Monde* du 22 novembre 2004.

9. Entretiens avec le responsable du Service Etudes de l'Habitat (décembre 2004) et avec le Maire adjoint chargé de l'habitat et de l'aménagement (janvier 2005).

modes de régulation instaurés pour « accompagner l'attractivité » des communes ne poursuivent pas les mêmes objectifs. A Montreuil, le processus de gentrification est amorcé, puisque depuis 1982, la part des cadres et professions intellectuelles et celle des professions intermédiaires ont toutes les deux augmenté (respectivement de 4 % à 6,7 % et de 9 à 11,5 %). À l'inverse, les parts des employés et des ouvriers ont diminué (respectivement de 17 à 16 % et de 16,4 à 13 %). Les transformations sociales restent plus limitées à Saint-Denis, qui, tout en perdant des ouvriers conformément aux tendances régionales et nationales, voit sa part d'employés augmenter dans la dernière période. La part des cadres et professions intellectuelles se renforce, mais reste très faible (3,4 %) et l'évolution est du même ordre pour les professions intermédiaires, dont la part passe de 6,8 à 8,8 % de 1982 à 1999. L'évolution de Gennevilliers est très proche de celle de Saint-Denis, avec toutefois une chute plus prononcée de la part des ouvriers, de 24 à 15,6 % de 1982 à 1999. Autant dans ces dernières villes, l'enjeu de la paupérisation reste le moteur des politiques de mixité sociale, autant à Montreuil, la municipalité doit composer avec le risque d'un embourgeoisement incontrôlé de la population, qui pourrait avoir pour effet secondaire de menacer sa base électorale.

Les villes de l'ancienne banlieue rouge restent cependant confrontées à un enjeu commun, celui de la chute du nombre d'habitants, qui les amène à mettre en œuvre des stratégies de reconquête démographique.

### **Amorcer une « reconquête démographique »**

À Saint-Denis comme à Gennevilliers, la thématique de la reconquête démographique apparaît comme centrale dans les politiques d'habitat mises en œuvre. Le PLH communautaire intégrant Saint-Denis en fait même l'un de ses trois grands principes. Le déclin démographique a été significatif dans les deux villes, puisque, de 1968 à 1999, Saint-Denis a perdu plus de 13 000 habitants et Gennevilliers environ 8 000 habitants. Les deux villes se fixent pour objectif de retrouver leur plus haut niveau de population, ce qui leur impose « d'amplifier l'effort de construction ». Dans le discours politique, ces stratégies de reconquête démographique s'articulent sans peine avec les politiques de mixité puisque comme l'indique le président de Saint-Denis Habitat, à Saint-Denis, il s'agit d'opérer une diversification sociale par apport de population et non par substitution. La commune « a les capacités physiques d'une croissance démographique »<sup>10</sup>. C'est pro-

---

10. Le PLH communautaire intégrant Saint-Denis pose la question de « l'arbitrage, en termes d'usage du potentiel foncier, entre les priorités du développement économique, de requalification urbaine associée au logement et de remise à niveau de l'environnement à l'échelle de Plaine Commune ». À Saint-Denis se pose peut-être plus qu'ailleurs la question de l'articulation entre processus de valorisation économique et de valorisation sociale.

bablement moins le cas à Montreuil, qui, tout en constatant que « les flux de migration sont déficitaires », met davantage l'accent sur une « production équilibrée de logements » que sur une véritable relance de la construction. Là encore, les enjeux de diversification sociale varient d'une ville à l'autre.

Les communes se retrouvent en revanche sur l'objectif de lutte contre l'habitat indigne, qui apparaît comme crucial dans les politiques d'habitat mises en œuvre aujourd'hui par les villes de l'ancienne banlieue rouge. Cet objectif est présenté dans les communes comme lié à celui d'assurer le droit au logement pour tous

### **Lutter contre l'habitat indigne et assurer le droit au logement pour tous**

Si l'enjeu de diversification sociale est central dans ces communes, celui de la paupérisation reste essentiel, même à Montreuil où le diagnostic du PLH constate « une augmentation du nombre de ménages à revenus modestes et une précarisation de la population ». C'est pourquoi, à des degrés divers, les trois villes maintiennent un effort important dans le domaine du logement social. À Montreuil, il s'agit de rééquilibrer la localisation des logements sociaux afin d'éviter la coupure entre le Bas et le Haut Montreuil et d'intervenir sur « le parc social fragile ». À Gennevilliers, qui s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain et de démolition de logements sociaux, c'est une requalification majeure du parc qui est visée, sachant que la municipalité, comme nous l'avons indiqué plus haut, s'est fixée comme objectif majeur de ne pas dépasser le seuil actuel de 65 % de logements sociaux. À Saint-Denis, où le « droit au logement pour tous » est le premier axe du programme d'action du PLH communautaire, le logement social reste une priorité et d'après le président de Saint-Denis Habitat, la commune a d'ailleurs consommé, en 2004, 60 % des crédits du logement social de la Seine-Saint-Denis<sup>11</sup>. Ces trois villes sont engagées de longue date dans la politique de la ville dont elles ont toutes particulièrement développé le volet social. Elles s'inscrivent aujourd'hui dans la politique de rénovation urbaine, en poursuivant des opérations lourdes de remodelage des quartiers d'habitat social.

Parallèlement, la « lutte contre l'habitat indigne » est affirmée dans toutes les villes comme une priorité absolue. C'est ici le parc privé ancien des communes qui est la cible des interventions, comme lieu de développement de situations de paupérisation intolérables. À Saint-Denis comme à Montreuil, le diagnostic alarmant dressé par l'Abbé Pierre sur l'état du mal logement est cité

---

11. Le Programme local de l'habitat communautaire prévoit toutefois la démolition de 2 700 logements locatifs sociaux, soit 4 à 5 % de l'ensemble du patrimoine social de l'agglomération et 10 % du patrimoine existant dans les 23 sites du contrat territorial de renouvellement urbain.

pour justifier les actions municipales. Bien entendu, lors des opérations de résorption de l'habitat insalubre ou des interventions dans le cadre des OPAH, c'est la question du relogement qui est centrale. Dans les trois villes, le relogement dans la commune est mis en avant et revendiqué. Dans le même temps, ces actions sur « l'habitat indigne » relèvent probablement d'un objectif moins explicite qui est celui de stopper les flux d'entrée de populations pauvres et en particulier des immigrés. Mais là encore, la question ethnique est largement passée sous silence.

### La mixité en débat

Convoquée depuis maintenant plus de deux décennies, la référence à la mixité ne se réduit pas une simple rhétorique, mais engage bien des politiques locales ciblées. Si elle repose sur des préoccupations et des attendus similaires, elle ne renvoie pas à des pratiques homogènes dans les villes de l'ancienne banlieue rouge et cette notion fait débat au sein des groupes et du personnel politique local.

Pour appréhender le contenu et la nature de cette discussion, il convient en premier lieu de mesurer l'impact du débat national, débat qui se cristallise en particulier en 1990 au moment du vote de la Loi d'orientation sur la ville puis, en 2000, de la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain portée par un ministre communiste, Jean-Claude Gayssot. Dans l'arène politique comme dans les médias, semble alors se dégager un consensus parmi les élus de gauche, sur l'idée que l'enjeu des politiques de l'habitat repose sur une répartition équitable des populations dans le territoire. Au cours des débats de l'Assemblée Nationale, que nous avons parcourus, les députés des groupes socialistes et communistes parlent d'une seule voix pour réclamer le rééquilibrage social des territoires, au nom de la lutte contre les ghettos.

Au-delà de ce consensus, les positions des élus et responsables politiques montrent cependant des variations importantes quand il s'agit de déterminer les orientations des politiques locales. En témoigne par exemple un débat conduit dans la revue *Futur* des renovateurs communistes dans lequel le maire de Saint-Denis exprime sa réticence vis-à-vis de la notion de mixité et affirme au contraire le caractère populaire de sa ville. Et c'est d'ailleurs cette dimension populaire qui est mise en valeur lors des élections municipales. On observe de ce point de vue une évolution dans le discours local par rapport aux années quatre-vingt alors que la thématique de la mixité devient omniprésente dans les discours politiques et opérationnels nationaux.

Sur la scène locale, l'unanimité n'est pas non plus de règle. Ainsi, des divergences opposent à Saint-Denis le groupe socialiste à la majorité communiste, le premier réclamant une politique plus affirmée de diversification en faveur des couches moyennes alors qu'à l'autre extrême, le comité du DAL occupe avec des ménages mal logés des logements sociaux restés vides avant travaux. À Montreuil, la mise en œuvre des politiques de mixité est apparemment plus consensuelle, les élus socialistes « portant une appréciation tout à fait positive sur l'évolution de la stratégie de la commune, passée d'une politique d'intervention directe et parfois inadaptée à une politique plus variée et dynamique de gestion et de revalorisation de l'existant, de coordination et d'animation des acteurs publics et privés »<sup>12</sup>. Il en est de même à Gennevilliers. Dans les trois cas, la notion de mixité ne peut être utilisée sans envisager la possibilité ou le risque d'une gentrification des quartiers les mieux situés. C'est bien autour de cette question que les positions et les interprétations divergent et que se structurent le débat politique et les enjeux électoraux.

Il faut par ailleurs noter que la question de l'immigration est dans tous les cas largement euphémisée, voire niée, dans ces débats locaux, alors qu'elle apparaissait centrale dans les années soixante. Les élus responsables du logement à Saint-Denis et Gennevilliers interviewés dans le cadre de ce travail ont ainsi tous deux commencé par définir la mixité sociale comme ne reposant pas sur des critères ethniques. Pourtant, cette question est prégnante et réapparaît dès que l'on analyse les politiques de peuplement ou de programmation.

Dans le contexte politique français, caractérisé par un objectif de mixité défini au niveau national et inscrit dans les textes, c'est bien au niveau local que sont gérées les contradictions et les tensions des politiques se réclamant de la mixité. Comme nous l'avons vu, ces tensions sont particulièrement vives dans les communes de l'ancienne banlieue rouge, prises dans des logiques qui dépassent largement l'échelle locale. Face à ces enjeux, les municipalités doivent composer avec les interventions et stratégies d'autres acteurs. L'État, par les injonctions qu'il lance et les moyens qu'il donne, a un rôle important. Les autres collectivités publiques, par les stratégies qu'elles mettent en œuvre, interagissent nécessairement avec les politiques menées localement. Les acteurs privés, que ce soit ceux du secteur de l'immobilier ou les ménages eux-mêmes, jouent évidemment un rôle central dans les processus de peuplement qui font et défont les politiques de mixité. Ces modes de régulation laissent ouverts les arbitrages politiques et les négociations locales.

---

12. Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2003.

## Références bibliographiques

BACQUÉ M.-H. (2003), Mixité sociale, contribution au *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement, sous le regard des sciences sociales*, Armand Colin.

BACQUÉ M.-H., FOL S. (1997), *Le devenir des banlieues rouges*, préface de Marcel Roncayolo, Paris, L'Harmattan.

BACQUÉ M.-H., FOL S., LÉVY J.-P. (1998), Mixité sociale en banlieue ouvrière: enjeux et représentations, in LÉVY J.-P., HAUMONT N. (dir.), *La Ville éclatée: quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan.

CHAMBOREDON J.-C., LEMAIRE M. (1970), Proximité spatiale et distance sociale, *Revue française de sociologie*, XI, pp. 3-33.

Communauté d'Agglomération Plaine Commune (2004), *Projet du Programme d'Actions du PLH Communautaire*, document de travail du 14 juin.

DANSEREAU F. (1992), Ségrégation, mixité sociale, cohabitation: bref retour sur quelques notions majeures, communication à la « Cinquième conférence internationale de recherche sur l'habitat », Montréal.

EPSTEIN R. (2005), La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles, communication au colloque de la revue *Politiques et Management Public*, Bordeaux.

FOURCAULT A. (1986), *Bobigny, banlieue rouge*, Éditions Ouvrières/Presses de la FNSP, Paris.

MASCLET O. (2003), *La gauche et les cités*, Paris, La Dispute.

LEVY J.-P. (1984), Ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatifs, *Espaces et Sociétés*, Paris.

PINÇON M. (1982), *Cohabiter, groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Plan construction.

TANTERA, TOUBON J.-C. (1999), Mixité sociale et politiques de peuplement: genèse de l'ethnicisation des opérations de réhabilitation, *Société contemporaine*, n° 33/34, pp. 59-87.

Ville de Montreuil (2003), Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat.

# La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles\*

Renaud EPSTEIN

*École Nationale Supérieure de Cachan,  
Institut des Sciences sociales du politique (ISSP)*

Le thème –sinon le terme– de la mixité sociale a émergé sur l’agenda des politiques publiques au milieu des années 1970, en réaction aux évolutions du peuplement des grands ensembles d’habitat social. Le lien unissant l’objectif de mixité sociale et l’évolution du peuplement de ces quartiers s’est depuis vérifié avec constance, l’affirmation de l’impératif de mixité gagnant en force dans les discours et les actes politiques, à mesure de leur spécialisation sociale croissante.

L’examen des interventions visant ces quartiers constitue de ce fait une entrée privilégiée pour analyser l’objectif de mixité sociale et sa traduction en action publique. Partant des politiques qui ont donné naissance aux grands ensembles dans les années cinquante et soixante pour aboutir à la politique de démolition actuelle, en passant par les diverses interventions développées à partir des années quatre-vingt pour améliorer leur situation, cet examen conduit à souligner l’évolution du *design institutionnel* (Schneider, Ingram, 1997) en fonction duquel s’organisent les interventions urbaines et, plus largement, l’ensemble des politiques territoriales.

L’approche institutionnelle ici proposée permet d’identifier plusieurs modèles successifs de conception et de mise en œuvre des interventions publiques dans les territoires. L’apparition de la thématique de la mixité et sa traduction en politique publique est indissociable du modèle contractuel, qui

---

\* Ce texte prolonge des discussions et un article antérieur rédigé avec Thomas Kirszbaum, ici remercié.

s'est imposé dans la période allant d'une décentralisation à l'autre. Avec la nouvelle étape de la décentralisation et la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), celui-ci se trouve concurrencé par un nouveau modèle de conception des politiques territoriales, que l'on peut qualifier de « post-contractuel ». L'émergence de ce modèle, que préfigure la politique de rénovation urbaine, n'est pas sans conséquences sur les politiques développées en faveur de la mixité sociale.

### **Les politiques territoriales : trois modèles successifs**

Pour prendre la mesure des ruptures actuellement à l'œuvre, un retour rapide sur l'histoire récente des politiques territoriales françaises est nécessaire. L'évolution de ces politiques peut se retracer autour de trois modèles successifs : la gestion centralisée du local, le modèle contractuel et les politiques territoriales post-contractuelles.

#### **La gestion centralisée du local**

Le premier temps, ici rappelé pour mémoire, correspond aux politiques urbaines et d'aménagement du territoire mises en place dans les années de reconstruction, qui s'appuyaient sur la législation centraliste héritée de Vichy. Ces politiques s'inscrivaient dans un ensemble plus vaste d'interventions visant à moderniser les structures économiques, sociales et politiques du pays, dont elles partageaient les outils (l'équipement collectif) ainsi que les méthodes : planification nationale, concertation centralisée (au travers des commissions du Plan), mise en œuvre contrôlée par l'Etat qui disposait d'une tutelle juridique sur les collectivités locales, d'un monopole de l'expertise et de la quasi-totalité des ressources financières.

Ces politiques s'organisaient dans une logique purement descendante [Gaudin, 1993]. L'ensemble des équipements étaient financés par l'Etat en fonction d'une programmation centralisée (plans nationaux), élaborée à partir de grilles et de normes techniques et architecturales précisément codifiées par des administrations centrales puissantes et les grands corps qui les tenaient. On retrouve là les traits d'un modèle bureaucratique, fondé sur des règles de portée générale et impersonnelle, qui requièrent une application uniforme à l'échelle nationale.

Le secteur du logement incarnait à la perfection ce modèle historique, avec la politique des grands ensembles. De quelle façon se posait alors la question de la mixité sociale ? La question est anachronique. D'abord, parce qu'on parlait plutôt de diversité, d'équilibre, de brassage... Ensuite, et surtout parce que

l'enjeu apparaît rétrospectivement bien secondaire, derrière la réponse quantitative aux besoins en logement. Le logement social faisait alors l'objet de deux lectures contraires mais toutes deux optimistes. Dans le prolongement de la pensée fonctionnaliste de la Charte d'Athènes, les grands ensembles devaient pour certains réaliser une utopie, celle d'une nouvelle sociabilité capable de surmonter les antagonismes sociaux par le rapprochement physique des classes sociales [Chombart de Lauwe, 1965]. D'autres appelaient au renforcement de la stratification sociale des agglomérations, dans un but d'efficacité fonctionnelle et de rentabilité patrimoniale, la croissance devant être le moteur de la fluidité du marché résidentiel [Gaudin, 1995].

Les préoccupations relatives au peuplement de l'habitat social portaient alors plutôt sur la sur-représentation des couches moyennes, critiquée pour ses effets d'exclusion des plus pauvres<sup>1</sup> ou, sur un autre registre, pour la menace qu'elle faisait peser sur l'équilibre politique des communes d'accueil. La circulaire Guichard, qui a mis fin à la construction de grands ensembles en 1973 au nom de la « lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat », s'explique d'ailleurs pour partie par la crainte du pouvoir gaulliste de voir les couches moyennes faire basculer les municipalités qui avaient accueilli des grands ensembles sur leur territoire [Mehl, 1975].

### **Le modèle contractuel**

Ce premier modèle d'action était donc centralisé, sectoriel et uniforme. Soit trois traits suivant lesquels s'oppose le modèle contractuel, qui a guidé l'intervention publique dans les territoires dans la période allant d'une décentralisation à l'autre.

L'émergence du modèle contractuel est en réalité antérieure aux lois de décentralisation. À partir du début des années soixante-dix, la politique de modernisation planifiée et organisée par le centre a commencé à donner des signes d'essoufflement. Les critiques issues des sciences sociales [Amiot, 1986] ont alors été relayées par des hauts fonctionnaires modernisateurs et une nouvelle génération de maires qui avaient fait leurs classes dans les mouvements sociaux urbains et qui ont manifesté la volonté de reprendre en main des interventions que leurs prédécesseurs avaient délaissées, déléguées aux services de l'État, à la Caisse des Dépôts, aux organismes consulaires et aux groupes de services urbains [Lorrain, 1991]. C'est en réponse à ces critiques que les premières expériences contractuelles ont été initiées par l'État, associant progressivement les villes à la mise en œuvre des politiques urbaines : contrats de plan

---

1. Cf. les articles retentissants de G. Mathieu dans *le Monde* en avril 1953.

entre l'Etat et les communautés urbaines, contrats d'aménagement des villes moyennes ou premiers contrats de pays, autant de procédures au travers desquels l'Etat a lié l'accès aux financements de l'Etat à un travail de réflexion globale et de programmation de la part des villes [Boutet, 2003].

Les contractualisations territoriales ne se sont véritablement imposées qu'avec les lois de décentralisation, ou plutôt en réponse aux limites de ces lois. L'option retenue pour conduire la décentralisation (transferts de blocs de compétences) a prolongé le modèle d'action sectorielle antérieur, se contentant de déplacer les lignes de partage de la mise en œuvre des politiques publiques. L'émancipation juridique des collectivités locales ne s'est pas traduite dans une réelle autonomie dans la conception des politiques dont elles ont reçu la charge, conception qui est demeurée centralisée et cloisonnée. En outre, le découpage en blocs de compétences et leur répartition entre trois niveaux de collectivités a institutionnalisé une couche supplémentaire de fragmentation des politiques publiques, soulevant de nouveaux problèmes d'unité d'action.

Le recours aux contractualisations territoriales présentait donc un double intérêt. Tout d'abord, il prolongeait et concrétisait l'objectif de flexibilité poursuivi par la décentralisation en organisant le passage de normes et de règles définies par les administrations centrales à des objectifs et des actions négociés localement [Duran, Thoenig, 1996]. Ensuite, il permettait de maîtriser les risques de fragmentation de l'action publique, lesquels n'étaient plus seulement horizontaux (entre secteurs), mais aussi verticaux (entre différents niveaux territoriaux). En multipliant les contrats et en les emboîtant soigneusement, du Contrat de Plan Etat Région (CPER) à la convention de quartier, l'Etat et les collectivités locales se dotaient de forums de débats permettant de considérer les enjeux locaux de l'action. Mais il ne s'agissait pas seulement de formuler des problèmes. Au-delà, ces contrats à l'architecture complexe instituaient de multiples arènes de décision. Des actions spécifiques s'y élaboraient, en même temps que se rapprochaient les interventions développées par diverses institutions sur un même territoire, pour finir par dessiner dans chaque territoire des agencements singuliers des politiques publiques.

Dans ce mouvement général, la politique de la ville mérite une attention particulière. Non seulement parce qu'elle a servi de cadre à la mise sur agenda de la mixité sociale, mais aussi du fait de la place qu'elle a occupée au sein des politiques territoriales des années 1980 et 1990. À bien des égards, elle peut être considérée comme un modèle pour ces politiques, dans le double sens du prototype (expérimentation) et de l'idéal (exemplarité).

Dans le contexte de la première décentralisation, la politique de la ville a promu et permis l'expérimentation d'un nouveau modèle d'action fondé sur le principe de transversalité et la primauté des initiatives locales, modèle qui

s'opposait à la logique sectorielle antérieure et à ses programmes descendants. Initialement marginal et expérimental, ce modèle est rapidement devenu la norme des politiques territoriales, sous l'effet d'un double mouvement d'extension géographique de la politique de la ville (multiplication des quartiers visés et passage à l'agglomération) et de diffusion de ses modes opératoires dans l'ensemble des politiques sectorielles. Ce succès a ensuite été consacré par la loi Voynet<sup>2</sup>, qui a généralisé les contractualisations globales à l'échelle des pays et des agglomérations.

Le modèle d'action que la politique de la ville a ainsi diffusé s'oppose terme à terme au précédent : la territorialisation *vs* l'uniformité, l'approche globale *vs* la logique sectorielle, la contractualisation entre collectivités et services déconcentrés de l'Etat *vs* la hiérarchie matinée d'arrangements dans l'action du modèle centralisé [Worms, 1966 ; Grémion, 1976]. Ces caractéristiques ont permis l'introduction d'une souplesse nouvelle dans l'action publique. Les acteurs locaux réunis dans le cadre contractuel ont en effet acquis une grande liberté dans la formulation des problèmes et des solutions, comme l'illustre la plasticité des divers contrats signés dans le cadre de la politique de la ville. Ceux-ci ont servi de cadre à des orientations et des actions marquées par une extrême diversité, renvoyant à des formulations contrastées du problème traité, suivant que les quartiers prioritaires étaient considérés sous l'angle de la ressource, du handicap ou du symptôme [Béhar, 1995].

Les opérations de DSQ du début des années quatre-vingt ont privilégié la première approche. Il s'agissait alors de s'appuyer sur les ressources et les initiatives des habitants des quartiers populaires, pour amorcer une dynamique de développement endogène. Dans la deuxième approche, symétrique de la première, ces quartiers étaient considérés sous l'angle du déficit. C'était explicite avec les contrats de ville du XI<sup>e</sup> Plan (1994-1999), qui affichaient pour la première fois des objectifs de réduction des écarts territoriaux. La politique de la ville avait alors vocation à organiser le renforcement des services publics, censé compenser les handicaps des quartiers et de leurs habitants. À ces deux approches centrées sur les quartiers s'en ajoutait une troisième, qui les considérait comme les symptômes d'une crise dont les causes étaient à trouver dans les mécanismes d'agglomération et dont le traitement ne pouvait se faire qu'à cette échelle. Les quartiers prioritaires avaient alors vocation à servir de banc d'essai expérimental pour de nouveaux modes de gestion urbaine, devant être étendus au reste de la ville. Cette approche, déjà présente dans les premiers contrats de ville expérimentaux, a été privilégiée à

---

2. Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

partir de 2000, les contrats de ville et les Grands projets de ville (GPV) s'articulant avec les dispositions des lois Voynet (qui instituait des contrats d'agglomération intégrant les contrats de ville), Chevènement<sup>3</sup> (qui faisait de la politique de la ville et de l'équilibre social de l'habitat des compétences obligatoires des communautés d'agglomération) et Solidarité et renouvellement urbain (SRU), dont l'article 55 obligeait à une meilleure solidarité intercommunale en matière de répartition du logement social.

Suivant l'approche privilégiée, l'objectif de mixité sociale trouvait des déclinaisons variables. Cet objectif était absent dans le premier cas, la politique de la ville cherchant moins à réduire la spécialisation sociale des quartiers prioritaires qu'à les faire reconnaître pour ce qu'ils étaient, à savoir les « nouveaux quartiers populaires » de nos villes. Les deux autres approches insistaient par contre fortement sur cet objectif, mais promouvaient pour ce faire des stratégies différentes : remise à niveau du stock (promotion sociale des habitants des quartiers prioritaires) dans le second cas, restauration des flux à l'échelle de l'agglomération dans le dernier cas.

Bien qu'antagonistes, ces trois registres ont toujours été combinés dans la politique de la ville. Au niveau national, les oscillations n'ont jamais été absolues, la priorité accordée à un des registres ne faisant jamais disparaître les deux autres, au risque de maintenir la politique de la ville dans un flou stratégique permanent. Au niveau local, la souplesse de l'instrument contractuel a permis aux acteurs locaux de les mêler dans l'action, les choix locaux primant largement sur les fluctuations des orientations nationales.

### **Un modèle émergent : les politiques territoriales « post-contractuelles »**

À la fin des années 1990, tout laissait croire que le modèle contractuel allait se prolonger et s'approfondir. Les lois Voynet, Chevènement et SRU ouvraient la voie à une nouvelle étape de la décentralisation généralisant l'approche territoriale, globale et contractuelle à l'échelle des agglomérations et des pays<sup>4</sup>. On sait ce qu'il en est advenu : loin de dessiner une nouvelle architecture de l'action publique territoriale, l'Acte II se limite à un transfert de compétences hétéroclites en direction des collectivités locales. Même s'il reprend les recettes des premières lois de décentralisation (transfert de blocs de compétences), l'Acte II n'est cependant pas une simple répétition de l'Acte I, qui avait ouvert la voie à l'essor contractuel.

---

3. Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

4. Cette approche était aussi celle proposée en 2000 par le Comité pour l'avenir de la décentralisation présidé par Pierre Mauroy [Mauroy, 2000].

Car la nouvelle étape de la décentralisation se met en place dans un paysage institutionnel local fort différent de celui des années quatre-vingt, qui se limitait (s'agissant des collectivités) aux communes, départements et régions. Désormais, s'y ajoutent des institutions intercommunales de gouvernement qui couvrent le territoire (communautés d'agglomération et de communes), dont nombre sont surplombées de structures floues porteuses d'un projet territorial (conférences métropolitaines en milieu urbain, pays dans le rural). Dans ce paysage encombré, l'éclatement du pouvoir local est patent, dépassant la simple fragmentation des compétences [Béhar, Estèbe, 2002], à laquelle les contractualisations territoriales cherchaient à répondre.

La spécificité de l'Acte II tient aussi à la nature des réformes administratives qui l'accompagnent et qui transforment le mode de conception et de mise en œuvre des politiques de l'État. La LOLF constitue une première réforme d'importance, qui conduit l'État à formuler des objectifs de résultats pour son action (et ce même sur certaines thématiques correspondant à des compétences transférées aux collectivités locales), là où il se contentait auparavant d'exprimer des valeurs et d'instituer des procédures locales servant de cadre pour leur traduction en actions. La mise en place de la « nouvelle constitution financière de l'Etat » s'accompagne d'une seconde évolution, moins visible mais tout aussi importante : la dissociation entre décentralisation et déconcentration. Le lien intime entre ces deux processus parallèles de transfert du pouvoir du centre vers la périphérie, qui conférerait un surcroît d'autonomie aux collectivités locales et aux services déconcentrés de l'État, avait été consacré par la loi relative à l'administration territoriale de la République de 1992. Ce couplage avait permis d'établir un certain équilibre entre Etat local et collectivités locales, voire une égalité formelle que concrétisait la conclusion de divers contrats.

L'acte II brise ce lien. L'accroissement des pouvoirs des collectivités locales (et en premier lieu des départements) s'opère par captation des compétences et des moyens des services déconcentrés de l'État, conduisant à leur affaiblissement. Cette disjonction entre décentralisation et déconcentration met à mal l'ensemble de l'édifice contractuel. Les contrats de plan ont été les premiers remis en cause. À mi-parcours des contrats 2000-2006, l'État semble avoir oublié non seulement ses engagements financiers, mais aussi la clause de révision à mi-parcours qu'il avait imposée. Les avis formulés dans le cadre de la concertation sur l'avenir des CPER initiée par le gouvernement à l'occasion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003 ne laissent que peu de doutes : les CPER 2000-2006 seront les derniers du genre. Or ces contrats constituent la clé de voûte de l'architecture contractuelle, intégrant dans leur volet territorial l'ensemble des contrats portant sur des échelles inférieures (pays, agglomération, quartier).

Les incertitudes qui pèsent sur les CPER ont d'ailleurs commencé à rejailir sur l'ensemble des procédures contractuelles, des contrats de ville aux contrats d'agglomération dans lesquels l'État s'est placé en retrait, laissant les agglomérations négocier des conventions bilatérales portant sur la mise en œuvre de leur projet avec les départements et régions.

À l'évidence – et ce dernier exemple le prouve – l'heure de fin des contrats territoriaux n'est pas arrivée. L'Acte II annonce au contraire une nouvelle vague de conventions entre collectivités locales, portant sur les conditions de mise en œuvre des compétences qui leur ont été transférées. Par contre, l'État a renoncé à couvrir l'intégralité du territoire par des contractualisations globales, dans lesquelles il joue un triple rôle d'arbitre, de banquier et de joueur. Les nouveaux contrats qui se développent sont désormais définis par les collectivités locales et portent exclusivement sur leurs compétences, ce qui ne laisse, au mieux, qu'un strapontin aux représentants locaux de l'État. Dans un contexte budgétaire contraint, l'État tend à se retirer de ces contrats locaux globaux, pour privilégier des interventions plus ciblées, tant thématiquement que territorialement, menées depuis le niveau central. C'est dans cette perspective que se multiplient les agences d'intervention *ad hoc* (pour financer la rénovation urbaine, les infrastructures de transports, les projets industriels, la recherche...), chargées d'apporter les financements nécessaires à la réalisation de projets précis, après avoir opéré une sélection drastique parmi les multiples projets qui leur sont proposés, en fonction d'objectifs (sinon de critères) précisément définis à l'échelon central.

## La mixité sociale dans le modèle post-contractuel

On fait ici l'hypothèse que la politique de rénovation urbaine préfigure un nouveau modèle d'intervention du pouvoir central dans le local. Son examen permet d'en caractériser les traits principaux, pour reconsidérer l'ensemble des programmes développés en faveur de la mixité sociale. Depuis le début des années 1990, la thématique de la mixité sociale a en effet pris corps dans le modèle contractuel. Ses conditions de réalisation se trouvent donc questionnées par l'avènement de ce nouveau modèle post-contractuel.

## De la politique de la ville à la rénovation urbaine

Fidèle à la tradition anticipatrice de la politique de la ville, Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et la rénovation urbaine, n'a pas attendu que soient connus les détails de l'Acte II pour mener une opération de *design institutionnel*, transformant radicalement cette politique [Epstein, 2004]. Passant

sous silence les contrats de ville 2000-2006, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003 institue de nouveaux instruments de pilotage qui mettent fin à l'approche contractuelle, territoriale et expérimentale qui avait guidé la politique de la ville avec une relative constance au cours des deux dernières décennies. La création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s'accompagne de la remontée au niveau central de crédits jusque là délégués aux échelons déconcentrés, qui viennent alimenter la caisse de l'agence. Aux objectifs énoncés en termes de moyens par les contractants locaux succèdent des objectifs de résultats (portant sur la réduction des écarts entre les ZUS et le reste des agglomérations) établis à l'échelle nationale et inscrits en annexe de la loi. Ce changement dans le niveau d'énonciation des objectifs s'accompagne d'une transformation des objectifs eux-mêmes. La valorisation des quartiers populaires et la transformation de la gouvernance d'agglomération disparaissent, au profit de la seule remise « à la moyenne » de quartiers considérés exclusivement sous l'angle du handicap. Les instruments mis en place (ANRU et Zones franches urbaines relancées) sont entièrement tournés vers cet objectif : réduction de la concentration spatiale des populations défavorisées par les démolitions-reconstructions d'un côté, développement d'activités économiques par les exemptions fiscales de l'autre. Enfin, les cibles changent : la politique de la ville s'inscrivait dans une approche territoriale large, développant des interventions sur plus de 1300 quartiers et au-delà, à l'échelle des agglomérations. La rénovation urbaine ne concerne qu'une géographie resserrée, limitée aux seules 751 ZUS. Parmi celles-ci, une géographie à deux vitesses se dessine [Mejean, 2003] : la grande vitesse est celle des ZFU et des quartiers faisant l'objet du soutien de l'ANRU, dont le nombre sera compté<sup>5</sup> ; la petite vitesse est celle des ZUS « lambda » pour lesquelles des programmes d'actions à cinq ans sont prévus, mais sans moyens spécifiques. On pourrait y ajouter une troisième vitesse, qui serait en réalité le point mort, pour plus de 600 quartiers qui bénéficiaient jusque là, à un titre ou un autre, des dispositifs de la politique de la ville.

Ces évolutions clôturent un cycle d'un quart de siècle au cours duquel la politique de la ville a affiché une ambition globale, combinant requalification physique des lieux et promotion économique et sociale de leurs habitants. Le cycle qui s'annonce se caractérise au contraire par une dissociation entre l'investissement sur le cadre bâti piloté par une agence centrale et les interventions à caractère social qui sont laissées à la seule initiative des collectivités

---

5. Les annonces initiales portaient sur une centaine de quartiers « en très grande difficulté », mais on semble plutôt s'acheminer vers le triple, sous l'effet de la mobilisation des agglomérations dont les candidatures auprès de l'ANRU se multiplient à un rythme rapide.

locales [Jaillet, 2003], et notamment des villes qui bénéficient pour ce faire d'une DSU rénovée<sup>6</sup>. Le remplacement de la politique de la ville par une politique de rénovation urbaine correspond en cela à un retour vers une logique sectorielle. Mais une logique sectorielle qui s'inscrit dans de nouvelles frontières, à l'intérieur desquelles l'Etat n'est plus le maître du jeu. La loi du 1<sup>er</sup> août a moins consacré le succès d'un ministère de l'Équipement qui aurait (enfin !) réussi son OPA sur la politique de la ville, que celui du monde HLM et des organismes gestionnaires du 1% logement (via la Foncière Logement). Si les DDE investissent fortement la rénovation urbaine, il est peu probable qu'elles parviennent à y retrouver des leviers et un positionnement local que la nouvelle étape de la décentralisation leur a fait perdre. Les circuits de décision et de financement mis en place par l'ANRU les cantonnent en effet dans le seul suivi administratif et technique des opérations<sup>7</sup>. La marginalisation des administrations d'Etat est tout aussi marquée au niveau central, la montée en puissance de l'ANRU s'opérant largement au détriment du ministère de l'Équipement auprès duquel elle a puisé ses ressources financières et de la délégation interministérielle à la ville dont elle a capté les ressources humaines.

Ce retour d'une logique sectorielle s'accompagne d'une plus grande uniformité des interventions. La souplesse des procédures contractuelles laisse place à des dispositifs rigides (ZFU et ANRU), dont la mise en œuvre est précisément définie par des textes législatifs et réglementaires. Le soutien de l'ANRU aux projets locaux est ainsi conditionné par la démolition de logements sociaux, solution jugée « tout terrain » pour changer l'image des quartiers et ainsi restaurer leur attractivité pour les couches moyennes [Tranb, 2005]. La rupture est claire avec la politique de la ville et son souci d'adaptation, voire de différenciation des interventions en fonction des contextes locaux. Le principe de territorialisation des politiques publiques ne disparaît pas pour autant, mais change de nature. La territorialisation promue par la politique de la ville combinait deux logiques distinctes : une territorialisation remontante, consistant à adapter des normes en fonction des contextes locaux et une territorialisation plus descendante, priorisant les moyens sur les territoires les plus défavorisés. La

---

6. La réforme de la dotation de solidarité urbaine opérée dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a nettement accru les dotations de l'État aux communes et agglomérations comprenant des ZUS sur leur territoire. Cette réforme peut se lire comme une forme de compensation anticipée de la disparition des crédits contractualisés de la politique de la ville.

7. Tout au plus les DDE obtiennent-elles avec la rénovation urbaine la reconnaissance de leur primauté en matière urbaine au sein des services déconcentrés de l'État, face à des préfetures et d'autres services impliqués dans la politique de la ville, que la disparition annoncée des contrats de ville marginalise.

politique de rénovation urbaine semble annoncer la dissociation de ces deux logiques, clarifiant ainsi les rôles respectifs de l'État et des collectivités locales dans les politiques territoriales : la priorisation pour le premier, l'adaptation pour les dernières. L'État conçoit des programmes ciblés territorialement et choisit les cibles, les collectivités assurent leur mise en œuvre, charge pour elles de les adapter en aval aux contextes locaux.

Ces évolutions convergent pour dessiner un nouveau modèle d'intervention du pouvoir central dans le local, délié des circuits administratifs traditionnels (administrations centrales, préfets et services déconcentrés). Le contrat instituait l'État local en interlocuteur des collectivités locales ; celles-ci doivent désormais se tourner vers une agence nationale pour faire valoir leurs dossiers. La logique d'appel à projet de l'ANRU court-circuite les représentants locaux de l'État, en instaurant une mise en concurrence des agglomérations. Dans un contexte budgétaire contraint, le pouvoir central cherche ainsi à retrouver une capacité d'intervention directe et visible dans le local qu'il a perdue en se liant les mains dans de multiples contrats globaux. La nette rupture par rapport au modèle contractuel ne doit pas être lue comme un retour au modèle centralisé antérieur. L'externalisation du pilotage de la politique de rénovation urbaine, des administrations centrales vers une agence autonome, change en effet fortement la donne. Les objectifs de l'ANRU sont ambitieux (voire irréalistes) et précisément quantifiés en annexe de la loi l'instituant, anticipant en cela sur les prescriptions de la LOLF. Le système de suivi institué (observatoire) met l'ANRU sous pression, pression que celle-ci répercute directement sur les agglomérations. Au risque de voir l'accès de ces dernières aux programmes nationaux dépendre exclusivement de leur capacité à développer rapidement un dossier technique répondant aux exigences de l'Agence (en matière de démolitions notamment) et de leur détermination à le mettre en œuvre rapidement.

### **L'objectif de mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles**

Depuis que la mixité sociale est affichée comme un enjeu prioritaire de l'action publique, les politiques développées en sa faveur se sont systématiquement inscrites dans le modèle contractuel. Au-delà de la seule politique de la ville, les politiques du logement ont ainsi privilégié l'instrument contractuel pour mettre en œuvre et combiner trois orientations stratégiques successives : la diversification du peuplement du parc social, la construction de logements sociaux dans les communes qui en étaient peu pourvues et la réduction du poids du logement social dans les quartiers spécialisés [Epstein, Kirszbaum, 2004].

Les POPS instaurés par la loi Besson s'inscrivaient dans la première ligne, en plaçant les attributions effectuées par les bailleurs sociaux sous le regard de

l'État et des collectivités locales pour à la fois faciliter l'accès des ménages « indésirables » aux secteurs « protégés » du parc HLM et éviter leur concentration dans les secteurs les plus dévalorisés. C'était donc dans la négociation locale que devaient se définir les modalités de conciliation entre mixité et droit au logement, deux principes en tension mais jugés tout aussi nécessaires.

Cette volonté de rééquilibrage du peuplement a été complétée un an plus tard par une politique d'accroissement de l'offre de logement social, dont la meilleure répartition spatiale devait être un levier de mixité. Présentée comme une loi « anti-ghettos », la LOV a mis en avant la responsabilité partagée des pouvoirs publics en matière de mixité sociale, et a rendu obligatoire la réalisation de logements sociaux dans les communes des agglomérations de plus de 200 000 habitants dont le parc de logements en comportait moins de 20 %. Ces obligations, qui avaient été assouplies en 1995, ont été rétablies par la loi SRU et même renforcées et étendues à de nouvelles communes.

La dernière ligne stratégique, s'ajoutant aux deux premières, consistait dans la transformation de la structure de l'offre en logements dans les quartiers défavorisés, afin d'y attirer une population nouvelle dans une perspective « d'équilibre social ». Cette ambition se situe dans le fil d'un slogan affiché au début des années quatre-vingt-dix, celui « d'en finir avec les grands ensembles »<sup>8</sup>, mais qui ne s'est véritablement concrétisée qu'en 1999 avec les Grands projets de ville (GPV) et les Opérations de renouvellement urbain (ORU)<sup>9</sup>. Il s'agissait alors, par le biais des démolitions et de constructions nouvelles, d'engager une mutation radicale de la fonction des quartiers visés, tendanciellement voués à l'accueil de populations pauvres et immigrées.

Cette dernière orientation est reprise par la politique de rénovation urbaine, qui concentre les moyens consacrés aux interventions urbaines pour chercher à produire de la mixité « par le haut », c'est-à-dire par l'accueil de classes moyennes venant rééquilibrer la composition sociale des quartiers prioritaires. Habilement, Jean-Louis Borloo a inscrit la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 dans le prolongement de la politique de son prédécesseur, la présentant sous l'angle du renforcement des moyens et de la simplification administrative. Mais cette simplification est loin d'être une opération neutre, relevant de la seule sphère managériale. Au contraire, elle a des conséquences directes sur le plan des orientations et des réalisations. En regard des politiques antérieures, et notamment des GPV et ORU, elle débouche sur un double rabattement : rabattement territorial tout d'abord, en limitant l'objectif de mixité sociale (et les

---

8. Tel était le mot d'ordre des assises de la politique de la ville organisées à Bron en 1990 par Banlieues 89.

9. Si l'on compte les douze Grands projets urbains mis en place en 1992.

interventions) aux seules ZUS et en concentrant les leviers d'intervention sur ces quartiers; rabattement thématique ensuite, en dissociant l'intervention proprement urbaine des autres champs de l'intervention publique susceptibles de concourir à la production de cette mixité sociale, qu'il s'agisse du peuplement de l'habitat social ou des diverses interventions à même de contribuer à la promotion socio-économique des habitants.

La remise en cause du modèle contractuel ne débouche pas, on le voit, sur un abandon de l'objectif de mixité sociale. Au contraire, celui-ci est réaffirmé avec force et des moyens inédits lui sont consacrés. Mais les programmes développés à cette fin s'inscrivent dans un nouveau *design institutionnel*, conduisant à la redéfinition du problème traité, des cibles visées ainsi que de la distribution du pouvoir et des responsabilités au sein du système d'acteurs en charge de leur mise en œuvre. Il est trop tôt pour identifier avec précision les conséquences de cette évolution et notamment son impact sur les phénomènes de ségrégation spatiale. On peut néanmoins commencer à identifier certains de ses effets. On se contentera pour conclure d'en indiquer deux, relevant de registres distincts: le renforcement des tensions entre droit au logement et mixité sociale d'une part, la politisation de l'action publique territoriale d'autre part.

Droit au logement et mixité sont structurellement en tension. À défaut de la résoudre, l'architecture contractuelle obligeait les acteurs locaux à prendre en compte ces deux principes et à travailler leur tension. Tout se passe désormais comme si l'État, en faisant primer l'enjeu de mixité sociale dans les quartiers pauvres, se lavait les mains du droit au logement: d'un côté, en transférant la compétence logement social, il renvoie vers les collectivités locales la charge de la concrétisation de ce droit pour les populations les plus défavorisées ou celles qui ont des problèmes spécifiques de logement; de l'autre, avec la rénovation urbaine, il tend à organiser une réduction de l'offre de logements à bas loyers<sup>10</sup>. Le déficit ainsi organisé va créer des difficultés supplémentaires en matière de logement des ménages les plus pauvres, notamment dans les marchés de l'habitat les plus tendus<sup>11</sup>.

---

10. On peut ainsi noter que le principe du «un pour un» (un logement reconstruit pour un démolé) n'a pas été respecté dans les premiers projets examinés par le comité d'engagement de l'ANRU [Tranb, 2005].

11. Sur ce sujet, voir la contribution de René Ballain au présent ouvrage.

Cette situation place les élus locaux en première ligne et participe d'une dynamique de politisation croissante des politiques territoriales. Au cours des quinze dernières années, la mixité sociale a donné lieu à des affrontements politiques virulents<sup>12</sup>. Visiblement, il ne s'agit plus aujourd'hui d'un sujet d'affrontement politique national<sup>13</sup>. Mais cette pacification nationale risque de s'accompagner d'une plus grande politisation locale. À défaut de faire disparaître les conflits politiques ou les oppositions entre élus locaux et représentants locaux de l'Etat, les contrats permettaient de les cantonner dans un espace politico-administratif relativement protégé de l'exposition publique. Les politiques territoriales post-contractuelles font disparaître ces espaces, pour laisser place à des négociations politiques directes, tant entre élus d'une même intercommunalité qu'entre intercommunalités et collectivités de rang supérieur. L'abandon des démarches d'évaluation, au profit d'un Observatoire national des ZUS dont les rapports doivent être débattus chaque année par les assemblées délibérantes des régions, des départements, des agglomérations et des communes, paraît à cet égard hasardeux. En l'absence de culture de l'évaluation [Perret et Trosa, 2005], la publicisation des positions des responsables politiques risque fort de n'aboutir qu'au renforcement de leurs oppositions en multipliant les occasions de renvoi des responsabilités entre élus des différents niveaux.

---

12. Notamment à l'occasion des débats parlementaires de la LOV et de la loi SRU.

13. Comme l'illustre, outre la loi d'orientation pour la rénovation urbaine, le refus du gouvernement de revenir sur l'article 55 de la loi SRU à l'occasion du vote de la loi Urbanisme et Habitat.

## Références bibliographiques

AMIOT M. (1986), *Contre l'état, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, éditions de l'EHESS.

BÉHAR D. (1995), Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ?, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 68-69.

BÉHAR D., ESTÈBE P. (2002), Décentralisation : l'acte II est déjà joué, *Pouvoirs locaux*, n° 52.

BOUTET A. (2003), *Contractualisation territoriale: capitalisation bibliographique*, rapport à la DATAR.

CHOMBART de LAUWE H.P. (1965), *Des hommes et des villes*, Payot.

DURAN P., THOENIG J.C. (1996), L'État et la gestion publique territoriale, *Revue Française de Science Politique*, n° 46.

EPSTEIN R., KIRSZBAUM T. (2003), L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines, *Regards sur l'actualité*, n° 292.

EPSTEIN R. (2004), La loi Borloo : renforcement ou remplacement de la politique de la ville ?, *Revue de droit sanitaire et social*, n° 3.

GAUDIN J.-P. (1993), *Les nouvelles politiques urbaines*, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

GAUDIN J.-P. *et al.* (1995), La ségrégation : aux sources d'une catégorie de raisonnement, *Collection de « recherches » du PCA*, n° 69.

GRÉMION P. (1976), *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, éditions du Seuil.

JAILLET M.C. (2003), La politique de la ville en France : histoire et bilan, *Regards sur l'actualité*, n° 296.

LORRAIN D. (1991), De l'administration républicaine au gouvernement urbain, *Sociologie du travail*, n° 4.

MEHL D. (1975), Les luttes des résidents dans les grands ensembles, *Sociologie du travail*, n° 4.

MEJEAN P. (2003), La politique de la ville à l'épreuve de la loi Borloo, *Études foncières*, n° 106.

MAUROY P. (2000), *Refonder l'action publique locale : rapport au Premier ministre*, La Documentation française.

SCHNEIDER A.L., INGRAM H. (1997), *Policy Design for Democracy*, University Press of Kansas.

TRANB J. (2005), La rénovation urbaine ou comment en finir avec les quartiers d'habitat social, *Esprit*, n° 1.

TROSA S., PERRET B. (2005), Vers une nouvelle gouvernance publique ? La nouvelle loi budgétaire, la culture administrative et les pratiques décisionnelles, *Esprit*, n° 2.

WORMS J.P. (1966), Le préfet et ses notables, *Sociologie du travail*, n° 8.

# Droit au logement et mixité sociale, deux horizons de la politique du logement

René BALLAIN

*Université Pierre Mendès-France de Grenoble,  
Laboratoire Politiques Publiques,  
Action Politique, Territoires (PACTE)*

Quand Marie-Christine Jaillet et Evelyne Perrin m'ont demandé d'intervenir dans le cadre de ce séminaire pour rendre compte de la façon dont le principe de mixité a, dans le temps, rencontré la question du logement des plus démunis et celle de leur place dans la cité, j'avoue avoir marqué un temps de réflexion. Ma réserve tenait en fait à un étonnement, pour ne pas dire un paradoxe. Comment se fait-il en effet que deux orientations majeures de la politique du logement, affirmées quasiment au même moment, au début des années 1990, celle qui consiste à favoriser une plus grande mixité sociale et urbaine d'un côté, celle qui vise à promouvoir le droit au logement d'un autre côté, entretiennent si peu de relations? Comme s'il s'agissait là de deux axes distincts de l'intervention publique alors que l'un et l'autre sont contemporains, touchent a priori les mêmes publics dans une perspective universaliste de promotion de leurs droits et mobilisent essentiellement les acteurs de la politique sociale du logement. Comme si la promotion du droit à la ville et celle du droit au logement n'allaient pas de pair, comme si ces objectifs dessinaient des horizons différents pour la politique du logement.

En fait, ces approches encadrées pour l'une dans la politique de la ville, pour l'autre dans la politique en faveur du logement des personnes défavorisées, se sont appuyées sur des corpus de textes législatifs et réglementaires différents et ont privilégié des leviers d'intervention distincts : la répartition de la construction des logements sociaux pour donner corps au principe de mixité, le peuple-

ment du parc locatif social pour faciliter l'accès au logement des personnes défavorisées et mettre ainsi en œuvre le droit au logement<sup>1</sup>. C'est ainsi que les différents textes qui fondent et organisent la politique en faveur du logement des personnes défavorisées, notamment la loi Besson du 31 mai 1990, ne font pas explicitement référence à la mixité sociale. Elle n'apparaît pas directement comme un objectif d'une politique qui se donne pour priorité d'apporter une aide de la collectivité pour permettre aux personnes en difficulté d'« accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir ». Même si l'instauration, dès 1990, d'une réservation de logements sociaux au profit des personnes en difficulté suggère un lien avec le peuplement du parc locatif social, il faut attendre la loi de lutte contre les exclusions (1998) qui procède au réaménagement des mécanismes d'attribution des logements sociaux pour que la question du droit au logement et celle de la mixité sociale cheminent de concert.

La loi Besson du 31 mai 1990 apparaît comme l'acte fondateur de la politique en faveur du logement des personnes défavorisées. Elle reprend, amplifie et généralise un certain nombre d'actions qui s'étaient développées dans le courant des années 1980. Cette politique a été par la suite infléchie par certaines dispositions de la loi Habitat en 1994 et par le plan Périssol en 1995, qui ont privilégié le développement d'une offre d'habitat temporaire et une perspective de réponse à l'urgence. Puis la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 a corrigé certaines dérives qui avaient vu le jour pour réaffirmer les principes de la loi de 1990. Elle a également procédé à un remaniement assez profond de dispositifs généraux d'intervention pour mieux prendre en compte les populations les plus fragiles : c'est notamment le cas avec le réaménagement des mécanismes d'attribution des logements sociaux et la refonte de la procédure de prévention des expulsions locatives. L'article 56 de la loi, qui fonde le « régime des attributions de logements locatifs sociaux », tente d'articuler la mise en œuvre du droit au logement et l'objectif de mixité sociale<sup>2</sup> : « *L'attribution des logements locatifs sociaux doit notamment prendre en compte la diversité de la demande constatée localement ; elle doit favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale dans les villes et les quartiers* ». Les deux objectifs, celui de la mise en œuvre du droit au logement comme celui de la recherche de la mixité sociale, sont affichés, mis en quelque sorte en paral-

---

1. C'est le titre explicite de la loi du 31 mai 1990 visant à mettre en œuvre le droit au logement.

2. Notons au passage que c'est cet article qui élargit formellement la mission traditionnelle des bailleurs sociaux et rejoint en quelque sorte une réalité qui avait précédé les textes. L'article L. 441 du code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié : « *L'attribution des logements locatifs sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées* ».

lèle. Il revient alors aux différents acteurs qui interviennent dans la gestion des attributions de tenir compte de cette double exigence<sup>3</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que le législateur n'a pas fourni le mode d'emploi en la matière. Dans l'approche du logement des défavorisés, c'est donc à partir du peuplement du parc locatif social qu'est interrogée la question de la mixité.

Par contre, concernant l'approche de la mixité sociale dans le cadre de politique de la ville qui a porté cette ambition, c'est la question de la répartition de la construction locative sociale qui permet de rejoindre la question du logement des démunis. C'est en effet à la fin des années quatre-vingt, quand ce qui devient alors la politique de la ville tente de changer d'échelle et de porter le traitement des quartiers d'habitat social à l'échelle des agglomérations, qu'est posée la question d'une meilleure répartition de l'habitat social au sein des agglomérations. Cela se traduit notamment par un renforcement des solidarités territoriales manifeste dans les deux lois adoptées en 1991 : la dotation de solidarité urbaine<sup>4</sup> permet d'instituer une solidarité entre communes riches et communes pauvres, ces dernières étant généralement en charge d'un parc HM inégalement réparti à l'échelle des agglomérations ; la loi d'orientation pour la ville<sup>5</sup> (LOV) instaure un principe de mixité sociale et fait obligation aux communes qui en sont insuffisamment dotées de disposer de 20 % de logements sociaux dans leur parc de résidences principales. Cet objectif affiché par la LOV en 1991 n'a pas été véritablement mis en œuvre, le changement de majorité intervenu en 1993 ayant conduit à élargir la définition du logement social et à réduire ainsi le nombre de communes assujetties à l'obligation de construction. Repris dans la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) en 2000, avec une définition plus stricte du logement social, quoique sujette à discussion, il sera globalement mis en œuvre mais inégalement appliqué du fait des réticences de bon nombre de communes.

---

3. L'article précise ensuite les responsabilités des collectivités locales, des bailleurs sociaux et de l'Etat. Les premières concourent à la réalisation de ces objectifs, les seconds attribuent les logements, l'Etat veille au respect des règles d'attribution.

4. Instituée par la loi du 13 mai 1991.

5. Loi d'orientation pour la ville (LOV) n° 91-662 du 13 juillet 1991.

On peut aussi considérer que l'évolution du financement du logement social qui a conduit à la substitution du prêt locatif à usage social (PLUS) au prêt locatif aidé (PLA) en 1999 contribue à favoriser la mixité sinon sociale, du moins de ménages aux revenus différents, dans les mêmes opérations de construction. Le PLUS permet en effet d'attribuer 30 % des logements construits aux ménages disposant de ressources inférieures à 60 % des plafonds requis pour bénéficier d'un logement social<sup>6</sup>. Mais, hormis ce critère, qui est celui qui avait été institué au moment de la création du PLA d'insertion qui accompagnait la loi Besson en 1990, aucune autre articulation n'existe vraiment entre la politique visant à favoriser la mixité sociale et celle qui cherche à promouvoir le droit au logement.

Finalement, tout se passe comme si la politique prônant la mixité sociale et celle visant à mettre en œuvre le droit au logement avaient été conduites de façon séparée jusqu'à une période récente. La question ne consiste donc pas tant à s'interroger sur les modalités d'articulation de ces deux approches, sur la prise en compte de l'objectif de mixité sociale par la politique en faveur du logement des défavorisés, qu'à essayer de comprendre pourquoi l'une et l'autre se sont ignorées, voire évitées. Ce sera le premier point de ma contribution. Puis je m'interrogerai sur les évolutions récentes du cadre législatif et réglementaire depuis 2003 : peuvent-elles conduire à poser dans d'autres termes le rapport entre mixité et logement des plus démunis ?

## **Pourquoi la politique en faveur du logement des défavorisés a-t-elle évité et ignoré la question de la mixité ?**

Un certain nombre d'éléments expliquent la minoration de la référence à la mixité sociale par la politique en faveur du logement des défavorisés. J'en évoquerai quatre.

### **Des politiques qui ne visent pas les mêmes catégories**

La première raison tient sans doute à la définition même de la notion de défavorisés dans le domaine du logement, à la façon dont elle a été construite<sup>7</sup>.

---

6. Dans les opérations financées en PLUS, 30 % des logements sont réservés à des ménages disposant de revenus inférieurs à 60 % des plafonds, 60 % des logements sont attribués à des ménages qui ont des revenus inférieurs aux plafonds et 10 % sont réservés à des ménages disposant de revenus supérieurs.

7. Je reprends ici de façon synthétique les analyses développées avec Elisabeth Maurel dans notre ouvrage, « *Le logement très social* », paru en 2002 aux éditions de l'Aube.

Ou pour le dire simplement avant d'expliciter le propos, les défavorisés ne sont pas les habitants des quartiers de la politique de la ville, mais les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement et s'y maintenir. C'est ce qu'affirme très clairement l'article premier de la loi du 31 mai 1990 : « *Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir* ». Ce sont donc précisément les personnes hors du logement, celles qui sont sans domicile personnel, ainsi que celles qui, fragilisées par des ruptures, recourent à un hébergement dans une structure collective ou chez des proches. Pour les désigner, l'article 2 de la loi, consacré aux plans départementaux qui organisent et coordonnent l'action au niveau local, utilise la notion de « défavorisés ». Le recours à cette notion large et englobante manifestait une volonté de se démarquer d'une approche normative définie au niveau central pour laisser aux acteurs locaux le soin de définir les publics prioritaires dans le cadre des plans départementaux<sup>8</sup>. Ce faisant la loi Besson marquait une rupture avec la façon qui prévalait depuis le début des années soixante-dix pour définir précisément des catégories cibles pour l'action publique.

Cette référence aux personnes défavorisées, démunies ou en difficulté correspond à une évolution plus générale repérable également dans d'autres champs de l'action publique : les politiques de la jeunesse où l'on parle de « jeunes en difficulté », les politiques éducatives où apparaît la notion d'« élève en difficulté », etc. Dans le domaine du logement, le débat s'organise sur la scène publique dans le cours des années quatre-vingt, avant que le terme de « défavorisés » ne s'impose dans le cadre de la loi Besson en 1990. De nombreuses analyses font alors état de la « nouvelle pauvreté », expression qui précédera celle d'« exclusion » et s'effacera au profit de cette dernière. Qu'il s'agisse du rapport Oheix en 1981 ou du rapport Wrezynski, présenté au Conseil économique et social en 1987, l'un comme l'autre associent la pauvreté au fait nouveau de la précarité. Désormais la caractéristique majeure de la pauvreté réside dans la fragilité et l'insécurité, « l'insécurité sociale » selon l'expression anticipatrice de P. Maclouf et A. Lion dans leur ouvrage paru sous ce titre en 1982 qui précède d'une vingtaine d'années celui de Robert Castel<sup>9</sup>. L'expression « défavorisés » apparaît pour la première fois en titre d'un rapport officiel en 1985 : « Loger les

---

8. Article 4 de la loi du 31 mai 1990 : « Le plan départemental... définit les catégories de personnes qui, en application de l'article 1<sup>er</sup>, peuvent être appelées à en bénéficier ».

9. Robert Castel, *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé?*, La République des Idées, Le Seuil, 2003.

personnes défavorisées ». Il s'agit du rapport d'un groupe de travail du Conseil national de l'habitat (CNH), répondant à une demande du Ministre du Logement. Cette expression ne s'impose pas pour autant à ce moment-là. Sous cette notion de « personnes défavorisées », la définition du public concerné reste fluctuante et hésitante. Presque en même temps, paraît un rapport du Conseil économique et social (CES) qui reprend la thématique des « personnes à faibles ressources<sup>10</sup> », renvoyant ainsi au rapport du même Conseil économique parlant quelques trente ans plus tôt des « travailleurs à faibles revenus<sup>11</sup> ». Malgré leur terminologie différente, les deux rapports du Conseil national de l'habitat et du Conseil économique et social rompent avec la domination de l'approche psychosociale de la pauvreté qui prévalait depuis le milieu des années soixante-dix et reviennent à une approche socio-économique moins fondée sur les catégories socio-professionnelles que sur des critères et des seuils de revenus. À la notion de « défavorisés » utilisée par le rapport du CNH répond celle de « démunis » ou de « personnes ou familles en difficulté » dans le rapport du CES.

Ces oscillations de vocabulaire se repèrent aussi dans les textes réglementaires. Une circulaire du 19 mai 1982, relative à la gestion adaptée, est consacrée à « l'accueil des *ménages en difficulté* dans le parc locatif social ». Elle est la première à introduire une distinction, que l'on retrouvera plus tard avec la loi de lutte contre les exclusions, entre les « ménages les plus modestes » et les « ménages en difficulté » qui apparaissent comme ceux qui sont « confrontés à un cumul de problèmes de toutes natures ». Huit ans plus tard, en mars 1990, l'intitulé de la circulaire du 30 mars est quasiment identique (« l'accueil et le maintien des *ménages en difficulté* dans le parc social ») et traite également de la gestion sociale personnalisée. Sur le plan sémantique le brouillage est à son apogée : au cours du texte apparaissent neuf fois l'expression « personnes défavorisées », cinq fois l'expression « ménages en difficulté », deux fois l'expression « ménages démunis ». Les unes et les autres sont utilisées de façon indifférenciée.

Finalement, l'expression « personnes défavorisées » va s'imposer dans le cadre de la loi du 31 mai 1990. Elle recouvre un ensemble hétérogène de situations et de populations puisqu'elle unifie sous une même appellation, selon les termes de la circulaire du 22 mai 1989 :

– les situations d'absence de logement et de mauvais logement (personnes occupant un logement précaire et insalubre, personnes hébergées, personnes en hôtels meublés dégradés, logements foyers suroccupés, sans domicile fixe),

---

10. Daniel Pétrequin, *Le logement des personnes à faibles ressources*, rapport du Conseil économique et social, mai 1986.

11. Guy Houist, *Le logement des travailleurs à faibles revenus*, rapport du Conseil économique, janvier 1956.

- les publics de l'inadaptation sociale conformément au ciblage social des années soixante-dix (ménages monoparentaux, familles nombreuses, femmes victimes de violence, personnes d'origine étrangère, gens du voyage, réfugiés, personnes relevant des services de la justice),
- et enfin les publics de la précarité contemporaine qui n'ont pas de ligne étanche de démarcation avec les populations à ressources modestes bénéficiaires du logement social (jeunes à la recherche d'un premier emploi, personnes en recherche d'emploi ou en emploi précaire).

C'est dire que cette définition des défavorisés rassemble des catégories que les évolutions antérieures avaient cherché à distinguer et qu'elle remet en cause les découpages qui visaient à construire un clivage entre les publics identifiés comme inadaptés sociaux et les populations salariées relevant du logement social. Ce sont ces dernières qui lorsqu'elles se trouvent dans une situation de précarité rejoignent en quelque sorte la cohorte des personnes qui relèvent d'interventions sociales. La cible de l'action en faveur du logement des défavorisés n'est donc pas la même que celle de la politique de la ville, même si on peut évidemment compter parmi les défavorisés des habitants des quartiers d'habitat social.

### **Un schéma d'intervention qui a privilégié une articulation avec l'action sociale**

La seconde raison qui permet d'expliquer la minoration de la référence à la mixité sociale dans la politique en faveur du logement des défavorisés réside dans la construction d'un schéma d'intervention qui a privilégié une articulation renforcée entre politique du logement et action sociale. Ce rapprochement entre ces deux domaines d'action n'est pas nouveau. On le retrouve à d'autres moments de l'histoire de la politique du logement depuis la seconde guerre mondiale, mais il apparaît plus radical depuis le début des années 1980 que dans les périodes antérieures. Il déborde du secteur de l'habitat temporaire ou de celui de l'hébergement pour concerner aussi le champ du logement social et d'autres segments du parc immobilier. Ce rapprochement est lié à l'infléchissement des objectifs et des orientations de la politique du logement ainsi qu'au renouvellement de ses modalités d'intervention. La loi Besson du 31 mai 1990 et l'ensemble des mesures concernant le logement des personnes défavorisées marquent en quelque sorte l'ébranlement d'une politique sectorielle qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avait fixé ses propres objectifs, défini les formes de son action et obtenu des résultats significatifs en termes d'élargissement considérable du volume de l'offre immobilière et d'amélioration des conditions d'habitat de l'ensemble de la population française.

Depuis le début des années 1980, la politique du logement s'est trouvée confrontée à de nouveaux enjeux et cela s'est traduit par la constitution, puis la consolidation, d'un volet social de la politique du logement poursuivant des objectifs spécifiques, mis en œuvre en recourant à de nouvelles formes d'action : les mesures facilitant l'accès au logement accompagnent la production d'une offre spécifique et de plus en plus diversifiée d'habitat, les fonds de solidarité pour le logement prennent le relais des aides personnelles au logement dont le pouvoir solvabilisateur s'érode, etc. La constitution de ce volet social de la politique du logement provoque un élargissement d'une problématique centrée jusque-là sur l'habitat (qu'il s'agisse d'en augmenter le volume ou de l'améliorer) pour prendre en charge la question de la précarité qui transforme en profondeur les caractéristiques de la demande. Alors que les problèmes des sans-abri et des mal-logés ont pu être résolus par l'effort de construction réalisé au cours des Trente Glorieuses et par la politique d'amélioration du patrimoine le plus ancien et le plus inconfortable, ou en organisant à la marge, avec le concours de l'action sociale, le traitement des solutions les plus difficiles, la question du logement des défavorisés ne trouve pas seulement de réponse en mobilisant les ressources du secteur de l'habitat, mais appelle un élargissement du mode d'appréhension et de traitement des problèmes nouveaux qui se posent dans le champ de l'habitat.

Finalement, la loi Besson, en reprenant un modèle d'action élaboré, un an plus tôt, par la loi sur le RMI, va associer, dans le cadre des plans départementaux d'action en faveur du logement des personnes défavorisées, les compétences de l'Etat responsable du financement du logement et des Conseils généraux en charge de l'action sociale. Elle scelle en quelque sorte le rapprochement de la politique du logement et de celle de l'action sociale. S'opère ainsi une distinction entre la politique sociale du logement qui s'est constitué depuis une vingtaine d'années et la politique du logement social qui en avait constituée la forme dominante jusqu'alors ; l'une qui porte l'objectif du droit au logement et l'autre qui est plus sensible au thème de la mixité ne se recouvrent pas, ne poursuivent pas les mêmes objectifs et sont pour partie déconnectées.

### **Des systèmes d'acteurs différents qui s'inscrivent dans des logiques d'action spécifiques**

Une troisième raison qui explique la faible articulation entre l'action visant à promouvoir la mixité sociale et la politique en faveur du logement des défavorisés découle directement de ce constat. L'une et l'autre mobilisent en effet des systèmes d'acteurs différents qui s'inscrivent dans des logiques d'action spécifiques. Cela est très clairement perceptible quand on examine les caractéristiques des acteurs mobilisés pour la mise en œuvre de la politique en faveur du

logement des personnes défavorisées. On retrouve essentiellement les services déconcentrés de l'Etat (DDE et DDASS) et le secteur associatif. Un secteur associatif qui s'est très fortement impliqué dans la mise en œuvre de la loi Besson puisque plus de 1 500 associations interviennent régulièrement dans ce champ. Mais il s'agit là d'un milieu associatif spécifique, constitué des associations que l'on peut qualifier d'insertion pour les distinguer des associations de défense des locataires, qui existent depuis plus d'un siècle mais n'ont pas vraiment investi ce domaine nouveau, alors qu'elles sont des interlocuteurs reconnus dans le cadre de la politique de la ville.

Les associations d'insertion regroupent à la fois des structures qui s'étaient organisées depuis le milieu des années 1970 pour prendre en charge l'hébergement de publics spécifiques dans une logique d'insertion (Foyers de jeunes travailleurs, ou CHRS) ou d'hébergement temporaire (Foyers de travailleurs migrants) ou encore pour mettre en œuvre la politique d'amélioration de l'habitat, comme les PACT. Ces associations d'insertion regroupent également des structures plus récentes apparues à la fin des années quatre-vingt pour apporter des réponses originales aux difficultés d'accès au logement (on les retrouve notamment au sein des Cllaj ou de la Fapil). Nombreuses sont ces associations, qui confrontées aux difficultés d'accès au logement des publics qu'elles suivaient, ont alors utilisé les perspectives qu'offraient la loi Besson. En lien avec des publics en difficulté, souvent privés d'un ancrage territorial et considérés comme des populations « hors sol », ces associations sont fortement marquées par une culture et une approche sociale.

Ni les organismes HLM, dans un premier temps au moins, ni les collectivités locales, les communes et leurs groupements, ne se sont impliqués très fortement dans la mise en œuvre de la politique en faveur du logement des personnes défavorisées. Pour des raisons différentes qu'il serait trop long d'explicitier ici, les organismes HLM parce que les « défavorisés » ne représentent pas pour eux une catégorie d'action pertinente, les collectivités locales parce qu'ils sont synonymes de charges nouvelles et d'un marquage social qu'elles refusent. Alors que les organismes HLM comme les collectivités locales ont largement investi le champ de la politique de la ville et sont sensibles à la thématique de la mixité.

Finalement, on retrouve là deux réseaux, deux coalitions différentes pour reprendre les termes de Philippe Zittoun<sup>12</sup>, celle du « logement des personnes défavorisées » ou du « droit au logement » constituée de membres des services de l'État et des représentants des associations d'insertion par le logement, celle

---

12. Philippe Zittoun, *La politique du logement, 1981-1995, Transformations d'une politique controversée*, L'Harmattan, 2001.

des « quartiers dégradés d'habitat social » ou du « droit à la ville » dans laquelle on retrouve plutôt les organismes HLM et les représentants des collectivités locales. Les deux réseaux fonctionnent sur des registres différents, l'un privilégiant la thématique de l'accès au logement découplée d'une certaine façon de la question de son ancrage territorial, l'autre étant préoccupé par la question des équilibres de peuplement, par la gestion sociale du territoire et renvoyant alors le traitement des personnes en difficulté de logement vers le monde de l'action sociale (CCAS, travailleurs sociaux, associations).

### **Une intervention qui s'inscrit dans une réflexion concernant le droit au logement**

Enfin, un dernier élément explicatif de l'absence de prise en compte de la thématique de la mixité sociale par la politique en faveur du logement des défavorisés réside dans la nature du débat que cette politique a suscité. Un débat très fortement marqué par une interrogation légitime sur la mise en œuvre du droit au logement puisque cet objectif était inscrit dans le titre de la loi du 31 mai 1990<sup>13</sup>. Ce débat a pris naissance à partir du constat d'une diversification des formes d'habitat temporaire, de l'accueil d'urgence au logement d'insertion, et de la multiplication des statuts d'occupation dérogeant au statut locatif de droit commun fixé par la loi du 6 juillet 1989. La question du risque de développement de statuts minorés par rapport au statut de locataire de droit commun s'est alors posée et a structuré la réflexion et le débat.

Avec Elisabeth Maurel, nous avons proposé de considérer que les interventions développées dans le sillage de la loi Besson avaient permis la constitution de ce que nous avons appelé « le logement très social<sup>14</sup> », qui regroupe dans un même ensemble toutes les formes d'accueil, d'hébergement, d'habitat temporaire et certaines fractions du parc locatif privé ou social. Ce secteur du logement très social se caractérise par la façon dont on y accède, sur prescription sociale et avec l'aide d'un tiers, relevant le plus souvent du secteur associatif, qui intervient comme médiateur dans le rapport entre les demandeurs et les détenteurs de l'offre immobilière. Ces caractéristiques ont contribué à inscrire le mode de fonctionnement de ce secteur dans une logique de droit assistanciel, et donc à faire basculer une partie des personnes défavorisées, notamment les publics de la précarité contemporaine, dans le monde de l'assistance, avec le risque que l'horizon qui leur est proposé soit celui d'un droit du logement

---

13. « La mise en œuvre du droit au logement » est le titre de l'ouvrage que nous avons consacré avec Francine Benguigui à rendre compte d'un programme de recherche lancé par le PUCA sur l'accès au logement.

14. René Ballain, Elisabeth Maurel, *Le logement très social*, Editions de l'Aube, 2002.

minoré. C'est donc la question de la nature du droit au logement pour les populations les plus fragiles qui a ainsi été posée.

Elle a été portée par des associations, et notamment celles qui se retrouvent au sein du réseau Alerte, mais aussi par le Haut Comité pour le logement des défavorisés. Ce dernier s'est ainsi saisi deux années de suite, en 2002 et 2003, de la question du droit au logement opposable et a réfléchi aux conditions de sa mise en œuvre. Plus généralement, la réflexion sur la construction de nouvelles protections dans le domaine du logement quand, à la panne de l'ascenseur social, correspond celle de l'ascenseur résidentiel, est ouverte. Le Puca y a contribué en suscitant des échanges avec des chercheurs réfléchissant à la transformation du droit du travail<sup>15</sup>. Toutes ces réflexions qui contribuent à repenser le contenu et les conditions de mise en œuvre du droit au logement contribuent à déconnecter encore plus l'approche conduite dans le cadre de la politique en faveur du logement des défavorisés, de celle conduite au nom de la mixité sociale.

Finalement, tout cela explique pourquoi la politique en faveur du logement des personnes défavorisées, qui a privilégié une perspective de mise en œuvre du droit au logement, a ignoré -plus qu'évitée d'ailleurs- la question de la mixité sociale et urbaine : les défavorisés qui en constituent la cible ne sont pas les habitants des quartiers d'habitat social concernés par la politique de la ville ; son mode d'intervention privilégie une articulation renforcée entre la politique du logement et l'action sociale ; elle s'est appuyée sur un réseau spécifique d'acteurs ; elle a enfin suscité un approfondissement du débat sur le droit au logement et le développement de nouvelles protections dans le domaine du logement. Promotion du droit à la ville et du droit au logement constituent non seulement deux horizons de la politique du logement, mais aussi deux registres d'action spécifiques. Pour autant la situation n'est pas figée. L'apparition de nouvelles thématiques dans le champ du logement, comme celle du blocage de la mobilité résidentielle de certains ménages ou de la réduction de la palette des choix en matière d'habitat, pourrait bien contribuer à renouer le lien entre deux approches qui ont été conduites de façon séparée au cours des dernières décennies.

---

15. Ce débat est rapporté dans la quatrième partie de l'ouvrage, *Mettre en œuvre le droit au logement*, La Documentation française, 2004.

## Un nouveau cadre législatif et réglementaire pour organiser le rapport entre mixité et logement des plus démunis ?

Depuis 2002, les responsables politiques ont profondément remanié la politique du logement, infléchissant ses orientations et la dotant de nouveaux moyens d'intervention. De nouvelles dispositions législatives fixent un nouveau cadre d'action tant en terme de mixité sociale que d'action en faveur du logement des défavorisés :

- la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003 a créé l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'a dotée des moyens nécessaires pour engager un programme ambitieux de renouvellement urbain concernant prioritairement les zones urbaines sensibles ;

- la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a modifié en profondeur la répartition des responsabilités dans le domaine du logement, en transférant certaines aux départements, d'autres aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux communes ;

- la loi de Cohésion sociale adoptée le 20 décembre 2004 consacre de nombreux articles au logement et fait de la construction de 500 000 logements sociaux en cinq ans un objectif central.

Ces dispositions législatives, comme celles qui furent adoptées à la fin des années 1990, concernent aussi bien les orientations générales de la politique du logement que sa dimension sociale, ou encore la répartition des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales. Pour comprendre les inflexions de la politique du logement et en évaluer les effets, il faut donc saisir dans un même mouvement ce qui a bougé dans ces trois domaines :

- aux *orientations générales de la politique du logement*, qui étaient inscrites dans la loi SRU (2000), succèdent désormais celles qui sont dans la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (2003) ou seront dans la loi « Habitat pour tous<sup>16</sup> » ;

- s'agissant de *la dimension sociale de la politique du logement*, des orientations avaient été dégagées dans la loi de lutte contre les exclusions (1998) ; elles ont été redéfinies par la loi Libertés et responsabilités locales (2004) et par la loi de Cohésion sociale (2005) ;

---

16. Ce projet de loi élaboré au début de l'année 2005, devait être discuté au Parlement à l'automne 2005. Le changement de gouvernement intervenu à la suite du référendum du 29 mai 2005 remet en question le calendrier et peut-être le contenu et l'existence même de la loi.

– enfin, concernant *la répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales*, la loi Chevènement en 1999, qui donne une compétence habitat aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération, comme la dernière loi de décentralisation d'août 2004, sont venues modifier les règles du jeu et la répartition des pouvoirs.

C'est donc l'ensemble de ces dispositions, auxquelles s'ajoutent évidemment les mesures des lois de Finances, qu'il faut examiner pour analyser les évolutions en cours et évaluer la façon dont se pose la question du rapport entre l'enjeu de la mixité sociale et la politique en faveur du logement des défavorisés. Nous manquons évidemment de recul, mais il est toutefois possible d'interroger le dispositif mis en place et de faire quelques remarques.

### **La mise en œuvre du droit au logement est-elle encore une priorité ?**

Même si l'ensemble des mesures mises en place par la loi Besson puis par la loi de lutte contre les exclusions demeurent, on assiste en fait à une profonde modification de l'architecture générale du dispositif, qui fait douter de la capacité de l'Etat à demeurer le garant de la mise en œuvre du droit au logement et plus fondamentalement à en faire un objectif explicite de son action. La tendance que dessinent les textes législatifs et réglementaires est en effet celle d'une dissolution de la priorité que constituait la mise en œuvre du droit au logement et d'une ventilation de l'action entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les plans départementaux d'action en faveur du logement des défavorisés sont maintenus sous le double pilotage des préfets et des présidents de conseils généraux, mais ils pourraient bien être vidés de leur contenu :

- les fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui en constituaient le seul dispositif obligatoire sont transférés aux conseils généraux qui en assurent seuls la pleine responsabilité ;
- le financement des opérations très sociales, en PLAI ou en PST, est délégué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou aux départements qui en font la demande ;
- le contingent préfectoral qui permettait aux personnes sans logement et notamment à celles qui sortaient de structures d'hébergement collectif d'accéder à un logement est délégué aux communes (qui peuvent à leur tour le déléguer aux EPCI).

C'est donc à un éclatement, voire à une véritable implosion de la politique en faveur du logement des personnes défavorisées que nous assistons puisque les plans qui permettaient d'organiser et de coordonner localement l'action sont privés de moyens pour agir.

L'État demeure formellement garant de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, mais c'est un État « sans bras » qui ne dispose plus des moyens par lesquels il exerçait cette fonction (aides à la construction locative sociale, contingent préfectoral par exemple), et qui ne peut pas s'appuyer sur des moyens nouveaux par lesquels il pourrait le faire puisqu'ils ne sont pas vraiment élaborés (observation, porter à connaissance, évaluation, pouvoir de substitution). La loi Libertés et responsabilités locales entérine en quelque sorte le désengagement de l'État dans le champ de la politique du logement social et très social. La mise en œuvre du droit au logement s'en trouve fragilisée puisqu'il n'y a plus de cohérence possible de l'action, mais seulement, et dans le meilleur des cas, des actions conduites séparément par différentes collectivités publiques. La question de l'équité territoriale va donc se poser avec acuité, mais pour qu'elle se révèle, il faudrait une volonté d'observer les disparités que ne manquera pas de faire naître la mise en œuvre de la décentralisation dans un domaine aussi sensible que celui du logement des pauvres et des précaires.

La mise en œuvre des nouvelles mesures législatives et réglementaires risque ainsi de provoquer l'éclatement d'un volet d'action qui s'était constitué depuis une quinzaine d'années et un retour à un traitement social des difficultés de logement qu'éprouvent les ménages les plus fragiles par les conseils généraux dans le cadre de leurs compétences et de leur savoir-faire, qui est d'abord celui de l'action sociale (avec le risque d'une délimitation plus précise des publics pris en charge que l'on voit poindre quand certains conseils généraux limitent d'ores et déjà leur approche de l'hébergement aux ménages avec de jeunes enfants).

### **Quelle place dans la ville pour les pauvres et les ménages fragiles ?**

Parallèlement à ce qui pourrait bien conduire à la dissolution de la politique en faveur des défavorisés, on assiste au renforcement apparent des politiques qui font de la mixité un objectif. Une première approche des mesures adoptées dans le cadre du programme de renouvellement urbain ou du plan de cohésion sociale pourrait laisser penser que le principe de mixité guide l'action publique. Ne propose-t-elle pas de mettre un peu moins de logements sociaux dans les quartiers sensibles et un peu plus partout dans la ville, en espérant que cela contribue à mettre des « moins pauvres » dans les quartiers qui concentrent les populations en difficulté et à introduire des « moins riches » dans les quartiers résidentiels ? Sur la base d'une critique sommaire de la politique de la ville s'est engagé un programme de renouvellement urbain dont la première étape est celle de la démolition, qui devrait ensuite permettre la construction d'une offre de logements intermédiaires dans les zones urbaines sensibles. C'est dans ce sens qu'est mobilisée la Foncière, qui n'a pas alors pour les logements qu'elle

peut produire dans les quartiers « sensibles » d'obligation sociale à respecter (ni en terme de niveau de loyer, ni en terme de niveau de ressources des occupants). Il s'en suit évidemment une diminution de l'offre locative sociale qui doit normalement être compensée par des constructions nouvelles ailleurs.

Qu'en est-il de la reconstruction d'une offre locative sociale accessible dans le reste de la ville, dans les quartiers ou les communes qui en sont insuffisamment dotées? Apparemment les leviers de l'action existent avec l'obligation, qui n'a pas été remise en cause, faite aux communes qui n'ont pas suffisamment de logements sociaux de disposer de 20% de ces logements dans leur parc de résidences principales, ainsi qu'avec le plan de cohésion sociale qui prévoit la construction de 500 000 logements sociaux en cinq ans. À y regarder de plus près, on peut manifester un certain scepticisme quant à la réalisation des objectifs affichés concernant tant la meilleure répartition du logement social que la réalisation du plan de cohésion sociale.

Si globalement les objectifs de l'article 55 de la loi SRU sont remplis, en 2003 un peu plus de 19 000 logements sociaux (19 095 exactement) ont été construits pour un objectif fixé à 20 900 logements; en fait la construction est très inégalement répartie dans les 742 communes assujetties. Ce sont essentiellement les communes qui disposaient déjà d'un nombre conséquent de logements sociaux (celles qui avaient entre 15% et 20% de logements sociaux dans leur parc) qui ont construit, celles qui disposaient de moins de 10% de logements sociaux n'ayant pas globalement rempli la moitié de l'objectif qui leur était assigné. Et un tiers des communes (241/742) n'ont construit aucun logement. L'effet SRU est donc limité et n'ayant pas réussi à toucher véritablement les communes qui n'ont pas de logements sociaux, il risque d'aller en diminuant sauf intervention vigoureuse de l'Etat.

Le Plan de cohésion sociale prévoit la construction de 500 000 logements sociaux, hors ceux qui doivent voir le jour pour remplacer les logements détruits. Or, le mouvement actuel de production de logements sociaux privilégie assez nettement la construction de logements financés en prêt locatif social (PLS), qui ont leur utilité pour diversifier l'offre de logement mais ne correspondent pas aux caractéristiques des demandeurs de logement social. Dès lors l'offre sociale (PLUS et PLAI) progresse plus modérément que ne l'annoncent les données globales et se trouve amputée des ventes et des démolitions dont le nombre augmente régulièrement. Le nombre de PLUS et de PLAI a ainsi régressé de 2001 (47 651) à 2003 (43 766), alors que le nombre de PLS progressait de 50% (de 8 648 à 12 659). Les objectifs du Plan de cohésion sociale n'infléchissent pas vraiment cette tendance puisque les PLS représentent 35% de la construction sociale prévue (hors ANRU). Si l'on prend en compte les démolitions et les ventes, le mouvement de substitution apparaît

encore plus nettement puisque ce sont les logements les plus sociaux qui disparaissent alors que l'offre qui se reconstitue est moins accessible aux ménages modestes.

La délégation des crédits pour la construction et l'amélioration des logements sociaux aux établissements publics de coopération intercommunale est une autre source d'inquiétude, puisque globalement la somme des engagements des intercommunalités dans le cadre des programmes locaux de l'habitat est inférieure au niveau de la construction qu'il faudrait atteindre pour réaliser l'objectif de construction de 500 000 logements sociaux, et l'on sait que les objectifs représentent en général un saut assez important par rapport à la moyenne de la construction des dernières années. De plus, les premiers constats effectués sur la répartition de la construction locative sociale tendent à montrer que les collectivités locales privilégient la production de logements sociaux « haut de gamme », les PLS, au détriment des logements qui correspondent aux caractéristiques de la demande sociale (PLUS et PLAI).

Dans ces conditions, pour compenser les démolitions et répondre à la demande la plus sociale (entre les deux tiers et les trois quarts des demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds), il faudra sans aucun doute mobiliser des logements dans le parc social existant au risque de renforcer alors la spécialisation sociale existante. Au total, une politique qui fait de la mixité un objectif ne parviendrait qu'à renforcer la spécialisation sociale des fractions les plus dépréciées du parc social. Le risque est d'autant plus grand que pointe la mise en œuvre du conventionnement global qui va donner aux organismes HLM le pouvoir de fixer localement le niveau des loyers.

Finalement, chacune des mesures évoquées ici se réfère au principe de mixité sociale, mais rapprochées, mises en relation, elles dessinent un autre horizon qui pourrait bien être celui d'une dispersion des pauvres et de leur concentration dans certains segments du parc social. La situation n'est plus la même que celle qui prévalait dans les années 1960, quand la mise en œuvre de la rénovation urbaine posait des problèmes de relogement pour les ménages des quartiers d'habitat anciens. Il n'existe plus aujourd'hui les mêmes capacités d'accueil dans le parc existant, ni dans le parc privé dont la vocation sociale s'est érodée, ni dans un parc locatif social sous pression. Ce sont alors les segments les plus dévalorisés du parc HLM, comme le secteur de l'hébergement et de l'habitat temporaire, ou encore la solidarité des proches pour offrir un hébergement qui pourraient bien être sollicités. De la mixité, faut-il alors faire le deuil ?

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Présentation des communications</b>   | 5  |
| <b>Introduction</b>  | 11 |
| Le choix des mots, le sens des maux  | 12 |
| La mesure du phénomène   | 13 |
| Des catégories discutées   | 15 |
| Que faire ?  | 17 |
| <b>Jacques BRUN</b>  |    |
| <b>La ségrégation urbaine : état de la question en France vers le début des années 1990</b>      | 21 |
| L'émergence de la question et du terme dans la recherche urbaine française                       | 21 |
| Un regain d'intérêt pour le thème de la ségrégation au début des années 1990                     | 24 |
| <b>Les thèmes privilégiés dans les travaux sur la ségrégation jusqu'au début des années 1990</b> | 26 |
| Formes de la ségrégation et inégalités d'accès à la ville et aux services                        | 26 |
| Un cloisonnement entre l'étude des « quartiers » et celle de la division sociale de l'espace ?   | 28 |
| L'approfondissement de l'étude des relations logement – ségrégation                              | 30 |
| Mobilité résidentielle et ségrégation  | 31 |
| <b>Vers des convergences incomplètes dans les approches</b>                                      | 34 |
| Jugements de valeur et efforts d'objectivation   | 36 |

|   |    |
|---|----|
| L'observation empirique de la ségrégation :<br>les progrès de l'analyse quantitative  | 37 |
| Un exemple d'interférence entre problèmes de méthode<br>et problèmes de fond : l'échelle  | 39 |
| Catégories statistiques et définition des groupes sociaux   | 40 |
| De la ségrégation sociale à la ségrégation ethnique   | 43 |
| Conclusion  | 45 |
| Références bibliographiques   | 48 |
| <b>Alain FAURE</b>  |    |
| <b>La ségrégation, ou les métamorphoses<br/>historiographiques du baron Haussmann</b>   | 51 |
| Haussmann pourfendu   | 52 |
| Haussmann à la loupe  | 58 |
| <b>Edmond PRÉTECEILLE</b>   |    |
| <b>L'analyse sociologique de la différenciation sociale<br/>de l'espace urbain : apports et limites de l'analyse statistique</b>  | 65 |
| Pourquoi des analyses statistiques ?  | 66 |
| Apports des analyses statistiques : comment et à quelles conditions ?<br>Quelques résultats sur le cas de la métropole parisienne | 70 |
| Indices de ségrégation des catégories sociales (IRIS - Ile-de-France 1990-99)   | 73 |
| Usages et limites des analyses statistiques   | 80 |
| Références bibliographiques   | 83 |
| <b>Monique ÉLÉB et Jean-Louis VIOLEAU</b>   |    |
| <b>Dispositifs architecturaux et mixité sociale</b>   | 85 |
| La mixité banale  | 86 |
| La ségrégation géographique naissante   | 88 |
| La mixité programmée  | 88 |
| Homogénéité sociale et mixité   | 89 |
| Comment met-on en place la mixité<br>des populations aujourd'hui ?  | 90 |
| Le bel avenir d'une idée oubliée  | 93 |
| La mixité par strate  | 94 |

|  |            |
|--|------------|
| Suffit-il de regrouper des personnes pour en faire un groupe ?   | 94         |
| Questions et démarche  | 96         |
| L'intimité   | 96         |
| La rupture avec les stéréotypes du « HLM »   | 97         |
| Les qualités différenciées des terrasses :<br>une nouvelle hiérarchie ?  | 97         |
| Le « Nous » constructif et différenciateur   | 99         |
| Se mesurer aux autres (dans la durée)  | 100        |
| Références bibliographiques  | 101        |
| <b>Jean-Yves AUTHIER</b>   |            |
| <b>Les pratiques sociales de coprésence<br/>dans les espaces résidentiels : mixité et proximité</b>  | <b>103</b> |
| La structuration locale des différences<br>et des formes de coexistence  | 104        |
| Mixité sociale et proximité spatiale   | 108        |
| Mixité, proximité et mobilité  | 114        |
| Références bibliographiques  | 118        |
| <b>Barbara ALLEN</b>   |            |
| <b>Les différents espaces de l'habiter, la relation aux autres<br/>et la négociation d'enjeux identitaires : éclairages sur<br/>la construction et la place du sentiment d'exclusion<br/>et de ségrégation dans trois quartiers d'habitat social</b> | <b>123</b> |
| Problématique de l'habiter   | 124        |
| Diversité des modes d'habiter  | 126        |
| La famille de l'attachement  | 127        |
| La famille du rejet  | 128        |
| La famille du repli  | 129        |
| La famille de l'investissement impossible  | 130        |
| Diversité des dynamiques résidentielles  | 131        |
| Le quartier des Tarterêts  | 133        |
| Montereau Surville, l'absence d'ailleurs et l'exclusion  | 135        |
| Montconseil  | 137        |

|   |     |
|---|-----|
| <b>Ségrégation et dynamiques résidentielles :</b>   |     |
| <b>quelques pistes de réflexion</b>   | 139 |
| Homogénéité et différenciation  | 139 |
| Evoluer vers une approche en terme de composition   | 140 |
| Evoluer vers une approche qui prenne en compte le statut coproduit<br>par les institutions en lieu et place « d'un statut inhérent » aux habitants<br>plutôt qu'en terme de différences | 141 |
| <b>Références bibliographiques</b>  | 143 |
| <b>Alain BATTEGAY</b>   |     |
| <b>Mixités du dedans et d'en haut : Regards<br/>socio-anthropologiques à partir de la Place du Pont à Lyon</b>  | 145 |
| La Place du Pont, espace et monde urbain  | 147 |
| Les mixités actuelles de la Place du Pont<br>et les mondes d'un carrefour urbain des migrations   | 150 |
| La mixité d'un carrefour urbain des migrations  | 154 |
| La première remarque est liée à l'historicité des lieux et de leurs usages  | 155 |
| La seconde remarque concerne la commercialité des lieux<br>et les redéploiements d'offres commerciales  | 158 |
| La troisième remarque concerne les cultures publiques de la mixité urbaine  | 159 |
| <b>Références bibliographiques</b>  | 164 |
| <b>Alain TARRIUS</b>  |     |
| <b>Le lien social fort comme préalable à la réussite économique.<br/>Initiatives des migrants ; parcours, étapes, transactions :<br/>vers de nouveaux cosmopolitismes</b>               | 167 |
| Des identités autres  | 167 |
| Lire le mouvement : un paradigme de la mobilité   | 169 |
| De l'accessibilité physique à la proximité sociale  | 169 |
| Un paradigme de la mobilité   | 169 |
| Le temps organise l'espace  | 172 |
| <b>Habiter le mouvement : diasporas, nomadismes, errances</b>   | 173 |
| Groupes identitaires de migrants et superpositions territoriales  | 173 |
| Centralités locales subverties  | 174 |
| Métropoles invisibles   | 176 |
| Errances, nomadismes, diasporas   | 178 |

|   |     |
|---|-----|
| Comprendre le mouvement : des territoires circulatoires...  | 181 |
| Territoires   | 182 |
| Territoires circulatoires   | 183 |
| De l'éthnique à l'étranger  | 185 |
| Entrer, sortir  | 186 |
| Articulations et superpositions territoriales   | 188 |
| Territoires autres et formes d'intégration inusuelles   | 189 |
| Vers de nouveaux cosmopolitismes  | 191 |
| Références bibliographiques   | 196 |
| <b>Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX</b>   |     |
| <b>Jeunes d'origine immigrée et entrée sur le marché du travail : le cas de Sochaux-Montbéliard</b>                                   | 201 |
| Aspects de notre problématique  | 202 |
| Inscrire les comportements des jeunes dans un temps historique plus long  | 205 |
| L'effet de révélateur produit par l'arrivée des jeunes sur le marché du travail   | 208 |
| <b>Michel BONETTI</b>   |     |
| <b>L'injonction paradoxale faite aux bailleurs sociaux de loger les plus démunis et de favoriser la mixité sociale</b>                | 215 |
| Les significations sous-tendant la notion de mixité sociale   | 215 |
| Les effets induits par la ségrégation sociale   | 216 |
| Mixité statistique et dynamique sociale   | 220 |
| Les bailleurs sociaux face aux enjeux de la mixité sociale  | 222 |
| Conclusion : une injonction paradoxale qui génère des contradictions et une confusion dans les conduites des politiques de peuplement | 229 |
| Références bibliographiques   | 231 |
| <b>Christine LEFÉVRIER</b>  |     |
| <b>Pratiques de logeurs : de la mixité aux processus de regroupements</b>   | 233 |
| Le principe de mixité à l'épreuve de la gestion du risque   | 235 |
| Entre rentabilité et préférence locale  | 235 |
| Typologie des logiques de gestion   | 237 |

|   |     |
|---|-----|
| Critères et catégorisations de la gestion du risque                                     | 238 |
| Catégorisations autour de la gestion du risque  | 240 |
| Les pratiques locales de réduction des incertitudes                                     | 241 |
| La « sur-activation » des réseaux : une pratique de logeurs et de logés                 | 242 |
| « Dédensifier le cœur, requalifier les franges », une gestion duale de l'espace         | 243 |
| Les effets territoriaux   | 245 |
| La construction de communautés territorialisées   | 245 |
| La mixité par le renforcement de micro-différenciations spatiales                       | 246 |
| <b>Emmanuelle DESCHAMPS</b>   |     |
| <b>Mixité sociale et textes normatifs : le droit de la mixité sociale</b>               | 249 |
| Conclusion  | 255 |
| Les sources juridiques et instruments de la mixité sociale                              | 257 |
| Tableau n° 1 : Classification des dispositions codifiées et non codifiées               | 257 |
| Tableau n° 2 : Classification chronologique des dispositions                            | 263 |
| Tableau n° 3 : Les domaines d'application de la mixité sociale                          | 270 |
| Tableau n° 4 : Fréquence des références législatives à la mixité sociale                | 271 |
| <b>Jean-Philippe BROUANT</b>  |     |
| <b>Mixité sociale, norme locale et intercommunalité</b>                                 | 273 |
| Les définitions locales de la mixité sociale  | 274 |
| Le Programme local de l'habitat, instrument<br>communautaire de mixité sociale ?        | 277 |
| Les relais normatifs de la mixité sociale   | 279 |
| <b>Marie-Hélène BACQUÉ et Sylvie FOL</b>  |     |
| <b>La mixité sociale dans les communes de la banlieue rouge</b>                         | 287 |
| De la diversité à la mixité, enjeu social et ethnique                                   | 289 |
| La mixité comme mode opératoire   | 291 |
| Faciliter le parcours résidentiel des habitants<br>en diversifiant l'offre de logements | 293 |
| « Accompagner l'attractivité » des communes vis-à-vis des ménages extérieurs            | 294 |
| Réguler l'intervention du secteur immobilier privé                                      | 294 |

|  |     |
|--|-----|
| Amorcer une « reconquête démographique »   | 296 |
| Lutter contre l'habitat indigne et assurer le droit au logement pour tous  | 297 |
| La mixité en débat   | 298 |
| Références bibliographiques  | 300 |
| <b>Renaud EPSTEIN</b>  |     |
| <b>La mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles</b>                                     | 301 |
| Les politiques territoriales : trois modèles successifs  | 302 |
| La gestion centralisée du local  | 302 |
| Le modèle contractuel  | 303 |
| Un modèle émergent : les politiques territoriales « post-contractuelles »  | 306 |
| La mixité sociale dans le modèle post-contractuel  | 308 |
| De la politique de la ville à la rénovation urbaine  | 308 |
| L'objectif de mixité sociale dans les politiques territoriales post-contractuelles                                 | 311 |
| Références bibliographiques  | 315 |
| <b>René BALLAIN</b>  |     |
| <b>Droit au logement et mixité sociale, deux horizons de la politique du logement</b>                              | 317 |
| Pourquoi la politique en faveur du logement des défavorisés a-t-elle évité et ignoré la question de la mixité ?    | 320 |
| Des politiques qui ne visent pas les mêmes catégories  | 320 |
| Un schéma d'intervention qui a privilégié une articulation avec l'action sociale                                   | 323 |
| Des systèmes d'acteurs différents qui s'inscrivent dans des logiques d'action spécifiques                          | 324 |
| Une intervention qui s'inscrit dans une réflexion concernant le droit au logement                                  | 326 |
| Un nouveau cadre législatif et réglementaire pour organiser le rapport entre mixité et logement des plus démunis ? | 328 |
| La mise en œuvre du droit au logement est-elle encore une priorité ?   | 329 |
| Quelle place dans la ville pour les pauvres et les ménages fragiles ?  | 330 |



« Diversité sociale », « ségrégation urbaine », « mixité »... autant de termes qui font flores aujourd'hui et qui témoignent de l'importance de la composition et de la segmentation sociale de nos villes.

On les retrouve dans les travaux de chercheurs, dans les rapports ministériels, dans les textes réglementaires, dans les copies d'étudiants et même dans la presse quotidienne. Pour autant, les questions de société qui se cachent derrière sont-elles aussi claires qu'on voudrait parfois le croire ?

Ces termes et les questions qu'ils soulèvent ont une histoire et traduisent des débats. Ils nous servent à décrire les territoires urbains et leur renouvellement mais finissent par faire écran à l'analyse, à force d'être employés pour désigner des situations et des processus parfois assez différents les uns des autres. Surtout, ils sont mobilisés – certains diront « instrumentalisés » – pour justifier telle politique, telle opération ou au contraire pour les dénoncer.

L'objet du présent ouvrage est de présenter des contributions de chercheurs, sociologues, géographes, anthropologues, historiens, juristes... rédigées à l'occasion d'un séminaire de recherche initié par le Plan Urbanisme Construction Architecture.

Il ne s'agit donc pas d'un travail lexicographique, mais d'un ensemble d'analyses visant à éclaircir la compréhension d'enjeux qui sont au cœur des transformations et des politiques urbaines aujourd'hui, en France, en Europe et ailleurs.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline, selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés par des ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable et de  
l'Aménagement  
du territoire

ministère  
du Logement  
et de la Ville

Direction générale  
de l'urbanisme  
de l'habitat et  
de la construction

| plan  | urbanisme | construction | architecture |
|---|-----------|--------------|--------------|
| ► <b>Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun</b> |           |              |              |
| Polarisation sociale de l'urbain et services publics              |           |              |              |
| Citoyenneté et décision urbaine                                   |           |              |              |
| Intercommunalité et métropolisation                               |           |              |              |
| Normes et fabrique du bien commun                                 |           |              |              |
| ► <b>Le renouveau urbain</b>                                      |           |              |              |
| Rénovation urbaine et mixité sociale                              |           |              |              |
| Renouvellement et recomposition des quartiers                     |           |              |              |
| Créativité et attractivité des villes                             |           |              |              |
| ► <b>L'avenir des périphéries urbaines</b>                        |           |              |              |
| Territoires urbains et sûreté                                     |           |              |              |
| Architecture de la grande échelle                                 |           |              |              |
| Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité                     |           |              |              |
| Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation                      |           |              |              |
| Dynamiques et pratiques résidentielles                            |           |              |              |
| ► <b>Comportements résidentiels et défis démographiques</b>       |           |              |              |
| Vieillesse de la population et choix résidentiels                 |           |              |              |
| Habitat et services aux personnes âgées                           |           |              |              |
| Évolutions démographiques et inégalités territoriales             |           |              |              |
| ► <b>Accès au logement</b>  |           |              |              |
| Trajectoires résidentielles                                       |           |              |              |
| Recompositions institutionnelles de l'offre de logement           |           |              |              |
| Modes et formes de l'hébergement                                  |           |              |              |
| Économie foncière et immobilière                                  |           |              |              |
| ► <b>L'innovation dans l'architecture et la construction</b>      |           |              |              |
| Le futur de l'habitat   |           |              |              |
| Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai            |           |              |              |
| Concept qualité, habitat, énergie                                 |           |              |              |
| Observatoire des bâtiments durables                               |           |              |              |
| Palmarès de l'innovation  |           |              |              |
| Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)            |           |              |              |
| Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)                                 |           |              |              |
| ► <b>Territoires et acteurs économiques</b>                       |           |              |              |
| Espaces urbains et dynamiques économiques                         |           |              |              |
| Lieux, flux, réseaux dans la ville des services                   |           |              |              |
| Développement économique local et mondialisation                  |           |              |              |
| Économie de l'aménagement   |           |              |              |
| Attractivité des territoires                                      |           |              |              |
| ► <b>Vers des villes viables et acceptables</b>                   |           |              |              |
| Politiques territoriales et développement durable                 |           |              |              |
| Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux       |           |              |              |
| Villa urbaine durable   |           |              |              |
| Quartiers durables  |           |              |              |
| Aménagement et démarches HQE                                      |           |              |              |
| Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)         |           |              |              |
| Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)                 |           |              |              |

[www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)

ISBN 978-2-11-097015-2

15 €